



HAL
open science

Étude d'une fouille inédite : le secteur des “ Thermes ” à Apollonia d'Illyrie en 1938 par l'archéologue Léon Rey

Nina Lespy-Labaylette

► To cite this version:

Nina Lespy-Labaylette. Étude d'une fouille inédite : le secteur des “ Thermes ” à Apollonia d'Illyrie en 1938 par l'archéologue Léon Rey. *Archéologie et Préhistoire*. 2016. dumas-01417269

HAL Id: dumas-01417269

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01417269>

Submitted on 30 Aug 2017

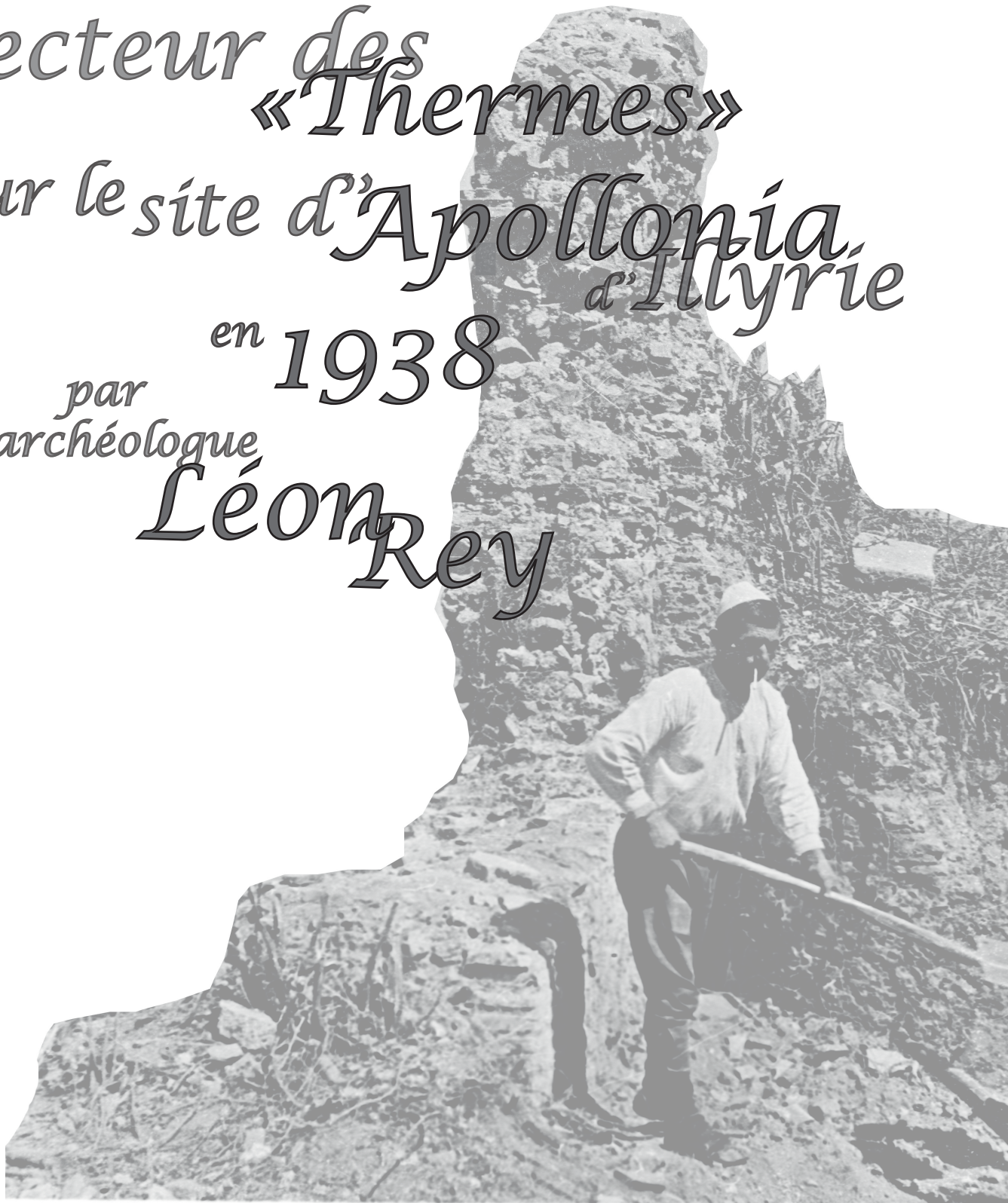
HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Travail d'étude et de recherche
Présenté par Mlle Nina LESPY LABAYLETTE
Sous la direction de F. QUANTIN et F. RECHIN

*Le secteur des
«Thermes»
sur le site d'Apollonia
d'Illyrie
en 1938
par
l'archéologue
Léon
Rey*





UFR de LETTRES, LANGUES, SCIENCES HUMAINES
MASTER ARCHEOLOGIE PREVENTIVE
« CULTURES, ARTS ET SOCIÉTÉS »
DEUXIÈME ANNÉE

Etude d'une fouille inédite

*Le secteur des « Thermes » à Apollonia d'Illyrie en 1938
par l'archéologue Léon Rey*

-TOME 1-

Travail d'étude et de Recherche
Présenté par Mlle Nina LESPY-LABAYLETTE
Sous la direction de Mr. François QUANTIN et Mr. François RECHIN

Septembre 2016



*Je tiens en premier lieu à remercier Mr François Quantin,
qui m'a suggéré ce sujet et confié ce dossier d'archives archéologiques.*

*Je remercie également le co-directeur de ce mémoire, Mr François Réchin,
qui a pu m'apporter des conseils et une relecture approfondie de mon texte.*

*Je tiens à adresser des remerciements tout particuliers à Mme Véronique Picard.
Elle a su se montrer présente et m'épauler lorsque certaines difficultés se présentaient, notamment dans la
retranscription du plan et le décor architectural.*

*Enfin, je n'oublie pas les participations de Mr Xavier Lafon et Mme Dominique Tardy.
Ils ont pu m'accorder un peu de leur temps et de leur réflexion afin de formuler des remarques sur certains
des blocs architecturaux ainsi que sur le plan et la fonction des pièces.*



ABREVIATIONS

- M(x) Appellation des murs des « Thermes » par un numéro arbitraire (annexe 22)
- S(x) Appellation des seuils des « Thermes » par un numéro arbitraire (annexe 22)
- I.30.(x) Numéro d'inventaire des photographies du site
- I.28.(x) Numéro d'inventaire des photographies du mobilier
- « Thermes » Nom attribué pour le site, le secteur et la structure, conservé tout le long de ce mémoire

INTRODUCTION

Ce mémoire est consacré à l'étude d'une fouille inédite, exécutée par l'archéologue Léon Rey en 1938 sur le site albanais d'Apollonia d'Illyrie. La structure architecturale antique établie dans cette région grecque reste à ce jour identifiée comme d' « importants thermes romains »¹.

Dans l'optique d'aborder ce site et son histoire, il est nécessaire de souligner et de s'attarder sur la place de l'archéologie gréco-romaine dans un contexte albanais aux motivations tout à fait singulières.

Dans un premier temps, l'intérêt porté à la cité d'Apollonia et aux sites albanais en général reste très tardif. L'Albanie, située au nord-ouest de l'actuelle Grèce et faisant face au territoire italique sur la côte littorale (annexe 36), est longtemps restée ignorée et écartée de la recherche au profit de la Grèce et de l'archéologie classique et monumentale. Le site antique d'Apollonia ne manque pourtant pas d'intérêt. Cette cité de la région de l'Illyrie antique est intégrée au monde grec comme colonie, puis honorée d'un statut privilégié au sein de l'Empire romain. Elle est par ailleurs dotée d'un important programme architectural monumental. Pourtant, la recherche archéologique ne commence à s'intéresser et étudier réellement les sites albanais qu'à partir du XIXe siècle².

Nous pouvons distinguer, deux temps, deux phases qui rythment l'archéologie albanaise. Les premiers travaux archéologiques entrepris sur le site d'Apollonia sont menés par des missions étrangères³. Léon Heuzey précède Léon Rey en déterminant en premier l'emplacement d'Apollonia en 1861 ; Gilliéron et Praschniker établissent les premiers plans de la cité et des vestiges apparents respectivement en 1876 et 1919 (annexes 39, 40). Ces pionniers de l'archéologie albanaise sont donc les premiers à mettre en lumière les vestiges du site. Une convention établie entre la France et l'Albanie en 1923⁴ et l'assistance mutuelle existante entre les deux pays depuis 1934⁵ expliquent un peu plus la présence de ces archéologues français sur le territoire albanais. L'entente qui règne entre les deux pays favorise alors les rapports et notamment la confiance du gouvernement albanais dans la mission française dirigée par Léon Rey⁶. Cependant, la recherche et ces chantiers archéologiques restent exclusivement menés par des étrangers et non pas par des locaux albanais.

Il faut attendre la fin de la Seconde Guerre Mondiale pour voir la naissance d'une réelle archéologie albanaise⁷ et non plus une archéologie qui serait pratiquée en territoire albanais. Ce pays, anciennement dépourvu d'institutions, d'organismes ou d'infrastructures culturelles se dote

¹ "Lettre d'Albanie.", 1937.

² Rey L., 1939b, p. 686.

³ "La Très Riche Albanie Archéologique", 1986, p. 6.

⁴ Rey L., op. cit.

⁵ Date de la création de l'entente balkanique.

⁶ Rey L., 1939b, p. 695.

⁷ "La Très Riche Albanie Archéologique », op.cit.

désormais d'un centre de recherche archéologique ainsi que de plusieurs musées consacrés à l'archéologie albanaise dans différents pôles géographiques du pays (Tirana, Apollonia, Durres, Butrint)¹. Une équipe composée exclusivement de chercheurs albanais poursuit les travaux de Léon Rey en reprenant les fouilles du site d'Apollonia, au cours de deux campagnes entre 1948 et 1950 et de 1958 à 1960².

L'horreur de la guerre de 39-45 provoque une vague de prise de conscience dans les différents pays ayant pris part aux affrontements. L'essor et le développement de cette archéologie albanaise vont alors de pair avec la volonté des populations de se doter d'une histoire. Cette recherche est tout à fait singulière dans le cas de l'Albanie car elle est empreinte d'une lourde idéologie générée par le régime dictatorial et communiste du pays³. La reconstruction du pays passe par la recherche des origines du peuple albanais où l'archéologie serait alors un outil au service de la politique nationaliste du pays. Le programme scientifique et archéologique s'articule exclusivement autour de la naissance du peuple antique des illyriens et leur rapport qui serait direct et évident avec les albanais. Il s'agit de démontrer la continuité de ces deux peuples et de présenter les illyriens comme les ancêtres des albanais. Cette recherche d'identité révèle notamment la volonté de se démarquer des pays des Balkans voisins en ancrant l'Albanie dans l'Antiquité. Cette idéologie et ses objectifs de recherche restent alors très implantés dans les mentalités puisque nous avons pu constater à travers nos lectures qu'encore récemment les chercheurs albanais développaient l'archéologie du territoire pour servir cette finalité. Nous ne prendrons qu'un seul exemple mais de premier ordre et qui permet à lui seul de décrire ce contexte dans lequel se développe la recherche albanaise⁴. En 1986, le chercheur albanais, directeur du centre de recherche archéologique et préhistorien, Muzafer Korkuti, déclarait :

*« démontrer l'ethnogenèse des illyriens. (...) [les découvertes] ont permis de saisir le processus autochtone de naissance et de formation de la culture et l'ethnie illyrienne. (...) les découvertes archéologiques montrent que la civilisation albanaise (...) est fortement marquée par la tradition illyrienne dont elle est issue. Elles apportent la preuve que (...) les albanais modernes sont bien des descendant directs des illyriens de l'antiquité. »*⁵

Cette volonté de démontrer l'ancienneté et l'autochtonie des albanais, descendants des illyriens, privilégie des axes de recherches archéologiques centrés sur la Préhistoire et la Protohistoire, ainsi que sur l'Antiquité tardive et le Haut Moyen-Âge⁶. Un important hiatus

¹ «La Très Riche Albanie Archéologique », 1986, p. 6.

² Vangjel D. *et al*, 2007, p. 160, 206.

³ Le dictateur E.Hoxha est à la tête du pays et y développe une politique nationale communiste. Proche et allié de Staline et de la Chine pendant la période de la Seconde Guerre, il finit finalement par se détacher de ces régimes respectivement dans les années 1961 et 1968, amenant ainsi l'Albanie à un isolement complet avec les autres pays.

⁴ Nous pourrions citer Frano Prendi, également auteur d'un article dans «La Très Riche Albanie Archéologique», 1986, p. 11-13.

⁵ «La Très Riche Albanie Archéologique », 1986, p. 6-8.

⁶ «La Très Riche Albanie Archéologique», 1986, p. 6.

chronologique est alors laissé par l'archéologie albanaise. Quid de l'archéologie romaine et gréco-romaine¹ dans ce contexte ?

Cette période est alors étudiée et révélée au cours des chantiers de fouille menés principalement pendant ce que nous avons pu définir comme la première phase l'archéologie albanaise. Ce sont bien les chercheurs étrangers, indépendants de la politique albanaise d'après-guerre, qui nous livrent entre autres ces travaux pour la période archéologique qui nous concerne. Par ailleurs, la mission franco-albanaise dirigée par Pierre Cabanes sur le site d'Apollonia entre 1993 et 2003 tend également à s'affranchir de ces barrières afin de produire une synthèse et une nouvelle cartographie de la cité. Le projet d'enregistrer la totalité des vestiges apparents permet de ce fait d'inclure l'ensemble des périodes chronologiques dont l'époque gréco-romaine, majoritairement représentée par ailleurs sur le site².

Les archéologues et pionniers, auxquels Léon Rey appartient, mènent leurs travaux dans une période antérieure à cette phase qui touche la recherche à la fin de la Seconde guerre mondiale³. De ce fait, Léon Rey ne participe pas à la démonstration de cette idéologie à travers ses recherches qui sont, dans cette optique, objectives et non influencées par la propagande politique. De plus, il reste un archéologue étranger, extérieur au territoire albanaise. Il n'est alors pas empreint de l'histoire du pays et sujet aux méthodes employées. Son parcours et ses précédentes campagnes de fouille lui permettent ainsi de conserver une vision et une pratique de l'archéologie classique, dont le modèle est développé en Grèce. Ainsi, mon mémoire et la documentation sur laquelle il repose ne pourra être soumis à la démarche et aux influences politiques, commune dans l'archéologie albanaise et ses travaux de recherche. Nous serons seulement amenés à nous montrer prudent face aux hypothèses et analyses émises par Léon Rey mais dans un cadre qui reste purement scientifique, où nous devons constamment nous interroger et nuancer notre source par des arguments et des preuves archéologiques, et non pas à cause d'une idéologie qui serait cachée et servie par l'archéologie.

Léon Rey est l'archéologue à l'origine de la fouille des « Thermes » en 1938. Mais plus généralement, il incarne l'archéologie menée sur le site et qui donne vie à la cité d'Apollonia. En effet, nous avons pu le souligner précédemment, mais Léon Rey constitue le pionnier de l'archéologie apolloniate.

La mission française qu'il dirige en Albanie entre 1923 et 1939 instaure les premières fouilles méthodiques du site d'Apollonia⁴. Certes, la cité était connue dès le XVe siècle grâce à Cyriaque d'Ancône et elle avait pu être découverte et visitée dans les années 1800⁵. Mais c'est

¹ Période qui concerne directement ce mémoire puisque la structure architecturale étudiée en territoire grec serait datée de l'époque romaine.

² Vangjel D. *et al*, 2007.

³ Léon Rey dirige des campagnes de fouilles sur le site d'Apollonia entre 1923 et 1939.

⁴ Rey L, 1939b, p. 688.

⁵ Différents érudits se sont succédés sur le site : W. Leake, Pouqueville, Sir Holland.

véritablement Léon Rey qui entreprend un chantier scientifique et méthodique afin de mettre en avant les vestiges archéologiques. Il effectue notamment de nombreux plans du site ou des structures découvertes¹, des relevés notamment de blocs d'architecture², ainsi qu'une première restitution du Monument des Agonothètes³. Cette dernière année de 1938 achevée par la découverte de ces « Thermes » clôture alors une série de campagnes de fouilles qui ont principalement mis en lumière le centre monumental de la cité et la nécropole.

La découverte de la cité et de ses vestiges ne constituent pas les seules initiatives de Léon Rey sur le site d'Apollonia. En effet, le chercheur incarne certes un pionnier dans le domaine de l'archéologie de terrain en s'intéressant à ce site, mais également un précurseur en matière de valorisation et de médiation culturelle autour de la fouille et de la recherche.

L'archéologue s'oblige et s'engage à publier ses recherches et les premiers résultats annuellement à la fin de la campagne de fouilles. Pour ce faire, il offre un cadre choisi et privilégié à ses publications en fondant la revue *Albania* dès les premières années de sa mission de fouilles, en 1925. Le premier numéro paraît par ailleurs très rapidement à la fin de cette même année⁴. Ce rendu scientifique reste principalement destiné à la préparation d'un ouvrage global traitant du site d'Apollonia⁵. Mais nous avons tout de même ici un exemple précoce d'un des objectifs de la recherche actuelle, sur le modèle des rapports de fouilles préventives ou des ouvrages de vulgarisation scientifique. En effet, ces articles exposant les résultats de la fouille et l'avancée du chantier permettent de délivrer au plus grand nombre le contenu scientifique de cette fouille. La rédaction même de ses publications témoigne d'un premier véritable souci de synthèse et d'une description raisonnée⁶, permettant ainsi d'« assurer l'existence posthume des monuments »⁷. Ce mémoire devient alors nécessaire lorsque nous nous attardons sur ce cadre et ces conditions de la recherche. Cette dernière fouille de Léon Rey a non seulement pu mettre à jour un nouveau bâtiment de la cité mais reste encore inédite car elle n'a pas été publiée dans la revue *Albania*. Ce mémoire poursuit alors les travaux de l'archéologue et sa volonté de publication tout en s'inscrivant dans une démarche contemporaine de la recherche.

Dans un second temps, Léon Rey s'attache à produire une réelle réflexion muséographique autour des découvertes et du mobilier issus de cette mission archéologique. L'archéologue, fonde le premier véritable musée archéologique du pays, inauguré en 1936 à Vlora à proximité du site d'Apollonia⁸. Dans un souci de conservation et de volonté muséographique, Léon Rey souhaitait donner un véritable cadre exclusif à ces objets, auparavant déposés dans la mairie de Fieri⁹. Le

¹ Rey L., 1927, p. 12 ; Rey L., 1928, p. 16 ; Rey L., 1935, p. 12-15; Rey L., 1939a.

² Rey L., 1927, p. 20. ; Rey L., 1928, p. 17 ; Rey L., 1939a.

³ Rey L., 1935.

⁴ Rey L., 1925.

⁵ Rey L., 1939b, p. 695.

⁶ Vangjel D. *et al.*, 2007, p. 113.

⁷ Volonté décrite par Léon Rey lui-même dans Rey L., 1939b.

⁸ Nous tenons à préciser que le musée et son contenu (mobilier, photos et documents) sont hélas aujourd'hui perdus, suite aux bombardements d'obus italiens et au pillage des soldats.

⁹ Rey L., 1939b, p. 696.

plan du musée et la mise en scène du mobilier étaient également construits et pensés¹. Le XXe siècle, illustre époque de l'archéologie classique et égyptienne, reste le théâtre d'une concurrence féroce entre les pays où chacun souhaite s'attribuer et conserver ses découvertes exécutées sur un sol étranger. Pourtant, dans ce contexte, Léon Rey se distingue une nouvelle fois. Alors qu'une convention autorise l'archéologue à récupérer le mobilier issu de ses fouilles, Léon Rey fait le choix de ne pas exposer ces objets dans un musée français en le laissant dans le pays d'origine en lien direct avec le site. Ce contexte singulier démontre une volonté de laisser son histoire au peuple albanais en favorisant une nouvelle fois la retransmission des résultats de cette fouille². Le gouvernement albanais est par ailleurs mis à contribution en participant à la valorisation du site et de ses vestiges³. Afin d'assurer la préservation du monument antique et du musée, il s'engage à garder les ruines afin d'éviter toutes fouilles clandestines sur le site ainsi qu'à délivrer des visites publiques du chantier.

Les différentes campagnes dirigées par Léon Rey sur le sol d'Apollonia témoignent alors d'un projet scientifique complet et global, voué au site antique d'Apollonia. Les fouilles archéologiques ne sont qu'une première étape de la recherche et s'accompagnent rapidement de publications, d'un cadre muséographique et de visites, non seulement destinés à la communauté scientifique mais également au public et au peuple albanais.

Nous avons pu développer la situation générale du site d'Apollonia. Il est temps maintenant de s'attarder plus précisément sur le cadre même de ce mémoire, en recentrant notre propos sur la fouille de 1938 et la place de ce secteur des « Thermes » à Apollonia.

La fouille de 1938 s'inscrit dans un programme de recherche initialement prévu pour une durée d'une trentaine d'années. Cette mission archéologique dirigée par Léon Rey est le fruit d'une collaboration entre le gouvernement albanais et les chercheurs français, ce qui permet de conférer un cadre scientifique et législatif à ce projet de recherche. Le gouvernement albanais délivre son autorisation par le biais d'une convention archéologique acceptée et ratifiée par le parlement du pays et des délégués du ministère sont par la suite mandatés pour contrôler les fouilles⁴. L'Académie française des Inscriptions et des Belles-Lettres subventionne de son côté les différentes campagnes de fouilles, l'avancée du chantier et les résultats apparaissent par ailleurs dans nombreux de ses comptes-rendus⁵. Le projet de la mission française se divise initialement en trois grands secteurs de fouilles correspondant à trois zones géographiques de la région : Apollonia, mais également la ville de Durazzo au nord, et Scutari⁶. Léon Rey n'accomplira finalement que la moitié des années de fouille en s'attardant principalement sur les cités antiques

¹ Le mobilier était classé par ordre chronologique et typologique, avec une séparation claire entre le gros mobilier (marbre, statue) exposé au rez de chaussés et le petit mobilier (vase, terre cuite, bronze, monnaie) à l'étage ; Rey L., 1939a ; Rey L., 1939b.

² Rey L., 1939b, op.cit.

³ Ibid.

⁴ Rey L., 1939b, p. 695.

⁵ Boucher, 1961 ; Rey L., 1925.

⁶ Rey L., 1924.

d'Epidamne (la Durrës/Durrazzo moderne) et d'Apollonia dont certains des vestiges sont à chercher aux environs de la ville de Pojani, située en contrebas d'Apollonia¹.

L'ultime campagne de Léon Rey entreprise en 1938 se déroule sur deux mois, d'août à septembre. Le chantier de fouille n'est pas exclusivement dédié au bâtiment des « Thermes ». Le site ne constitue en réalité qu'un des secteurs de fouilles définis cette année-là (annexe 38). En effet, Léon Rey poursuit avant tout son travail dans le centre monumental au nord de la cité en se consacrant à la rue de l'Odéon ainsi qu'à la périphérie du Monument des Agonothètes et à la restauration du mur de l'acropole. Il mène également quelques découvertes dans la nécropole de Kryegjata, à l'est de la cité et dans les environs de la ville de Pojani (Topoja Kerim). La découverte du bâtiment des « Thermes » n'arrive en réalité qu'au milieu du chantier à la fin du mois d'août et occupe l'archéologue tout le mois de septembre. Léon Rey n'effectue pas de campagne suivante sur le site d'Apollonia ou sur le secteur des « Thermes ». Cette fouille de 1938 des « Thermes » n'est alors qu'un début et reste inachevée.

La situation même de cette architecture reste quelque peu intéressante à observer.

La fouille se situe en contrebas de la cité, dans l'angle sud-ouest des remparts. Cette architecture apparaît alors à première vue isolée, à l'écart de la majorité des vestiges apparents. La densité des vestiges se profile à l'est de la cité. Cependant, cette réalité pourrait être le fait d'un biais archéologique plus que d'une raison historique². En effet, la « ville basse » au sud de la cité ne dévoile pas un grand nombre de vestiges imposants mais elle reste tout de même riche en blocs architecturaux intégrés dans l'orientation du réseau urbain³.

La fouille de Léon Rey n'est pas à l'initiative de la découverte de cette structure. Le site des « Thermes » est identifié pour la première fois sur le plan de C. Praschniker en 1919 (annexe 40). En dépit des précautions et réticences que nous pouvons émettre sur ces plans anciens, ils restent indispensables pour la connaissance des vestiges qui sont aujourd'hui perdus ou oubliés, comme ce bâtiment des « Thermes »⁴; la situation des « Thermes » décrite par C. Praschniker est par ailleurs bien en adéquation avec sa situation actuelle. C. Prashnicker le localise en premier explicitement sur un plan, mais il faut attendre la fouille de Léon Rey pour que le site soit mis en lumière et étudié. Au moment de sa découverte et du déblaiement du site, l'archéologue intitule le secteur sous le nom de « *fouille des juifs* »⁵. Lorsqu'il se consacre exclusivement à leur fouille en septembre, Léon Rey rebaptise ces vestiges comme des « Thermes ». Par la suite, le site est systématiquement repris et identifié dans les publications de l'archéologue mais également des autres chercheurs comme des « *thermes romains* ». Nous pouvons le retrouver aux côtés des

¹ «Chronique Des Fouilles et Découvertes Archéologiques Dans l'Orient Hellénique.» 1923.

² Toutefois nous tenons à incorporer les différentes hypothèses des chercheurs de la mission franco-albanaise sur cette absence de vestiges au sud de la cité. Cela pourrait en effet être dû à des raisons archéologiques comme nous l'avons souligné et l'absence de vestiges reflèterait plutôt une absence de fouille dans ce secteur. Mais à l'inverse cette faible présence de vestiges pourrait être due à l'histoire même de la cité, et à une ville basse moins urbanisée. Enfin, une dernière proposition suppose que le lieu géographique même et la qualité du sol ne seraient pas propices à l'installation de structures. Vangjel D. *et al*, 2007, p. 153.

³ Vangjel D. *et al*, 2007, p. 153, 157.

⁴ Vangjel D. *et al*, 2007, p. 152.

⁵ Nous ne connaissons pas la raison qui a motivé cette appellation.

autres vestiges apparents du site sur un plan de 1986, illustrant un article d'Alain Mahuzier dans les Dossiers de l'Archéologie¹ (annexe 41), ou, bien évidemment, au sein de l'Atlas d'Apollonia rédigé par la mission franco-albanaise qui enregistre l'ensemble des vestiges entre 1993 et 2003² (annexe 42).

Cette présence sur les plans postérieurs à la campagne de fouilles de Léon Rey et dans les publications apparaît comme un héritage des travaux de l'archéologue français. Cette fouille des « Thermes » en 1938 constitue la seule fouille du bâtiment. Par la suite, le secteur n'a plus jamais été fouillé alors que parallèlement des fouilles postérieures se poursuivent sur le site et reprennent des structures que Léon Rey avait déjà pu mettre à jour et étudier³. Par ailleurs, la mission franco-albanaise de Pierre Cabanes évoque en effet ces « Thermes » mais ce projet de recherche a seulement pour finalité de constater les vestiges par l'intermédiaire de prospections et de relevés sans entreprendre de grands travaux de fouilles.

L'historiographie de ce site des « Thermes » reste alors tout à fait restreinte et singulière. Ce site à l'architecture conservée et à la fonction notable, pourtant connu et à la vue des chercheurs, n'a fait l'objet d'aucune étude. La fouille de Léon Rey en 1938, qui correspond à l'année de sa découverte mais également à sa seule année de fouille, constitue donc l'unique chantier mené sur le site. Nous ne possédons alors que des prémices d'informations et des données partielles, données qui d'ailleurs constituent les uniques renseignements récoltés à ce jour pour connaître ce site.

Mon mémoire repose alors sur l'étude de la documentation issue de la fouille de 1938 afin de pouvoir caractériser et définir ce secteur du site d'Apollonia.

Nous possédons trois sources textuelles.

Dans un premier temps, l'archéologue retranscrit de façon succincte et directe au sein de son « *journal de mission* » (annexe 1) le contenu des travaux et des découvertes menés chaque jour sur l'ensemble du site, du 10 Aout 1938 au 22 septembre 1938. Ce journal comprend 23 pages dont le format semble correspondre à celui d'un petit carnet⁴. Ce support d'écriture semble par ailleurs être privilégié par l'archéologue. En effet, nous lui en connaissons un exemplaire antérieur à celui des fouilles des « Thermes » où Léon Rey retranscrit, également quotidiennement à la manière d'un journal intime, sa vie quotidienne et scientifique dans le service archéologique de l'armée

¹ «La Très Riche Albanie Archéologique», 1986, p. 40.

² Vangjel D. *et al.*, 2007.

³ Les grandes fouilles albanaises des années 1948-1950 et 1958-1960 achèvent la fouille du centre monumental et s'intéressent également au rempart et à la nécropole. Une importante campagne de fouille menée entre les années 1960 et 1993 reprend aussi des secteurs chers à Léon Rey comme la nécropole, le rempart ou l'Odéon.

⁴ Nous n'avons pas pu travailler sur le document original mais seulement sur des documents numérisés et des photocopies qui nous permettent seulement d'estimer les dimensions du carnet, probablement de 18,5x17,5.

d'Orient dans le cadre des fouilles de Macédoine¹. Nous avons pu remarquer que cette campagne de 1938 regroupe en réalité la fouille de plusieurs secteurs archéologiques et géographiques d'Apollonia (le centre monumental, la ville avoisinante de Pojani et les « Thermes »). Bien que Léon Rey nous transmette entièrement la fouille de 1938, il a été choisi pour ce mémoire de traiter et de se concentrer uniquement sur le secteur inédit des « Thermes ». En effet, ce secteur a pu être fouillé au même titre que le centre monumental de la cité, mais à la différence de celui-ci qui est désormais largement documenté, le secteur des « Thermes » n'a fait l'objet d'aucune publication ou d'étude.

A la suite de cette première rédaction, à partir de la onzième page, l'archéologue se concentre exclusivement sur la description de la nouvelle fouille ouverte cette année-là, celle du site des « Thermes ». A la différence de la première partie de son carnet qui retranscrit l'avancée chronologique de la fouille, Léon Rey décrit ici le chantier pièces par pièces en nous en livrant les principales caractéristiques (les dimensions, l'élévation, le sol ou les aménagements).

Ce journal de mission est associé à deux « *inventaires des Antiquités* » (annexes 2, 3). Un premier inventaire regroupe exclusivement les objets des différents secteurs de fouilles de 1938. Le second catalogue l'ensemble du mobilier des années 1936 à 1938. Dans les deux cas, ces deux inventaires se présentent sous la forme d'une liste. Chaque objet reçoit un numéro d'inventaire comprenant un nombre associé à son année de découverte ainsi qu'une courte description complétée parfois de dimensions. Ces deux inventaires concentrent un ensemble de mobilier qui reste alors exclu du cadre d'étude de ce mémoire. Le mobilier strictement issu de la fouille du secteur des « Thermes » débute seulement à partir du numéro d'inventaire 65/38. Le contenu « *sommaire* » de ces deux inventaires reste très similaire. Toutefois, l'utilisation comparée de ces deux contenus permet de compléter les informations liées à certains objets.

Ce premier ensemble de sources écrites s'accompagne également de documents visuels et imagés. L'archéologue nous fait parvenir des photographies prises sur les différents secteurs de la fouille de 1938 ainsi que de certains des objets issus de ces chantiers. Ces photographies sont alors regroupées en six « *pochettes* », triées par thèmes et secteurs de fouille. L'archéologue a également attribué un numéro pour chacune de ces photographies, débutant par la lettre I, suivie de l'année de fouille et du chiffre de la photo (annexes 4, 7).

Le journal de fouille et les deux inventaires se retrouvent également illustrés par des croquis de l'archéologue ponctuant le texte à certains endroits. Ces dessins sommaires et schématiques peuvent alors décrire une forme architecturale ou bien le contour d'un objet (annexes 5, 8).

Par ailleurs, un plan général reprenant la structure des « Thermes » et la délimitation de la fouille achève le journal de mission (annexe 6).

¹ Hatzopoulos M., et al, 1992, p. 191, 193. Cet exemplaire fait lui 36 pages dans un format de 21x14. A la différence du journal de mission des « Thermes », ce carnet est beaucoup plus complet car il incorpore, parallèlement aux données scientifiques, des descriptions de paysages, des scènes de la vie quotidienne ainsi que des réflexions politiques.

Avant de pouvoir étudier les données de cette fouille, il a fallu traiter cette documentation brute. En effet, ces sources écrites et photographiques datent de l'année 1938. Ces documents sont alors nécessairement dépendants des techniques et des procédés photographiques utilisés à l'époque. Par ailleurs, nous n'avons pas pu travailler directement sur les originaux mais uniquement à partir de scans et de documents informatisés qui déforment un peu plus la qualité première du document. Nous avons donc dû mettre en œuvre une méthodologie et fournir un premier travail sur notre documentation afin de pouvoir la comprendre et l'étudier.

Il était nécessaire dans un premier temps de retranscrire le texte du journal de fouille et des deux inventaires, écrits manuellement par l'archéologue. Fort heureusement, l'écriture Léon Rey peut se lire sans grande difficulté et le contenu même des différentes sources écrites n'est pas très important en quantité. Néanmoins, certains passages ont été difficiles à déchiffrer. Ce manque de lisibilité est notamment dû aux ratures et rectifications effectuées par l'archéologue ainsi qu'à la qualité du scan conférant à l'écriture une couleur très claire presque blanche. Nous avons alors établi une codification permettant d'intégrer les diverses particularités du texte écrit tout en respectant les propos de l'archéologue (annexes 1, 2, 3).

Le traitement des photographies a également requis un travail important. Ces images de 1938 conservent leur aspect d'époque. Les photographies prises en noir et blanc révèlent alors une certaine surexposition et saturation de la lumière ainsi qu'un contraste prononcé entre les deux teintes. Il a alors fallu rééquilibrer les couleurs par l'intermédiaire d'un logiciel informatique afin de pouvoir visualiser distinctement le contenu de ces images (annexe 47). Par ailleurs, une grande majorité des clichés a dû être recadrée afin de supprimer les éléments extérieurs au sujet photographié (annexe 47). En effet, les photographies du site des « Thermes » conservent encore une partie du cadre noir spécifique à la « planche contact ». Les objets sont, eux, photographiés sur un fond noir matérialisé par une toile déposée ou tendue manuellement (annexe 47).

Le plan d'ensemble des « Thermes » constitue un document très précieux pour la compréhension du site. Bien que l'archéologue y place quelques annotations, le plan reste néanmoins dépourvu d'orientation cardinale et d'échelle. Il était alors indispensable de retrouver ces deux éléments afin de comprendre l'élaboration de ce plan parallèlement à la construction et l'agencement des « Thermes » sur le site. Nous avons alors dans un premier temps restitué les dimensions relevées par Léon Rey sur le plan dessiné en format A3 (annexe 33). Par la suite, il s'agissait de connaître les valeurs rapportées sur le plan pour chacune des dimensions connues du site, en les mesurant sur ce même document. Bien évidemment ces deux ensembles de mesures ne possèdent pas la même unité. Nous avons alors choisi de ramener l'intégralité de ces valeurs au centimètre, en convertissant alors les dimensions, qui étaient, elles, prises en mètre. La connaissance de ces deux valeurs, réelle et en plan, nous a permis de calculer l'échelle de chaque mesure connue. La finalité était alors d'obtenir une échelle moyenne du plan à partir de l'ensemble de ces échelles (annexe 20). Nous avons délibérément choisi d'écarter de ce calcul deux types de mesures qui ne pouvaient

que fausser l'estimation de l'échelle. D'une part, nous n'avons pas souhaité prendre en compte les petites mesures prises en centimètre, mais reportées en centimètre sur le plan et non pas au millimètre. D'autre part, nous avons également éliminé les mesures dont nous avons pu constater une différence importante entre la base numéraire de la dimension prise et de celle prise en plan. En effet, en comparant les différentes mesures, nous avons pu constater que Léon Rey a visiblement souhaité dessiner son plan à l'échelle 1/100 (annexe 20) car nous retrouvons des équivalences très proches entre les mesures en mètre relevées sur le site et celles en centimètre du plan. Bien que nous ayons possiblement retrouvé l'échelle établie au centième par Léon Rey (annexe 21), ce plan devient toutefois difficilement utilisable. Désormais, à cause des deux compromis que nous avons dû faire, les dimensions manquantes du site qui seraient retrouvées à partir du plan peuvent s'avérer incertaines et inexactes.

Cette documentation de l'archéologue a par la suite été classée.

Nous avons établi un premier catalogue des photographies du site (annexe 7). Ces documents étaient dépourvus de toute légende. Il s'agissait alors de pouvoir identifier explicitement le contenu de chacune des pochettes et du sujet photographié. La tâche fut relativement aisée pour les images concernant des secteurs déjà étudiés et connus par l'archéologie, comme l'« odéon » et le « sanctuaire », également fouillés cette année-là. Par ailleurs, le mobilier photographié a pu être identifié grâce à la présentation faite sur les documents originaux de 1938. En effet, les photographies se situent à proximité directe du numéro d'inventaire de l'objet et de la description qui en a été faite par l'archéologue (annexe 48). En revanche, l'analyse des photographies du site des « Thermes » s'est révélée beaucoup plus complexe. En effet, il s'agissait de comprendre l'intention derrière la photographie prise par une personne initiée et familière au site. L'identification de chacune de ces images s'est faite conjointement à l'aide de l'observation du plan et de la lecture attentive du journal.

L'ensemble des photographies présentes dans les deux inventaires de fouilles ont été initialement classées par l'archéologue dans une pochette prévue à cet effet (I.28.), exclusivement réservée aux images du mobilier. En revanche, les croquis n'ont, eux, fait l'objet d'aucune planche dans la documentation de 1938. Nous avons alors choisi de les intégrer comme une donnée à part entière, au même titre que les photographies. En effet, ils nous permettent tout autant d'obtenir un visuel de référence, certes moins précis, sur l'objet découvert ou sur une structure de la fouille. Nous avons alors également établi un catalogue de l'ensemble des croquis présents dans le journal de mission et dans les deux inventaires. Nous avons délivré arbitrairement pour chacun d'entre eux un numéro d'inventaire ainsi qu'une courte description, en parallèle de la légende établie par l'archéologue pour certains d'entre eux (annexe 8). Les croquis relatifs au dessin du mobilier ont facilement pu être identifiés grâce à la présentation faite sur les documents originaux de 1938. Tout comme pour les photographies du mobilier, les croquis se situent à proximité directe du

numéro d'inventaire de l'objet et de la petite description qui en faite par l'archéologue (annexe 48).

L'ensemble du mobilier découvert au cours des fouilles de 1938, et plus particulièrement du secteur des « Thermes », a également nécessité un traitement afin d'ordonner et de croiser la quantité de données issues des deux « *inventaires* » et du journal de mission. Nous avons alors établi notre propre inventaire des objets en respectant les numéros d'attribution et les propos de l'archéologue. Les composants et les caractéristiques de chacun de ces objets sont désormais classés distinctement par catégories thématiques, à la manière d'un inventaire d'objets classique (annexes 9, 10). Dans le cadre de notre mémoire et de l'étude approfondie du site des « Thermes », le mobilier strictement issu de ce secteur d'Apollonia donne lieu à la mise en place d'un corpus. Chaque objet des « Thermes » possède alors sa propre fiche descriptive et complète (annexe 63).

La manipulation de ces données reste délicate. En effet, nous avons pu l'aborder à travers l'historiographie du site, mais ce secteur des « Thermes » reste à ce jour uniquement connu à travers ces fouilles de 1938 menées par Léon Rey. Cette documentation constitue notre seule source de connaissance sur ce site. Il est donc nécessaire d'établir une méthodologie sur la manière d'aborder le contenu, les affirmations et les hypothèses développées par l'archéologue. Notre raisonnement est alors partagé entre l'intégration des réflexions menées par Léon Rey et la révision critique de certaines de ses théories.

Dans un premier temps, nous avons préféré faire majoritairement confiance aux propos de Léon Rey, en considérant pour acquis et véridiques les faits et les découvertes énoncés dans ses textes. Il est évident que sa connaissance du site d'Apollonia, et plus généralement en matière d'archéologie de terrain reste plus importante que la nôtre. Léon Rey possédait déjà une grande expérience du terrain avant les fouilles d'Apollonia et ses qualités d'archéologue sont particulièrement reconnues et sollicitées. Cet archéologue a pu faire ses armes en dirigeant des fouilles à Athènes ou en Macédoine, entre les années 1916 et 1918, dans le cadre scientifique du service archéologique de l'armée d'orient qu'il dirige¹. Il voue par la suite une grande partie de sa vie au site d'Apollonia et ses travaux restent une référence pour la connaissance du site². Nous lui devons notamment la découverte et l'étude des principaux monuments du centre monumental de la cité (les portiques, l'Odéon, le Monument Agonothète). Cet érudit, titulaire d'une thèse et formé à l'Ecole des Chartes, reste donc un pionnier pour ses travaux archéologiques effectués en Macédoine et à Apollonia.

Toutefois, nous nous réservons le droit de nuancer, de revoir ou voire même de se détacher des théories de l'archéologue. En effet, certaines des conclusions établies par Léon Rey ont pu se révéler un peu trop hâtives et erronées³. Par ailleurs, en dépit des nombreux plans des structures

¹ Boucher, 1961 ; Hatzopoulos M. *et al*, 1992, p. 192.

² Les données archéologiques de Léon Rey sont par exemple intégrées à l'Atlas d'Apollonia de Vangjel D. *et al*, 2007.

³ L'archéologue a pu proposer une restitution et une fonction erronées du portique aux niches du centre monumental, identifié comme une promenade, un nymphée, une bibliothèque ou une agora ; ou encore le sanctuaire du centre monumental compris

et des relevés d'objets qu'il effectue, l'archéologue s'attarde très peu sur les relevés des couches stratigraphiques qui sont presque inexistant¹. Nous gardons bien sûr à l'esprit que l'archéologue avance des hypothèses avec les données et les méthodes qui sont à sa disposition mais nous pensons qu'il est important de garder un regard critique sur son travail. C'est pourquoi nous avons tenu à présenter nos propres hypothèses lorsque nous avons été confrontés à une ambiguïté, une contradiction dans les propos de l'archéologue ou bien lorsque notre documentation complémentaire nous le permettait. En effet, après l'examen exhaustif de notre source documentaire vient le temps de la recherche, guidée par des ouvrages récents et contemporains devenus des références dans les domaines de recherche. Ces connaissances nouvellement engrangées permettent alors de dépasser le contenu de ce carnet de fouilles et de poursuivre les premières conclusions établies en 1938.

Cette fouille inachevée et les lacunes de notre documentation nous réduisent à conduire un raisonnement fondé dans bien des cas sur l'extrapolation². Nous nous voyons dans l'obligation d'avancer de nombreuses hypothèses élaborées à partir des données de Léon Rey mais également des extrapolations appuyées par des cas et des exemples concrets connus dans l'archéologie antique.

Bien que nos théories et nos suppositions restent justifiées par des références, nous avons conscience que certaines de ces hypothèses pourraient se révéler erronées dans l'avenir. Toutefois, nous tenions à traiter de manière approfondie notre documentation en proposant un ensemble de possibilités recevables dans le cas des « Thermes ». Il est nécessaire de garder à l'esprit que ce mémoire ne livre qu'un premier état de la question de ce secteur d'Apollonia à partir de ces uniques données de fouilles datant de 1938.

Notre démarche analytique démontre bien la difficulté de reprendre la fouille d'un autre archéologue, une fouille ancienne qui plus est, et les biais méthodologiques et scientifiques que cela entraîne. Nous avons alors que trop conscience des nombreuses limites imposées par un tel sujet et par sa documentation.

Dans un premier temps, le contexte de cette fouille des « Thermes » et l'historiographie de ce secteur imposent déjà un certain cadre à notre étude.

La majorité des éléments constitutifs du site des « Thermes » n'est connu et identifiable que d'après la documentation et le regard de Léon Rey. En effet, la fouille de 1938 constitue encore à ce jour l'unique fouille du site. Nous ne reviendrons pas sur la méthodologie adoptée, développée précédemment, mais nous sommes donc dans l'obligation de faire confiance à une documentation subjective et incomplète.

comme un fanum ; ou encore sur la compréhension des différentes maisons de la cité d'Apollonia. Vangjel D. *et al*, 2007, p. 193, 195, 212 ; Rey L., 1927, p. 13-14, 19, 23 ; Rey L., 1929.

¹ Vangjel D. *et al*, 2007, p. 212 ; Nous avons seulement pu observer quelques coupes stratigraphiques lors de l'étude de l'Odéon au sein de Rey L., 1939a.

² Ce modèle de pensée est notamment utilisé dans le cas du Abadie-Reynal, C. *et al*, 2011, p. 197.

Par ailleurs, la fouille de ce secteur n'a pas été poursuivie ou ré-ouverte a posteriori, bien que cette architecture soit aisément identifiable dans l'atlas d'Apollonia et repérable sur le site même¹ (annexes 37, 42). Ce site demeure partiellement fouillé, n'ayant subi qu'un gros défrichage de la part de Léon Rey au cours de sa campagne de 1938. Notre vision d'ensemble et notre réflexion restent alors biaisées par ce manque d'exhaustivité. La faible avancée du chantier explique alors en partie le peu d'information à notre disposition pour tenter de comprendre et d'analyser ce site. Par ailleurs, les méthodes de fouilles et les préoccupations scientifiques et archéologiques actuelles ne sont pas les mêmes qu'en 1938, ce qui explique également certaines lacunes dans les données de cette fouille ancienne. Actuellement, le site donne à voir ce qui doit être le dernier état de l'occupation. Nous n'en savons pas beaucoup plus sur les couches et l'occupation antérieures. Par ailleurs, ce secteur de fouille n'a pas fait l'objet d'un relevé stratigraphique complet². La possibilité d'établir une chronologie complète de l'occupation du site est pour l'instant à abandonner. Mais, le dernier état, connu et révélé par la fouille de Léon Rey, reste tout aussi difficile à définir chronologiquement. En effet, le contexte de découverte des objets, et les couches de cette fouille des « Thermes » restent très ambiguës, voire inexistantes, pour dater cette architecture et son époque.

Le mobilier constitue le plus bel exemple des conditions singulières de cette étude. En effet, l'ensemble des objets issus de cette fouille, ainsi que des précédentes découvertes de Léon Rey, reste perdu, détruit par un bombardement³. Notre connaissance de ce mobilier repose alors exclusivement et éternellement sur les recherches de Léon Rey.

Le contexte archéologique et géographique nous oblige également à rester prudents sur le vocabulaire adopté et les hypothèses émises. En effet, nous serions face à une architecture romaine mais établie en territoire grec. Bien que la Grèce soit intégrée à l'Empire au même titre que la Gaule ou l'Espagne, chacune de ces régions conserve des originalités et des spécificités. De ce fait, le modèle romain purement italique peut se différencier de cas présents en Gaule ou en Grèce. Il est facile et hâtif de tenter d'appliquer un modèle et en tirer les mêmes conclusions techniques et chronologiques⁴.

La forme et le contenu même de notre documentation démontrent certaines des lacunes qui entravent la bonne démarche de notre analyse.

L'étude du secteur des « Thermes » a pu être menée grâce au carnet de fouille et aux inventaires de Léon Rey ainsi qu'aux photographies prises sur le site. Ces différentes sources peuvent alors se compléter de façon positive en coïncidant, mais également se contredire. Il est alors nécessaire de trancher sur un de ces contenus afin de pouvoir aboutir à une conclusion satisfaisante. Ce choix

¹ Vangjel D. *et al.*, 2007, p. 157.

² C'était déjà le cas pour le sanctuaire : Léon Rey ne fait visiblement pas de relevés stratigraphiques à l'exception des coupes que nous avons pu observer dans Rey L., 1939a.

³ Vangjel D. *et al.*, 2007, p. 151 ; Rey L., 1929.

⁴ Wursmsr H., 2008, p. 1, 10.

induit alors une interprétation subjective de notre source et l'hypothèse établie sur ce contenu choisi pourrait se révéler erronée.

Nous ne reviendrons pas sur la qualité des photographies et leur absence de légende. A ces premières difficultés vient s'ajouter le manque d'indication temporelle relative à la prise de l'image. L'analyse du contenu de ces images nous a permis de constater que ces photographies ont été prises à différents moments du chantier et de son avancée¹. Il nous est alors difficile de savoir si le contenu photographié correspond au début du déblaiement du site ou bien à l'état définitif et la fin du chantier. Les conclusions établies à partir de ce visuel restent alors entièrement dépendantes et éventuellement faussées par le contenu de la photographie. En effet, les premières données, les premières structures qui apparaissent au début de la fouille peuvent évoluer au cours du chantier et se révéler différentes à la fin de la fouille.

Le plan élaboré par Léon Rey conserve également une grande part d'interrogation. La nature du document reste ambiguë. Il s'apparente plutôt à un croquis qu'à un véritable plan². En effet, celui-ci est dépourvu des principaux éléments constitutifs et obligatoires pour la construction d'un plan. Nous avons pu souligner l'absence d'orientation, d'échelle, mais la légende et le titre sont également absents. Par ailleurs, les contours même du plan reflètent plutôt un tracé dessiné qu'un véritable relevé scientifique et minutieux. En effet, l'épaisseur des murs est retranscrite sous la forme de segments réguliers et droits. Cette épaisseur paraît alors être homogène et commune à un certain nombre d'élévations. Léon Rey a semble-t-il voulu retranscrire grossièrement et approximativement les différences d'épaisseur mais sans réelle échelle de proportion. Le carnet de fouille nous indique par ailleurs très peu de ces épaisseurs. Il reste alors difficile de dire si ces estimations d'épaisseur décrites sur le plan correspondent à la réalité du terrain. Nous avons pu d'ailleurs démontrer que ce plan reste obsolète même si nous avons pu retrouver son échelle. De plus, ce croquis ne représente pas la nature et le dénivelé du terrain, comme ont pu le faire les deux plans antérieurs de Gillieron et de Praschniker sous la forme de hachures (annexes 39, 40). Seule la limite de la fouille est notée par des stries alors que nous avons pu constater que ce site des « Thermes » est installé sur une légère pente. Ce plan peut donc seulement nous donner un ordre d'idée sur les structures découvertes à la fouille cette année-là afin d'orienter nos recherches et nos conclusions. L'étude de ce document pose une réflexion sur la validité de son contenu. Néanmoins, Léon Rey semble savoir distinguer, au moins dans un cas précis, la réalité du terrain et l'interprétation. En effet, nous pouvons distinguer sur le croquis des tracés en pointillés pour symboliser la continuité hypothétique d'une élévation.

Les lacunes de notre source et de nos données confèrent inévitablement une certaine limite à notre étude et à ce mémoire. Certains éléments de cette architecture des « Thermes »

¹ L'exemple du figuier présent sur la photographie I.30.8. dans le M6 à l'ouest de la pièce AA' mais absent sur les photographies suivantes présentant ce même mur (I.30.17 par exemple) ; l'exemple de la photo I.30.9 présentant le caniveau début de la fouille.

² Ceci caractérise visiblement les plans anciens, car nous pouvons retrouver une réflexion similaire pour le plan du site d'Apollonia établi par Gillieron ; Vangjel D. *et al*, 2007, p. 113.

seront donc laissés de côté par manque d'information, notre documentation nous faisant défaut. Nous tenterons toutefois d'extrapoler quelques peu et de dépasser le simple cadre donné par Léon Rey lorsque nos sources textuelles, photographiques ou les recherches complémentaires nous le permettront.

En dépit de ces nombreuses conditions et des doutes que nous avons pu émettre, cette étude reste essentielle car ce secteur d'Apollonia reste aujourd'hui inédit. Il apparaît bien au sein de publications, d'ouvrages ou d'articles comme les « Thermes » d'Apollonia mais cette appellation constitue la seule information abordée. Ce site n'a alors pas été publié, et qui plus est la fouille de Léon Rey n'a fait l'objet d'aucune étude approfondie.

Notre problématique s'impose alors d'elle-même. Il s'agit de savoir comment étudier un site inédit à partir d'une documentation ancienne. Notre étude possède alors deux finalités. Un premier objectif constitue à traiter la documentation de Léon Rey afin de livrer une première publication de ses résultats. Un des objectifs des chercheurs est de pouvoir rendre public le contenu scientifique et ce mémoire en sera alors un des exemples. De ce fait, nous nous ancrons dans les préoccupations actuelles mais nous poursuivons également la philosophie de Léon Rey. En effet, l'archéologue publiait déjà chaque année ces résultats dans la revue *Albania*, et seul ce secteur des « Thermes » faisait défaut.

D'autre part, nous serons également obligés de traiter la thèse émise par l'archéologue à la suite de sa fouille. Il s'agira alors de vérifier l'hypothèse de thermes romains, constatée par Léon Rey à travers les structures de cette architecture. Toute la difficulté est là. Donner un sens et une justification à cette fonction architecturale à partir des quelques données recueillies et d'une fouille à peine entamée. Il est nécessaire de rester prudent avec cette identification qui serait évidente et assurée¹.

Nous avons alors choisi de présenter ce site et notre mémoire sur le modèle d'une monographie de site. Nous avons déjà pu aborder, ici en introduction, l'historiographie du site d'Apollonia, et plus particulièrement de ce secteur des « Thermes », ainsi que la documentation mise à notre disposition, la méthode employée et les limites de cette étude. Par la suite, nous traiterons dans une première grande partie des vestiges architecturaux. Ce chapitre sera l'occasion d'analyser l'ensemble des éléments constitutifs de cette structure architecturale : le matériau, l'élévation, les sols et les aménagements, sans oublier le décor architectonique. Une deuxième partie sera consacrée à l'ensemble du mobilier découvert sur le site. Ce chapitre sera organisé par catégories d'objets, en différenciant la terre cuite, les monnaies, la tabletterie, le

¹ Certains sites conservent encore aujourd'hui une appellation erronée, marquée par l'imagination ou la mythologie, comme pour les « thermes » de viennes » qui ne sont en réalité pas des thermes ; *La maison urbaine d'époque romaine en Gaule narbonnaise et dans les provinces voisines*, 1996, p. 175.

verre, le métal et enfin les inscriptions. Une troisième et dernière partie achèvera ce mémoire par l'étude de la fonction de cette architecture. Nous tenterons alors de proposer une datation et une identification en replaçant ces « Thermes » dans leur contexte et le cadre d'Apollonia.

CHAPITRE 1

Les vestiges architecturaux

1. LES MATERIAUX

Cette partie traitera des matériaux présents dans la construction, en abordant leur nature, leur place et leur rôle dans cette architecture.

Cette analyse typologique est à lire avec l'annexe 11, récapitulant l'ensemble des matériaux mentionnés par Léon Rey, utilisés dans la construction de cette architecture.

1.1. Nature des différents matériaux utilisés

Les différents matériaux sont uniquement identifiables d'après les mentions de Léon Rey dans son carnet et l'observation des photographies.

L'apport et l'usage des photographies pour cette étude peuvent toutefois paraître vains à cause de leurs qualités : le noir et blanc, et leur aspect ne permettent pas de distinguer clairement et explicitement les matériaux. Certaines structures architecturales seront donc laissées de côté par manque d'information, l'archéologue n'en ayant pas mentionné le matériau constitutif. Nous tenterons toutefois d'extrapoler quelque peu et de dépasser le simple cadre donné par Léon Rey lorsque la documentation nous le permettra.

Par ailleurs, la représentativité des fragments de matériaux à la fouille doit être mesurée. Nous savons pertinemment que cette fouille des « Thermes » n'est que partielle et que, par conséquent, nous ne traitons qu'un échantillon des vestiges présents sur le site. Cet échantillon peut alors être représentatif de l'état de l'architecture à l'époque antique ou bien être soumis à la détérioration et aux effets du temps. Toutefois nous essayons de rendre un état actuel de la question d'après la documentation, certes lacunaire, que nous avons.

1.1.1. L'argile

1.1.1.1. De la brique cuite ?

Léon Rey distingue deux types de production en argile dans son carnet. Il différencie alors les éléments de « *brique* » et de « *terre cuite* ». Ces deux techniques apparaissent dans des contextes et des utilisations différentes.

En revanche, il ne précise pas le caractère de la brique utilisée. Dans un premier temps, nous pourrions supposer l'emploi de la brique cuite pour la construction de cette architecture, au vu de l'état de conservation des murs. En effet, bien que la brique crue, séchée au soleil, ait été utilisée dans l'Antiquité, dans la majorité des cas ce type d'architecture ne résiste pas aux effets du temps¹.

¹ Adam JP., 1984, p. 158.

Toutefois, nous connaissons des exemples d'architecture antiques en briques crues. C'est notamment le cas à Apollonia où les rapports de fouilles anciennes mentionnent la présence de briques crues dans l'élévation de l'enceinte de la cité¹.

Cette réflexion soulève donc plusieurs problèmes quant à l'identification de la brique utilisée. En effet, sans précisions de la part de Léon Rey et sans étude directe sur le matériau, nous ne pouvons répondre à la question. Toutefois, affirmer la présence d'une élévation en brique crue pose un problème de méthode. En effet, la présence de brique crue n'a été relevée qu'à l'occasion d'un chantier de 1919². Or, nous savons combien il est difficile et parfois erroné de se rapporter aux seules conclusions établies lors de fouilles anciennes. Par ailleurs, la conservation des murs bâtis en brique et leur hauteur relativement importante (M4, M23, M25) nous permet d'exclure une élévation en brique en crue.

1.1.1.2. Les moellons de briques dans l'élévation

La brique apparaît presque exclusivement dans l'élévation des murs des pièces ou des seuils. Elle peut alors être utilisée comme seul appareil ou associée à la pierre. Elle incarne un des principaux éléments utilisés dans la construction.

1.1.1.3. Les pilettes d'hypocauste

La brique apparaît également dans un cas de structure très différente. Nous la retrouvons cette fois-ci non pas sous la forme d'une élévation mais en dessous du niveau de circulation des pièces J et D. Disposées les unes sur les autres, les briques forment alors des pilettes maintenant le sol de béton de ces deux pièces.

1.1.1.4. La terre cuite en pavement

Une dernière structure présente un exemple de « brique » dans sa composition. Léon Rey en indique sous forme de fragments associés à de la pierre dans le pavement de la pièce O. La « terre cuite » se retrouve dans un seul type de structure architecturale. En effet, elle est utilisée sous la forme de pavement des pièces B et K.

1.1.2. La roche

1.1.2.1. Le calcaire

D'après les mentions de Léon Rey, le calcaire intervient seulement dans l'élaboration du seuil des pièces K et B. Il en souligne par ailleurs la grande qualité.

¹ Vangjel D. *et al.*, 2007, p. 169.

² Date à laquelle Praschniker débute ses fouilles sur le site d'Apollonia.

Il nous apparaît toutefois surprenant que cette pierre ne soit utilisée que pour cette unique élément et nous soupçonnons que le calcaire se retrouve dans d'autres structures de l'architecture.

1.1.2.2. Le marbre

Léon Rey distingue plusieurs qualités de marbre dans cette architecture.

Le marbre blanc apparaît être majoritairement utilisé. Il constitue à lui seul le seuil des pièces A/E ainsi que le pavement de ces mêmes pièces. Nous le retrouvons également utilisé comme parement des murs de la pièce F.

Un marbre blanc tendant vers plus le gris est quant à lui employé comme parement de murs des pièces A', E et G'.

Un exemple de marbre gris se retrouve comme élément de parement de mur de la pièce A.

D'autres fragments de marbre ont également été recensés dans l'inventaire du mobilier de la fouille. En revanche, leur fonction et leur localisation au sein de l'architecture restent difficilement perceptibles. Un fragment de marbre gris bleuâtre (107/38) et de marbre à veines grises et roses (130/38) ont pu être retrouvés comme parement. Trois autres fragments, deux marbres verts (80/38, 106/38) et un marbre rouge (99/38) ont également pu être mis en évidence au cours de la fouille.

A travers les différents exemples retrouvés sur le site, le marbre apparaît comme le choix majoritaire pour le parement des parois. En revanche pour le pavement des sols, il est parallèlement utilisé avec des revêtements en terre cuite.

1.1.2.3. Les pierres indéterminées : un problème typologique et de vocabulaire

Certains éléments sont simplement mentionnés sous le nom de « *pierre* » sans catégorisation ou identification précises. Ce matériau non défini par Léon Rey se retrouve alors utilisé comme seuil des pièces D/F et A/A', dans le sol de la pièce O associé à la brique ainsi que dans l'élévation des différents murs des « Thermes ».

Bien que l'archéologue ne prenne pas la peine de caractériser cette « *pierre* », par manque d'intérêt ou par manque de connaissance, ne pourrait-on tout de même pas tenter de l'identifier à l'aide de la nature des autres pierres connues sur le site et des connaissances disponibles à ce jour sur l'architecture antique.

- dans un premier temps, nous pourrions supposer l'utilisation du calcaire, déjà employé dans l'élaboration du seuil des pièces K et B. Par ailleurs, nous pouvons remarquer que Léon Rey au sein de son carnet de fouille, fait lui-même l'amalgame : en effet, après avoir premièrement identifié les dalles du seuil des pièces K et B comme un « *beau calcaire* », il ne parle par la suite plus que de « *pierre* » pour décrire ce même seuil. Il semble alors que l'archéologue emploie ce terme pour nommer un objet et non comme la constitution de l'objet lui-même. De plus, un autre fait concernant la nature des matériaux utilisés mérite d'être souligné. Les différents chercheurs

ayant officiés sur le site d'Apollonia au cours de la campagne de fouille actuelle¹ précisent que le calcaire blanc local peut être confondu avec le marbre, à cause de sa couleur et de la qualité de son grain fin². Serait-ce le cas pour notre site des « Thermes » ? Léon Rey aurait-il faussement répertorié des éléments exécutés en marbre blanc ? Nous laissons cette question ouverte, car une nouvelle fois, en l'absence d'observation ou d'un relevé sur le terrain, nous ne pouvons y répondre.

- nous pourrions également présumer de l'utilisation du tuf. Ce matériau, à rapprocher du calcaire, constitue le matériau par excellence de l'architecture romaine en Italie³. Par ailleurs, nous aurons le loisir de l'aborder par la suite, mais des marques caractéristiques de taille faite à la polka sur le tuf⁴ se retrouvent notamment sur les différents seuils des « Thermes ». L'identification du tuf reste tout de même une simple hypothèse car si ce matériau est fréquemment utilisé en Italie romaine, il reste encore à dater cet ensemble architectural avant de pouvoir affirmer qu'il est bel et bien d'époque romaine ainsi qu'à prouver la présence de tuf sur ce site grec.
- si l'hypothèse du tuf reste encore discutable, il existe une autre qualité de pierre dont la présence, elle, n'est plus à prouver. En effet, des affleurements de grès sont visibles sur le site et cette roche est par ailleurs présente dans la construction d'autres structures d'Apollonia, dont l'enceinte et l'acropole⁵. Nous pourrions alors présumer la présence de grès dans les moellons des murs.
- enfin, pour ce qui est des pierres utilisées dans la partie interne de la maçonnerie, nous pourrions y voir un conglomérat de pierres locales de différentes natures. Nous savons par ailleurs que le sol d'Apollonia, en plus du grès, est riche en galets⁶ ce qui pourrait alors convenir à l'édification de la maçonnerie. De nombreuses constructions antiques comprennent dans leur élévation un assemblage de galets et de mortier⁷, ce qui pourrait alors être le cas de nos « Thermes ».

1.2. Technique d'élaboration

1.2.1. La taille des blocs

Il nous paraît à présent intéressant d'aborder le travail d'élaboration des blocs de pierre puisque notre documentation nous le permet. En effet, nous avons pu remarquer à la lumière des photographies des marques de taille sur certaines structures des « Thermes ».

Nous tenterons alors d'identifier les techniques mises en œuvre sur les différents types de blocs rencontrés sur le site. En l'absence de grand appareil, les seuls « blocs » que l'on peut considérer

¹ Campagne de fouille de 1993-2003 menée par une équipe de chercheurs franco-albanais, dont les travaux et les résultats ont abouti à la synthèse suivante : *Apollonia d'Illyrie : mission épigraphique et archéologique en Albanie fondée par Pierre Cabanes et dirigée par Jean-Luc Lambolley et Bashkim Vrekaj*.

² Vangjel D. *et al*, 2007, p. 203.

³ Adam JP., 1984, p. 115.

⁴ Adam JP., 1984, p. 37.

⁵ Vangjel D. *et al*, 2007, p. 11.

⁶ Ibid.

⁷ Adam JP., 1984, p. 23.

comme tel sont constitués par les seuils. Nous prendrons également en compte plus largement les moellons présents en grand nombre dans l'élévation (annexe 49).

1.2.1.1. Les moellons

Nous pouvons observer un premier ensemble constitué de pierres visiblement non taillées, présentes dans la maçonnerie des murs : ramassées directement sur le site, elles sont déposées telles quelles dans la construction. Ces pierres constituent ce que nous avons qualifié précédemment de « conglomérat de pierres de différentes natures », utilisées non pas pour leur qualité propre mais afin d'élever la partie interne des murs. Ce cas de figure est notamment très visible sur le mur le mieux conservé en hauteur du site (M16).

Un deuxième procédé est employé dans l'élaboration des blocs. Nous avons pu noter la présence de murs constitués par des moellons polygonaux dont la forme reste aléatoire (M2, M7 M18 par exemple). Nous pouvons constater une certaine hétérogénéité dans les contours adoptés par ces blocs. Cependant, le travail de taille sur ces moellons reste difficile à discerner. Cela s'explique par le choix de la technique employée. D'une part, ces moellons peuvent effectivement subir une retaille afin de parfaitement s'emboîter les uns aux autres, facilitant ainsi l'assemblage des blocs. D'autre part, ceux-ci peuvent être tout simplement déposés tels quels dans l'élévation, si leur forme d'origine ne nécessite pas de retaille particulière¹.

1.2.1.2. Les seuils

Les deux premiers types de moellons précédemment cités ne présentent pas de traces visibles d'outils ou de taille particulière, à l'inverse des blocs composant les seuils. En effet, ceux-ci disposent sur leurs surfaces de marques caractéristiques en formes d'arêtes ou de creux permettant ainsi d'identifier la technique de taille et les outils employés pour former leur structure définitive.

Toutefois, quand bien même ces traces d'outils sont visibles, il reste très difficile de définir de façon catégorique la technique employée. Sans observation directe sur le bloc et sans connaissance spécifique de notre part dans ce domaine, il est souvent complexe de distinguer certaines techniques entre elles. En effet, la plupart des techniques que nous avons identifiées ne peut pas se différencier grâce à des traces grossières ou fines, au contraire ces différents effets peuvent être obtenus à travers une seule et même technique (annexe 50). De ce fait, des techniques distinctes, telles que la polka, le smillé, la taille brochée ou pointée, peuvent alors laisser des traces similaires. Seuls les outils d'affinage, comme le ciseau ou la gradine, laissent invariablement des traces fines voire dentelées.

¹ Adam JP., 1984, p. 141.

Afin d'identifier les traces laissées sur les blocs, nous avons alors eu recours à des comparaisons avec des photographies issues d'ouvrages spécialisés nous présentant au cas par cas ces marques d'outils.

Les seuils nous permettent d'aborder différents outils et différentes étapes de la conception de ces blocs¹. Certains blocs ne pourront être traités. En effet, l'absence de photographies (S8, S11) ou la qualité de ces images (S2, S4, S10) ne nous permettent pas de faire une analyse approfondie des traces de taille sur ces blocs. L'élaboration des S5 et S6 reste elle aussi très difficile à percevoir mais nous tenterons tout de même de les aborder. Les photographies traitant des autres seuils (S1, S3, S7, S9) sont plus parlantes et permettent de ce fait une meilleure perception des marques d'outils.

Avant d'être mis en forme à l'aide de ces différents outils, les blocs de pierre subissent un équarrissage afin d'extraire la forme voulue de la matière première préalablement débitée. Cette étape se fait à l'aide de coins insérés successivement dans la pierre. C'est peut-être la marque de ces coins que nous avons sur l'arête de la deuxième marche du seuil de la pièce AA' (I.30.33).

L'ensemble des seuils est globalement dégrossi à l'aide d'outils, tels que le smillé, la polka ou le poinçon. Certains blocs sont d'ailleurs restés à ce stade d'élaboration à en juger par les marques assez grossières laissées apparentes sur leurs faces latérales (S3, S6, S9). Nous avons largement dit précédemment combien il était ardu de distinguer un outil particulier au cours de cette phase d'élaboration. Toutefois une taille singulière a pu être remarquée sur la deuxième marche du S9. En effet, nous croyons y voir une taille brochée, exécutée au poinçon, caractérisée par de fines rainures incurvées².

Pour parfaire leur forme, les seuils sont travaillés à l'aide d'outils permettant un rendu plus fin comme le ciseau ou la gradine. Nous remarquons alors sur la partie droite du seuil des pièces F et D de très légères arêtes. Cependant la photographie ne nous permet de distinguer un de ces deux outils, la gradine laissant habituellement un rendu dentelé (I.30.28).

Enfin, le lit d'attente des seuils est généralement poli afin de lui conférer son rendu final. La surface encore un peu rugueuse de certains d'entre eux suggère que la pierre est visiblement laissée telle quelle (S3, S5) alors que pour les autres seuils ayant subi un égrisage nous pouvons constater un aspect beaucoup lisse (S1, S6, S9).

1.2.2. Le façonnage des briques

Il ne s'agit pas ici de retracer toute l'étude de la fabrication de la brique. Nous souhaitons dépasser le simple cadre de la confection, déjà largement connu, afin de traiter le choix de module et la typologie propre aux briques des « Thermes ».

¹ Les noms des différentes techniques, des outils, l'analyse des marques de travail sont issus de Adam JP., 1984.

² Adam JP., 1984, p. 37.

La longueur et la largeur des briques permettent d'établir le module de référence utilisé dans la construction. En effet les briques sont produites de façon standardisée à l'aide d'un moule : celui possède des dimensions propres décrivant un module précis. Nous en connaissons plusieurs pour l'Antiquité, différents selon leurs dimensions¹.

Léon Rey indique l'« épaisseur » des briques utilisées pour quelques structures (annexe 12) : le seuil des pièces E/F (M22), le mur contigu aux pièces O et P (M8), le mur Est de la pièce B (M4 ; annexe 5, figure 10), le grand mur de la pièce A' (M16 ; annexe 5 figure 8), le mur Est de la pièce E (M18 ; annexe 5, figure 13) et l'ouverture du caniveau (annexe 5, figure 15). En revanche, il ne précise que deux longueurs de briques sur l'ensemble du bâtiment : les briques du M18 présentant 28cm de longueur et celles du M4 dotées d'une longueur comprise entre 27 et 30cm. Ces données restent très lacunaires pour nous permettent d'identifier le module utilisé dans la construction des « Thermes ».

Toutefois, la mention de l'épaisseur garde son importance et nous permet une première analyse à travers l'étude du journal et des photographies. Nous pouvons par ailleurs entendre par « épaisseur » non pas l'épaisseur mais la largeur des briques, qui nous paraissait alors absente à la première lecture du journal. De plus, si l'archéologue nous indique les sept centimètres d'épaisseur des briques du seuil des pièces E/F (S5), c'est pour en souligner le caractère « *plus grossier* » et « *plus épais* », en comparaison des briques utilisées pour les structures avoisinantes (M16, M18) et dont l'épaisseur est comprise entre 3 et 4,5cm. Cette différence est très visible à travers à la photographie I.30.26. Par ailleurs, à la lumière des photographies du site, nous pouvons constater que les murs adjacents se composent visiblement d'un module de briques similaire (M7, M16, M18 ; les M15, M20 et M24 ; M16 et M21). Il y aurait donc au minimum deux modules de brique différents utilisés dans cette architecture. Un premier ensemble, visiblement majoritaire dans la construction, dont l'épaisseur est comprise entre 3 et 4,5cm et un second module à la largeur plus importante comprise entre 7 et 8cm pour les M22 et M8.

Nous ne serons-nous avancer plus sur les aspects plus précis de typologie car nous savons combien il est vain et périlleux de baser sa démonstration uniquement sur l'observation des photographies d'époque, sans aucune mesure ou échelle.

Une nouvelle fois, Léon Rey ne précise ni les dimensions des briques ni celles de piliers qu'elles forment au sein des pièces J et D. Nous n'avons par ailleurs ni photographies ni relevés nous permettant de déduire plus de conclusions. Toutefois, l'archéologue nous indique les différentes formes de briques employées pour chacune des pièces. Le sous-sol de la pièce J se compose de briques cylindriques tandis que la pièce D possède des briques rectangulaires.

¹ Les différents modules sont le bessale de 20cm par côté, le tetradoron de 30cm par côté, le pentadoron de 37,5cm par côté, le sesquipedale de 45cm par côté et enfin le bipedale de 60cm par côté ; Adam JP., 1984, p. 159 ; De Filippo R., 1999.

1.2.3. La mise en chantier

La nature des matériaux utilisés, leurs dimensions ainsi que l'observation des photographies nous permettent d'établir les premières hypothèses concernant la réalisation de ce bâtiment et son chantier de construction, dans sa dernière phase d'élaboration, la phase fouillée par Léon Rey.

1.2.3.1. Le transport et la mise en place des différents types de blocs

L'absence de grand appareil dans cette architecture induit une probable absence de système de levage ou de bardage dans la construction.

Nous avons tout de même pu mettre en évidence de grands blocs d'architecture avec les différents seuils. Cependant, dans ce cas de figure également, nous avons pu remarquer l'absence d'éléments techniques relatifs au levage ou la mise en place de ces blocs, tels que les griffes, les trous de louve ou encore les pinces. Toutefois, nous tenons à garder en mémoire que notre documentation ne nous offre pas une vision d'ensemble du bloc, les photographies n'en livrant que certaines faces. Par ailleurs, ces seuils n'étant pas intégrés techniquement à l'élévation des murs, il n'est alors peut-être pas nécessaire d'incorporer à leur surface le tenon, la louve ou la griffe afin de les agencer dans cette architecture.

Les dimensions et le poids des autres moellons de pierre et des briques supposent qu'ils ont dû être portés sur le dos ou à la main, et non pas bardés comme le seraient les gros blocs d'architecture¹.

Nous pouvons alors conclure sur une probable absence de système de levage et de bardage lors de ce chantier, au vue de la nature des matériaux et de la taille des blocs employés dans la construction. Le transport des matériaux devait se faire à la main ou sur le dos, combiné à la mise en place d'une chaîne d'ouvriers. Les seuils devaient eux être vraisemblablement acheminés à l'aide de rondins de bois calés sous les blocs.

1.2.3.2. La présence d'un échafaudage ?

Le chantier de construction devait également comporter un échafaudage en bois pour permettre l'édification des murs et le transport en hauteur des matériaux. Nous pouvons avancer cette hypothèse pour deux raisons. D'une part, l'utilisation de briques pour l'élévation des murs suppose que le chantier de construction ait eu recours à un échafaudage à défaut d'un système de levage². D'autre part, après une observation attentive des photographies, nous avons pu remarquer la présence d'un ensemble de trous alignés horizontalement sur les photos qui mettent en avant le mur Est de la pièce A' (M16), le mur le mieux conservé en hauteur du site (annexe 51).

¹ Adam JP., 1984, p. 45.

² Adam JP., 1984, p. 84.

Ces petits orifices seraient alors les trous de boulins dans lesquels des poutres introduites perpendiculairement au mur supportent des planches, elles, placées de manière parallèle au mur. Ces différentes structures en bois permettent ainsi de monter un échafaudage (annexe 52).

De plus, ces possibles trous de boulins apparaissent des deux côtés du mur de A'. Nous serions alors en présence d'un échafaudage traversant où une même cavité est utilisée afin de percer le mur de part en part. Toutefois, nous tenons à nuancer cette hypothèse qui nécessiterait un relevé complet du mur afin de valider la symétrie de ces orifices.

Trois techniques d'échafaudage sont généralement connues pour l'Antiquité (annexe 52). Pour le mur de A', nous pouvons proposer l'usage d'un échafaudage encastré, justifié par la présence de ces potentiels trous de boulins. En effet, les deux autres techniques de l'échafaudage sur tréteaux et de l'échafaudage indépendant ne laissent pas de traces visibles sur le mur car ils ne sont pas en contact direct avec celui-ci. Toutefois, nous ne pouvons affirmer que ces deux techniques n'étaient pas en usage lors de la construction, l'absence de traces ne signifiant pas indubitablement leur inexistence. Par ailleurs, pour l'élaboration de murs entièrement en briques, les constructeurs ont généralement recours à l'échafaudage indépendant pour des questions esthétiques, afin d'éviter de marquer le mur et laisser des cavités visibles ; à l'inverse de murs en moellons à la forme aléatoire où l'on préfère utiliser l'échafaudage encastré¹. Les « Thermes » présentant à la fois des murs en briques et des murs en moellons de pierre, ces deux techniques d'échafaudage ont alors pu coexister.

1.3. Origine des matériaux

L'origine des matériaux présents sur le site des « Thermes » reste indéterminée si l'on se réfère aux seules mentions de Léon Rey : en effet, celui-ci ne précise aucune provenance pour aucun des matériaux utilisés. Par conséquent, cette analyse pourra uniquement se faire d'après nos suppositions et des conclusions établies dans des ouvrages spécialisés.

Nous avons souhaité partager cette présentation en deux catégories : les matériaux d'origine locale et les matériaux importés. Cette réflexion soulève un nouveau problème méthodologique. Notre étude comprendra sous le terme de « local » bien évidemment les matériaux présents et extrait dans le sol d'Apollonia d'Illyrie mais également les matériaux provenant de la région et des environs directs du site.

En outre, nous aborderons ici uniquement l'origine des matériaux identifiés par Léon Rey. En effet, les roches évoquées précédemment telles que le grès, le tuf ou le galet ne sont que des hypothèses de notre part, leur présence n'est pas avérée sur le site. Par ailleurs, nous avons déjà prouvé l'origine locale de certaines d'entre elles.

¹ Adam JP., 1984, p. 90.

1.3.1. Les matériaux locaux

Il semble évident que la brique soit d'origine locale. En effet, la nature du sol d'Apollonia est décrite comme argileuse. Ce matériau apparaît comme une source abondante du site.

L'identification de l'origine du calcaire est étroitement liée à l'étude de son aspect, ce qui se révèle être quelque peu délicat. En effet, Léon Rey ne décrit pas précisément cette roche, son grain, sa surface ou sa couleur. Notre seul recours reste alors la comparaison avec les autres éléments calcaires présents plus généralement sur le site d'Apollonia, notamment dans l'élévation des fortifications. Or, les chercheurs ont mis en avant trois qualités de calcaire différentes¹. Si nous pouvons écarter l'hypothèse du calcaire coquiller, grâce à la surface lisse du seuil des pièces K et B, il n'en reste pas moins difficile de le distinguer entre un calcaire blanc ou un calcaire liasique. Malgré tout, nous pouvons proposer une origine locale pour le calcaire des « Thermes », issu du Mont Acrocérauniens, à une vingtaine de kilomètres au sud d'Apollonia, ou bien issu du Mont Pantokrakor, certes plus éloigné encore au sud, sur l'île de Corfou.

1.3.2. Les matériaux importés

Le marbre semble, lui, être importé. D'une part, nous n'avons pas connaissance de carrière de marbre locale ou à proximité directe du site. D'autre part, ce matériau par sa qualité et sa fonction de parement appartient à la partie noble et à l'ornementation de la construction. Or, ces parements sont généralement importés², affirmant d'autant plus le rang et la richesse de son acquéreur. Reste alors à connaître la provenance du marbre utilisé. Si nous nous en tenons à l'aspect des couleurs donné par Léon Rey, nous pouvons livrer une première hypothèse sur son origine³.

Le marbre blanc peut être notamment issu d'Algérie ou des Pyrénées. Mais ces suppositions nous semblent peu probables. Nous préférons voir une importation grecque avec un marbre en provenance du Pentélique ou encore des îles de Thasos ou Paros.

L'origine du marbre gris serait, elle, plutôt à chercher sur la côte d'Asie Mineure, du Levant ou bien dans la région grecque de l'Attique.

Le marbre vert, notamment à veines blanches pourrait également provenir d'un site grec en Eubée.

Enfin, le marbre rouge connaît deux sites d'extractions, en Asie Mineure ou plus localement dans le Péloponnèse.

¹ Vangiel D. *et al*, 2007, p. 11.

² Adam JP., 1984, p. 24.

³ Cette analyse est permise grâce à l'étude de JP Adams et de R. Cagnat, qui proposent une origine du marbre suivant la couleur que celui-ci possède : Adam JP., 1984, Cagnat R., 1916.

2. L'ELEVATION

Nous avons pu aborder les murs des « Thermes » de façon détournée à travers l'étude des matériaux présents sur l'ensemble du site. Nous tacherons ici de traiter de manière approfondie les techniques employées dans l'élaboration des murs et la composition de ces derniers. Nous pourrions alors aborder les quatre grands éléments composant la structure de ces élévations : les fondations, la partie interne maçonnée, l'appareil, le parement et le couvrement (annexe 12).

2.1. La conservation de l'élévation

Nous allons tâcher dans un premier temps de présenter l'état de notre documentation et des vestiges du site. Il s'agit de mettre en avant les informations transmises par Léon Rey et les relevés auxquels l'archéologue a pu procéder lors de sa campagne de fouille. Nous essayerons également à partir des photographies de dresser un premier bilan sur la conservation des murs et des vestiges liés à l'élévation.

2.1.1. La dimension et l'état des différents murs

Les informations relatives aux dimensions des murs des « Thermes » sont très restreintes au sein du carnet. Nous ne connaissons pas l'épaisseur des différents murs. Léon Rey a seulement indiqué la largeur de 35cm du M8. Les longueurs des murs ne sont pas mentionnées explicitement. Elles peuvent seulement être approchée et estimées grâce aux mentions liées aux dimensions des pièces (annexe 33). En revanche, l'archéologue a pris soin de nous rapporter une grande partie des hauteurs des murs (annexe 24). Ces valeurs ont pu être complétées à l'aide des photographies. Nous avons pu estimer certaines dimensions de murs (M6 et M7) lorsque leurs hauteurs paraissaient similaires à celle d'un mur contigu, dont l'élévation avait été rapportée par Léon Rey.

Une grande partie de l'élévation possède une hauteur conservée sur plus d'1m. La qualité de conservation des vestiges nous permettent alors d'étudier la composition de ces élévations et leurs appareils. Certaines traces de parement restent également perceptibles. Seule la partie ouest de la fouille présente des pièces aux murs très arasés (L, M, P). Cette faible conservation des élévations peut notamment s'expliquer par l'emplacement du site. Nous avons pu observer que cette architecture s'établit sur une faible pente. De ce fait, les structures situées en partie ouest du site doivent pratiquement affleurer le sol actuel alors que les vestiges de la partie est sont protégés par une couche de terre plus importante.

2.1.2. Les limites de la documentation : l'absence de toiture

L'élévation s'achève habituellement par la présence d'une toiture couvrant ainsi le bâtiment. Nous ne pouvons que constater l'absence d'éléments nous permettant d'étudier la typologie de la toiture des « Thermes », voire d'en attester l'existence¹.

La fouille de Léon Rey n'a pas permis de déceler des éléments rattachés à la technique de la charpente, comme des objets métalliques². Par ailleurs, nous n'avons pas pu reconnaître la forme d'une *tegula* dans le mobilier céramique. Cet ensemble semble uniquement constitué de fragments de vaisselles ou lampes. Il existe cependant quelques formes céramiques indéterminées mais ces fragments possèdent un décor présent sur la surface.

Enfin, en dépit d'une bonne conservation des élévations, leur hauteur reste trop réduite pour pouvoir aborder et observer des éléments architectoniques liés à la toiture, situés en partie haute des murs.

Cette absence n'est pas un cas isolé dans l'archéologie antique.

En effet, les exemples d'architecture ayant conservés des éléments de toiture et la charpente restent exceptionnels³. Cette rareté s'explique notamment par la qualité intrinsèque du bois, qui constitue la structure de la toiture. Ce matériau est périssable et il ne laisse alors pas ou très peu de traces à la fouille.

D'autre part, la fouille de 1938 n'a pas permis de dégager l'ensemble des couches d'occupation du site. Ainsi, le mobilier recueilli apparaît quelque peu réduit. Nous pouvons alors supposer que des éléments rattachés à la toiture soient encore enfouis dans les couches inférieures. Par ailleurs, l'intérêt porté aux éléments céramiques et tout particulièrement aux *tegulae*, qui pourraient former le couvrement, n'est que récent. Les fouilles actuelles s'attachent à conserver et étudier de manière approfondie ce matériel. Nous pouvons supposer qu'à l'époque, la fouille a pu ne pas prendre en compte ces éléments.

En l'absence de vestiges liés au couvrement des « Thermes », nous ne pourrions étudier cette partie de l'élévation. Nous pouvons tout de même présenter des hypothèses. La construction antique admet plusieurs types de couvrement mais la nature des élévations ainsi que la fonction de cet ensemble architectural nous permettent d'écarter certains modèles. Ces propositions sont évidemment fondées sur des références générales et connues dans l'archéologie antique et nous n'écarterons pas l'hypothèse que ces « Thermes » appartiennent à une exception. Toutefois, nous tenons à préciser ces possibilités de couvrement.

Dans un premier temps, un couvrement à base de végétaux semble exclu. En effet, ce type de toiture se rattache à des bâtiments plutôt rustiques dont les murs sont élaborés en argile⁴. L'argile

¹ Certaines pièces peuvent effectivement être dépourvues de couvrement, laissant ainsi la pièce à ciel ouvert.

² Adam JP., 1984, p. 229.

³ Adam JP., 1984, p. 222.

⁴ Adam JP., 1984, p. 232.

brute n'apparaît pas dans la composition de l'élévation des « Thermes ». Par ailleurs, la présence de marbre en parement ainsi que sous la forme de dalles au sol écarte définitivement une fonction rustique du bâtiment.

Un second type de couverture semble de pas pouvoir s'appliquer dans le cas des « Thermes ». Nous pouvons supposer que cette structure n'est pas dotée d'une toiture en pierre. En effet, ce couverture est habituellement réservé aux monuments funéraires afin de promouvoir une symbolique d'éternité¹. Bien que nous aborderons de nombreuses hypothèses et les difficultés liées à l'identification de la fonction des « Thermes » dans la dernière partie, la fonction funéraire de cet ensemble peut cependant être écartée.

Par ailleurs, la forme absidiale adoptée par les murs des pièces G et G' (M20, M21) pourrait démontrer la présence potentielle d'une voûte développée au-dessus du pavement de ces pièces. Mais là encore, la faible hauteur des murs nous permet d'évoquer cette identification uniquement comme une simple hypothèse.

2.1.3. Les limites de la documentation : l'absence de fondations visibles

2.1.3.1. L'absence de sources

Les fondations de l'architecture ne sont pas accessibles dans le cas présent. En effet, Léon Rey n'en fait aucune mention au sein de son carnet et elles ne sont pas visibles sur les photographies.

Cela est principalement dû à l'avancée de la fouille de 1938². En effet, nous tenons à rappeler que le site vient d'être découvert cette année-là et la fouille de ce secteur est tout alors juste entamée. De ce fait, le chantier n'en était qu'à ses balbutiements et il était alors inconcevable de pouvoir déjà dégager les vestiges des fondations dans les couches inférieures des « Thermes ».

De plus, Léon Rey a pu procéder à certaines fouilles en profondeur dans plusieurs endroits du site. Toutefois, aucun de ces sondages n'a permis de révéler ne serait-ce que la partie haute des fondations. Dans un premier temps, l'archéologue précise qu'à 70cm sous la pièce A, la fouille a seulement atteint la couche de béton qui reçoit le dallage de marbre de cette pièce. Léon Rey note également dans son carnet que la base des murs des pièces K et H n'a pas pu être décelée. En effet, un sondage a été effectué jusqu'à 1m90 de profondeur à l'extérieur de la pièce K et la fouille du mur sud de la pièce H est descendue jusqu'à 60cm, sans révéler la moindre traces de fondations. Par ailleurs, sans relevés de ces sondages et ni photographies à l'appui (notamment pour la fouille de K), nous pouvons nous interroger sur les méthodes employées afin de respecter la stratigraphie du site. Ces deux pièces encadrent l'extrême nord, pour K, et l'extrême sud, pour H, du bâtiment. Par conséquent, il aurait été intéressant d'atteindre leur niveau de fondation afin de pouvoir livrer

¹ Adam JP., 1984, p. 232.

² M-C. Hellmann précise que « pendant les fouilles anciennes, les archéologues n'ont pas toujours prêté attention aux fondations ». ; Hellmann MC., 2010, p. 156. Cela pourrait être le cas ici, mais nous avons pu voir à la lecture du carnet que Léon Rey tentait de mettre en évidence la base d'au moins deux murs des « Thermes ».

un début de stratigraphie du secteur. Toutefois, nous tenons à préciser que le plan actuel des « Thermes » reste incomplet : il est alors tout à fait possible que l'architecture soit plus étendue et que d'autres pièces viennent s'accoler à celles déjà découvertes.

Ainsi, des fondations doivent bien être présentes mais elles n'ont tout simplement pas été mises au jour à l'heure actuelle. Nous sommes tout juste sur le niveau de circulation des différentes pièces y compris pour les pièces H et I, présentes simplement sur un niveau inférieur par rapport au reste de l'architecture, probablement du fait de leurs fonctions¹. Une nouvelle fois, seule une reprise de fouille nous permettrait d'attester l'existence de fondations et de traiter de leur constitution.

2.1.3.2. Une première hypothèse

Nous pouvons toutefois tenter une première approche au regard de la nature du sol d'Apollonia et de la composition des murs qui constituent l'architecture des « Thermes », à l'aide des connaissances engrangées sur l'architecture antique. Nous tenons à rappeler que les propositions qui vont suivre ne sont évidemment que des hypothèses, établies à partir de cas gréco-romains connus et généraux.

D'après les vestiges restants, l'élévation des « Thermes » apparaît visiblement dépourvue de spécificités qui induiraient des fondations singulières. Nous pouvons suggérer la présence de fondations traditionnelles élaborées selon la technique commune, appliquée à un large type de construction². Nous aurions alors une fondation à semelle débordante, dont la tranchée est plus large que le mur lui-même.

Nous pouvons également tenter de définir le type même de fondation et l'appareil dans lequel elle a été réalisée. Il reste très difficile de déterminer le caractère de ces fondations, mais nous avancerons plusieurs éventualités susceptibles de convenir à l'architecture du site.

Nous pouvons notamment écarter une des techniques d'élaboration de fondations, grâce à l'analyse du sol de la cité d'Apollonia. En effet, les constructions bâties dans les régions de sable volcanique présentent des fondations montées à l'aide d'un coffrage en bois et damées³. Or, nous avons pu le remarquer à travers la présentation des matériaux, le sol d'Apollonia est plutôt de nature rocheuse, ce qui induirait alors l'absence de telles fondations.

De plus, si comme nous le croyons, les murs des « Thermes » comprennent une partie interne bâtie en maçonnerie⁴, les fondations ne pourraient alors être en grand appareil mais plutôt en *opus caementicium*, une association de moellons liés au mortier⁵. Toutefois, ce modèle est soumis à des régionalismes⁶. Il est alors nécessaire de traiter cet élément au cas par cas, en tenant compte du

¹ Nous aurons le loisir d'aborder le plan et les différents niveaux des murs et des sols dans la suite de cette partie. La question des fonctions qui sera traitée dans un autre chapitre.

² Adam JP., 1984, p. 137.

³ Adam JP., 1984, p. 116.

⁴ Hypothèse abordée dans la partie suivante.

⁵ Ibid.

⁶ Ibid.

contexte géographique, car ce type de structure s'adapte au sol et au milieu dans laquelle elle évolue. Si la construction des « Thermes » semble être romaine, nous sommes tout de même en terre grecque à Apollonia d'Illyrie. Il s'agirait alors de connaître le modèle établi dans le monde gréco-romain. Nous savons notamment qu'une des techniques les plus fréquentes dans l'architecture présente en territoire grec reste les fondations bâties en assises de moellons, préférées à la pierre de taille¹.

Enfin, nous pouvons également retrouver dans le monde gréco-romain une technique permettant de mettre à profit les contraintes de l'emplacement. En effet, une architecture située en terrain pentu utilise alors les structures situées à un niveau inférieur comme fondation de substitution². Nous avons pu remarquer à travers la localisation des « Thermes » sur le site d'Apollonia que le secteur est situé en contrebas de la colline (annexe 37). Par conséquent, même si elle subit un maigre dénivelé, la construction se positionne tout de même en pente, avec les pièces I et H sur un niveau inférieur au reste de l'architecture. La construction des « Thermes » pourrait alors en partie s'appuyer sur ces deux pièces. Toutefois, une architecture aménagée sur une pente suggère tout de même d'importantes fondations³.

A quelle profondeur la fouille pourra-t-elle atteindre les fondations des murs ? Nous ne pouvons le dire car nous sommes confrontés à l'opposition de deux modèles. En effet, la construction romaine préconise de descendre suffisamment profond dans le sol sans pour autant atteindre la roche ou le substrat⁴. A l'inverse, le modèle grec se permet de mettre à profit le sol rocheux afin d'incorporer la roche dans les bases de l'élévation⁵.

2.2. La partie interne des murs : la présence de maçonnerie ?

2.2.1. Une structure tripartite

Après avoir abordé le sous-sol par l'intermédiaire des fondations, nous allons pouvoir pleinement traiter de l'élévation en tant que telle. Léon Rey n'aborde que superficiellement cette donnée en nous rapportant le traitement et l'aspect des murs mais en surface seulement. Nous allons tacher ici de comprendre comment ces murs sont bâtis et de quoi ils se composent. Nous proposons alors de voir dans une partie de l'élévation des « Thermes » une structure tripartite, composée d'une partie interne faisant ainsi office de blocage, coffrée entre deux parties externes⁶ selon la technique du coffrage (annexes 26, 53).

¹ Hellmann MC., 2010, p. 157.

² Ibid.

³ Vangjel D. *et al*, 2007, p. 217.

⁴ Adam JP., 1984, p. 137.

⁵ Hellmann MC., 2010, p. 156.

⁶ Hypothèse établie d'après la technique de la maçonnerie abordée par Adam JP., 1984.

Cela apparaît clairement sur certaines photographies (I.30.17, I.30.22, I.30.26, I.30.29). Toutefois, pouvons-nous le généraliser à l'ensemble des murs du site ? Cela reste à voir. D'autant que nous savons qu'une technique peut ne pas être utilisée pour l'ensemble de la construction par choix ou à cause de remaniements postérieurs.

En tout cas, il semble clair que certains murs (M6, M7, M16) sont constitués en deux parties. L'appareil n'est alors pas traversant mais simplement présent en surface, formant la paroi externe du mur. La maçonnerie fait ainsi le lien entre les deux parois de ce mur, en comblant sa partie interne.

Par ailleurs, nous pouvons élargir cette première liste de murs grâce à l'observation des photographies. En effet, nous savons que les murs entièrement érigés en briques (*opus testaceum*, que nous traiterons par la suite) ont généralement recours à cette technique : les moellons de briques sont simplement apposés en parement sur un massif de remplissage. Bien que notre documentation première ne puisse pas nous l'indiquer, nous pouvons de ce fait suggérer que les murs exécutés dans cet appareil contiennent également une maçonnerie interne (M4, M5, M9, M11, M15, M17, M20, M21, M24).

2.2.2. La technique de l'*opus caementicium*

Il s'agit à présent d'étudier la composition de cette maçonnerie interne qui constitue le blocage entre deux parements.

Nous avons déjà pu remarquer grâce à l'étude des matériaux que certains murs comportaient des pierres brutes, non taillées, de forme et de nature aléatoires, probablement issues du site même. Ces moellons seraient alors assemblés et maintenus grâce à un mortier. Ce mélange peut également recevoir des éléments d'autres natures, comme des fragments de briques¹, mais il reste difficile de définir clairement la composition par le simple biais du support photographique.

Les murs épais supposent habituellement que la maçonnerie soit élaborée avec des assises alternant une couche de mortier et une couche de moellons. Or, ici, nous retrouvons plutôt un mélange homogène, préposé habituellement aux murs fins², sans distinction d'assise ni de damage. En effet, nous ne parvenons pas à discerner sur les photographies une ligne blanche relativement épaisse, caractéristique de la présence d'une couche de mortier uniforme.

Ce mélange de pierres et de mortier constitue alors le massif porteur du mur. Il n'est pas simplement un motif de remplissage secondaire mais un support essentiel pour la tenue du mur. La présence au sein de la maçonnerie des « Thermes » de véritables moellons constitutifs de la partie interne apparaît comme la preuve d'une bonne facture, d'une architecture soignée et de qualité³.

¹ Adam JP., 1984, p. 59, 76

² Adam JP., 1984, p. 77, 81.

³ Ibid.

2.3. Les différents appareils

Comme nous l'avons indiqué à travers l'étude de la maçonnerie, certains murs possèdent un appareil présent seulement en surface. Toutefois, nous ne savons si l'ensemble de l'élévation des « Thermes » possède un appareil en paroi externe ou si celui-ci est traversant et constitue le mur porteur à lui seul. En effet, la présence d'une maçonnerie en partie interne du mur a pu être mise en évidence que sur certains d'entre eux.

De plus, bien que nous tenions à différencier l'appareil et le parement apposé sur celui-ci par la suite, certains murs peuvent être dépourvus de plaque de revêtement décoratif et laissés nus. De ce fait, l'appareil fait partie intégrante de l'ornementation. Il est alors difficile de savoir si un appareil entièrement visible sur le chantier de fouille l'était également à l'époque de l'occupation.

Nous l'avons précisé lors de l'étude des matériaux, nous avons pu constater l'absence sur le site de gros de blocs dans l'élévation, représentatifs du grand appareil. L'ensemble des vestiges de l'élévation est alors bâti en petit appareil de moellons de pierres ou de briques.

Nous avons pu distinguer grâce aux descriptions de Léon Rey et aux photographies du site trois types d'appareil dans l'élévation des « Thermes ». Nous ne reviendrons pas sur l'*opus caementicium*, cité plus haut. Nous souhaitons traiter ici les types d'appareils présents à la surface du mur (annexes 27, 53).

2.3.1. L'*opus incertum*

Nous avons pu distinguer la présence de cet appareil pour l'élaboration du M2, du M3 et du M21. Ces murs ont par ailleurs seulement conservé leur appareil, ils sont visiblement dépourvus d'un enduit ou d'un quelconque parement.

Cet appareil se compose exclusivement de petits moellons de pierre de forme irrégulière. Généralement choisis directement sur le site, ces moellons sont de dimensions relativement homogènes. Ils peuvent être laissés bruts ou être grossièrement équarris afin de pouvoir pleinement se juxtaposer.

Par ailleurs, nous pouvons remarquer l'utilisation de joints pour l'assemblage de ces moellons. Le M21 et les dernières « assises » du M2 se distinguent par l'emploi de joints beurrés¹, épais et présents sur le même plan que les moellons. En revanche, la base du M2 se différencie par la présence d'un joint plus en creux et d'aspect plus terreux.

L'irrégularité du contour de ces moellons se remarque aussi dans leur alignement. En effet, la disposition de ces moellons ne décrit pas d'assise horizontale claire et lisible.

¹ Adam JP., 1984, p. 148.

Nous pouvons noter le cas intéressant du M21, commun aux pièces G et H. En effet, les deux parois qui le composent sont élaborées dans deux appareils différents. Le mur nord de H est en *opus incertum*, avec un chaînage de briques tandis que l'abside de la pièce G est exécutée en *opus testaceum*, appareil que nous traiterons par la suite.

2.3.2. *Opus testaceum* ou opus latericium ? : la présence avérée de la brique cuite

L'étude des matériaux nous a permis de douter de la technique d'élaboration des briques. Or, J-P Adam¹ nous indique que les appareils réalisés en opus latericium (appareil de briques crues), bien qu'ils soient très fréquents à l'époque antique, sont aujourd'hui perdus notamment à cause de la qualité intrinsèque de la brique crue qui ne peut pas aussi bien résister aux intempéries et aux effets du temps que la brique cuite. De ce fait, il apparaît que nous sommes bien dans le cas des « Thermes » en présence de brique cuite au vue de la qualité de l'élévation.

L'*opus testaceum* est utilisé dans l'élaboration de deux types de structures différentes et occupe également deux rôles architectoniques distincts. Nous pouvons tout d'abord le retrouver pour la construction de différents murs (M4, M5, M9, M11, M15, M17, M20, M21, M24) mais également dans la composition des montants des seuils (S1, S2, S3, S5, S6, S7, S9). Ce type d'appareil est présent sur l'ensemble de l'élévation pour la majorité des murs cités précédemment, mais il est également utilisé comme chaînage d'angle du M16, associé à l'*opus mixtum* que nous traiterons par la suite.

L'*opus testaceum* se compose exclusivement de moellons de briques. Bien que nous ne connaissions pas précisément leurs dimensions, cet appareil se caractérise par sa régularité et son homogénéité d'ensemble. Léon Rey note tout de même dans son carnet une élévation en *opus testaceum* qui se distingue des autres par le module employée. En effet, il précise que les briques employées dans la construction du M22 ont une dimension plus importante et un aspect plus grossier. A l'inverse de l'*opus incertum*, nous pouvons clairement lire les différentes assises horizontales composant l'élévation.

Nous avons pu mettre en évidence deux techniques distinctes utilisées pour les joints des moellons en pierres. Nous les retrouvons également dans l'élaboration de l'*opus testaceum* afin d'assembler les briques entre-elles avec l'utilisation de joints en creux pour les M15, M17, M20 et les S1, S2, S3, S5, S9 et de joints beurrées pour les M11, M21 et S6.

Le module et la typologie des briques n'avaient pu être étudié que superficiellement, leur différence chromatique ne pourra pas non plus être traitée. La documentation photographique, le noir et blanc ne nous permettent pas d'apprécier les différents dégradés. Nous aurions alors pu étudier ce jeu de couleurs et comprendre ainsi le traitement du décor, de la construction, et le

¹ Adam JP., 1984, p. 158.

travail même de la brique. Nous abordions en introduction la question complexe du rôle de l'appareil, entre structure architectonique et élément d'ornementation. Or, nous connaissons des exemples d'architectures romaines dont le mur est dépourvu de parement, laissé nu afin de révéler le travail de la brique et son jeu chromatique¹. Toutefois, ce choix de traitement apparaît être réservé à la péninsule italique, car nous pouvons en voir peu d'exemples en Gaule. Il s'agirait de savoir si ce type d'appareil est diffusé sur la côte orientale de cette péninsule, en Grèce.

2.3.3. L'*opus mixtum*

Un dernier appareil a pu être mis en évidence grâce à l'étude de la documentation de Léon Rey. Cette technique d'élévation résulte de la combinaison des deux appareils précédemment traités.

L'*opus mixtum* se retrouve ainsi utilisé pour l'élaboration des M4, M6, M7, M16 et M18. Il conjugue des assises de briques alternées avec un autre type d'appareil, ici l'*opus incertum*. Les assises horizontales et régulières sont composées de briques de tailles homogènes à l'inverse des petits blocs de pierres tout juste taillés et agencés de manière aléatoire. L'ensemble de ces moellons qu'ils soient en pierres ou en briques sont maintenus à l'aide de joints en creux.

Certains de ces murs ne comportent qu'un seul chaînage de briques (M4, M7 et M18) tandis que le M16 en présente à trois reprises. Cette singularité est probablement due à la différence de hauteur de conservation de ces murs². En effet, le M16 est le mur le mieux conservé en élévation, atteignant 4m20 de hauteur. De ce fait, nous pouvons supposer que les autres murs sont bâtis sur le même modèle que le M16 et possèdent un nombre similaire de chaînage de briques.

Cette hypothèse est notamment corroborée par la place tenue par ces chaînages au sein de l'élévation. Nous pouvons remarquer que les premières assises de briques des M7, M16 et M18 se situent visiblement à la même hauteur. En effet, bien que ces murs n'aient fait l'objet d'aucun relevé, nous pouvons tout de même le prouver par la continuité de ces assises de briques entre ces trois murs accolés (I.30.1, I.30.26). La hauteur du chaînage du M16 (annexe 5, figure 8)³ et du M6 sont, elle, précisée par Léon Rey : les premières assises de briques se situent à 1m au-dessus du sol. Nous pourrions alors supposer une hauteur similaire pour le premier chaînage des autres murs bâtis en *opus mixtum*. En revanche, le premier chaînage de briques du M4 se situe visiblement à quelques centimètres du sol (I.30.2).

Les différentes nuances de cet *opus mixtum* se retrouvent aussi dans le nombre d'assises constituant les chaînages de briques. Elles peuvent être au nombre de quatre. Cela se lit clairement sur les M6, M7 et M18. Nous pouvons également tenter d'en déceler trois sur les M4 et M16 mais

¹ Adam JP., 1984, p. 160-161.

² Nous verrons dans le dernier chapitre que le cas du M4 constitue une exception dans le nombre de ses assises de briques.

³ L'archéologue indique l'échelle de son relevé soit 2cm pour 1m. Nous avons pu mesurer sur le croquis environ 90mm entre le « sol » et la base du premier chaînage de brique.

ces derniers exemples sont plus complexes à traiter et peuvent porter à confusion. En effet, le M16 reste très perturbé et la photographie du M4 ne nous permet pas de distinguer clairement les assises (I.30.2).

L'*opus mixtum* se compose majoritairement de l'*opus incertum* auquel est ajouté un chaînage de briques. Ce choix détient clairement une finalité architectonique car il a pour but d'assurer une meilleure solidité du mur, en comparaison d'un mur élevé uniquement avec des moellons de pierre¹. La question est alors de savoir si ces assises de briques sont présentes uniquement en parement ou si elles sont traversantes et constituent un élément porteur du mur. Nous pouvons observer sur le M16 des assises de briques présentes sur les deux parois du mur qui renferment la maçonnerie. Ces assises semblent visiblement se situer au même niveau. Nous ne possédons pas de relevés de ce mur mais nous pouvons tout de même observer sur les photographies la présence du premier chaînage sous l'orifice perçant le mur de part en part (I.30.24, I.30.28, I.30.30). Le deuxième chaînage est évidemment présent au-dessus du premier, et même si n'avons cette fois-ci pas de point de repère apparent, il semble être sensiblement au même niveau (I.30.22, I.30.26, I.30.29). Ces assises peuvent alors effectivement être traversantes ou bien simplement se situer à la même hauteur.

Par ailleurs, la présence de la maçonnerie en partie interne complique un peu plus cette analyse et la conception même d'un mur en *opus mixtum*. Si les briques étaient alors traversantes, le blocage en moellons de pierre serait interrompu. En revanche, si l'*opus mixtum* et ses chaînages de briques ne sont présents qu'en surface, le blocage interne serait homogène et continu. Par ailleurs, sur les photographies nous présentant le profil du M16 et de sa maçonnerie interne (I.30.34), nous ne distinguons pas la présence du chaînage de brique traversant, ce qui supposerait alors que cet *opus* n'est présent qu'en surface. Mais il reste difficile d'établir une vérité à partir de ces photographies, sans une étude sur le terrain et une observation approfondie du mur.

2.3.4. La mention de l'*opus reticulatum*

A la fin du carnet de fouille de Léon Rey, nous pouvons retrouver un paragraphe de présentation de l'*opus reticulatum*. L'archéologue a visiblement couché sur papier un extrait tiré du manuel d'archéologie romaine de René Cagnat². Nous pouvons nous interroger sur la présence de cette mention au sein du carnet de fouille. Est-ce un état de la recherche, une réflexion sous forme de note, ou une réelle présomption de la présence d'un vestige ?

Alors que nous avons pu démontrer avec certitude la présence de l'*opus incertum*, également mentionné dans le paragraphe, nous n'avons en revanche trouvé aucune trace de l'*opus*

¹ "La Très Riche Albanie Archéologique" 1986, p. 80.

² Cagnat R., 1916, p. 20.

reticulatum sur les photographies. Léon Rey ne le mentionne par ailleurs nulle part dans son carnet. Les différents appareils présents dans l'élévation ont pu être identifiés et traités précédemment. Les vestiges des murs des « Thermes » ont mis en évidence uniquement trois types d'appareils (annexe 27, 53).

Alors pourquoi Léon Rey mentionne-t-il l'*opus reticulatum* ?

Il est utile de rappeler ici que notre documentation ne nous permet pas de traiter de l'ensemble des murs restants. En effet, malgré les mentions descriptives de Léon Rey et les différentes photographies du site, certains murs sont totalement écartés de l'étude de 1938. Les pièces C, J, D, L, P et R ne sont pas traitées ou alors simplement évoquées de manière secondaire lorsqu'une autre pièce est étudiée ou photographiée. De ce fait, il est tout à fait envisageable que l'*opus reticulatum* compose l'élévation d'une de ces pièces. Par ailleurs, nous avons déjà pu décrire la composition des photographies et les problèmes que cela soulève. Ces images ont été prises à différents moments de la fouille. Nous pouvons alors très bien supposer que la découverte de l'*opus reticulatum* s'est faite après la prise de photo. Ces différentes réflexions démontrent bien l'ambiguïté d'une telle mention. Nous allons alors tenter de répondre à cette question à travers deux hypothèses.

L'archéologue l'a-t-il décelé à la fouille sans en faire l'état dans le carnet lors de la description des différentes pièces ? Malgré les différentes réticences que nous avons énoncées ci-dessus, cela nous semble peu probable. En effet, bien qu'il ne désigne pas explicitement le nom de l'appareil dans lequel chaque mur est construit, l'archéologue décrit tout de même l'aspect extérieur du mur, en précisant le type de matériaux et de moellons et les chainages présents. Ces descriptions nous permettent par la suite d'indiquer le nom de l'appareil.

Léon Rey aurait-il alors noté ce paragraphe comme piste de recherche, afin de prévoir différentes hypothèses d'étude ? Nous avons pu énoncer l'absence visible d'*opus reticulatum* dans l'élévation. Toutefois, un exemple présent dans le sol des pièces K et des B se rapproche du rendu produit par ce type d'*opus*. En effet, le pavement décrit un cloisonné en terre cuite (I.30.31) sous la forme de carrés posés sur l'arête, comme le ferait l'*opus reticulatum* avec des moellons de briques. Ce type de sol faisant écho à la technique de l'*opus reticulatum*, dans sa forme et dans son matériau, l'archéologue aurait alors peut-être souhaité noter ce parallèle dans son carnet.

2.4. Le parement

Après avoir traité la structure architectonique de l'élévation, nous pouvons désormais nous concentrer sur l'étude du parement et de ses vestiges encore présents sur les murs des « Thermes ».

L'ensemble du parement n'est aujourd'hui visible que sous la forme de quelques fragments présents à la base de certains murs. Les plaques de marbre constituent pour l'essentiel des

exemples qui nous sont parvenus. Nous avons pu remarquer une certaine absence d'éléments de décoration et d'ostentation autre que ce type de parement, comme des enduits peints par exemple. Cette absence de décor reste principalement due à l'état de conservation des murs du site. Comme nous l'avons souligné lors de l'étude de l'appareil, la majorité des murs ne révèle aujourd'hui plus que la structure faite en moellons de pierres ou de briques. Par conséquent, nous ne pouvons imaginer que cet état soit révélateur de l'époque d'occupation. L'architecture devait supposer un décor et des parements probablement plus importants, notamment au vue de certains pavements de sol que nous traiterons par la suite et de la qualité des quelques parements qui nous sont parvenus.

Les murs des « Thermes » nous permettent de distinguer la technique du parement. Nous pourrions alors aborder à la fois la couche préparatoire ainsi que les différents exemples de parements apposés sur cette base (annexes 28, 29).

2.4.1. La préparation : la technique de l'enduit

2.4.1.1. Les différents enduits présents sur le site des « Thermes »

L'application de plaques de marbre sur l'appareil se fait par l'intermédiaire d'un enduit, qui permet ainsi au parement d'adhérer au mur. Léon Rey nous en rapporte deux exemples dans son carnet. Nous retrouvons tout d'abord la forme classique de l'enduit de mortier appliqué sur la niche de G'. L'enduit revêtant le M16 possède, lui, une composition plus complexe. En effet, l'archéologue souligne les fragments de briques présents dans le mélange, probablement associés à du mortier. Par ailleurs, l'insertion de matière céramique dans l'enduit assure une meilleure qualité de celui-ci et une meilleure tenue du parement par la suite¹.

Léon Rey signale uniquement ces deux enduits alors que le site présente un plus grand nombre de plaques de marbre en parement. Bien que l'archéologue ne précise pas l'existence de ces enduits dans son carnet, nous pouvons suggérer que pour chaque plaque mentionnée (M7, M16, M18), un enduit doit lui correspondre. En effet, comme nous l'avons précisé, une préparation est nécessaire afin de maintenir le parement en place sur le mur, celui-ci ne peut exister seul. Nous pouvons par ailleurs distinguer sur les photographies une épaisse couche présente sous plusieurs plaques de revêtement (M7, M16, M17), ce qui corroborerait alors notre hypothèse (annexe 28).

En plus de l'enduit supposé et justifié par la présence d'une plaque de décor, nous avons pu également constater, grâce aux photographies, que certains murs (M6, M21) arboraient une couche plus ou moins rugueuse, distincte de leur appareil. Cette strate pourrait alors pleinement correspondre à une couche d'enduit recouvrant le mur. Toutefois, avec seulement l'appui des photographies en noir et blanc, il reste difficile de différencier ce qui pourrait effectivement être une couche d'enduit avec de la terre du site qui aurait été alors mal dégagée sur le mur ; cette ambiguïté est notamment très visible sur la photographie I.30.15.

¹ Adam JP., 1984, p. 237.

2.4.1.2. La technique employée

La technique de l'enduit suggère habituellement que celui-ci soit appliqué en plusieurs couches d'épaisseurs et de compositions différentes¹. Léon Rey précise la densité de 8cm du mortier du M20. Bien qu'ils soient apposés en couche relativement épaisse, il nous est impossible d'en connaître la structure et le nombre utilisé. De ce fait, l'épaisseur de la couche peut à la fois suggérer que l'enduit soit appliqué en une seule couche homogène ou bien qu'il soit effectivement posé en trois couches successives. Seule la photographie de l'angle nord-ouest du M7 (I.30.25) nous permet de voir le profil de l'enduit. Nous croyons y distinguer deux couches, en plus de celle constituée par le parement de marbre, mais la qualité de la photographie et la présence de branchages entravent quelque peu notre analyse.

L'enduit est généralement travaillé de manière à assurer une meilleure adhésion au mur ainsi qu'entre les différentes couches. La surface de l'enduit est alors composée de reliefs, réalisés à l'aide d'incisions ou de mouvements de truelle². Cette technique est difficilement reconnaissable sur les murs des « Thermes ». D'une part, les enduits recevant des plaques de parement sont alors cachés par celles-ci et il nous est alors impossible de distinguer le travail de surface. D'autre part, la qualité des photographies ne nous permet pas d'étudier précisément ces marques. Toutefois, nous pouvons tout de même remarquer sur le M6 un enduit potentiel dont la surface rugueuse possède des traces qui s'apparentent à celles laissées par la truelle.

Ce travail de l'enduit nous permet de déterminer son rôle dans la construction. En effet, cette préparation peut à la fois servir de base pour recevoir un parement mais il peut tout aussi bien être laissé nu. Les murs des « Thermes » uniquement dotés d'un enduit à la surface sont alors intéressants à observer pour déterminer la fonction tenue par l'enduit. Les marques laissées sur le M6 préparent alors la première couche d'enduit à en recevoir une autre. Si l'enduit devait être laissé visible, sa surface aurait alors été lissée. Par conséquent, avec les exemples que nous avons, l'enduit ne semble pas jouer de rôle esthétique et remplacer le parement.

2.4.2. Le placage de marbre attesté par Léon Rey

Le marbre constitue la majorité du décor cité par Léon Rey. Nous ne pouvons dire s'il est représentatif du parement de l'époque d'occupation mais ses vestiges sont les plus nombreux sur le site. En effet, l'archéologue ne mentionnera qu'un autre type de revêtement présent sur le M7 que nous traiterons par la suite.

Il est par ailleurs tout à fait classique de retrouver uniquement des fragments dans la partie basse du mur, le reste des plaques ayant probablement été récupéré³. Avec la seule présence de ces amorces de plinthe, nous n'avons alors que trop peu d'indices pour étudier le type décor produit

¹ Adam JP., 1984, p. 237.

² Ibid.

³ Ibid.

sur ces murs. Nous ne saurons ainsi dire si ces murs comportaient plus haut dans leur élévation des décors en *opus sectile* ou si le parement était simplement constitué de plaques monolithes et monochromes.

L'étude du matériau nous a permis de distinguer la présence de plusieurs variétés de marbre : un marbre blanc (M16), un marbre gris (M7), un marbre gris-blanc présent en plus grande quantité (M16, M18, M20), un marbre gris bleu (107/38) et un exemple à veines grises et roses (130/38). Nous n'avons pas souhaité incorporer les exemplaires 99/38 et 106/38 mentionnés comme des fragments de « *revêtement* » par Léon Rey, ce terme pouvant s'appliquer à la fois au parement et au pavement de sol.

Le matériau est débité en plaques dont Léon Rey nous rapporte certaines dimensions. Le M20 arbore un carreau de marbre, le plus important du site, mesurant 12cm de hauteur. L'exemplaire 99/38 de marbre rouge mesure quant à lui 9cm sur 6,5cm. Toutefois, nous ne saurons dire si ces dimensions correspondent à la dimension finale visible à l'époque d'occupation ou si cette plaque suppose une plus grande hauteur encore, car Léon Rey nous précise que ces marbres sont à l'état de « *vestige* ». L'archéologue indique également certaines des épaisseurs de ces plaques. Le décor de marbre du mur ouest de F (M16) possède une épaisseur située entre 3 et 5cm. Les exemplaires 99/38 et 130/38 possèdent respectivement une épaisseur de 1,2cm et 2cm.

Le décor de marbre ne semble pas être associé à un type d'appareil en particulier. Certes, les exemples mentionnés par Léon Rey se rattachent tous à l'*opus mixtum* mais nous n'avons pas pu déterminer le type d'appareil du M20 et de l'angle nord-ouest du M7, murs comportant également un parement en marbre. De plus, rien ne nous dit que d'autres murs ne revêtaient pas des plaques de marbre à l'époque d'occupation et qui seraient aujourd'hui perdues. Nous verrons d'ailleurs par la suite que d'autres fragments de parements ne sont pas cités par Léon Rey et dont le matériau reste alors indéterminé. Or, ces parements sont présents sur d'autres types d'appareil et rien ne nous dit qu'ils ne sont pas en marbre.

2.4.3. Les autres types de parement

D'après le carnet de Léon Rey, le parement des murs se trouve être principalement constitué de marbre. Cependant, nous avons déjà pu noter une mention de Léon Rey précisant l'existence d'un type de revêtement autre que le marbre. Nous nous attarderons aussi sur l'observation des photographies afin de distinguer des vestiges que l'archéologue n'aurait alors pas mentionnés.

2.4.3.1. Un ciment sur le M7

Léon Rey nous indique tout d'abord la présence d'un parement atypique présent sur la portion du M7 comprise entre les deux seuils (S2 et S3). Nous pouvons effectivement distinguer

sur ce mur (I.30.2) une épaisse couche de matière dont la base dessine des rectangles à l'aide de rainures verticales. Ce revêtement de couleur verdâtre est formé, d'après l'archéologue, non pas par un placage de marbre mais par un ciment. La présence de ce type de parement présente plusieurs problèmes de vocabulaire et archéologiques.

Nous n'avons aucun moyen de vérifier cette technique. L'aspect, la forme et la couleur de ce parement ne se distinguent pas forcément de celui d'un parement de marbre, présent par exemple sur la photographie I.30.26 : ces deux types de revêtement présentent somme toute les mêmes caractéristiques. Nous l'avons précisé précédemment mais la qualité des photographies ne nous permet pas de distinguer les différents revêtements entre eux. Nous sommes par conséquent obligés de faire confiance aux propos de Léon Rey.

D'autre part, J-P Adams nous précise que le ciment, comme nous l'entendons, obtenu par un mélange de chaux, d'argile, et d'oxydes métalliques était inconnu à l'époque antique par les constructeurs romains¹. Le terme est tout simplement mal employé et désigne alors aléatoirement l'*opus caementicium*, du mortier ou encore une forme de liant. Cette ambiguïté nous amène ainsi à nous interroger sur la mention de Léon Rey et sur ce qu'il a voulu désigner à travers ce « *ciment verdâtre* ».

2.4.3.2. Les fragments oubliés par Léon Rey

Nous avons également pu constater que certains fragments de parement n'étaient nullement évoqués par Léon Rey. En effet, à travers les photographies nous avons pu remarquer que les M6 et M17 comportaient des vestiges de revêtement et d'enduit à leur base. L'archéologue ne précise pas leur existence : nous ne pouvons alors pas connaître le matériau utilisé dans l'élaboration de ce parement. Par ailleurs, les photographies ne nous sont d'aucune d'aide, car elles ne permettent pas de classer l'aspect des différents revêtements de murs.

Nous pourrions suggérer dans un premier temps l'emploi du marbre. Toutefois, nous pouvons alors nous interroger sur la raison qui aurait poussé Léon Rey à ne pas mentionner ces plaques au même titre que les autres.

Nous pourrions également y voir des plaques de stuc, très fréquentes dans l'architecture romaine et le décor de thermes.² Ce type de décor en relief est formé par un mortier constitué de chaux et de fragments de marbre ou de calcaire. Ce parement dessinant de grands panneaux tend par ailleurs à imiter le marbre. Nous pourrions alors le voir utilisé ici dans le décor des « Thermes ». Par ailleurs, l'existence d'un tel décor semble déjà être indiquée par la présence de fragments de frises d'entablement découverts sur le site. En effet, Léon Rey mentionne la composition en « *plâtre* » des exemplaires 158/38 et 159/38. Or, ce terme nous semble quelque peu anachronique

¹ Adam JP., 1984, p. 76.

² Adam JP., 1984, p. 243, 245.

et non approprié. L'archéologue a semble-t-il voulu désigner des fragments de stuc sous cette appellation¹.

2.4.3.3. L'*opus testaceum* et son potentiel parement de marbre

Il faut également garder à l'esprit que le site aujourd'hui est à l'état de vestige. Par conséquent, à cause des récupérations de matériaux ou des marques du temps, la majorité du décor des « Thermes » est aujourd'hui perdu. Nous pouvons suggérer que certains des murs laissés désormais nus supportaient des plaques de revêtements à l'époque antique.

Nous savons notamment que les élévations élaborées en *opus testaceum*, traité précédemment, sont habituellement revêtues d'un enduit de mortier et d'un placage de marbre ou d'un décor particulier². Nous savons qu'il est dangereux de faire cas des généralités mais nous pouvons tout de même proposer cette hypothèse pour les « Thermes » d'Apollonia. D'une part, nous avons pu attester l'existence de cette technique d'enduit et de ce type de parement sur le site. D'autre part, bien que qu'aucune des élévations en *opus testaceum* ne semble comporter de décor, nous avons tout de même pu voir sur le mur de briques de la niche de G (M21) une trace d'enduit à sa base. La présence de cette préparation pourrait ainsi supposer qu'elle comportait un parement.

¹ Hypothèse également émise par Dominique Tardy.

² Adam JP., 1984, p. 158.

3. LES SOLS

La fouille menée par Léon Rey a mis en évidence une dizaine de sols au sein de la vingtaine de pièces dégagées à la fouille. La plupart d'entre eux est perturbée. Les pièces A, A', B et K ne possèdent pas une surface plane. En effet, il existe des différences de niveau, caractérisées par des creux et des affaissements dans le sol (I.30.16, I.30.31), dû à des causes naturelles. Le sol des pièces C, D et J est quant à lui effondré.

L'étude de l'élévation et de son revêtement ayant été menée, nous pouvons nous interroger sur une possible corrélation entre le parement des murs et le pavement des sols, notamment pour ceux élaborés en matériaux luxueux. Toutefois, le faible nombre et la qualité des vestiges ne nous permettent pas de pousser cette analyse. Dans un premier temps, nous avons pu voir que certains murs ne possèdent visiblement plus leur parement d'origine. De plus, les nombreux exemples de marbre présents en parement de mur et dans le pavement des pièces auraient peut-être pu nous aiguiller. Mais, bien que nous ayons pu remarquer que les pièces A, A' et E possèdent à la fois du marbre au sol et en parement de mur, la pièce F qui arbore des vestiges de parement en marbre ne présente qu'une couche de préparation et non le pavement de sol. Ainsi, nous ne pourrions, entre autre, pas déterminer une généralité sur l'usage du marbre pour le site des « Thermes ».

Nous n'aborderons pas ici les différents aménagements liés aux sols comme le palier des seuils, le plancher ou encore le système de chauffage : ces éléments seront traités dans une autre partie. Nous souhaitons nous concentrer ici sur la surface des différentes pièces, constituant le niveau de circulation. Nous distinguerons deux types de sol dans notre analyse. Certaines des pièces ne possèdent en réalité que la base préparatoire qui reçoit par la suite le sol sur lequel circulent les occupants. Mais nous avons également pu noter des pièces possédant le pavement définitif, élaboré en terre cuite ou en marbre (annexes 13, 30).

3.1. La préparation

3.1.1. Une couche de béton

Léon Rey mentionne la présence d'un béton dans le sol des pièces A, C, D, F, J et G'. Actuellement, ce sol, lorsqu'il n'est pas effondré (C, D, J), peut être celui du niveau de circulation (F, G'), mais il est également présent en dessous d'un pavement (A). Cette duplicité nous amène à nous interroger sur le rôle tenu par le béton à l'époque de l'occupation.

Ce mélange se retrouve aujourd'hui comme sol de C, D, F, G', J mais ces pièces ont visiblement perdu leur pavement d'origine. En effet, Léon Rey précise lui-même au sein de son carnet que la fouille n'a pas permis de découvrir le dallage de la pièce F, supposant ainsi qu'un pavement devait bien y être présent. De ce fait, le sol de ces différentes pièces devait alors être élaboré sur le modèle

du pavement de A, avec une couche de béton comme base, prête à recevoir par-dessus un dallage. C'est alors ce dallage qui constituait le niveau de circulation à l'époque antique et non la couche de béton découverte à la fouille.

Cette couche de béton est élaborée à la manière de l'enduit pour le parement des murs : ces deux préparations possèdent une technique et un rôle identiques. Dans son carnet, Léon Rey met lui-même en avant le caractère similaire de l'enduit des murs et la base associée au pavement. Ce matériau n'est visible qu'à travers les photographies des pièces où le dallage au sol est perdu (C, D, F, J, G'). Mais là encore, l'analyse se montre ardue. En effet, quand ces pièces ne sont pas photographiées (C, J), leur surface révèle des fragments au sol de toute nature (D, G') et seule la pièce F révèle véritablement la couche de béton. Nous savons cependant que le béton est généralement formé d'un mortier associé à des fragments de cailloux et de céramique¹. Léon Rey ne précise la composition de ce béton formé de « *fragments de briques* » uniquement pour le dallage de A. Nous pouvons alors suggérer que cette formule classique est également appliquée aux autres « *bétons* » du site.

La construction préconise d'appliquer la préparation en trois couches successives de nature et d'épaisseurs variées². Tout comme pour l'enduit des murs, nous pourrions difficilement le vérifier. Léon Rey évoque uniquement les 10cm d'épaisseur du béton de la pièce A. Cette couche de béton bien qu'elle soit présente dans plusieurs pièces n'est visible que sur une seule photographie présentant le sol de la pièce F (I.30.28). L'image nous renvoie qu'une couche d'aspect lisse et homogène et la tranche du seuil FD nous masque le profil et l'épaisseur du sol.

Léon Rey nous rapporte la présence de béton uniquement pour un échantillon de pièces, après avoir découvert des vestiges de cette préparation à la fouille. Toutefois, comme nous l'avons proposé pour la technique du parement des murs, nous pouvons une nouvelle fois élargir le nombre d'exemples de sol en béton sur le site. En effet, d'après l'utilisation de la technique de revêtement de sol, nous pouvons suggérer que les pièces possédant un pavement (A', B, K, E, O) renferment également une sous-couche de béton nécessaire à la tenue et l'existence du dallage.

3.1.2. Un ciment

La présence du ciment ne semble pas uniquement marquer les murs des « Thermes ». En effet, Léon Rey en rapporte également un exemple dans le sol de la pièce A.

Alors que le pavement de cette pièce semble être basé sur une couche de béton, comme il l'exprime dans son carnet, Léon Rey précise que le dallage situé dans la partie nord de cette grande pièce reposerait sur du ciment.

¹ Adam JP., 1984, p. 253.

² Ibid.

Nous avons déjà pu signaler que ce matériau reste très difficile à percevoir dans le cas du M7. Bien que ne voulions pas mettre en doute les dires de l'archéologue sans autres preuves pour contrer son propos, cette mention soulève tout de même quelques interrogations. Mise à part la citation dans le carnet, nous n'avons par ailleurs aucune photographie ni description nous permettant de mieux cerner et analyser ce matériau.

Dans un premier temps, la présence d'un ciment dans le sol de A indiquerait que deux techniques coexistent au sein d'une même pièce. Le béton et le ciment formeraient alors à eux deux la couche de préparation du dallage de A. Cela pourrait alors révéler un choix de la part des constructeurs du site. Nous savons notamment que ces plaques de marbre nécessitent une couche de préparation plus importante dû au poids du marbre. L'accumulation de ces deux matériaux pourrait également démontrer un remaniement d'une époque postérieure. Toutefois, sans une coupe stratigraphique, nous ne pouvons savoir si ces deux mélanges appartiennent à une couche et une époque commune.

Cette dernière réflexion nous amène à nous questionner sur les méthodes de fouille employées sur le site. En effet, en nous rapportant l'histoire de la découverte de ce ciment, Léon Rey précise que cette observation a été faite à partir du grand trou présent dans le dallage de la pièce A. Or, d'après les photographies que nous avons (I.30.16), cette cavité se situerait plutôt au centre de la pièce, devant le M16. A moins que Léon Rey évoque un autre creux qui serait alors absent des photographies, nous pouvons nous interroger sur la méthode mise en œuvre afin d'observer le sous-sol de la partie nord depuis un sondage situé au centre de la pièce.

3.2. Les différents types de pavement

En plus du béton présent dans de nombreuses pièces des « Thermes », la fouille menée par Léon Rey a permis de mettre en évidence deux dallages, de formes et de matériaux différents. Ceux seront les uniques exemples techniquement formés à partir de dalles et de pavés.

Toutefois à côté de ces deux pavements remarquables, un autre exemple existe certes de manière plus grossière et dont la caractérisation se révèle plus complexe.

Nous nous interrogerons également sur l'absence de pavement au sein de certaines pièces, qui pourrait révéler la présence d'un sol plus classique.

3.2.1. Le dallage de marbre

Les pièces A, A' et E possèdent un pavement en marbre.

Ce type de matériaux peut être posé directement sur le sol, sans préparation intermédiaire¹. Cependant, ce n'est pas la technique qui semble être adoptée pour la construction des

¹ Adam JP., 1984.

« Thermes ». En effet, Léon Rey a pu noter la présence de béton sous le dallage de la pièce A'. Bien que l'archéologue ne l'ait pas précisé pour les deux autres pièces, nous pouvons supposer que le pavement en marbre de A' et E repose également sur un béton.

Nous l'avons vu à travers le parement des murs, l'architecture revêt différentes qualités de marbre. Le parement des « Thermes » utilise uniquement du marbre blanc. Mais nous ne saurons généraliser à partir de trois exemples et dire si ce choix de matériau est représentatif de l'époque antique. Il est bien évident que cette disposition ne représente que l'état actuel de la recherche : la fouille du site n'est que partielle et certains pavements sont aujourd'hui perdus.

En matière de décor, ces trois pavements restent très sobres. En effet, nous ne pouvons que constater l'absence de jeu de forme et de couleur, pouvant notamment être exprimé à travers l'*opus sectile*. Le pavement de ces pièces est simplement formé à partir de dalles monolithes et monochromes, organisées en bandes rectilignes, onze pour le dallage des pièces AA' et quatre pour la partie sud de E. Nous ne pourrions pousser plus loin notre analyse typologique et esthétique. En effet, Léon Rey n'évoque dans son carnet que la disposition générale du dallage, sans relever les dimensions des dalles ou leurs aspects. Par ailleurs, la qualité des photographies en noir et blanc ne nous permet pas de saisir d'autres propriétés du pavement.

3.2.2. Un pavage sous forme de cloisonné¹

3.2.2.1. En terre cuite

Le carnet de Léon Rey ainsi que ses photographies nous rapportent l'existence d'un second type de pavement dans la partie nord des « Thermes ». Celui-ci est radicalement différent du dallage de marbre par le matériau et la forme qu'il emploie.

Les pièces K et B comportent au sol un pavage de carreaux en terre cuite. Ce revêtement produit un marquage au sol qui permet ainsi de délimiter les espaces en l'absence de mur. De cette façon, nous pouvons clairement distinguer la limite entre la pièce B et la pièce M qui possède un sol distinct du pavement de B².

Ce pavement se compose de petits carrés de terre cuite, disposés sur l'arête. Cet agencement découle évidemment d'un choix esthétique mais pas seulement. En effet, une telle disposition permet ainsi une meilleure conservation du matériau³.

Léon Rey ne précise pas les dimensions de ces carreaux. Nous pouvons tout de même constater qu'ils ne possèdent pas une forme et une taille identiques (I.30.31). En dépit de leurs dissemblances, ces pavés dessinent toutefois une certaine harmonie. Le pavement reste

¹ L'appellation scientifique de ce type sol reste encore difficile à cerner. Certaines publications ont pu le qualifier d'*opus scutulatum* ou d'*opus sectile* sous forme de losanges et les auteurs peuvent alors être amenés à se contredire ou à mettre en garde sur l'utilisation de ces terminologies. Nous avons alors préféré conserver la mention de Léon Rey ; Ginouvès R., 1985, p. 151 ; Wursmer H., 2008.

² Nous devons tout de même garder à l'esprit l'hypothèse où le dallage de M aujourd'hui perdu poursuivait celui de B et était alors similaire à celui-ci.

³ Adam JP., 1984, p. 254.

globalement homogène, sans grand écart de dimensions entre les carreaux, ce qui nous permet ainsi de distinguer des assises horizontales.

Nous pouvons également remarquer que ces carreaux ne reposent pas côte à côte mais possèdent un écart distinct. Cet espace est probablement occupé par le mortier sur lequel repose ce pavement. Ce joint participe, en plus de la forme adoptée par les carreaux, à l'effet de « *croisillons* » décrit par Léon Rey.

3.2.2.2. Le matériau indéterminé de la pièce E

L'archéologue nous rapporte l'existence d'un second « *cloisonné* » en plus de celui que nous avons présenté pour les pièces K et B.

Ce pavement couvrait une partie de la pièce E. Toutefois, celui-ci est aujourd'hui perdu suite à l'effondrement du sol. Léon Rey ne nous en indique par ailleurs pas le matériau constitutif. A cause de ces lacunes, nous ne pourrions alors dire si ce pavement répondait à celui des pièces K et B ou si celui-ci était entièrement différent dans la dimension de ses moellons et la nature du matériau employé.

Cette pièce E comporte ainsi une particularité dans la composition de son sol. En effet, nous avons pu évoquer la présence d'un dallage de quatre bandes de marbre blanc dans sa partie sud. L'angle nord de la pièce aurait donc également comporté un autre pavement, aujourd'hui indéterminé, dessinant un cloisonné.

A la différence des pièces B et M qui possèdent conjointement deux sols différents, nous retrouvons ici au sein d'une seule et même pièce deux pavements distincts. Par ailleurs, aucune autre structure architecturale, comme un mur, ne vient s'ajouter afin de séparer les deux espaces au sein de la pièce. Nous pouvons cependant noter que la transition entre les deux pavements semble se faire au niveau du pilier (M17).

Nous pouvons alors nous interroger sur la présence de deux pavements différents au sein de la pièce E. Ces dallages pourraient être représentatifs de deux états de l'architecture ce qui impliquerait alors un remaniement dans le pavement de la pièce. Notons que la pièce semble posséder un niveau de sol homogène sans décrochement entre ces deux espaces¹. Ces deux pavements distincts peuvent tout aussi bien indiquer des fonctions différentes au sein de la pièce E où chaque dallage répondrait à un espace défini. Enfin, nous n'écartons pas le simple choix esthétique et le goût d'un décor varié pour le sol de la pièce E.

3.2.3. Le sol de la pièce O : *opus signinum* ou béton tuileau ?

Le cas du sol de la pièce O nous apparaît très complexe à traiter. Léon Rey le décrit comme « *pavé grossièrement en briques et pierres* ». Les photographies ne nous permettent pas de

¹ Les différents niveaux de sol et l'agencement des pièces seront abordés dans une partie suivante.

distinguer les caractéristiques de ce sol. Nous nous attacherons donc à cette seule mention pour tenter de définir le pavement de cette pièce. Nous verrons que nous nous risquerons à rattacher cette description à des exemples de sol connus dans le monde antique. Bien qu'il reste dangereux d'extrapoler à partir d'une simple note, nous tentons tout de même de proposer une hypothèse d'interprétation.

3.2.3.1. Un béton comme espace de circulation

Nous l'avons dit précédemment, nous ne pensons pas que les pièces des « Thermes » révélant aujourd'hui un béton nu l'utilisent comme pavement à l'époque antique. Toutefois, il en existe peut-être un exemple sur le site. Le sol de la pièce O n'apparaît pas comme une simple couche de préparation car Léon Rey le nomme et le caractérise autrement.

Nous l'avons vu, le béton se compose d'un mortier associé à des inclusions de pierres et de matériaux en terre cuite. Or, d'après la mention de Léon Rey, le sol de la pièce O possède une composition proche de celle du béton. Cette description nous amène alors à penser que nous serions effectivement en présence d'un tel mélange pour le pavement de ce sol.

Toutefois, ici l'utilisation faite de cette couche de béton ne serait pas la même que dans les pièces A, C, D, F, J et G'. En effet, là où Léon Rey désignait explicitement la présence d'un « *béton* » pour ces pièces, nous ne retrouvons nullement l'évocation de ce terme pour la pièce O. Bien que nous ayons pu souligner les ambiguïtés des formules employées par l'archéologue au sein de son carnet, nous ne pensons pas que nous soyons dans ce cas ici. Cette distinction induirait plutôt une différence dans l'usage fait de ce béton. Le sol de la pièce O ne serait alors pas une base préparatoire prête à recevoir un pavement mais bien le niveau de circulation sans aucun autre revêtement.

3.2.3.2. Quel type de pavement ?

La couche de béton en tant qu'espace de circulation possède différents qualificatifs suivant sa composition. Nous allons tenter maintenant de définir celle de la pièce O. Notre analyse apparaît restreinte, sans l'appui de photographies ou d'une observation sur le terrain. Il reste très difficile de déterminer clairement une vérité à l'aide de la seule mention de Léon Rey. Toutefois, nous croyons y voir deux possibilités de pavement qui se différencient par la taille des fragments de terre cuite entrant dans la composition du béton.

Nous pourrions proposer dans un premier temps la présence de l'*opus signinum*, l'un des types de sol majoritairement utilisé dans le monde antique romain¹. Ce pavement se caractérise par la présence de la terre cuite sous forme de poudre de tuile². Ces infimes fragments restent associés

¹ Adam JP., 1984, p. 215.

² Barbet A. *et al.*, 2001, p. 126 ; Ginouvès R. *et al.*, 1985.

à des inclusions de pierres de toutes natures dont l'agencement peut être entièrement aléatoire ou organisé de manière réfléchi afin d'esquisser l'effet d'une mosaïque¹.

Pourtant nous ne devons pas écarter une précision importante dans la mention de Léon Rey. L'archéologue inclut le terme de « *grossier* » dans sa description. Cette formule pourrait se rattacher à la technique employée, en évoquant l'agencement des fragments composant le béton ainsi que les finitions médiocres du pavement. Mais le terme pourrait tout aussi bien désigner précisément ces fragments composant le sol et leur taille. De cette manière, nous ne serions pas en présence d'un *opus signinum* dont les éléments en terre cuite se caractérisent par leur finesse mais plutôt d'un béton tuileau employant de gros débris de briques².

Toutefois, nous tenons à préciser qu'au cours de nos différentes lectures d'ouvrages spécialisés dans la construction antique, nous avons notamment pu cerner des divergences concernant la composition de l'*opus signinum*. En effet, certains chercheurs ne soulignaient pas le caractère fin des fragments de terre cuite et pouvaient même jusqu'à assimiler l'*opus signinum* avec le béton tuileau³. Il est par conséquent très difficile d'identifier le sol de la pièce O. Cette analyse repose uniquement sur l'unique et courte mention de Léon Rey et reste quelque peu marquée par les différentes visions des chercheurs.

3.2.4. L'absence de pavement : des sols en terre battue ?

Nous avons pu traiter et étudier les différents pavements révélés à la fouille, mais qu'en est-il pour l'ensemble des autres pièces dont les sols n'ont pas pu être mis en évidence par Léon Rey.

Toute la problématique du traitement des vestiges réside dans la difficulté de savoir si l'état actuel perçu à travers la fouille correspond à l'état d'occupation antique. Il s'agit alors de mesurer « l'effet de source » et de comprendre les absences. Un élément majoritairement présent sur le site peut ne pas l'avoir été à l'époque antique, et inversement, si certaines structures sont absentes, l'étaient-elles également lorsque le site était habité. Nous avons déjà pu souligner ces contraintes dans notre analyse de l'appareil et du parement. La question est à présent de savoir si l'absence de pavement est révélatrice de l'époque antique ou si elle est le résultat de récupérations et des effets du temps.

Les lacunes de notre documentation s'ajoutent aux difficultés méthodologiques. Léon Rey nous précise dans son carnet qu'aucune trace de sol n'a pu être retrouvée dans la pièce G. Le sol des autres pièces, L, M, P, Q, R ne sont, eux, pas abordés. La fouille n'a-t-elle pas pu mettre au jour la présence de vestiges de pavement ou bien son avancée n'a-t-elle pas encore permis de traiter ces

¹ Adam JP., 1984 ; Barbet A., op.cit.

² Ginouvès R., op.cit.

³ R. Ginouvès dans son *Dictionnaire méthodique* apporte cette nuance entre l'*opus signinum* et le béton tuileau, à l'inverse JP Adams ne fait pas cette distinction et assimile alors les deux techniques.

sols ? Il reste très difficile de trancher sur la question. Nous pourrions dans un premier temps effectivement supposer que la faible avancée du chantier de fouille, tout juste entamé en cette année 1938, n'a pas encore permis de dégager le sol de ces pièces. *A contrario*, si effectivement Léon Rey a pu observer ces pièces et leur composition, leur fouille n'a peut-être pas pu mettre en évidence la présence de vestiges de pavement. Cette deuxième hypothèse soulève un problème récurrent lié à l'analyse du carnet. En effet, nous pouvons nous interroger sur la raison qui aurait poussé Léon Rey à ne pas mentionner l'absence de sol des pièces L, M, P, Q, R au même titre que la pièce G.

Il s'agit alors de tenter d'identifier le pavement et le sol de ces pièces. Les mentions traitant de ces informations au sein du carnet nous faisant défaut, nous sommes alors obligés de nous rattacher aux photographies. Nous possédons uniquement une seule photographie présentant deux de ces pièces (I.30.23). Le sol des pièces M et P laissent alors apparaître ce qui nous semble être une couche de terre.

Nous sommes confrontés à une première difficulté. Nous avons pu l'évoquer au cours de l'analyse des parements mais les photographies ne nous permettent pas de définir explicitement les matières. De ce fait, ce qui nous semble être un sol végétal pourrait être tout à fait autre chose. Nous pouvons par exemple voir sur la photo I.30.21 que le pavement cloisonné de B n'apparaît plus à cause de la qualité de l'image.

Si nous sommes effectivement en présence d'un sol en terre, il nous reste alors à savoir si celui-ci constituait le niveau d'origine. Nous pouvons supposer que ce sol terreux serait le reflet de l'utilisation d'un matériau similaire à l'époque antique. En effet, nous savons que les sols recouverts de terre battue sont très fréquemment utilisés dans la construction antique. Dans l'état actuel de la recherche et avec la documentation que nous avons, l'absence de pavement au sein de ces pièces pourrait alors révéler l'utilisation d'un sol simplement élaboré en terre battue.

4. LE PROGRAMME ARCHITECTURAL ET TECHNIQUE : **AMENAGEMENTS ET CIRCULATION**

4.1. Etude du plan relevé par Léon Rey

4.1.1. Le plan des pièces des « Thermes »

4.1.1.1. Formes, dimensions et agencement

Nous nous attacherons dans un premier temps à décrire le plan des « Thermes », fourni par Léon Rey à la fin de son carnet (annexes 6, 21). Nous tenons à rappeler ici quelques précautions d'usage liées à notre démarche. En effet, l'analyse de ce plan se révèle être subjective et lacunaire.

L'étude de ces pièces témoigne, tout d'abord, de plusieurs choix conscients de notre part. Notre description découpera le site en plusieurs secteurs afin de percevoir au mieux la circulation et l'agencement des différentes structures. Nous conduirons la description de ce plan du sud vers le nord. Il est important de rappeler qu'au sein de ce mémoire nous avons volontairement orienté le plan des « Thermes » suivant la flèche nord. Or, ce document est agencé suivant une orientation sud-est dans le carnet de Léon Rey (annexe 6). Par ailleurs, il est évident que le plan de la fouille de 1938 est incomplet. De ce fait, les notions de « pièce centrale » ou « d'axialité » que nous pourrions employer dans notre description ne s'appliquent évidemment qu'à l'état actuel de notre plan, suivant une orientation que nous avons défini. Par ailleurs, cette première description du plan souhaite présenter l'aspect, l'agencement général des pièces et leurs formes en essayant de traduire les éventuelles connections entre elles, permises par les seuils. Il est encore difficile à l'heure actuelle de définir la chronologie de l'occupation et des différents aménagements de la structure. Cette problématique sera notamment abordée à travers la datation de l'architecture dans le dernier chapitre. Cette présentation du plan présente alors la construction et les pièces de manière contemporaine.

En plus des choix que nous avons pu faire concernant la description, nous sommes aussi entièrement dépendants de notre documentation. Le plan dessiné par Léon Rey comporte 19 pièces, auxquelles l'archéologue a attribué arbitrairement des lettres, nous permettant ainsi de les désigner. Il est important de rappeler que ce nombre de pièces n'est qu'une première estimation. L'unique fouille du site n'a pas permis de dégager l'ensemble des pièces et de laisser apparaître le plan du site dans son intégralité.

La partie sud des « Thermes » s'organise autour d'une grande pièce rectangulaire de plus de 100m². Cette superficie est permise grâce à la réunion de deux pièces contiguës, la pièce A et la pièce A'. Léon Rey les désigne lui-même de façon conjointe dans son carnet. Cette pièce permet ensuite d'accéder aux autres secteurs des « Thermes », grâce aux nombreux seuils qui bordent ses murs.

Un long seuil situé en partie nord-est de la pièce AA' permet ainsi d'accéder à la pièce E. Les M7 et M18 qui délimitent cette pièce adoptent la forme d'un rectangle très allongé. La longueur du mur est correspond par ailleurs à celle de la pièce A. Cette concordance des longueurs des murs et l'ouverture entre les deux pièces A et E confèrent ainsi à la pièce A une plus grande profondeur et donne ainsi l'illusion d'une superficie générale qui serait augmentée. La pièce E permet de relier cette grande pièce centrale avec le secteur est des « Thermes ».

La pièce E est ouverte également au sud. Ce seuil (S5), de moindre dimension que le précédent (S4), permet d'accéder à deux petites pièces, alignées dans l'axe avec la pièce E. La pièce F dessine un carré dont seul un côté possède un mur continu (M16). En effet, cette pièce est ouverte par trois seuils qui interrompent alors ses autres murs. L'ouverture sud de la pièce F permet d'accéder à la pièce G. Son plan dessine une abside hémisphérique dont la largeur est réduite par rapport à celle de la pièce F. Cet ensemble de pièces EFG est couronné au sud par la petite pièce H. Le pourtour rectangulaire de H intègre l'arrondi de la niche de G dans la face nord de la pièce H. L'emplacement adopté par la pièce H permet ainsi de combler l'angle sud-est du grand carré¹ formé par la continuité des murs des pièces A, A', E, F, G et H (M6, M7, M18, M15).

Le seuil présent dans le mur est de la pièce F permet de poursuivre le cheminement entrepris depuis la grande pièce centrale. Cette pièce ouvre alors sur deux pièces D et G', dont la contiguïté est marquée par l'absence de murs séparant ces deux espaces. Le seuil (S7) donne directement accès à la pièce D dont la superficie rivalise avec celle de la pièce G'. Cette petite pièce vient fermer la pièce rectangulaire dans sa partie sud. Nous pouvons constater que le plan de G' adopte le même modèle que celui de G. C'est cette analogie de plan, que nous nous avons également pu remarquer pour les pièces A et A', qui a poussé Léon Rey a nommé ces pièces par une lettre commune. Bien que la forme initiale reste la même, les dimensions ne sont, elles, pas conservées. En effet, la superficie de la pièce G' est réduite en profondeur en comparaison de l'abside de la pièce G. La pièce I vient se positionner au sud de ces deux pièces. L'abside de G' vient également s'inscrire dans le plan aux pourtours rectilignes de I. Par sa forme et son agencement, la pièce I rappelle la structure de la pièce H. Elle possède par ailleurs un mur mitoyen avec celle-ci (M23).

Le mur nord de la pièce AA' se dote également d'un seuil dans son angle nord-est. Cet accès ouvre par la suite sur la pièce C dont le mur ouest se positionne dans la continuité de l'axe central de la pièce AA'. La fouille n'a pas permis de dégager la partie nord de cette pièce, seule la partie sud nous est présentée. Le plan laisse tout de même apercevoir une partie du seuil présent à l'est reliant la pièce C à la pièce J. L'agencement de cette dernière pièce la dote également d'un mur contigu à la pièce D. La présence de ce M19 vient alors rompre la continuité du M7 à l'est. La fouille nous permet d'observer uniquement l'angle sud-ouest de cette pièce J.

¹ Si nous additionnions les longueurs de 8m90 (pièce A), 76cm (S4) et 2m30 (pièce E), on obtient un total de 11m96, presque équivalent à la longueur de 11m70 de la pièce AA'.

Le second seuil présent dans le M7 permet de quitter la grande pièce AA' afin d'accéder à la partie nord des « Thermes ». Un premier ensemble de pièces occupe l'espace sous la forme d'un « L ». Le seuil de la pièce A s'ouvre directement sur la pièce B, dont le mur est commun à la pièce C. Comme nous avons pu le remarquer pour les pièces D et G', la pièce B est contiguë à la pièce M sans qu'aucune structure verticale ne viennent marquer une distinction dans l'espace. Toutefois, le mur sud-ouest de B (M6) semble se poursuivre au nord, non pas sous la forme d'une élévation mais sous la forme d'un pavement en terre cuite. Ainsi, ce dallage permet de délimiter ces deux pièces au sol. Le plan de la pièce B forme alors un rectangle réduit, initialement assimilé à la partie droite du « L » formé avec la pièce M. La pièce M, elle, se poursuit alors à l'ouest, en adoptant également le plan d'un rectangle.

Un large seuil (S1) vient relier cette pièce B avec une pièce rectangulaire. Cette pièce K vient ainsi poursuivre le prolongement de la pièce B et fermer le site dans son extrémité nord. Léon Rey a pu relever la superficie de 60m² de la pièce K. Cette surface apparaît moins importante que celle de la pièce L qui la jouxte à l'ouest. Malgré cette différence de quelques mètres carrés, ces deux pièces adoptent un plan similaire de forme rectangulaire. De plus, la longueur de ces deux pièces réunies est identique à la longueur des deux pièces, B et M réunies, qui leur sont mitoyennes. Bien que la délimitation de la fouille laisse apparaître des murs incomplets, nous pouvons constater que le M1 semble fermer à l'ouest les pièces L et M.

La partie ouest du site est constituée par une série de pièces dont le plan reste très incomplet. Le dernier seuil de la pièce A, interrompant le M6, semble permettre de rejoindre la pièce Q. Cette communication est difficilement perceptible sur le plan car la dernière marche du seuil de A ne semble pas être rattachée au mur est de la pièce Q (M12). En revanche, cette jonction permise par le seuil est indiquée sur les photographies (I.30.33). Le plan rectangulaire de la pièce Q semble pouvoir se prolonger à l'ouest. La pièce R jouxte cette pièce Q au sud mais nous pouvons uniquement observer son angle ouest. Ce point de vue nous permet toutefois de constater que le mur est de la pièce s'achève par un début de seuil. Le mur nord (M11) de la pièce Q est en partie mitoyen avec la pièce P. Cette pièce possède une composition originale en angle droit, similaire à celle que nous avons observé pour les pièces M et B. C'est notamment le retour de ses murs nord (M5) et Est (M6) qui configurent la forme en « L » de ces deux pièces ;

Les pièces A, P et Q encadrent la pièce O. Le pourtour de ses murs forme alors un plan rectangulaire. Le mur nord de cette pièce s'inscrit dans le prolongement du mur nord de A et E (M7). Toutefois, son mur sud (M11) ne marque pas la séparation entre les pièces A et A'. La longueur de la pièce O est alors légèrement plus petite que celle de la pièce A qui lui est contiguë.

4.1.1.2. Les pièces supposées par Léon Rey

Le plan dressé par Léon Rey à l'issue de sa fouille ne reproduit pas celui élaboré et connu à l'époque de l'occupation du site. Ce plan de l'archéologue subit les limites de la fouille. Ainsi, nous

ne disposons que d'un plan incomplet dont certaines pièces ne possèdent pas l'intégralité de leurs murs et de leur superficie.

La limite imposée par la fouille autorise alors Léon Rey à proposer des hypothèses de restitutions d'une partie des murs. Il indique ainsi sur son plan ses propositions par des pointillés prolongeant les murs des pièces (annexe 6, annexe 21). Nous pouvons remarquer que l'archéologue s'attache à rendre le pourtour des pièces uniquement de la partie ouest des « Thermes ». Cependant, la délimitation de la fouille vient également interrompre les murs des pièces C, D, G', H, et J, situées dans le secteur sud-est du site. L'archéologue aurait alors pu tout aussi prolonger les M15, M18, M19 et M20, comme nous l'avons présenté et supposé sur le plan (annexes 6, 23).

Par ailleurs, certaines des hypothèses de restitutions de Léon Rey nous paraissent abusives. Léon Rey ne nous indique pas sa méthode de restitution. Ainsi, nous ne savons pas si l'archéologue a pu déceler leur présence grâce à un affleurement à la surface, un amoncellement de moellons ou encore une couleur différente du sol. Seul le M1 semble pouvoir se prolonger au sud, la fouille permettant de discerner l'angle nord-ouest de la pièce M. Nous pouvons cependant concéder que l'archéologue ait pu vouloir, comme nous l'avons fait à plusieurs reprises dans notre mémoire, extrapoler et présenter simplement une première hypothèse qui resterait à vérifier.

Léon Rey propose de poursuivre les M11 et M14 jusqu'à leur intersection avec le M1. La rencontre de ces différents murs permet ainsi la formation d'angles droits fermant les pièces P, Q et R. Toutefois, la nouvelle superficie acquise par ces pièces pourrait tout aussi bien révéler la présence de pièces autres à la place d'un tracé continu des murs. En effet, d'hypothétiques pièces pourraient tout à fait être comprises entre ce M1 et le mur ouest des pièces P, Q et R. Par ailleurs rien ne nous dit que le M1 se poursuit au-delà du mur sud de la pièce M. Les M11 et M14 pourraient tout à fait maintenir leur développement plus à l'ouest encore.

Par ailleurs, nous pouvons constater que Léon Rey n'a pas souhaité restituer le mur nord de la pièce P (M5) aux mêmes titres que les murs précédents. Alors que les M11 et M14 poursuivent leur développement à l'horizontale, le M5 lui s'interrompt à la limite de la fouille. Ce mur possède pourtant un agencement similaire aux deux précédents qui aurait justifié que l'archéologue le prolonge en pointillé sur le plan. Cette ambiguïté reflète une première imprécision déjà présente dans le relevé du M5. Sur le croquis du plan, Léon Rey identifie les vestiges des élévations constatées à la fouille sous la forme d'un épais trait noir continu. Le M5 apparaît sur le plan jusqu'à la limite ouest de la fouille. Or, nous avons pu constater sur les photographies (I.30.7, I.30.18, I.30.23) que le vestige de cette structure ne semble pas se prolonger au-delà du mur secondaire de la pièce O (M8). L'élévation du M5 ne laisse alors pas de traces plus à l'ouest de ce point alors que le M8 semble lui bien se prolonger. La partie du M8 accolée au M9 et élevée en brique se poursuit par des moellons de pierres très arasés. Cette confusion est alors retranscrite sur le plan de Léon Rey. La seconde partie de l'élévation du M5, attestée en noir sur le plan, ainsi que le M8 auraient alors dû être représentés en pointillés.

Léon Rey ne restitue pas non le plus le mur nord de la pièce K. Ce mur n'apparaît ni sous la forme de pointillés, ni sous la forme d'une épais trait noir. Or, nous pouvons certifier sa présence sur la photographie I.30.10. L'archéologue aurait alors dû l'indiquer au même titre que les autres murs existants. L'arasement du mur et sa proximité avec la limite nord de la fouille pourraient éventuellement expliquer que l'archéologue n'ait pas souhaité le retranscrire sur le plan. Pourtant Léon Rey le mentionne lui-même au sein de son carnet. Ce mur est alors identifié comme le « *mur nord* » de la pièce. De ce fait, cette structure permet de fermer explicitement la pièce K dans sa partie nord. Nous n'avons tout de même pas souhaité l'intégrer dans notre analyse de l'élévation car nous n'aurions pas pu l'indiquer sur le plan. Nous pouvons tout de même distinguer les premières assises de briques composant sa base. La présence de ce matériau pourrait ainsi suggérer une élévation si ce n'est en *opus testaceum*, au moins en *opus incertum* associé à un second matériau.

4.1.2. Les différents niveaux

Le croquis du plan de Léon Rey nous a permis de décrire la forme des pièces mais c'est dans le carnet qu'il faut chercher les différentes mentions des niveaux de sol, de seuils et des murs. Nous avons déjà pu présenter les différentes hauteurs des murs dans notre partie consacrée à l'élévation (annexe 24). Il s'agit d'aborder ici les niveaux horizontaux dans le cadre de l'étude sur la circulation au sein de cette structure (annexe 25).

4.1.2.1. L'appropriation des données de Léon Rey : la mise en place d'une méthode

La fouille de 1938 n'était évidemment pas équipée d'un théodolite permettant de réaliser un levé topographique, comme nous pouvons le faire aujourd'hui. Nous avons d'ailleurs pu expliquer que nous avons dû retrouver nous-même l'échelle du plan à partir de certaines des mesures des pièces. L'utilisation d'un niveau de chantier aurait permis d'obtenir ces différentes mesures à une échelle donnée. L'époque de la fouille ainsi que les moyens dont elle disposait nous oblige alors à adapter notre analyse.

Léon Rey a dressé les différents niveaux de sols du site en mesurant à la main les hauteurs et les écarts de valeurs entre les structures. Nous n'avons pas l'altitude d'un point de référence comme l'exigerait un relevé topographique. Toutefois, ces différents niveaux sont définis par rapport au premier niveau de base mentionné par l'archéologue. La hauteur du mur nord de la pièce K, équivalente à 32cm, constitue alors notre point de repère. À partir de ce point, Léon Rey décrit les pièces et conduit ainsi un cheminement entre les structures. Les écarts de hauteur nous sont alors indiqués par une valeur en centimètre associée à la mention « *au-dessous de* » ou « *au-dessus de* ». Ainsi, Léon Rey rapporte presque systématiquement la nouvelle hauteur mesurée par rapport à une valeur de référence, celle d'une structure dont le niveau a déjà été relevé.

Nous avons retranscrit les mesures prises par l'archéologue sur le plan du site (annexe 25). Vous pourrez constater que seules les valeurs indiquées pour les pièces K et B correspondent aux niveaux indiqués dans le carnet. En effet, nous avons souhaité indiquer sur le plan uniquement la valeur du niveau, obtenu après avoir déduit le repère de référence et l'écart de hauteur. Nous avons retranscrit notre démarche dans le tableau (annexe 15) qui reprend alors les différentes valeurs indiquées par Léon Rey et le niveau final obtenu, rendu sur le plan.

Les niveaux précisés dans le carnet sont indiqués sur le plan sous la forme d'un point rouge accompagné d'une valeur en centimètre. Nous avons souhaité transmettre sur le plan l'ensemble des hauteurs mentionnées et mesurées par Léon Rey, y compris celles dont nous ne pouvons pas déduire le niveau final. Vous pourrez alors constater que le point présent dans la pièce C est dépourvu de valeur car nous ne connaissons par la hauteur de la structure de référence, celle du seuil AC.

4.1.2.2. L'analyse des niveaux

Le cheminement adopté par Léon Rey permet d'obtenir une description des niveaux suivant un ordre progressif. La fouille donne alors la sensation d'une architecture bâtie en légère montée. La croissance des valeurs peut éminemment être expliquée par deux facteurs. D'une part, la surélévation des différents seuils, qui font la transition entre les pièces, permet ainsi d'augmenter de manière modérée le niveau de chaque sol. Mais l'emplacement du site justifie également cette augmentation des niveaux à mesure que Léon Rey progresse dans l'avancée des pièces. En effet, nous avons pu constater que l'architecture était établie sur une pente. La construction tient alors compte et conserve ce dénivelé. De ce fait, les pièces situées en partie nord (K, B) et ouest (O) du site possèdent un niveau de sol moindre que les structures placées sur le point culminant de la pente, dans la partie sud-est de la fouille.

Les différences de hauteur des sols placent les pièces sur des plans et des niveaux différents. Toutefois, nous tenons à différencier clairement ces deux termes. Deux pièces peuvent être positionnées sur un plan différent mais appartenir à un même niveau de circulation. En revanche, un bâtiment peut se doter de plusieurs niveaux, constitués par des éléments en sous-sol ou un étage présent en élévation. Les mesures prises par Léon Rey sur le site ne nous permettent pas de saisir cette distinction. Sa méthode de relevé admet des valeurs négatives sans pour autant que cela signifie la présence d'une structure en dessous du niveau de circulation. En effet, ces valeurs sont uniquement négatives par rapport à la valeur de référence de la pièce K et non pas par rapport à l'altitude du site ou au niveau de circulation. De ce fait, nous avons effectivement pu constater un niveau de sol négatif pour la pièce O mais cela semble être dû à la pente du terrain plutôt qu'à une construction en sous-sol. A l'inverse la pièce H possède, elle, un niveau positif alors qu'elle apparaît clairement être élaborée sur un niveau inférieur du reste de la structure.

Les relevés exécutés par Léon Rey nous présentent une architecture aux niveaux de sols variés alimentée par certaines dénivellations entre les pièces. Toutefois, la circulation ne semble pas se faire uniquement en gravissant ou descendant des seuils. En effet, la transition entre certaines des pièces peut se faire sur un même plan, sans laisser percevoir une différence de niveau. Le passage entre les pièces K et B (malgré la présence d'un seuil), entre le S4 et la pièce E, ainsi que la pièce D et G' se fait alors de plain-pied.

4.2. Les aménagements architecturaux

L'étude du plan établi par Léon Rey nous a permis d'approcher l'agencement des pièces des « Thermes » ainsi que la circulation qui pouvait y être menée. Nous souhaitons désormais centrer notre analyse sur les aménagements liés à la circulation de cette architecture.

4.2.1. Les seuils

Les seuils constituent une ouverture aménagée dans le mur, composée d'une dalle horizontale encadrée de montants verticaux. Cette percée, à taille d'homme, fait ainsi la jonction entre deux espaces permettant l'accès d'une pièce à l'autre.

Cet élément architectural est indépendant du sol car il repose sur ces propres fondations¹. De ce fait nous avons souhaité le différencier de notre partie traitant du pavement des pièces pour l'aborder ici.

Nous pouvons noter la présence de onze seuils sur le site des « Thermes » (annexe 14). Ces aménagements sont marqués par des différences de matériaux, de dimensions, de niveaux et de fonctions. Nous ne pourrions étudier de manière approfondie l'ensemble de ces seuils car certains d'entre eux, apparaissant pourtant sur le plan, ne sont pas photographiés ni mentionnés dans le carnet (S8, S11).

4.2.1.1. Premières difficultés

L'étude typologique des seuils des « Thermes » présente plusieurs difficultés étymologiques et archéologiques.

Nous avons pu voir que ces aménagements se composent de deux éléments, le palier et les montants. Or, à travers les mentions de Léon Rey, il est difficile de savoir si l'archéologue distingue ces deux composants dans sa description. Pour certains de ces seuils, Léon Rey semble confondre ces deux éléments dans un tout : il entend alors par « *seuil* » à la fois le palier et le montant. Cette ambiguïté est notamment liée à la présence de la brique. De ce fait, nous ne savons si la brique

¹ Ginouvès R. *et al.*, 1992, p. 45.

intervient dans l'élaboration de la dalle du palier ou si l'archéologue décrit l'élévation des montants du seuil (S2, S5) (annexe 30). Par ailleurs, les photographies ne peuvent nous aider à déterminer le matériau employé dans l'élaboration de la dalle de palier. Il devient alors difficile d'identifier clairement les matériaux présents dans la composition des seuils.

Notre analyse souhaite également se concentrer sur la composition des dalles. Or, cette étude se révèle quelque peu complexe. Léon Rey mentionne explicitement le nombre de dalle uniquement dans trois cas (S1, S6, S9). Les photographies nous permettent de compléter le carnet et d'évoquer la composition pour le S3. Bien que les photographies nous livrent les images d'autres seuils, il reste très difficile de connaître leur composition uniquement à partir de cette documentation. En effet, la surface fissurée des blocs des seuils ne nous permettent pas de déduire le nombre de dalles utilisées : ces rainures peuvent indiquer la fragmentation des dalles ou bien refléter l'utilisation de plusieurs dalles accolées.

En dépit de ces difficultés, nous pouvons tout de même analyser en grande partie la composition de ces seuils, en distinguant le pas du seuil composé de dalles et les montants présents dans l'élévation.

4.2.1.2. Le pas du seuil

L'élaboration des dalles admet des matériaux de différentes natures. La pierre apparaît être majoritairement utilisée. Léon Rey mentionne le marbre dans la composition du S4 et le calcaire pour le S1. Certaines pierres ne sont, elles, pas identifiées explicitement par l'archéologue (S3, S6, S7, S9). Bien que nous ayons émis quelques réticences sur l'interprétation de Léon Rey, la brique semble être le second matériau, d'après lui, employé dans la construction des seuils (S2, S5).

Nous avons pu constater une certaine diversité dans le nombre des dalles composant le pas du seuil. Nous trouvons sur le site des « Thermes » des seuils dotés d'une seule dalle monolithe (S3, S6, S9). Certains seuils comportent une succession de dalles horizontales accolées les unes aux autres, cinq pour le S1 et quatre pour le S2.

L'ensemble de ces seuils sont de forme rectangulaire. Léon Rey nous précise les dimensions des seuils uniquement pour trois d'entre eux. Leur largeur est variable entre 57cm (S9), 76cm (S4) et 90cm (S1). Seule la longueur de 130cm du S9 nous est indiquée. Bien que nous ayons pu retrouver l'échelle du plan à partir du croquis de l'archéologue, notre méthode a dû écarter plusieurs valeurs afin de pouvoir trouver une échelle concordante. Or, certaines de ces valeurs correspondent aux petites dimensions dont celles des seuils. De ce fait, nous ne pouvons retrouver les dimensions des autres seuils d'après les mesures du plan.

En revanche, nous pouvons tenter d'estimer les épaisseurs des différentes dalles d'après les photographies. Certains des seuils comportent des dalles fines et plates (S1, S2, S4) ou voire plus épaisses (S6, S7). Deux d'entre eux se caractérisent par la forme d'un cube épais monolithe (S9,

S3). Léon Rey relève uniquement l'épaisseur de dalle du S9, en précisant le niveau de celle-ci par rapport à la marche qui la précède (23cm).

Les dalles du pas du seuil se définissent sur deux plans¹.

La surface foulée par les occupants constitue le plan supérieur. Nous ne pouvons observer qu'une partie d'entre elles grâce aux photographies, le lit d'attente des autres seuils n'étant pas visible (S2, S3, S4). Ces seuils révèlent une surface lisse (S1, S6, S7, S9). Toutefois, nous ne saurons interpréter les causes de cet aspect. En effet, ce rendu peut être du à la nature du matériau choisi ainsi qu'au travail de polissage exécuté sur le bloc. Le pas du seuil peut également être poli à la suite des nombreux passages des occupants : l'aspect est alors le reflet d'un usage prononcé de la pierre.

Le plan antérieur du seuil correspond au lit de pose de la dalle. Le positionnement de cette assise inférieure nous permet d'évaluer le niveau des différents seuils du site. Léon Rey nous rapporte presque systématiquement cette mesure dans son carnet². Nous pouvons distinguer deux procédés pour l'agencement de ces seuils. D'une part, la majorité de ces dalles sont surélevées. Par ailleurs, nous pouvons constater que cette surélévation n'est pas la même entre les deux pièces reliées par le seuil. La dalle étant posée à l'horizontale, c'est le niveau de sol qui diffère entre les pièces (annexe 25). D'autre part, l'accès entre les pièces peut également se faire de plein pied. Le seuil se retrouve alors sur le même plan que le sol des deux pièces (S1, S4).

4.2.1.3. Les montants du seuil

La dalle du seuil est généralement encadrée de montants verticaux. Ces éléments permettent de délimiter explicitement l'espace réservé au passage inscrit dans le mur. Toutefois, nous pouvons trouver sur le site des « Thermes » des exemples de seuils visiblement dépourvus de montants (S4, S10).

Dans la construction des « Thermes », ces montants ne se distinguent pas par une dimension plus importante ou une forme particulière. Ces éléments marquent l'architecture par un changement d'appareil dans la continuité du mur. En effet, nous pouvons constater que l'ensemble des seuils, visibles sur les photographies, sont élaborés en *opus testaceum*. Cet appareil de briques est alors distinct du mur construit en *opus incertum* (S1) ou en *opus mixtum* (S3, S5, S9). Sans aucune autre séparation dans l'architecture que l'usage d'un matériau différent, cet *opus testaceum* fait alors office de chaînage angle en marquant ainsi le seuil et ses montants.

Seul le montant du S5 possède un décrochement visible avec le mur (I.30.26). Toutefois, Léon Rey indique lui-même au sein de son carnet que cette particularité ne serait pas le fait d'une volonté technique appliquée à la construction des montants mais plutôt d'une réorganisation postérieure de l'architecture.

¹ Technique descriptive d'après Ginouvès R. *et al*, 1992, p. 45.

² Nous n'indiquerons pas en détail les différentes valeurs, déjà retranscrites dans les annexes 15 et 25.

Le cas du S7 est quant à lui plus complexe à traiter. Bien qu'il soit présent sur les photographies, les montants du seuil sont difficiles à observer. Nous avons déjà pu soulever des incertitudes sur l'analyse de l'élévation du M18, mur qui comporte ce seuil. En effet, il est difficile de savoir si l'état du mur présente la maçonnerie interne ou ce qui serait un *opus mixtum*. Toutefois, au vue de la composition des autres seuils du site, nous pouvons supposer que ses montants étaient également élaborés en *opus testaceum*.

4.2.1.4. Les indices de porte

La présence d'un seuil induit généralement l'existence d'une porte.

Nous ne pouvons que constater l'absence d'éléments de ferrure et de serrurerie dans le mobilier du site. La fouille de Léon Rey a seulement permis de dégager une clef, enregistrée sous le numéro d'inventaire 82/38. L'archéologue indique également son contexte de découverte : l'objet a été décelé dans une couche à proximité de la « *porte nord* ». Bien que nous ne sachions pas ce que Léon Rey entend par la « *porte nord* », il reste évident que le contexte de découverte est lié à la fonction de l'objet. Toutefois, nous ne devons pas oublier la multiplicité des emplois et de la destination d'un tel objet. La clef pourrait également être liée à l'utilisation d'un petit mobilier d'intérieur comme un coffre et non pas à l'ouverture d'une porte. Par ailleurs, nous n'écartons pas le fait que les couches stratigraphiques soient perturbées ou que l'objet ait été déplacé.

Une nouvelle fois l'absence de vestiges reste difficile à interpréter. Il s'agit de savoir si le site comprenait effectivement des portes, rattachées aux seuils. Il est nécessaire de rappeler que la majorité des portes à l'époque antique sont en bois, un matériau périssable qui ne laisse que très peu voire pas de traces à la fouille. Nous n'écartons pas non plus l'hypothèse que ces baies indiquées par la présence de seuil soient dépourvus d'éléments de fermeture et laissées entièrement ouvertes.

4.2.1.5. L'absence d'accès

Les seuils permettent la circulation entre les différentes pièces des « Thermes ». En l'absence de ces éléments de passage, la pièce est alors fermée, sans aucune ouverture dans le mur permettant d'y accéder. Nous avons pu compter la présence de nombreux seuils sur le site, et certaines pièces peuvent en être dotés de plusieurs comme la grande pièce AA' ou la pièce F. Nous avons également pu remarquer que certaines d'entre elles ne possédaient aucune ouverture dans leur élévation liée à un seuil¹.

Dans la majorité des cas, cette absence peut aisément être expliquée. En effet, le plan des pièces K, L, M, P, Q, R est incomplet. La fouille de 1938 n'a pas permis de dégager l'ensemble

¹ Nous souhaitons préciser le rapport au seuil, car nous évoquerons également l'ouverture présente dans la pièce H ou la pièce O mais qui n'est pas lié à l'existence d'un seuil.

des murs de ces pièces. Par conséquent, il est tout à fait possible de supposer la présence de seuils dans les couches vierges du site, en dehors des limites de la fouille.

Les pièces H et I sont quant elles situées sur un autre niveau, inférieur par rapport aux autres pièces des « Thermes ». Par conséquent celles-ci doivent posséder un accès propre, non perceptible sur les photographies.

Une dernière pièce du site ne présente pas d'ouverture dans son élévation. La pièce O, pourtant encadrée des pièces A, P et Q, ne possède aucun seuil permettant ainsi de circuler et d'accéder à cette pièce. Il nous est alors difficile d'expliquer comment les occupants pouvaient pénétrer à l'intérieur. Une des seules hypothèses que nous pouvons émettre suppose que cette pièce possède une fonction particulière et dispose alors d'un accès propre à la manière des pièces H et I. Nous pourrions également proposer que l'accès à cette pièce ait été bouché à posteriori mais nous n'avons vu aucune trace dans l'élévation nous permettant de vérifier cette affirmation. Cette pièce O ne possède donc aucun seuil interrompant le mur.

Léon Rey précise tout de même que le mur est de la pièce O est « *bordé d'un petit trottoir* ». Cette appellation est alors différente du terme employé pour qualifier les « *seuils* ». En dépit de cette distinction, nous souhaitons pleinement intégrer cet élément dans la catégorie des seuils. Son aspect et ses dimensions nous permettent de le rapprocher des autres seuils des « Thermes ». L'emplacement de ce seuil indique toutefois une fonction différente des autres structures analogues. En effet, il ne permet pas de circuler entre les différents espaces mais revêt une autre fonction qu'il reste encore à définir.

4.2.2. L'escalier : la présence d'un étage ?

4.2.2.1. Les indices : les seuils dotés de marches

Certains seuils des « Thermes » que nous avons évoqués possèdent un aménagement particulier. En effet, ces structures peuvent être précédées de quelques marches.

Léon Rey évoque dans son carnet les marches composant le seuil de la grande pièce AA' (S9). Nous pouvons constater l'homogénéité se dégageant de cet ensemble. Les marches conservent le modèle d'élaboration de la dalle du seuil. Les différents paliers sont dressés dans un bloc de pierre monolithe. Sur les photographies, l'épaisseur de ces blocs apparaît plutôt régulière. En revanche, Léon Rey nous rapporte les différents écarts existants entre les largeurs des blocs. En effet, la dalle du palier, l'élément principal de l'ensemble, possède alors une largeur plus importante de 57cm, contre 32cm pour la marche qui la précède. L'archéologue nous précise également le dénivelé entre les différentes marches, le plan supérieur du S9 se situant à 23cm de hauteur par rapport à la marche.

A la lecture du carnet, le S9 semble est le seul à comporter des marches. Léon Rey ne nous rapporte aucun autre exemple d'un tel aménagement. Or, les photographies semblent nous démontrer le contraire. En effet, nous pouvons déceler sur l'image I.30.2 un second bloc accolé au S3. Cet

aménagement présente les mêmes caractéristiques que le précédent. En effet, la marche, tout comme le seuil, est élaboré sous la forme d'un seul bloc monolithe. Bien que le S9 apparaisse moins imposant avec un nombre de marche moindre, il n'en n'est pas moins accompagné d'un élément singulier. Il nous est difficile de comprendre et d'expliquer pourquoi l'archéologue ne l'a pas mentionné dans son carnet.

Les photographies nous permettent également d'observer la présence d'un bloc à l'avant du S5 (I.30.22, I.30.26). Toutefois, à l'inverse des deux précédents seuils, nous ne pensons pas que cette dalle constitue une marche à l'époque de l'occupation. En effet, sa dimension, sa finition grossière et le détachement avec le seuil, nous porte à croire que ce bloc a été posé arbitrairement à cet endroit.

La construction de ces deux seuils S9 et S3 repose alors sur un modèle commun, d'une ou plusieurs marches élaborées dans un bloc de pierre monolithe et relativement épais. Cet aménagement singulier sur le site pourrait révéler la présence d'un équipement plus important encore. En effet, les escaliers de bois supposent une amorce de maçonnerie. Les marches de bois sont alors précédées d'un socle d'une à trois marches¹ (annexe 54). Cette disposition apparaît clairement sur le site des « Thermes ». Ces quelques dalles pierres nous permettent de supposer la présence d'un escalier de bois, dont les marches élaborées en matériau périssable sont aujourd'hui perdues.

4.2.2.2. L'interprétation : l'analyse de l'élévation

Cette hypothétique fonction des S9 et S3 se heurte toutefois à certaines réserves² (annexe 54).

La technique de construction d'un escalier présume que sa structure principale en bois ainsi que son amorce en pierre soient en appui le long d'un mur. Or, nous pouvons remarquer que dans les deux cas, les marches et les seuils sont positionnés au centre du mur, perpendiculairement à celui-ci, venant ainsi interrompre la continuité de l'élévation. Le seul élément rattaché parallèlement au mur reste la dalle de palier du seuil. Cet agencement suppose alors que le reste de l'élévation de l'escalier ne prenne appui sur aucune autre structure de mur.

Les marches de bois sont supportées par un élément perpendiculaire, le limon de bois. L'encastrement de cette structure dans le mur nous laisse une trace visible. Cette saignée marquée dans l'élévation constitue alors un des seuls vestiges, avec les marches maçonnées, à nous indiquer la présence d'un escalier. Les photographies prises sur le site ne nous permettent pas de constater l'hypothétique présence d'une saignée dans le mur. En effet, il s'agirait de pouvoir observer la face latérale est du M16, donnant sur la pièce AA', ainsi que la face latérale nord du M7 dans le cas du S3. Or, la documentation photographique nous présente seulement la vue sur les

¹ Composition technique de l'escalier d'époque romaine tiré de Adam JP., 1984, p. 217 ; Adam JP., 2012, p. 97.

² Cette analyse est permise grâce l'étude faite par Adam JP., 1984, p. 217 ; Adam JP., 2012, p. 216-220.

marches des seuils et non celle de l'arrière du mur (I.30.2, I.30.33). Quoi qu'il en soit, l'emplacement de la base de l'escalier ne permet pas de corroborer la présence de cette entaille dans le mur. Nous voyons difficilement comment les marches pourraient se poursuivre parallèlement au mur. La construction devrait alors opérer un angle droit afin de contourner l'angle du seuil et poursuivre l'élévation des marches. Nous serions ainsi en présence d'un escalier en équerre formée par l'association de deux ailes de marches perpendiculaires¹.

La présence d'un escalier engendre par la suite l'existence d'un étage. Cependant, cette hypothèse nous semble également compromise. Quand bien même ces dalles de pierres annonceraient le départ d'un escalier, l'agencement et de la dimension des pièces dotées de ces marches nous permettent difficilement d'y voir un étage.

Le pourtour des murs des pièces A et A' ne dessinent en réalité qu'une seule et unique pièce. Léon Rey les mentionne d'ailleurs conjointement dans son carnet. La pièce AA' conserve une élévation sur 4m20 (M16) ce qui fait une hauteur minimale sous plafond considérable. La présence d'un étage ne semble tout de même pas assurée. Cette grande pièce n'est pas une pièce fermée à proprement parlé. En effet, la présence du long seuil reliant les pièces A et E (S4) vient interrompre la continuité du M16 avec M17 et M7. La technique de construction suppose que les solives, ces pièces de bois supportant le sol de l'étage, reposent en appui sur le mur. Des poutres viennent renforcer le maintien des solives lorsque la portée devient trop importante. Les grandes pièces doivent alors nécessairement comporter des supports verticaux afin de soutenir ces poutres². L'absence de mur est dans la pièce A obligerait alors ces poutres à prendre appui sur le mur est de E (M18) et à poursuivre l'étage au-dessus des pièces F et G. Cette disposition nous paraît difficile à concevoir au vue de la fonction de ces pièces³. De plus, nous ne pouvons que constater l'absence de piliers dans la pièce AA'. Seule la structure M17, présente à la limite de la pièce A et E, par sa forme et sa dimension, pourrait éventuellement remplir cette fonction et supporter les poutres (annexe 52).

Nous ne pourrions analyser le cas du S3 et de la pièce C. Le plan des murs reste incomplet et les photographies ne nous permettent pas d'observer les élévations.

Dans l'état actuel de la recherche et avec la documentation que nous avons, nous ne pouvons qu'écartier l'hypothèse d'un escalier ainsi que la présence d'un étage au-dessus de ces pièces. Nous devons tout de même tenter de comprendre la raison de l'existence de ces marches et leurs fonctions.

La dalle de palier peut être associée à quelques marches lorsqu'un seuil relie deux pièces dont les niveaux de sol possèdent un écart plus important⁴. Ces installations permettent de faciliter la transition et la circulation entre les différentes pièces. C'est probablement cette fonction qu'il faut

¹ Ginouvès R. *et al*, 1992, p. 204.

² Adam JP., 1984, p. 216 ; Ginouvès R. *et al*, 1992, p. 136.

³ Nous traiterons dans la dernière partie de la fonction des pièces du site. Les pièces F et G semblent appartenir à un espace thermal.

⁴ Ginouvès R. *et al*, 1992, p. 45.

voir dans les marches du S9. En effet, nous pouvons observer sur la photographie I.30.33 que la première marche prend appui sur le M12, situé en dessous du S9. Les marches du seuil permettent alors de relier les pièces A et Q en tirant parti de la dénivellation. Ces structures ne doivent alors pas être vues comme des marches d'escalier mais plutôt comme les marches d'une simple entrée.

4.2.2.3. Des trous de boulins ou un plancher ? : les cavités du M16

Nous ne pensons pas que la fonction de ces marches en pierre soit liée à un escalier. Il est parfois difficile d'analyser les vestiges des structures. La multiplicité des fonctions et des interprétations nous oblige à prendre en compte l'ensemble des hypothèses. Le M16 présente dans son élévation des éléments dont la conception reste elle aussi ambiguë (annexes 51, 52).

L'observation attentive des photographies nous a permis de constater la présence singulière de cavités, régulièrement espacées sur une assise horizontale. Nous avons alors pu évoquer l'hypothèse d'un échafaudage. Ces orifices seraient le résultat de l'encastrement des poutres supportant les planches de l'échafaudage. Ces trous par leur forme et leur alignement peuvent également se rattacher un second type structure. Ces cavités pourraient effectivement accueillir des poutres, mais ces poutres seraient alors celles de solives d'un plancher et non pas celles d'un échafaudage. En effet, ces éléments de bois viennent s'emboîter dans le mur marquant ainsi l'élévation par une section carrée¹. Les orifices présents sur le M16 pourraient tout aussi bien représenter des indices d'encastrement d'un échafaudage ou d'un plancher (annexe 52).

Toutefois, cette dernière interprétation est sujette à plusieurs contradictions.

Nous avons pu évoquer la technique et le rôle des solives dans notre précédente démonstration. Seuls ces hypothétiques orifices pourraient effectivement suggérer la présence de ces poutres. En effet, nous avons pu voir que la composition et l'aménagement des pièces ne permettraient pas de voir la présence de solives ou de poutres. Le plancher en élévation n'est nécessaire que si la construction se dote d'un étage et d'un escalier permettant d'y accéder et de circuler sur ce sol. Selon notre analyse, la pièce AA' serait dépourvue d'un étage et donc indubitablement un plancher n'a plus raison d'exister.

De plus, l'élévation du M16 nous apporte d'autres éléments permettant de nuancer la présence d'un plancher. Notre observation de ces petites cavités nous a permis de constater la présence d'au moins deux alignements réguliers pour la face latérale ouest du mur. Or, la première rangée ne se situe qu'à peu de distance du premier chaînage de briques. Nous ne connaissons pas les niveaux du chaînage et de ces différentes cavités². Toutefois, fort est de constater que l'importante hauteur sous plafond permise par les 4m20 d'élévation conservée serait alors perdue et très amoindrie si les poutres d'un plancher venaient se loger dans ces cavités. Il est difficile de voir une

¹ Adam JP., 1984, p. 214.

² En répartissant les 4m20 d'élévation et en prenant en compte l'exemple du M6 avec un chaînage d'angle situé à 1m du sol, nous suggérons que les cavités soient situées environs à 2m.

telle conception de l'espace dans une culture antique où l'on privilégie les grandes colonnades, les puits de lumière et les aérations.

Nous ne pouvons définitivement pas attester la présence d'un étage et de ses structures complémentaires (escalier, plancher) grâce à notre documentation. L'unique mur capable de nous démontrer la présence d'un étage par la conservation de son élévation ne devait visiblement pas en comporter. De ce fait, ces orifices alignés horizontalement se rattacherait plutôt à des trous de boulins, la présence d'un plancher étant désormais écartée. Nous tenons néanmoins à noter que ces orifices sont difficiles à observer et à analyser. Nous n'écartons pas que ces cavités soient simplement dues à la détérioration du mur. C'est leur alignement et leur espacement réguliers qui nous ont permis d'avancer des suppositions. Seule une constatation sur le terrain et un relevé complet de l'élévation nous permettrait de vérifier cette hypothèse.

4.2.3. Orifices et niches : un aménagement difficile à percevoir

Nous avons pu étudier des installations, établies sur le niveau de sol et en élévation, rattachées à la circulation entre les espaces. Ces aménagements architecturaux ne sont pas les seuls présents sur le site. En effet, le M16 arbore d'autres cavités que celles rattachées aux potentiels trous de boulins. Ce mur constitue par ailleurs le seul exemple du site à présenter de tels éléments. Nous n'avons pu observer sur aucune autre élévation la présence de creux construits. Nous n'aborderons pas ici les cavités bâties liées à des aménagements techniques visibles en partie basse des élévations des pièces H et O.

La structure M16 possède la plus importante hauteur conservée. Il appartient par ailleurs à la pièce la plus vaste en superficie. Cette position et sa hauteur permet alors à son élévation d'arbore de nombreux éléments singuliers. Nous avons déjà pu évoquer une construction tripartite du mur ainsi que les hypothétiques trous de boulins. Ce M16 présente également d'autres cavités dont la forme et la dimension se distinguent de ces petits orifices. Les cavités que nous allons aborder semblent également résulter d'un choix réfléchi et être bâtis volontairement dans le mur. Léon Rey ne mentionne aucun de ces orifices. La documentation photographique constitue notre seule source pour cette étude (I.30.16, I.30.24, I.30.26, I.30.28, I.30.30). Il reste très difficile de constater et d'identifier la présence de cavités bâties à la surface du mur. Malgré sa hauteur conservée, le M16 garde une surface très perturbée, avec de nombreux creusements de détérioration. Ces orifices peuvent alors être confondus avec celui d'un moellon aujourd'hui perdu ou encore une simple ombre. Bien que nous doutions de l'existence des trous de boulins, les cavités suivantes ne semblent pas être le résultat de la détérioration du mur.

Dans un premier temps, la partie gauche du mur présente trois cavités, comprises entre les deux premiers chaînages de briques. Ces creux se caractérisent par une forme carrée aux cotés légèrement obliques. En observant de près les photographies nous pouvons constater que ces

cavités se situent dans un secteur du mur bâti en briques, là où l'espace généralement compris entre les deux chainages de briques est en *opus incertum*. En revanche, la qualité des photographies ne nous permettent pas de dire si ces cavités sont encadrées par des linteaux de briques posées de champs. Un de ces orifices serait traversant. En effet, lorsque nous observons l'arrière du M16 (I.30.28, I.30.30), nous pouvons constater la présence d'une cavité identique par sa forme, son agencement et son emplacement au-dessus du premier chaînage de briques.

Un second type de cavités est présent à la surface de ce M16. Nous pouvons distinguer deux creusements en partie basse du mur ainsi qu'au-dessus du premier chaînage de briques. Ces orifices diffèrent des premiers principalement par leur forme ovale. Nous pouvons remarquer que la cavité présente à la base du mur possède des dimensions plus importantes que ses structures analogues. Son profil révèle par ailleurs une certaine profondeur (I.30.26). Nous pouvons constater de cette niche singulière semble également être présente à l'arrière du mur (I.30.30). Ce creusement serait alors traversant tout comme la cavité de section carrée.

En dépit de ces constatations, nous ne connaissons pas à l'heure actuelle la fonction de ces cavités. Leur forme et leur emplacement sont indubitablement remarquables mais nous ne pouvons dire si ces creux étaient laissés apparents. Ces cavités pourraient alors relever du mode de construction. Leur visibilité est seulement due à la perte du parement à la surface du mur. Mais ces creusements singuliers pourraient tout aussi bien jouer un rôle fonctionnel. Ils seraient alors laissés apparents dans le parement à l'époque de l'occupation. Ces incertitudes concernant la fonction et la nature de ces cavités peuvent alors nous faire revoir le terme d'« aménagement ». En effet, si ces cavités étaient effectivement masquées et bouchées par le parement de marbre alors ces orifices ne seraient pas destinés à l'usage des occupants. Nous ne pourrions alors plus parler d'aménagement au sens propre du terme.

4.3. Les aménagements techniques

Nous avons pu étudier les différents aménagements présents dans l'élévation des murs ainsi qu'au niveau du sol. Il s'agit désormais de centrer notre propos sur les installations présentes en dessous du niveau de circulation des « Thermes ». Ces aménagements sont également destinés aux usagers mais ils ne sont pas employés ou directement en contact avec eux. Ces deux installations ne relèvent plus de la circulation mais nous renvoi une certaine image du confort.

4.3.1. Le système hydraulique : la présence d'un caniveau

4.3.1.1. La description de l'aménagement d'après notre documentation

Une structure rattachée au système hydraulique est intégrée à cette architecture des « Thermes ». Léon mentionne dans son carnet la présence d'un « caniveau ». L'archéologue dessine également un croquis de l'entrée de cette structure (annexe 5, figure 15) et indique sa

localisation sur le plan général des « Thermes ». Nous pouvons constater et confirmer son existence sur les photographies du site (I.30.15, I.30.17, I.30.33). D'après la fouille, cet aménagement se développe entre le mur ouest de A' (M6) et les murs est des pièces Q et R (M12, M13). Sa présence est également marquée par une ouverture dans le mur sud de la pièce O.

Ce caniveau est alors structuré en deux éléments : la rigole posée au sol et l'orifice présent dans la partie basse de l'élévation.

Cette ouverture pratiquée dans le mur est formellement construite à des fins techniques. Sa présence et sa fonction sont liées au caniveau. La cavité se développe dans une élévation bâtie en *opus testaceum*. Elle est encadrée par des briques horizontales mais son linteau supérieur se distingue par l'agencement rayonnant de briques verticales. L'orifice est de section carré. Cette forme est attestée par les relevés de Léon Rey. En effet, l'archéologue nous a transmis les dimensions de cette ouverture de 40cm par côté. Il nous précise également les 4cm d'épaisseur des briques composant le linteau de la cavité.

Léon Rey mentionne uniquement la présence d'un caniveau et s'attarde tout particulièrement sur l'ouverture dans l'élévation. Les photographies constituent alors notre seule source pour l'étude de la canalisation (I.30.15). La conduite de ce caniveau possède une forme hémisphérique non fermée. Ses rebords sont soulignés par de fins bourrelets. Nous ne connaissons évidemment pas ses dimensions mais nous pouvons remarquer que la largeur de la conduite est équivalente à celle de l'ouverture. Par conséquent, nous pouvons supposer que le caniveau possède environ 40cm de large. En revanche, nous ne pouvons pas identifier le matériau utilisé. En effet, Léon Rey ne précise pas sa composition dans son carnet et les photographies ne nous permettent pas de distinguer les matériaux.

L'étude de la composition et de l'agencement de ce caniveau est particulièrement difficile à mener. La fouille a, certes, permis de le mettre en lumière et Léon Rey s'est attaché à relever ses dimensions et reproduire la composition de son « entrée » (annexe 5, figure 15). En dépit de ces informations, notre documentation reste lacunaire et notre analyse sera alors limitée. Ce défaut est principalement dû à l'avancée de la fouille menée par Léon Rey. Le chantier n'a pu réaliser qu'un gros défrichage des structures laissant apparaître le dernier état du bâtiment et le niveau de sol de certaines pièces. Les aménagements techniques que nous souhaitons traiter, qu'ils soient hydrauliques ou thermiques, sont généralement présents en dessous du pavement. Il est alors nécessaire de procéder à une fouille ou des sondages plus en profondeur afin de pouvoir discerner ces aménagements. Les sources disponibles ne nous permettent donc pas d'étudier de manière approfondie le réseau hydraulique de cette architecture.

4.3.1.2. Le tracé de la canalisation

Le plan ne restitue pas le tracé complet de ce caniveau. La fouille a uniquement permis de constater sa présence le long de la pièce AA'. Nous ne savons alors si cette tranchée constitue la

totalité du caniveau. Cette canalisation pourrait tout aussi bien se développer plus au nord, en dessous des pièces des « Thermes », ou au sud du site, en dehors de la limite de la fouille.

Dans son carnet, Léon Rey identifie l'ouverture présente dans l'élévation comme « l'entrée » du caniveau. L'emploi de ce terme signifie donc que cette cavité constitue le début du caniveau dont la rigole se développe par la suite au sud du site. Toutefois, nous souhaitons réviser cette possibilité en proposant une seconde hypothèse. L'archéologue aurait tout aussi bien pu utiliser ce terme afin de désigner l'ouverture dans le mur et non pas la fonction rattachée à cette cavité. L'ouverture ne marquerait alors pas le début ou l'entrée du caniveau mais plutôt le passage de cette canalisation dans le mur. De ce fait, cet accès percé dans le mur permettrait au caniveau de se poursuivre au nord des « Thermes », sous la pièce O.

Par ailleurs, nous avons pu constater la présence d'une structure singulière dans cette pièce (S10). Cet aménagement que nous avons classé dans la catégorie des seuils n'interrompt pas la continuité du mur afin de permettre l'accès et la circulation comme ses structures analogues. Ce « seuil » longe le mur Est de la pièce O. Or, nous pouvons constater sur le plan ainsi que sur les photographies (I.30.17) que son agencement s'inscrit dans le même alignement que celui du caniveau. Le seuil pourrait alors possiblement renfermer la canalisation du caniveau. Ce rebord pourrait refléter la poursuite de la conduite le long de la pièce O.

4.3.1.3. Une construction en surface ?

Ce seuil maçonné surélevé de 18cm au-dessus du niveau de circulation de la pièce O diffère de la première partie du caniveau composée d'une canalisation disposée à l'air libre. Ces différences entre les deux structures posent alors la question de l'élaboration du caniveau. La conduite couverte de la pièce O n'est qu'une simple hypothèse. Nous concentrons alors principalement notre étude sur l'élaboration du caniveau identifié par Léon Rey.

Les vestiges antiques peuvent faire l'objet d'une détérioration avancée. Nous avons pu constater au cours de notre étude la perte de nombreux éléments architecturaux, comme les pavements au sol, les parements des murs ainsi que la partie haute de l'élévation elle-même. Nous pouvons alors nous interroger sur la restitution de ce caniveau découvert à la fouille. L'agencement de l'ouverture et de la canalisation pose la question de l'enfouissement et de la visibilité d'un tel aménagement. En effet, la fonction première d'un caniveau est destinée à l'évacuation des eaux. Il est alors difficile de concevoir que la canalisation soit laissée apparente notamment à proximité directe d'une pièce dotée d'un dallage et d'un parement en marbre.

Par ailleurs, nous avons pu attester l'existence d'un seuil (S9) permettant la circulation entre la grande pièce AA' et la pièce Q. Les marches de ce seuil rattachent le M6 en descendant sur le M12. Ce seuil singulier survole ainsi l'espace vide du caniveau compris entre ces deux murs. L'ouverture du caniveau se développe à la base de l'élévation du M11. Cet aménagement se situe alors sur un niveau inférieur, en dessous des marches du seuil et des pièces AA' et Q. Pourtant nous n'avons pas pu déceler de traces indiquant l'existence potentielle d'un sol ou d'un comblement, élaboré

sur le même plan que la dernière marche du seuil et du sol de la Q. Ce pavement aurait alors pu couvrir le caniveau au-dessus du linteau de brique et ainsi dissimuler l'écoulement des eaux à la vue des occupants.

La disposition observée à la fouille reflète-elle l'aménagement élaboré à l'époque antique ? L'absence de vestiges issus du chantier de 1938 nous permet difficilement de répondre à la question et de concevoir cet aménagement dans son intégralité. D'autant que les deux modèles coexistent dans la construction grecque ou romaine (annexe 55). Les conduites des systèmes hydrauliques sont généralement souterraines ou intégrées et dissimulées dans l'élévation des murs. Ces canalisations couvertes peuvent alors être bâties sur le modèle du seuil de la pièce O. Mais nous connaissons également des exemples de canalisations hémisphériques posées simplement à la surface du sol. Ces conduites se présentent alors sur le même plan que le niveau de circulation et restent visibles aux yeux des passants. La forme adoptée par ce second modèle est sensiblement la même que celle du caniveau découvert par Léon Rey. Nous tenons toutefois à préciser que ces canalisations ouvertes se rencontrent dans la sphère publique et non dans l'architecture privée.

4.3.1.4. Un matériau indéterminé

L'ouverture pratiquée dans le mur est faite de briques mais le matériau constitutif de la conduite reste à ce jour indéterminé. Nous connaissons différents matériaux pouvant rentrer dans la composition de ces canalisations. Nous allons alors tenter d'émettre une hypothèse d'identification d'après la forme adoptée par le caniveau.

Le bois peut être utilisé dans la conception des canalisations. Ce matériau périssable est constaté à la fouille grâce à l'empreinte laissée au sol, sous la forme d'une tranchée. L'élaboration de canalisations en bois nécessite la présence de frettes métalliques afin d'assurer la jonction entre les différentes conduites¹ (annexe 55). La fouille du site des « Thermes » a permis de constater la pérennité de la conduite et donc de son matériau. De plus, le mobilier métallique du site ne révèle pas la présence d'éléments associés aux canalisations de bois. Nous pourrions évoquer le motif d'une fouille incomplète mais les différents vestiges nous amènent plutôt à écarter l'hypothèse d'un système hydraulique construit en bois.

Le plomb ne semble pas non plus intervenir dans la composition de ce caniveau. Ce matériau est pourtant utilisé dans la construction de canalisations. Cependant, les conduites en plomb adoptent une forme bien particulière que nous ne retrouvons pas sur le site des « Thermes ». La canalisation est conçue à partir d'une feuille de plomb plane. Les deux extrémités de cette feuille sont alors réunies et jointées par une coulée de plomb (annexe 55). La forme finale cylindrique diffère

¹ Abadie-Reynal C. *et al.*, 2011, p. 153.

considérablement de la conduite hémisphérique et ouverte observée sur les photographies des « Thermes ».

Nous pouvons donc écarter l'hypothèse d'un caniveau bâti en bois ou en plomb. Il existe cependant un dernier matériau connu dans l'élaboration des canalisations. Nous pourrions alors suggérer que cette conduite soit en céramique, un des matériaux majoritairement utilisé dans la conception des canalisations. Cette déduction ne reste évidemment qu'une hypothèse vérifiable uniquement sur le site.

4.3.1.5. La finalité du caniveau

Le caniveau constitue un élément appartenant au réseau d'évacuation des eaux. Ses canalisations peuvent drainer des eaux issues de différentes structures. Nous ne connaissons pas l'intégralité du réseau et du tracé de ce caniveau. Par conséquent, nous pouvons simplement proposer plusieurs hypothèses sur l'origine des eaux contenues dans ce caniveau.

Cette canalisation pourrait tout d'abord permettre l'évacuation des eaux usées, issues des latrines par exemple. Le caniveau est également utilisé afin de permettre l'écoulement du trop-plein de la citerne. Par ailleurs, la conduite du caniveau s'achève généralement par un collecteur. Cette structure réceptionne alors l'ensemble des canalisations qui drainent les eaux usées. La fouille n'a pas permis de connaître la destination de la rigole du caniveau. Nous ne savons pas si un tel dispositif existe alors dans les couches inférieures du site ou en dehors de la limite de fouille.

L'agencement de l'ouverture pratiquée dans le mur pourrait également évoquer une fonction tout autre que celle de l'évacuation des eaux. Un exemple présent dans le monde grec utilise également un caniveau maçonné mais rattaché au réseau d'adduction d'eau. L'aqueduc de la ville antique de Philippes s'achève par ce type de structure¹. Toutefois, nous ne pensons pas que le caniveau des « Thermes » démontre l'arrivée d'un aqueduc. En effet, le caniveau de la ville de Philippes reste en dehors de la zone d'habitation et ne vient pas s'insérer directement dans l'architecture. De plus, les fouilles du site d'Apollonia aurait déjà révélé la présence d'un aqueduc desservant la cité.

Nous pouvons également émettre des réticences sur l'identification de Léon Rey. En effet, l'archéologue désigne cet aménagement sous le terme de « *caniveau* », sans nous apporter les arguments de sa découverte. Nous avons déjà pu indiquer que celui ne signale pas la canalisation et ne s'attache qu'à l'étude de la cavité dans le mur. Pour autant, aucun élément n'indique explicitement la fonction de caniveau. Nous pouvons simplement constater une percée dans le mur associée à une canalisation posée à la surface du sol. Cet aménagement reste en tout point similaire aux canalisations utilisées pour le captage ou la distribution des eaux. Les éléments distinctifs d'un caniveau, comme le collecteur ou le rattachement à une citerne ou une latrine, ne sont pas perceptibles à l'heure actuelle. Ainsi, cette canalisation pourrait tout aussi bien se rattacher à une fonction ou une structure autre. La typologie de la canalisation des « Thermes »

¹ Abadie-Reynal C. *et al.*, 2011, p. 218.

nous évoque la forme adoptée par des modèles de canalisations connus dans le monde gréco-romain. Les canalisations provisoires de surface présentes à Pompéi possèdent également une forme hémisphérique ouverte. Bien qu'elles soient associées à des points de retenue d'eau, les canalisations bordant le stade de Délos revêtent une forme identique. Ces deux exemples de conduites ne sont pas rattachés au système de drainage mais bien au système d'adduction d'eau. Un exemple similaire est également connu sur le site d'Apollonia même. En effet, la canalisation du temple nord du portique, est également à ciel ouvert avec un profil en « u » évasé. Elle recueille alors les eaux afin de les converger vers un caniveau.

4.3.1.6. Quid des autres structures hydrauliques ?

Le système hydraulique se décompose en plusieurs réseaux dotés de structures et de canalisations de différentes fonctions. Nous l'avons dit, le caniveau illustre généralement le système d'évacuation et de drainage des eaux usées. Mais le réseau hydraulique d'un bâtiment dispose également d'éléments de captage, de transport et de distribution des eaux. La présence d'un caniveau témoigne de l'existence d'un système hydraulique au sein des « Thermes ». La construction d'un système de drainage n'est nécessaire que si le site est préalablement fourni en eau par un réseau d'adduction. Le réseau d'évacuation des eaux est donc intimement lié et dépendant de l'existence du réseau d'adduction d'eau. Par conséquent, d'autres aménagements hydrauliques doivent coexister avec ce caniveau au sein des « Thermes ». Cependant, la fouille n'a permis d'explorer l'ensemble du site et d'atteindre les niveaux présents plus en profondeur. Cette disparité explique que Léon Rey fasse uniquement mention d'un caniveau et que cette structure hydraulique soit la seule présente sur le site à l'heure actuelle.

Nous avons tout de même pu discerner une seconde cavité dont la structure évoque celle du caniveau de la pièce O. La photographie I.30.5 permet de distinguer une ouverture dans le mur ouest de la pièce H. Léon Rey ne la mentionne pas dans son carnet. Cette cavité reste difficile à caractériser. Nous pouvons simplement observer une partie de l'angle supérieur cet orifice. Cette ouverture est également développée dans un mur de briques, présent sur un niveau inférieur des « Thermes ». Sa forme rectiligne rappelle aussi celle du caniveau. Cette ouverture pourrait alors être rattachée au réseau hydraulique des « Thermes ». Nous verrons cependant que sa forme et sa localisation peuvent également se rapporter à une fonction thermique. Dans tous les cas, cette cavité ne participe pas à la circulation du bâtiment mais fait partie intégrante des aménagements techniques.

4.3.2. Le système de chauffage

4.3.2.1. La perception d'un chauffage à travers notre documentation

Nous avons pu précédemment mettre en évidence l'usage de la brique sous la forme de pilettes cylindriques ou rectangulaires dans les pièces J et D. Ces éléments se rattachent à un

système de chauffage connu dans le monde antique. Léon mentionne d'ailleurs explicitement dans son carnet la présence d'un « *chauffage* » dans les pièces C et D. De ce fait, ces trois pièces C, D et J sont alors dotées d'un système de chauffe.

Léon Rey ne précise pas l'aménagement technique de la pièce C. En revanche, l'archéologue identifie parfaitement les piliers formés par l'empilement de briques des pièces J et D. La contiguïté de ces pièces et la démarche descriptive de Léon Rey nous autorisent à suggérer l'existence d'un système de chauffage similaire et commun à ces trois pièces. La pièce C pourrait alors être, elle aussi, dotée de pilettes de briques.

Nous ne connaissons d'ailleurs pas la raison pour laquelle Léon Rey omet de préciser le système de chauffage de la pièce C. D'une part, la fouille n'a peut-être pas permis d'en révéler la composition. D'autre part, l'archéologue n'en ressent peut-être pas la nécessité, l'ayant déjà précisé pour les pièces contiguës D et J. Par ailleurs, ces pilettes de briques sont uniquement mentionnées dans le carnet de l'archéologue. D'ordinaire, nous pouvons appuyer son propos ou notre démonstration à l'aide des photographies du site. Mais cet aménagement technique n'a fait l'objet d'aucune photographie ni d'aucun croquis par l'archéologue. Cette absence de documentation nous paraît alors quelque peu surprenante. En effet, la découverte d'un aménagement si singulier sur le site aurait dû susciter un intérêt notable au point de le relever ou de le photographier. Nous possédons donc uniquement les quelques lignes transcrites dans le carnet. Notre étude devra alors entièrement faire confiance et reposer sur les propos de Léon Rey.

4.3.2.2. Les pilettes en brique : le chauffage par hypocauste

Les pilettes formées par la superposition de briques sont associées au chauffage par hypocauste. Les pièces D et J possèdent alors un système de chauffe similaire. Pourtant, ces deux pièces se distinguent par la typologie des pilettes composant ce chauffage. La pièce J se compose de briques cylindriques tandis que la pièce D possède des briques rectangulaires. Cette différence de forme des briques pose un problème typologique et chronologique. En effet, ces pilettes constituent deux modèles distincts connus dans l'élaboration d'un chauffage par hypocauste¹ (annexe 56).

La description des pilettes de la pièce J par Léon Rey évoque les premières formes de pilettes connues dans le monde antique. Nous pouvons constater que l'archéologue emploie dans un premier temps le terme de « *colonne* », avant de finir par se raviser et mentionner la présence d'un « *pilier* ». Or, l'évocation d'une colonne et de la forme cylindrique des briques semble renvoyer à une typologie précise de pilettes. Ces pilettes sont élaborées grâce à un moulage homogène d'éléments céramiques. Cette technique produit la forme d'une petite colonne monolithe et lisse. La pièce J pourrait ainsi contenir ce modèle de pilettes. Nous tenons toutefois à nuancer cette hypothèse. Léon Rey précise par la suite les notions de « *pilier* » et de « *briques* ». La mention de

¹ Adam JP., 1984, p. 290.

l'archéologue ne semble alors pas renvoyer l'image d'un mélange homogène. Les pilettes paraissent constituées à partir d'un seul élément céramique, la brique. Les pilettes de la pièce J pourraient être tout aussi bien formées à la suite de la simple superposition de briques cylindriques alternant avec un joint d'argile ou de mortier¹.

Cette technique d'élaboration est d'ailleurs celle généralement utilisée dans la constitution des pilettes en briques rectangulaires. Bien que Léon Rey ne décrive pas précisément la structure des pilettes de la pièce D, la forme qu'elles adoptent nous permet de suggérer l'utilisation de la technique habituelle. Chaque carreau de briques alterne alors avec une couche d'argile ou de mortier afin de maintenir la structure du pilier.

Les briques composant ces pilettes, qu'elles soient cylindriques ou rectangulaires, sont généralement caractérisées par un module standardisé. Ces pilettes forment alors un ensemble homogène et harmonieux, aux dimensions identiques et à l'espacement régulier. Léon Rey ne rapportent aucune des mesures de ces pilettes et ne relève pas la distance entre chacune d'elles. Il ne s'attache pas non plus à décrire le sol sur lequel ces pilettes reposent. Le pavement de ce radier d'hypocauste est généralement bâti en terre cuite ou en béton². La détérioration des sols de ces deux pièces peut expliquer l'absence de ces données. En effet, l'archéologue précise que leurs sols sont effondrés. Par conséquent, les débris peuvent couvrir les briques et ainsi gêner le relevé. L'amas de fragments est d'ailleurs très visible sur la photographie I.30.12. Les pilettes, elles même, peuvent avoir été endommagées à la suite de cet effondrement. Il devient alors difficile de prendre la mesure de ces fragments.

Les pilettes des pièces D et J reflètent la présence d'un système de chauffage par hypocauste sur le site des « Thermes ». Ces petits piliers de briques constituent un élément caractéristique et distinctif de ce type de chauffage. Le chauffage par hypocauste regroupe un ensemble de structures nécessaires à son fonctionnement. La technique de chauffe consiste en une surélévation du sol de circulation, retenu par des pilettes en terre cuite. La chaleur issue d'un foyer circule entre les pilettes pour remonter par les tubuli, des conduits en terre cuite, inscrits dans l'élévation des murs. Il s'agit alors de savoir si le site a également conservé la trace de ces aménagements ou si les pilettes mentionnées par Léon Rey constituent les seuls vestiges de ce chauffage.

4.3.2.3. Le sol suspendu

La *suspendra* constitue le sol qui repose sur les pilettes. Cette surface correspond alors au niveau de circulation de la pièce chauffée. Ce sol est généralement composé de plusieurs couches de matériaux différents. Les pilettes supportent une première assise de grandes dalles en céramique. Une couche de béton est par la suite appliquée sur ces dalles.

¹ Degbomont JM., 1984, p. 99, 100.

² Degbomont JM., 1984, p. 107 ; Ginouvès R. *et al*, 1992, p. 217.

Nous avons pu étudier la présence de béton tuileau sur le site des « Thermes ». Bien qu'il soit aujourd'hui effondré, Léon Rey réussit tout de même à reconnaître le sol de béton des pièces J et D. En revanche, l'archéologue ne remarque pas la présence des dalles céramique, sous la couche de béton. Le sol découvert à la fouille semble tout de même correspondre à la technique généralement entreprise dans l'élaboration d'une *suspendra*.

Par ailleurs, cette couche de béton est généralement destinée à recevoir un dallage¹. La présence habituelle d'un pavement corrobore alors l'hypothèse que nous avons pu avancer lors de l'étude du béton des « Thermes ». En effet, nous avons pu suggérer que les pièces dotées d'un sol de béton laissé nu possédaient en réalité un dallage, aujourd'hui perdu, couvrant alors le béton.

Ainsi, le sol de béton des pièces J et D constituent la *suspendra* de ces deux pièces chauffées, supportée par des pilettes de briques. Cet aménagement devait par ailleurs recevoir un dallage en terre cuite, en marbre voir même en mosaïque. Léon Rey rapporte également la présence d'un sol de béton effondré dans la pièce C. L'existence d'un sol identique au sein de cette pièce corrobore notre hypothèse d'un système de chauffage similaire aux pièces J et D. Nous pouvons suggérer que ce sol de béton de la pièce C correspond également à la *suspendra* de cette pièce.

4.3.2.4. Le *praeurnium*

Le chauffage circulant en dessous du sol nécessite évidemment une source de chaleur. Cet air chaud est alors issu d'une pièce propre à cette fonction. La chambre de chauffe est construite en sous-sol, sur un niveau inférieur par rapport au sol de la pièce chauffée. Cette pièce de chauffe doit nécessaire être contigüe à la pièce chauffée. Une ouverture est alors pratiquée dans le mur afin que l'air chaud circule depuis la chambre vers les pilettes supportant le sol de la pièce chauffée. La chambre de chauffe est dotée d'un foyer maçonné, le *praeurnium*, produisant la source de chaleur nécessaire au fonctionnement du chauffage.

La présence de cet aménagement est difficile à percevoir sur le site des « Thermes ». Le *praeurnium* se situe généralement à proximité directe des pièces destinées à recevoir l'air chaud. Or, le plan relevé par Léon Rey ne restitue pas l'intégralité des pièces dotées d'un système de chauffage. La limite de la fouille nous empêche de connaître l'existence, l'agencement et la fonction des pièces contigües aux pièces C, D et J. Deux pièces, par leur superficie et leur agencement, pourraient éventuellement correspondre aux chambres de chauffe. En effet, les pièces H et I semblent à première vue remplir cette fonction. Nous verrons toutefois lors de l'étude de la fonction des pièces, en dernière partie, que cette identification peut être sujette à plusieurs interrogations.

¹ Adam JP., 1984, p. 291.

4.3.2.5. Les conduits verticaux

Le chauffage produit dans la chambre de chauffe circule alors depuis le *praefurnium* dans le sous-sol de la pièce chauffée pour remonter dans des conduits. Ces aménagements permettent alors de maintenir la chaleur et de la diffuser au niveau de l'élévation de la pièce. Ces conduits évacuent par la suite l'air et la fumée. Le système de chauffage par hypocauste connaît deux types de conduits (annexe 56).

La typologie la plus fréquente reste celle des *tubuli*, des tubes de forme quadrangulaire élaborés en terre cuite. La forme de ces conduits semble être issue d'un modèle plus ancien. Les *tegulae mammatæ* sont des conduits élaborés à partir de briques plates dont les angles sont pourvus d'excroissances. Bien que la forme du conduit diffère, la construction procède suivant une même technique afin d'appliquer ces conduits. Les *tubuli* ou les briques sont appliqués sur le mur puis recouverts d'un enduit. Ces conduits prennent donc place dans un espace aménagé entre l'appareil du mur et son parement.

Léon Rey a pu constater la présence des pilettes de briques au sol des pièces chauffées. En revanche, la fouille n'a pas permis de révéler les conduits à la surface des murs de ces pièces. Les photographies ne nous permettent pas de visionner l'intérieur des élévations des pièces C et J. Nous pouvons tout de même observer celle de la pièce D (I.30.12). L'absence de mentions de Léon Rey relatives aux conduits s'explique aisément par l'état de conservation des murs. En effet, seuls la maçonnerie ou l'appareil de l'élévation de la pièce D sont aujourd'hui perceptibles. Ainsi, les conduits qui devaient parcourir l'appareil du mur sont désormais perdus.

5. LE DECOR ARCHITECTONIQUE

Nous avons pu étudier de manière approfondie la structure architecturale de ces « Thermes » en observant les élévations, les sols et les aménagements techniques. Mais cet ensemble se dote également d'un décor architectural qui se présente sous la forme de blocs, présents sur le site.

Nous ne pourrions livrer aujourd'hui que les prémices d'une étude sur ce décor architectural. Cette absence d'exhaustivité est due à l'avancée de la fouille de 1938, qui entame tout juste les déblaiements des premières couches du site. L'ensemble des blocs constituant le décor architectural à l'époque antique n'a pu encore être mis au jour. Mais notre analyse souffre également d'une seconde contrariété. En effet, l'enregistrement du mobilier reste incomplet. La méthode utilisée pour inventorier les blocs démontre d'une absence de rigueur, qui est appliquée aujourd'hui sur les chantiers de fouille. Les dimensions et les photos ne sont pas exécutées systématiquement. Cette lacune laisse alors certains blocs dépourvus d'informations capitales ou d'appui visuel permettant de les décrire. Par ailleurs, l'ensemble des blocs visibles sur le site n'a pas forcément été inventoriés. Cette condition nous oblige alors à replacer chaque bloc de cette étude dans son contexte de découverte et de recherche.

5.1. L'inventaire de Léon Rey

5.1.1. Les blocs architecturaux inventoriés par Léon Rey

L'étude des vestiges architecturaux a pu être menée grâce au carnet de fouille de Léon Rey et aux photographies prises sur le site. Les blocs du décor architectural sont, eux, principalement inscrits au sein de l'inventaire associé au carnet. Léon Rey y répertorie alors le mobilier découvert sur la fouille de 1938 en attribuant un numéro d'inventaire à chacun (annexe 10). Dans le cadre de notre étude sur le décor architectural, nous prendrons alors en compte les blocs appartenant au secteur des « Thermes », soit les chapiteaux 74/38 et 75/38, le tesson céramique 79/38, et les deux éléments en plâtre 158/38 et 159/38.

5.1.2. Les blocs architecturaux nommés dans le journal de fouille

Nous possédons trois sources différentes fournies par Léon Rey pour l'étude de cette fouille : le journal de fouille, les photographies du site et l'inventaire du mobilier découvert. L'archéologue retranscrit dans son carnet l'avancée de sa fouille, les structures mis au jour ainsi que certains des objets découverts. Le mobilier indiqué dans son journal peut alors être simplement nommé ou déjà associé à son numéro d'inventaire. Or, lorsque nous confrontons nos

deux sources, le carnet et l'inventaire, nous pouvons remarquer une certaine discordance dans la documentation de l'archéologue.

En effet, certains blocs indiqués au sein du carnet ne figurent plus dans l'inventaire final de la fouille. Nous n'en connaissons pas la raison. Ces blocs appartiennent pourtant au secteur des « Thermes » et possèdent visiblement un certain intérêt de par leur taille et leur décor. Certains de ces blocs sont même croqués ou pris en photo par l'archéologue. C'est pourquoi, bien que Léon Rey ne les intègre pas son inventaire des « Thermes », notre étude prendra tout de même en compte le « *pilastre en brique* », les « *chapiteau dorique* » et « *ionique* », le fut « *monolithe* » ainsi que le « *tambour de colonne* ». Nous les avons alors consignés sous un numéro d'inventaire « X » dans notre démonstration, dans le tableau en annexe 10 et dans le corpus en annexe 63.

5.1.3. Les blocs architecturaux apparaissant sur les photographies du site

Nous avons pu à de nombreuses reprises mettre à contribution les photographies de l'archéologue. En effet, cette documentation nous a permis d'appuyer notre démonstration lorsque les mentions de Léon Rey nous faisaient défaut. Nous avons alors remarqué que ces photographies permettent de compléter les informations et la quantité des vestiges des « Thermes ».

A l'aide des photographies, nous pouvons constater qu'un grand nombre des blocs appartenant au décor architectonique sont laissés sur place, sur le site, en appui ou sur les élévations. Certains des blocs de décor inventoriés ou mentionnés par Léon Rey (157/38, le « *tambour* », le fut « *monolithe* ») apparaissent alors effectivement sur les photographies du site (I.30.5, I.30.17). Mais encore une fois, nos différentes sources ne semblent pas coïncider.

D'une part, nous n'avons pas pu constater la présence de certains des blocs laissés et mentionnés dans le journal, comme le « *chapiteau dorique* » ou le « *petit chapiteau en os* ». D'autre part, les photographies mettent également en avant une certaine quantité de fragments et de blocs (I.30.2, I.30.17, I.30.23, I.30.25, I.30.31) qui ne sont pas évoqués par l'archéologue, ni dans son inventaire ni dans carnet. Il est alors difficile de mettre en place une méthode. Ces blocs semblent effectivement prendre part à l'architecture des « Thermes ». Nous pouvons constater qu'ils se concentrent principalement dans les pièces A, M et O. Toutefois, nous ne devons pas écarter la possibilité que ces blocs aient été déplacés, réutilisés ou qu'ils appartiennent à l'architecture d'une structure avoisinante. Nous avons tout de même souhaité traiter deux d'entre eux, lorsque les photographies nous permettaient d'observer leur décor et leur composition. Nous intégrerons alors dans l'étude de ce décor architectonique un second tambour cannelé (I.30.2, I.30.20) ainsi qu'un bloc de corniche (I.30.23). Ces deux blocs seront également mentionnés sous le numéro d'inventaire « X » et accompagnés de la référence photographique dans leur descriptif.

5.2. Typologie des blocs

Les blocs composant les vestiges de ce décor architectural se déclinent en trois catégories. Nous étudierons alors les chapiteaux, les fûts et les moulures de l'entablement.

5.2.1. Les chapiteaux

5.2.1.1. Chapiteau ionique

Bloc 74/38. Fragment de chapiteau de pilastre. Dimensions ht. 0,11 ; larg. 0,15.

L'abaque surmontant les volutes du chapiteau est conservé. Sa face visible est laissée lisse, dépourvue de décor. Elle comporte toutefois quelques dégradations. Sa face principale et ses faces latérales présentent des creusements indiquant par endroit la fragmentation du bloc. Cette altération des extrémités réduit la forme complète et définitive de l'abaque. Le profil du chapiteau nous permet toutefois de constater que l'abaque adopte une forme classique rectiligne et évasée. La volute du chapiteau est bordée par un épais listel, traité en fort relief. Cet orle se développe de manière contiguë à la partie centrale de l'abaque pour s'incurver et former les futures volutes. Ce décrochement avec l'abaque forme alors de petits écoinçons triangulaires compris entre la partie supérieure du listel et le talon du chapiteau.

Le canal central de la volute est très large et étendu en hauteur. Le développement externe des volutes est très altéré : seule persiste la partie de la volute rattachée à l'échine. Le chapiteau est pourvu de deux volutes à un seul enroulement. Cet enroulement n'est pas souligné en partie supérieure par un motif floral retombant sur l'échine. L'œil se développe sous la forme d'un important bouton arrondi doté d'un relief similaire au listel. Les volutes du chapiteau se développent en dessous du canal. L'œil de la volute se place alors dans le même axe horizontal que le centre de l'échine. Le profil du chapiteau nous permet d'observer la composition du retour de la volute. Ces volutes ne sont pas issues d'un balustre à baudrier. L'origine de la volute est formée par un calice schématisé. Sa forme conique et sa surface lisse sont dépourvues de sépales. La tige de ce calice est recourbée de manière à ce que son extrémité se confonde avec l'astragale. L'échine de ce chapiteau dessine en forte saillie un disque hémisphérique dont les extrémités supérieure et inférieure sont soulignées par un fin bourrelet. Le plan supérieur de l'échine ainsi que sa face visible sont laissés nus, dépourvus du décor habituel d'oves.

L'astragale se distingue en dessous de l'échine. Elle forme un bourrelet lisse dont les extrémités sont terminées par la tige du calice.

Bloc X. Petit fragment de chapiteau ionique. Os.

Ce chapiteau nous est uniquement connu à travers la mention de Léon Rey dans son journal de fouille. L'archéologue ne l'accompagne pas d'une description étoffée, d'une photo ou d'un croquis comme il a pu le faire pour d'autres blocs architecturaux. Bien que le bloc ait été laissé, nous n'avons pas su le retrouver ou l'identifier sur les photographies du site. De ce fait, nous pouvons simplement l'intégrer au sein du corpus du décor architectonique sans pour autant livrer une analyse poussée du chapiteau.

Par ailleurs, le matériau de ce chapiteau nous paraît très surprenant. En effet, nous ne connaissons aucun autre exemple de chapiteau en os, hormis celui de taille réduite du site des "Thermes", cité par Léon Rey. Cette absence d'exemples et de documentation pourrait indiquer que l'identification du matériau ou bien de la typologie faite par l'archéologue soit erronée.

5.2.1.2. Chapiteau dorique

Bloc X. Fragment de chapiteau dorique romain.

Ce chapiteau nous est uniquement connu à travers la mention de Léon Rey dans son journal de fouille. L'archéologue ne l'accompagne pas d'une description étoffée, d'une photo ou d'un croquis comme il a pu le faire pour d'autres blocs architecturaux. Bien que le bloc ait été laissé, nous n'avons pas su le retrouver ou l'identifier sur les photographies du site. De ce fait, nous pouvons simplement l'intégrer au sein du corpus du décor architectonique sans pour autant livrer une analyse plus poussée du chapiteau.

5.2.1.3. Chapiteau corinthien

Bloc 157/38. Chapiteau corinthien. Restauration. Dimensions ht. 0,415 ; diam. 0,23.

Les faces visibles du chapiteau nous présentent un bloc très détérioré. Certains angles de l'abaque et les retombées des volutes sont perdus. Par ailleurs, un pan entier du chapiteau est cassé dans sa partie supérieure, laissant ainsi un grand creux incurvé. Le chapiteau devait également se présenter sous la forme de deux fragments distincts à la fouille. En effet, nous pouvons distinguer les traces de restauration effectuée par l'archéologue. Le chapiteau est en partie recouvert d'un ciment joignant l'angle droit du bloc, du plan supérieur de l'abaque jusqu'à la base cannelée. Ce liant grossier masque alors la surface originelle du chapiteau et son décor.

L'abaque dessine une échancrure concave. Ce tracé incurvé présente ainsi les volutes des angles du registre supérieur en avancée, alors que l'autre partie du *calathos* du chapiteau est positionné

en retrait. L'abaque, supporté par les volutes, est constitué par un large bandeau. Celui-ci est surmonté d'une mince bordure, positionnée en arrière du bandeau.

L'abaque comporte dans son axe central le fleuron sculpté en haut relief. La fleur se compose de huit pétales à l'extrémité arrondie. Le pourtour de chaque pétale est explicitement dessiné et se détache de l'abaque. Le pistil, le bouton ou autre élément végétal sont absents du centre du fleuron. Cette absence laisse alors place à un creusement profond de forme circulaire. La naissance de ce fleuron est marquée par la présence d'une tige, agencée dans l'axe central de l'abaque et de la fleur. Cette tige se développe au-dessus du lobe axial de la feuille d'acanthé de la première couronne, prolongeant ainsi la nervure centrale de cette feuille. Dans sa partie supérieure, la tige s'évase horizontalement en deux branchages incurvés. Le fleuron vient alors se poser sur cette double tige. Cette séparation et la courbure de la tige principale pourraient évoquer de façon très schématique le motif de gousse, habituellement présent dans la composition d'un chapiteau corinthien. Toutefois, la détérioration du chapiteau ne nous permet pas d'aborder le bloc dans sa totalité et son état originel. Ainsi, ces deux tiges courbées pourraient également se rattacher à l'enroulement des hélices, dont les crosses sont habituellement accolées à la tige du fleuron.

L'astragale du chapiteau dessine un épais bourrelet circulaire. A sa base, se développent deux couronnes de feuilles d'acanthé. Ces deux rangs d'acanthes se repèrent par la retombée du lobe central de la feuille, marqué par une nervure axiale en forte saillie. La photographie du chapiteau nous présente ce qui semble être sa face principale. Toutefois, cette orientation nous donne principalement à voir les parties endommagées ou restaurées du chapiteau. Il nous est par conséquent très difficile de distinguer clairement la composition de ces feuilles d'acanthé. Nous ne saurions affirmer avec certitude le nombre total d'acanthé ainsi que le nombre de lobes et de digitations composant ces feuilles. Le chapiteau corinthien est généralement composé suivant une frise sérielle. Nous pouvons alors tout de même supposer que chaque face du chapiteau comporte deux feuilles d'acanthé par couronne. Par ailleurs, nous pouvons distinguer la forme singulière des digitations de ces feuilles. En effet, la réunion des extrémités courbées des digitations contiguës dessine une "pince de homard". Le sinus, marquant l'espace entre les différents lobes de l'acanthé, forme alors un creux sous la forme d'une goutte¹.

Le chapiteau ne semble pas distinguer explicitement le registre inférieur des feuilles d'acanthé du registre supérieur développé par les volutes. L'endommagement avancé du chapiteau ne nous permet pas d'observer le motif développé sur le fond du *calathos*. Ainsi, le chapiteau ne semble pas présenter une collerette soutenue par des caulicoles, motif végétal encadrant habituellement les feuilles d'acanthé de la seconde couronne².

¹ L'identification de ces feuilles d'acanthes à « gouttes » est également confirmée par Dominique Tardy.

² L'absence probable de ces caulicoles fait alors dire à Dominique Tardy que ce chapiteau ne se compose pas de deux comme nous le proposons mais d'une seule couronne d'acanthé.

La partie supérieure de la corbeille est occupée par des volutes supportant l'abaque. Ces volutes sont bordées par un fin listel. Elles se terminent par un enroulement surplombant les feuilles d'acanthes de la seconde couronne.

Le chapiteau corinthien est encore solidaire de l'extrémité de son fût, doté de vingt cannelures, d'après l'examen fait par Léon Rey. Nous pouvons encore observer certaines d'entre elles qui n'ont pas été recouvertes par le ciment. Le canal creux de ces cannelures paraît décrire une certaine profondeur. Les arêtes aplaties, marquant les cannelures en relief, possèdent une forme rectangulaire.

5.2.2. Les fûts

5.2.2.1. Tambour cannelé

Bloc X. Tambour de colonne. Dimensions long. 0,28 ; diam. 0,228.

La détérioration du bloc est très avancée. En effet, une cassure oblique se profile de l'extrémité supérieure du tambour jusqu'à sa base. La moitié du bloc est alors perdue. L'orientation du tambour sur la photographie et sa dégradation nous permettent seulement d'observer cinq cannelures distinctement. Toutefois, Léon Rey précise avoir relevé la présence de vingt cannelures sur ce bloc. La qualité de la photographie ne nous permet pas d'étudier de près la forme des arêtes de ces cannelures.

En dépit de son état fragmentaire, nous pouvons tout de même constater que ce bloc semble posséder un plan circulaire. Par ailleurs, le tambour repose sur son lit de pose.

Léon Rey ne précise pas la nature du matériau choisi. Toutefois, la cassure nous permet d'observer le matériau dans lequel le bloc a été équarri, une pierre tachetée de blanc.

Bloc X. Tambour cannelé. I.30.2. I.30.20.

La détérioration de ce bloc est également très marquée. La photographie nous présentant le bloc de trois quart (I.30.2) nous permet de suggérer que l'arrière du bloc est entièrement perdu. Une cassure verticale semble s'agencer à la moitié du bloc. La face visible et conservée de ce bloc nous présente alors huit des cannelures du tambour. La qualité de la photographie ne nous permet pas d'étudier de près la forme des arêtes de ces cannelures.

En dépit de son état fragmentaire, l'arrondi de la face conservée nous permet de supposer que ce bloc possède un plan circulaire. Bien que nous ne puissions donner une dimension chiffrée, le tambour semble avoir conservé sa hauteur d'origine. En effet, le bloc repose sur son lit de pose. De plus, la cassure ne paraît pas avoir altéré son lit d'attente qui conserve alors son plan horizontal régulier.

Léon Rey ne précise pas la nature du matériau choisi. Toutefois, la photographie I.30.20 nous permet d'observer le matériau dans lequel le bloc a été équarri, une pierre tachetée de blanc.

5.2.2.2. Fût monolithe

Bloc X. Monolithe. Calcaire. Dimensions long. 1,16 ; diam. 0,28-0,29.

Le bloc se présente comme un haut cylindre monolithe. Sa surface lisse connaît quelques altérations marquées par des creusements. L'épaisseur ne semble pas être homogène sur l'ensemble de la hauteur du bloc. Léon Rey a pu relever un faible écart pour le diamètre de ce fût. Par ailleurs, nous pouvons constater que le bloc semble s'affiner dans sa partie supérieure.

5.2.2.3. Pilastre

Bloc X. Pilastre. Brique.

Ce bloc nous est uniquement connu à travers la mention de Léon Rey dans son journal de fouille. L'archéologue l'accompagne d'un croquis désignant explicitement un pilastre de section carré posé horizontalement au sol (annexe 5). Toutefois, ce croquis souffre d'une représentation trop schématique et de l'absence d'une description détaillée ou de photographies complémentaires. De ce fait, nous pouvons simplement l'intégrer au sein du corpus du décor architectural sans pour autant livrer une analyse plus poussée du pilastre.

5.2.3. L'entablement

Bloc 79/38. Élément décoratif. Terre cuite rouge. Dimensions long. 0,07 ; ht. 0,065.

En dépit de ses modestes dimensions, ce fragment en terre cuite nous permet d'observer une composition décorative d'au moins trois types d'ornements. Léon Rey indique par ailleurs la nature de ces motifs et les retranscrits à l'aide d'un croquis. Le fragment ne présente évidemment qu'une faible partie du rendu final. Les deux seules récurrences de ces motifs suggèrent alors une composition linéaire plus importante, sous la forme d'une frise horizontale.

Le registre inférieur présente un ornement composé en deux traits. Le motif dessine un arc de cercle dont l'arrondi est orienté vers le bas. L'axe central de cet arrondi est marqué par un trait vertical. L'extrémité supérieure de ce trait se situe sur un même plan que les extrémités de l'arc de cercle. L'archéologue désigne ce motif comme une « *rais de cœur* ». Bien que nous tenions compte de l'extrême schématisation de ce croquis, cet ornement ne paraît pas reprendre certains

des principaux traits caractéristiques du motif des rais de cœur. En effet, l'arrondi régulier de l'arc ne possède aucune des ondulations nécessaires pour former une feuille ou un cœur. Par ailleurs, la nervure centrale tend généralement à s'évaser pour se séparer en deux parties courbées et distinctes. De plus, nous ne pouvons que constater l'absence du motif de fer de lance ou de tous autres éléments alternant et encadrant généralement les rais de cœur. Ainsi, cette schématisation et l'absence de photographie complémentaire nous poussent à nuancer cette identification. Nous préférons voir à travers ces traits simplifiés le motif de la feuille d'eau¹. Ce motif pourvu de côtés plus larges et verticaux que son extrémité arrondie est obligatoirement dotée d'une nervure centrale. La description de ce motif correspond alors davantage au croquis réalisé par Léon Rey. La frise supérieure est également constituée à partir de deux lignes principales. Le motif dessine deux courts traits verticaux et parallèles. Léon Rey assimile ce décor à celui de « *denticule* ». Une nouvelle fois, la schématisation avancée du croquis omet certains des éléments constitutifs du denticule. Toutefois, les deux traits parallèles, pourtant dépourvu d'un lien horizontal, peuvent suffire à suggérer la forme quadrangulaire du denticule. L'archéologue ne rapporte pas les dimensions propres aux denticules. Mais nous pouvons constater que l'intervalle entre les deux denticules figurés est alors plus important que la largeur des denticules. Cet écart peut également relever d'un choix arbitraire propre au dessin de l'archéologue, qui souhaite simplement retranscrire les grandes lignes de cette frise. Enfin, ces denticules ne semblent pas comporter un décor de surface.

Ces deux registres de « *rais de cœur* » et de « *denticules* » sont surmontés par une bordure, figurée par un trait horizontal. Ces « *listels* » permettent de délimiter l'espace réservé à chaque frise. L'état fragmentaire de ce décor ne nous permet pas de voir le développement d'autres compositions ornementales au-dessus du listel supérieur ou en dessus des « *rais de cœur* ».

Bloc 158/38. Élément décoratif. Plâtre.

Ce fragment arbore deux successions de cinq ou six motifs identiques. Le fragment ne présente évidemment qu'une faible partie du rendu final. La répétition de ces motifs suggère alors une composition linéaire plus importante encore. Ces deux frises s'agencent en miroir. Les extrémités arrondies des différents éléments se trouvent alors opposées. Deux motifs contraires se retrouvent alignés sur un même axe vertical.

Le motif principal se compose d'un arc de cercle, aux cotés verticaux et parallèles se rejoignant dans une extrémité arrondie. Cet ornement est encadré par un élément vertical dont l'extrémité supérieure est évasée. La présence de cette « tige » permet ainsi de détacher les arcs de cercle des uns des autres. Ce motif vertical est en réalité formé par le creusement du pourtour du godron. Ce relief sculpté permet alors de figurer une bordure qui distingue le motif de godron de la simple

¹ Ginouvès R. *et al*, 1985, p. 175, 356.

languette ou de la feuille d'eau¹. Léon Rey identifie, lui, ce motif en arc cercle comme celui d'une « goutte ». Or, ce motif possède effectivement une extrémité arrondie mais qui s'oppose à une extrémité terminée en pointe, suite à la réunion de ses deux côtés. Nous préférons donc voir ici le motif de godron dont la base horizontale reste perpendiculaire à ses deux côtés.

Ces deux frises inversées sont encadrées par deux larges bandeaux horizontaux. Le pourtour de cette surface plane est également creusé de manière à présenter ces deux listels en faible saillie. Le matériau constitutif du fragment nous apparaît toutefois surprenant. En effet, le terme de « plâtre » employé par l'archéologue semble quelque inapproprié et nous lui préférons le terme de stuc².

Bloc 159/38. Élément décoratif. Plâtre.

Ces deux fragments de dimensions différentes présentent à leur surface un même motif végétal. Cet ornement est composé de deux branchages. La composition de ces deux motifs de tiges pourrait également supposer une composition linéaire plus importante, comme pour le motif de godron.

Une première feuille est dotée de sept lobes. Six de ces excroissances sont agencées symétriquement de part et d'autre du lobe central. Chacun de ces lobes est espacé et distinct de l'autre. Cet agencement permet ainsi aux six lobes d'occuper toute la hauteur de la tige centrale. Ces excroissances possèdent une extrémité arrondie et des côtés incurvés. Une fine incision marque chaque lobe dans son axe central. Cette nervure se développe de la base jusqu'au centre du lobe, sans atteindre l'extrémité arrondie. La courbure et la dimension sont alors différentes entre les trois lobes développés d'un même côté. Cette distinction permet ainsi au lobe supérieur de surplomber et recouvrir le lobe situé au-dessous de lui. La retombée du lobe est orientée vers l'extérieur, à l'opposé du lobe central. Cette composition permet de présenter frontalement une feuille ouverte. Le lobe central se distingue des autres excroissances par sa position et sa dimension. Ces bords sont également incurvés mais seulement dans sa partie inférieure afin de former une base évasée. Les côtés de ce lobe se poursuivent verticalement pour former une extrémité arrondie. La nervure centrale du lobe s'adapte alors à la forme de sa base. En effet, l'incision se sépare dans sa partie basse en deux traits droits et obliques. Le triangle nouvellement formé par cette nervure doublée est également marqué dans son axe central par une troisième incision. Cette dernière prend naissance à la base du lobe central sans atteindre la pointe du triangle nervuré.

Le fragment permet de distinguer un second élément végétal à la gauche de cette première feuille ouverte. Seule la partie haute du motif est conservée. Nous pouvons uniquement distinguer trois

¹ Ginouvès R. *et al.*, 1985, p. 175, 177.

² Réflexion également soulevée par Dominique Tardy.

des lobes qui compose ce végétal. Ces excroissances reprennent la forme arrondie et incurvée des lobes de la première feuille. En revanche, leur agencement est différent. Les lobes sont uniquement positionnés du côté gauche de la tige. Celle-ci se termine par un lobe très allongé dont l'extrémité est orientée vers la première feuille. La courbure de ce dernier lobe couvre alors la troisième excroissance de la feuille ouverte. Ces trois lobes sont également marqués par une nervure axiale. En revanche, la tige principale en est dépourvue.

Ce motif est dessiné en faible saillie. Le contour de ces feuilles se détache distinctement du fond sur lequel elles sont agencées. Le fragment ne nous permet pas de distinguer entièrement la forme de ce fond. Toutefois, l'horizontalité de sa partie supérieure peut nous laisser penser à un bandeau. Par ailleurs, ce large bandeau est également dégagé en relief par rapport à l'élément présent en retrait au-dessus de lui.

Cet ornement végétal rappelle la forme des « *feuilles d'acanthé* », d'après Léon Rey. Toutefois, l'agencement et la composition de ces feuilles peuvent également évoquer une seconde variété de végétal. En effet, cette frise pourrait exposer une palmette flammée ouverte, associée avec une demi-palmette à sa gauche¹. La taille des lobes de cet exemplaire est certes moindre que celui des feuilles de palmettes. Toutefois, la forme incurvée développée par les lobes peut se rattacher à ce type de végétal. D'autre part, les positions ouverte et de profil de ces deux feuilles se retrouvent également dans la composition des palmettes. Ces différents motifs de palmettes développés en frise, alternant une ouverte avec une de profil, évoquent alors la composition d'un *anthémion*².

Le matériau constitutif du fragment nous apparaît toutefois surprenant. En effet, le terme de « *plâtre* » employé par l'archéologue semble quelque inapproprié et nous lui préférons le terme de stuc.

Bloc X. Corniche ? I.30.23.

La détérioration du bloc est principalement apparente sur ce qui doit être sa face visible et principale. Deux cassures sont présentes sur l'arête supérieure et sur le côté gauche de la face principale. Par ailleurs, le décor connaît quelques altérations perceptibles par des petits creusements à la surface du bloc. En dépit de ces dommages, le bloc semble avoir conservé en partie sa forme et ses dimensions d'origine. En effet, les faces latérale et supérieure du bloc montrent une régularité de surface et de plan. Nous pouvons donc supposer que cette face latérale, visible sur la photographie, constitue le lit de joint du bloc. La surface supérieure du bloc dans l'état actuel est en réalité son lit de pose. En effet, le bloc est retourné, disposé sur son lit d'attente.

¹ Ginouvès R. *et al*, 1985, p. 336.

² Hypothèse émise par Dominique Tardy ; Ginouvès R. *et al*, 1985, p. 178.

Le décor de la face visible est très difficile à percevoir. La qualité de la photographie, additionnée aux détériorations présentes en surface, ne nous permet pas d'analyser les motifs distinctement. Nous pouvons tout de même observer la composition de la moulure. Un large bandeau horizontal surplombe vraisemblablement une doucine. La cassure entrave la lecture de l'association du cavet et du quart de rond.

5.3. Analyse et restitution

La description de ces blocs va nous permettre de dégager une première analyse stylistique du décor architectural. Par ailleurs, ce corpus comprend des blocs de différentes natures. La variété de ces blocs et des fonctions qu'ils possèdent au sein de cette architecture nous permet également de livrer une hypothèse de restitution.

Toutefois, nous tenons à insister sur deux points qui desservent cette démarche ambitieuse. Dans un premier temps, nous disposons de trop peu de fragments et de blocs conservés et inventoriés. Ainsi, nous ne pourrions délivrer une généralité sur ce décor architectonique des « Thermes », à partir de ce seul ensemble partiel de blocs. D'autre part, les quelques blocs que nous avons pu présenter précédemment souffrent d'un manque d'informations et de précisions. Notre examen descriptif reste entièrement dépendant de notre documentation. Nous avons pu tirer ces affirmations uniquement à partir des très courtes mentions de Léon Rey et des photographies difficilement lisibles.

Cette étude du décor des « Thermes » ne pourra donc analyser de façon exhaustive la douzaine de blocs décrits précédemment. Nous prendrons uniquement en compte les blocs dont nous avons pu dégager distinctement une caractéristique particulière et suffisamment intéressante pour en reconnaître l'identité stylistique et fonctionnelle.

5.3.1. Analyse stylistique

Nous ne traiterons que de trois types de blocs : le chapiteau ionique, les tambours cannelés et les fragments d'entablement. Bien qu'il représente un élément important dans l'étude du décor architectural, le chapiteau corinthien sera quant à lui écarté de cette analyse. En effet, sa surface très détériorée et restaurée ne nous a pas permis d'identifier clairement ses composants et donc ses traits stylistiques¹.

¹ Il semble toutefois appartenir à la catégorie typologique du chapiteau corinthien « normal » dont les premiers exemples sont connus en Grèce dès 285 av. puis reste couramment dans le monde romain ; Hellmann MC, 2002, p. 174.

5.3.1.1. Un chapiteau ionique à calice apolloniate ?

Notre description du chapiteau ionique 74/38 nous a permis d'observer deux traits stylistiques particuliers.

Dans un premier temps, nous ne pouvons que constater une absence générale d'ornementation dans la composition de ce chapiteau. L'abaque et l'échine sont dépourvus des rangées habituelles d'oves, de perles ou de rais de cœur. Les crosses des volutes ne sont pas agrémentées de feuilles dressées ou d'un autre motif végétal. Ce chapiteau ionique présente uniquement ses éléments constitutifs moulurés en relief et à la surface nue.

Son originalité vient se loger dans le retour de ses volutes. Nous avons pu remarquer sur le profil du bloc que ces volutes prennent naissance dans un calice dont la tige courbée se confond avec l'astragale du chapiteau.

Un seul chapiteau ionique de ce type a pu être retrouvé à ce jour sur le secteur des « Thermes ». Toutefois, il existe des exemplaires similaires présents plus généralement sur le site d'Apollonia. En effet, Léon Rey a pu mettre au jour des chapiteaux ioniques à calices lors de ses campagnes de fouilles au nord du site, au pied de la colline 104, entre 1925 et 1927¹.

Le centre monumental d'Apollonia compte de nombreux édifices publics dont un long portique doté de dix-sept niches². Cette construction a pu être entièrement réétudiée par la mission franco-albanaise mais les premières niches de ce portique sont découvertes en 1925 par Léon Rey. Les différentes niches de cette construction sont encadrées par des pilastres cannelés formés par des demi-colonnes engagées³. Ces fûts sont alors couronnés par des chapiteaux ioniques. D'après Léon Rey, leur décor épuré et les volutes en calices de ces chapiteaux rappellent l'exemplaire trouvé sur le site des « Thermes » (annexe 57).

Toutefois, nous avons pu noter quelques dissemblances entre ces deux modèles. La différence majeure reste la présence d'une fleur dont le bouton est entouré par quatre ou six pétales. Ce motif végétal est présent dans l'axe central des chapiteaux du portique. Or, le canal du chapiteau 74/38 est quant à lui dépourvu d'un quelconque décor. Par ailleurs, ce chapiteau des « Thermes » possède des dimensions inférieures par rapport aux autres exemplaires. Les chapiteaux ioniques ornant le portique forment un lot homogène au décor et aux dimensions similaires⁴. Si nous nous référons au relevé de référence du chapiteau ionique de la fouille de 1925⁵, nous pouvons constater une différence de 4cm pour la hauteur et de 29cm pour la largeur avec le chapiteau des « Thermes » (annexe 57). Enfin, l'échine du chapiteau 74/38 se dégage en forte saillie hémisphérique à la différence des chapiteaux du portique dont l'échine n'est présente qu'en faible relief.

¹ Rey L., 1927, p. 13, 19-23 ; Rey L., 1928, p. 15-19.

² Vangjel D., *et al*, 2007, fig.94.

³ Rey L., 1927, p. 13 ; Rey L., 1928, p. 15.

⁴ Ibid.

⁵ Rey L., 1927, p. 20.

Le chapiteau des « Thermes » et les chapiteaux ioniques du portique semblent effectivement être issus d'un modèle stylistique commun. La présence singulière de ces calices associés aux volutes nous permet d'admettre ces exemples au sein de la catégorie des « demi-chapiteaux ioniques à calice »¹. Toutefois, les différences de dimensions et de traitement les distinguent clairement entre eux. Ces dissemblances pourraient alors être le reflet d'un atelier, d'une origine ou d'une époque différente.

Les exemples du site d'Apollonia ne sont pas les seuls connus dans le monde antique. En effet, nous pouvons retrouver ce chapiteau en calices en Italie², en Grèce (Délès, Delphes, Olympie, Macédoine)³ ou encore en Egypte (Alexandrie)⁴. La multiplicité de ces reproductions induit une certaine variété géographique et chronologique. L'origine stylistique et la datation du modèle du chapiteau ionique à calices fait alors l'objet de différentes hypothèses.

Léon Rey voit dans les chapiteaux du portique du centre monumental la constitution d'un ordre ionique particulier, originaire de Macédoine⁵. Le chapiteau en calice naitrait à la fin de la période classique sous le règne de Philippe II. L'archéologue appuie sa datation en la confrontant avec des éléments historiques et architecturaux d'Apollonia, datables de cette même période macédonienne⁶.

Les fouilles du site de Delphes viennent cependant contredire cette origine. Le premier exemple de ce chapiteau en calices ne serait pas issu du site macédonien de Palatitza comme le croyait Léon Rey. En effet, le décor architectonique du temple calcaire de Delphes possède un exemplaire antérieur⁷. La construction de ce temple d'Athéna Pronaia est datée autour de 360 av. J-C. La datation du temple calcaire place ainsi l'exemple du chapiteau de Delphes en tête des différentes reproductions des chapiteaux ioniques en calices. Ainsi, la chronologie supposée par Léon Rey semble être avérée et effectivement correspondre à la période macédonienne. En revanche, l'origine du chapiteau en calices serait bien grecque, et non pas macédonienne.

Le chapiteau ionique à calices de Delphes s'impose alors comme le premier chapiteau de ce type. Toutefois, ce modèle initial connaît une évolution stylistique. Les exemples de chapiteaux postérieurs, que nous avons cités précédemment, illustrent parfaitement ces différentes variantes. Les chapiteaux qui découlent du chapiteau de Delphes tendent à s'éloigner et s'affranchir quelque peu de ce modèle originel⁸. Ces modifications apportées au type initial pourraient ainsi expliquer l'appellation attribuée aux chapiteaux d'Apollonia. En effet, nous avons pu relever le terme de « *style ionique d'Apollonie* » ou de « *type apolloniate indépendant* » dans différentes publications traitant du site d'Apollonia⁹. Ainsi, les différences que nous avons pu

¹ Ginouvès R. *et al.*, 1992, p. 96.

² Michaud JP., 1977.

³ Ginouvès R. *et al.*, 1992, p. 96, 398 ; Michaud JP., *op.cit.* ; Rey L., 1927, p. 23.

⁴ Michaud JP., *op.cit.*

⁵ Rey L., *op.cit.* ; Rey L., 1930.

⁶ Le choix d'une construction en voûte pour ce même portique et l'intégration d'Apollonia au royaume de Macédoine.

⁷ Michaud JP., 1977, p. 112.

⁸ *Ibid.*

⁹ « La Mission Archéologique Française en Albanie. », 1929, p. 12 ; Rey L., 1930 ; Rey L., 1939b.

relever sur le chapiteau 74/58 permettraient de développer des caractéristiques et un style propre à Apollonia. Cet exemplaire des « Thermes » illustre l'évolution que connaît le type initial de Delphes. En revanche, nous pourrions difficilement dater ce chapiteau des « Thermes » uniquement à partir de ses caractéristiques stylistiques. En effet, nous n'avons pas pu tirer une typochronologie à partir des différentes variantes du chapiteau à calices de Delphes.

5.3.1.2. Les tambours aux vingt cannelures

Nous avons pu identifier trois fragments de fût cannelés sur le site des « Thermes ». Le chapiteau corinthien 157/38 possède encore une partie de son fût et deux tambours cannelés sont toujours présents in situ. Ces différents fûts se caractérisent par une typologie commune. En effet, ces trois exemplaires semblent posséder un diamètre et un nombre de cannelures identiques.

Les dimensions et les cannelures de deux d'entre eux sont clairement explicitées par Léon Rey. Le fût 157/38 et le tambour laissé au-dessus du caniveau sur le site sont agrémentés de vingt cannelures chacun. L'écart infime qu'il existe entre leur deux diamètres, de 23cm pour le premier et de 22,8cm pour le second, nous permet également de les rapprocher typologiquement.

Le troisième et dernier exemplaire de tambour cannelé présent sur le site n'est pas inventorié ou relevé par Léon Rey. Nous pouvons simplement l'observer sur un angle grâce aux photographies. Sa détérioration entrave un peu plus notre analyse. Toutefois, nous pouvons tout de même supposer que ce tambour possède un nombre de cannelures similaires aux deux exemples précédents. La cassure occupe la moitié du bloc, à l'arrière du tambour. Ainsi, seule la partie hémisphérique avant est conservée. Nous avons pu y relever la présence d'une dizaine de cannelures. La forme circulaire du tambour suppose que l'autre moitié du bloc en possède un nombre identique. Ainsi, nous pouvons déduire que la circonférence du bloc comportait également une vingtaine de cannelures au total.

Nous pourrions uniquement traiter du nombre de cannelures. En effet, la typologie même de ces cannelures nous est difficile à percevoir. La qualité des photographies ne nous permet pas d'étudier de près la profondeur des cannelures et la forme des arêtes sur les deux tambours laissés in situ. Seules les cannelures creuses et à l'arête aplatie du chapiteau 157/38 sont descriptibles. Ainsi, nous ne savons si les arêtes des deux autres tambours se dégagent en saillie vive et rectiligne ou si celles-ci possèdent une forme plus aplatie et rectangulaire, similaire au fût du chapiteau corinthien.

Il nous est également difficile de faire une corrélation entre le nombre de cannelures et une datation précise et commune aux tambours. Bien que ces trois fragments connaissent un traitement semblable, ils pourraient tout à fait se révéler d'époques différentes.

5.3.1.3. Un ordre ionique ?

L'entablement de ce bâtiment est uniquement perceptible à partir de fragments de corniche et de motifs d'ornementation. Certes, l'état fragmentaire de ces blocs ne nous permet pas

de posséder une frise complète. Toutefois, les récurrences des motifs peuvent nous laisser penser à une composition linéaire plus importante encore. Ainsi, les éléments 79/38, 158/38 et 159/38 constitueraient bien la frise d'un entablement.

Les frises continues appartiennent généralement à la composition d'un entablement d'ordre ionique¹. L'ordre dorique est quant à lui interrompu par des métopes alternant avec un motif de triglyphe. De plus, le motif de « *denticule* » du bloc 79/38, s'il est bien identifié par Léon Rey, est également un élément caractéristique de l'ordre ionique². Les fragments connus et relevés sur le site nous révèlent alors l'utilisation de l'ordre ionique pour la construction de cette architecture. La présence majoritaire de fragments d'entablement ou de chapiteau ioniques dans ce décor architectonique n'exclut cependant pas l'hypothèse d'un ou plusieurs autres ordres sur le site des « Thermes ». L'existence du chapiteau corinthien 157/38 et du potentiel « *chapiteau dorique* » en sont d'ailleurs la confirmation.

5.3.2. Restitution du décor

5.3.2.1. L'instauration d'une méthode

L'analyse stylistique des blocs souhaite étudier leur décor et leurs caractéristiques artistiques. La restitution des blocs, elle, tend à pleinement intégrer ces fragments au sein de cette structure. La finalité est alors d'identifier leur emplacement et leur part dans la construction. Il ne s'agit plus d'étudier l'esthétique du fragment seul mais bien la fonction qu'il occupe et son interaction avec les autres blocs.

Cette analyse s'avère une nouvelle fois d'une grande difficulté. En effet, le contexte de découverte du bloc se révèle déterminant dans la proposition de restitution. Nous sommes alors confrontés à deux possibilités pour l'étude des blocs des « Thermes ».

Un premier ensemble de blocs se retrouve dépourvu de lieu de découverte. En effet, Léon Rey ne précise pas dans son inventaire la localisation précise des fragments 79/38, 158/38 et 159/38. Pour le second cas, les photographies nous permettent d'observer les autres blocs laissés sur le site, inventoriés ou non par l'archéologue. Nous retrouvons alors des blocs en appui sur les murs ou posés sur les vestiges de l'élévation. Bien que le contexte de découverte soit dans ce cas-ci aisément identifiable, il n'en reste pas moins difficile à interpréter. En effet, nous ne devons pas écarter l'hypothèse d'un contexte perturbé. Ces blocs auraient tout à fait pu être déplacés, effondrés, ou arrangés volontairement dans ces endroits. Ainsi, le contexte visible sur ces photographies ne correspondrait pas obligatoirement à la localisation première et l'utilisation antique.

¹ Ginouvès R. *et al.*, 1992, p. 123.

² Ginouvès R. *et al.*, 1992, p. 128. Bien que l'auteur précise que le motif de denticule peut également se retrouver dans certains cas dans l'ordre dorique.

Nos hypothèses tiendront au final très peu compte de la localisation identifiée à la fouille. La restitution se basera plutôt sur la fonction intrinsèque détenue par les blocs. La définition du rôle du bloc nous permettra ainsi de supposer son emploi dans l'architecture des « Thermes ». Tout comme nous avons dû le faire pour l'étude stylistique, les hypothèses de restitution n'aborderont pas l'ensemble des blocs découverts. Nous nous attarderons principalement sur les différents fûts et la frise de godrons.

5.3.2.2. Les pilastres

Léon Rey précise dans son carnet que le chapiteau ionique 74/38 constitue le couronnement d'un pilastre. Le profil de ce chapiteau semble nous confirmer cette proposition¹. Bien que nous ne possédions qu'une partie du bloc, le décor paraît se développer uniquement sur une seule face. L'arrière du chapiteau est laissée nu, dépourvu d'un quelconque décor ionique. Ses volutes en calices se développent alors de façon autonome sans être reliées à un second ensemble de volutes. Une séparation verticale nette, marquée par le retour de l'abaque et des calices, vient inscrire visiblement l'espace réservé au développement du chapiteau ionique. Ce chapiteau 74/58 n'appartient donc pas à la catégorie du « chapiteau ionique normal »², les chapiteaux dont les volutes se développent sur deux faces, mais constitue assurément la partie supérieure d'un pilastre ou d'un pilier (annexe 57).

L'archéologue a pu rapprocher cet exemplaire des « Thermes » à ceux du portique du centre monumental. Ce parallèle est notamment permis grâce aux similitudes de style mais probablement également grâce aux fonctions détenues par ses chapiteaux. En effet, ces deux ensembles de chapiteaux ioniques surmontent tout deux des pilastres³. Nous pourrions alors supposer que le décor des « Thermes » s'agence sur un modèle similaire au portique (annexe 57). Le chapiteau 74/38 constituerait la partie supérieure d'un pilastre cannelé formé par une demi-colonne engagée. Toutefois, nous tenons à nuancer cette hypothèse comme nous avons pu le faire à propos d'un style qui serait identique et commun au chapiteau des « Thermes » et aux chapiteaux du portique. La fragmentation du bloc ne nous permet pas de déterminer la forme définitive adoptée par le fût du chapiteau 74/38. En effet, la cassure atteint tout particulièrement l'arrière du chapiteau. Cette obturation ne nous permet de voir qu'une maigre partie du support du chapiteau. Nous pouvons simplement distinguer la forme hémisphérique adoptée par la base du chapiteau. La seule présence de cette forme arrondie reste encore trop faible pour pouvoir confirmer l'utilisation d'une seule demi-colonne associée à un pilastre. En effet, la partie droite du support central pourrait tout à fait se prolonger et développer une seconde demi-colonne ionique⁴. De plus, le chapiteau ionique n'est plus solidaire de la partie supérieure du fût, comme

¹ Ginouvès R. *et al*, 1992, pl. 46-47.

² Ginouvès R. *et al*, 1992, p. 85, pl. 44, 47.

³ Rey L., 1928, p. 13, 15.

⁴ Ginouvès R. *et al*, 1992, op. cit.

peut l'être le chapiteau corinthien 157/38. Ainsi, nous ne savons si ce chapiteau couronnait effectivement un fût cannelé sur le modèle des chapiteaux du portique.

Un second exemple de pilastre se trouve également sur le site des « Thermes ». Léon rapport sa présence au sein de son carnet, notamment sous la forme d'un croquis très schématisé. Nous connaissons alors son état de conservation mais rien n'est dit sur sa localisation précise. Le « *pilastre* » semble être couché sur le sol. La difficulté principale pour l'interprétation du bloc reste liée à sa dénomination. Un pilastre, pourtant dépourvu d'un quelconque rôle architectural, reste généralement rattaché directement à l'architecture en étant adossé à l'élévation. Or, ce pilastre des « Thermes » est quant à lui isolé, probablement effondré, sans lien avec un mur à proximité. Bien que nous tenions compte de la schématisation avancée du croquis, nous proposons ici de voir un pilier de section rectangulaire plutôt qu'un pilastre¹.

Cette interprétation apporte alors une seconde difficulté. Un pilier possède généralement une épaisseur conséquente dû à son rôle porteur dans l'architecture². Or, le croquis de l'archéologue ne donne nous en rien les dimensions de ce bloc. L'épaisseur du « *pilastre* » nous aurait alors permis de confirmer notre hypothèse de restitution. Par ailleurs, sans contexte de découverte explicite, nous ne saurions identifier sa fonction et le lien potentiel avec les autres élévations des « Thermes ».

Léon Rey rapporte tout de même son matériau constitutif. Le carnet indique que ce « *pilastre* » est fait de briques. La présence de ce matériau suggère alors une technique d'élaboration spécifique que nous avons déjà pu reconnaître pour certaines élévations des « Thermes ». En effet, la brique ne serait présente qu'en surface. Le bloc posséderait un noyau en maçonnerie sur lequel sont appliquées les briques³.

5.3.2.3. Les colonnes cannelées et l'ordre corinthien

Nous avons pu identifier trois fûts cannelés sur le site. Un de ces fûts est notamment associé à un chapiteau corinthien. Il serait aisé et dangereux d'y voir une généralité. Les deux autres tambours ne constituent d'une partie d'un fût dont nous ne connaissons pas le couronnement terminal. Nous ne pouvons en aucun cas affirmer que l'ensemble des fûts cannelés appartiennent alors à un ordre corinthien.

Seule la forme adoptée par ces trois blocs nous permet de déterminer la typologie du support vertical. La composition circulaire des deux tambours et du fût du chapiteau les rattachent donc à des colonnes indépendantes dont au moins un ensemble devait posséder un ordre corinthien.

¹Adam JP., 1984, p. 125-126 ; Ginouvès R. *et al.*, 1992, p. 63-64.

² Ginouvès R. *et al.*, op.cit.

³ Adam JP., 1984, p. 169.

5.3.2.4. Le fût monolithe

Le décor architectural des « Thermes » développe deux modèles de construction pour ces supports verticaux. Nous avons pu voir qu'un premier ensemble de bloc démontre la constitution de colonnes par superposition de tambours. Mais le bloc calcaire retrouvé dans la pièce H permet d'attester la présence de fût monolithe sur le site. Sa hauteur d'1m16 nous paraît toutefois problématique.

Il est difficile de se prononcer sans mentions de l'archéologue et avec le seul appui des photographies, mais le bloc semble avoir conservé sa dimension d'origine. En effet, les extrémités du bloc montrent deux plans horizontaux réguliers. Le fût reposerait alors sur son lit de pose et sa partie supérieure constituerait bien son extrémité d'origine.

Cependant, les fûts monolithes possèdent généralement une hauteur importante et sont taillés dans une roche dure permettant de supporter le poids de la construction¹. Or, ici, le fût des « Thermes » dispose d'une hauteur restreinte et d'une composition à base de calcaire. Ce matériau est généralement écarté pour la construction de fût monolithe à cause de sa nature friable. Lorsqu'un tel matériau est choisi, les colonnes sont généralement de taille réduite, comme c'est le cas ici. En revanche, leur fût n'est plus monolithe mais constitué à la suite de la superposition de tambours².

La restitution de ce bloc reste difficile à délivrer. Sa hauteur et son matériau nous obligent à le concevoir dans un environnement permettant de pallier à sa faible dimension et aux contraintes architectoniques. Nous pouvons supposer que ce fut était associé à un second élément permettant de le surélever quelque peu, par l'intermédiaire de marches, d'une base ou d'une plinthe. Le bloc pouvait également se présenter sur un niveau supérieur à celui du niveau circulation.

5.3.2.5. La frise de godrons

Nous avons déjà pu identifier formellement la frise de godrons 79/38 comme partie intégrante d'un entablement. Cette structure architecturale se compose elle-même de trois éléments architectoniques : l'architrave, la frise et la corniche. Nous souhaitons proposer deux hypothèses de restitution, d'après des exemples connus dans le monde antique gréco-romain. Ces propositions identifient le motif godrons sur deux parties distinctes de l'entablement.

Le motif de godrons est habituellement présent sur la corniche, la partie supérieure de l'entablement. Lorsque cet ornement est rattaché à la corniche, le godron se retrouve sur la partie la plus haute moulurée de la corniche, la doucine³. Il peut également se présenter sur le registre inférieur de la doucine, sur le front de larmier⁴.

¹ Adam JP., 1984, p. 124.

² L'exemple est connu à Pompei, d'après Adam JP., 1984, p. 125.

³ Tardy D., 1994, p. 133.

⁴ Ginouvès R. *et al*, 1992, p. 125 ; Tardy D., 1994, p. 42.

Une seconde composition est également connue dans le monde romain. Ce motif de godrons est également présent sur la frise qui supporte la corniche¹.

¹ Ginouvès R., 1992, p. 119.

CHAPITRE 2

Le mobilier

L'analyse du mobilier est particulièrement symptomatique de l'étude d'une fouille ancienne. Les lacunes que nous avons pu rencontrer lors de l'étude des vestiges architecturaux sont alors amplifiées. Par ailleurs, l'étude du décor architectonique nous a déjà permis de mettre en avant les difficultés propres à l'étude du matériel. Il s'avère que celles-ci s'étendent à l'ensemble du mobilier issu de la fouille des « Thermes ».

La documentation relative aux objets découverts, tels que les photographies ou l'inventaire, est d'autant plus complexe à traiter dans le cas du mobilier de la fouille. La qualité visuelle des images ou des croquis ainsi que le contenu même nous font cruellement défaut. Par ailleurs, les données collectées lors de la fouille sont révélatrices des motivations de recherche et des méthodes employées. L'étude des objets découverts lors de la fouille des « Thermes » reste alors particulièrement délicate à mener. Nous avons pu rencontrer plusieurs difficultés afin de pouvoir livrer, d'une part les informations issues de la fouille, et d'autre part une analyse creusée de ce mobilier. Notre documentation première nous empêche alors de livrer une étude complète et approfondie de ce mobilier. Nous pourrions seulement nous contenter de présenter les données directes issues de la fouille et tenter de les analyser quand les informations nous le permettront. Nous tenons alors à présenter notre cadre d'analyse et insister sur trois points qui entravent notre étude et qui seront alors récurrents pour les différentes catégories de mobilier.

Tout d'abord, l'inventaire de la fouille de 1938 reste incomplet. L'ensemble des objets découverts à même le sol ou dans les couches des « Thermes » ne semble pas avoir été systématiquement consignés dans une de nos sources.

Léon Rey enregistre le mobilier découvert au cours de la fouille au sein de son inventaire. Chacun des objets reçoit alors un numéro d'inventaire ainsi qu'une courte mention pour indiquer son matériau, ses dimensions, voir sa description. Cet inventaire nous permet alors d'obtenir les informations nécessaires et d'en déduire une analyse. Toutefois, beaucoup d'objets restent encore non enregistrés.

Nous avons pu souligner l'importance de croiser nos trois types de sources (le journal, l'inventaire et les photographies) au cours de l'étude du décor architectural. Ces différents documents permettent ainsi de compléter nos données mais aussi de les contredire. Or, bien que Léon Rey consigne un grand nombre des objets dans son inventaire, nous pouvons constater que certains d'entre eux sont encore laissés, sans être mentionnés. En effet, les photographies (I.30.16, I.30.17, I.30.18, I.30.25) permettent d'observer des lots de céramique présents sur l'élévation des murs. Ces fragments ne sont visiblement pas consignés dans le carnet ou l'inventaire. En effet, nous n'avons pas réussi à trouver de correspondance entre les fragments observés sur les photographies et ceux enregistrés dans l'inventaire qui étaient alors dépourvus de visuel. L'ensemble des objets laissés sur place et non enregistrés ne pourra donc être intégré à l'analyse

du mobilier. Ainsi, cette absence de données collectées sur la fouille induit indubitablement un manque d'informations indispensables pour la compréhension du site.

L'absence du mobilier au sein de l'inventaire s'ajoute à la méthode même appliquée pour l'enregistrement des objets. La lecture de l'inventaire et du tableau reprenant l'ensemble des objets découverts sur le site des « Thermes » (annexe 9, 10) nous permet de constater un certain manque de rigueur et de systématisme dans l'enregistrement de ces objets. Beaucoup d'informations élémentaires restent sans réponse et nos cases non renseignées. Les dimensions, la typologie, la datation, le style n'apparaissent pas obligatoirement lorsqu'un objet est cité. Par ailleurs, très peu d'entre eux sont accompagnés d'un visuel sous forme de photographies ou de croquis. Ces images nous permettraient à notre tour de pouvoir décrire et analyser l'objet afin de compléter les mentions de l'archéologue.

Ces absences entraînent alors un certain déséquilibre entre les objets qui seraient traités et ceux laissés de côté. L'archéologue des « Thermes » semble inscrire dans son carnet et son inventaire subjectivement les faits qui l'intéressent dans l'immédiat. Ces descriptions succinctes peuvent toutefois aisément se comprendre et nous ne souhaitons pas remettre en cause une méthode établie qui a pu faire ses preuves sur les autres chantiers de Léon Rey. En effet, le type de contenu relève de la nature même de la documentation. L'archéologue retranscrit les principales informations au jour le jour au sein de son carnet, presque à la manière d'un carnet de bord ou d'un journal intime. Et l'inventaire relève de la volonté de répertorier le plus grand nombre de mobilier et non pas de l'analyser en profondeur. Ainsi, nous ne devons pas attendre de notre documentation de 1938 un rapport de fouille exhaustif car c'est bel et bien l'objet de ce mémoire que de permettre une première publication des résultats de cette fouille.

Nous avons pu voir que l'inventaire de la fouille présente de nombreuses absences et manques d'informations relatives à l'objet même. Une information capitale dans la compréhension de la fonction et la datation du site ou de l'objet reste également non renseignée. La précision du contexte de découverte de l'objet reste alors une des grandes difficultés de cette fouille. Le tableau répertoriant les objets permet déjà de le remarquer (annexe 10). Mais cette constatation est encore plus flagrante lorsque nous avons essayé de spatialiser les objets sur le site (annexes 31, 32). Nous sommes alors confrontés à trois cas de figure. Léon Rey mentionne la localisation précise de la découverte pour une petite minorité d'objets. Un second ensemble est doté d'une localisation approximative ou générale. Enfin, une grande majorité du mobilier semble dépourvue de tout contexte de découverte : l'archéologue précise uniquement une provenance des « Thermes ».

Mais cette absence de localisation de l'objet ne constitue qu'une partie de la problématique. En effet, le contexte de découverte se définit également par une identification de la couche stratigraphique dans laquelle l'objet a été découvert. Or, dans le cas du chantier des « Thermes », aucune coupe n'a pu être effectuée et aucune mention de la stratigraphie n'a été retranscrite. Ainsi,

bien que nous possédions une localisation de l'objet sur le plan, nous ne savons si celui-ci a été retrouvé à même le sol, sur le niveau de circulation ou s'il est extrait des couches inférieures plus profondes.

La manipulation et l'observation des objets pourraient éventuellement pallier à l'absence de relevés, de photographies ou de croquis. Toutefois, cette idée d'une étude directe sur le mobilier est totalement à abandonner. En effet, la totalité du mobilier issue de cette fouille a été perdue, suite au bombardement du lieu d'exposition de ces objets. Ainsi, une reprise ou une révision de ce mobilier n'est plus envisageable. Les données de Léon Rey et la documentation de 1938 constituent alors à ce jour notre seule source de connaissance pour le mobilier des « Thermes ».

Nous pourrions alors seulement présenter les données existantes. Il est bien évident que la qualité de notre documentation ne nous permet d'exposer que les prémices de cette étude de mobilier. Une grande partie des objets retrouvés restent alors intraitables, et donc sans grand intérêt. Ils peuvent difficilement apporter à l'étude et à la compréhension du site.

1. LA TERRE CUITE : LES VASES ET LES LAMPES A HUILE

Cette étude céramique est à lire en complément de l'annexe 16.

Une vingtaine de fragments découverts à la fouille sont inscrits dans l'inventaire. Nous avons évidemment conscience que ce lot ne représente qu'une petite partie des céramiques mises au jour au cours du chantier de 1938. En effet, certains des fragments céramiques ont été délibérément écartés ou bien simplement laissés sans être enregistrés.

Nous pourrions donc uniquement nous concentrer sur les fragments présents dans l'inventaire. Il serait beaucoup trop complexe de tenter d'inventorier et d'identifier des fragments à partir des photographies comme nous avons pu le faire pour les blocs du décor architectonique. Lorsque notre documentation écrite nous le permettra, nous tenterons d'analyser le matériau, la technique, la typologie, le décor ou encore la fonction utilisée pour l'élaboration de ce mobilier céramique.

Nous avons pu distinguer deux grands types d'objets élaborés à partir de la technique de la terre cuite. Cette étude réunira à la fois la vaisselle céramique ainsi que deux lampes à huile également trouvées sur le site.

1.1. Matériau et technique

La création d'un objet céramique passe par une chaîne opératoire minutieuse. L'inventaire de Léon Rey permet alors de saisir deux de ces étapes essentielles : la cuisson de la pâte et les finitions appliquées sur l'objet. En revanche, les mentions de l'archéologue ne nous permettent pas de comprendre le mode d'élaboration employé, qu'il soit à la main, au tour ou au moule pour les lampes.

1.1.1. Une certaine ambiguïté entre pâte et cuisson

Léon Rey précise la qualité de la « terre » employée pour certains de ces fragments.

La majorité des fragments sont dotés d'une « terre rouge » (72/38, 78/38, 100/38, 102/38, 111/38, 112/38, 122/38, 123/38, 128/38, 129/38 ; 120/38, 121/38, 148/38, 149/38, 150/38, 151/38, 152/38 ?). Ce corpus se compose également d'un fragment de « terre ocre jaune » (69/38) et d'un autre de « terre grise » (155/38).

Nous ne nions pas l'apport de cette précision pour la compréhension de la technique de la terre cuite sur le site, mais cette mention reste tout de même problématique. En effet, nous éprouvons quelques difficultés à traiter et interpréter cette indication. L'emploi du terme « terre » soulève une ambiguïté. La couleur donnée à cette « terre » peut être le résultat de deux actions différentes. Nous ne savons si elle se rattache à la nature même du minéral argileux choisi ou si elle renseigne

sur le mode de cuisson mené. Par ailleurs, de nos jours, le terme de « pâte » est préféré à celui de « terre », notamment car cette dernière dénomination reste plutôt floue. Il est alors d'autant plus difficile de comprendre le sens donné par l'archéologue derrière ce terme.

La couleur de la « terre » pourrait tout d'abord être due à la nature des deux éléments constitutifs de la pâte : l'argile et les dégraissants. Ces minéraux non argileux ajoutés à la terre argileuse sont d'ailleurs dotés de différentes couleurs tranchées, sous la forme d'oxyde (de fer ...) ou de pierre blanche (quartz, calcite..). Les matériaux constitutifs et nécessaires à la création de la terre cuite confèrent déjà à la pâte une nuance de couleur.

Dans un second temps, la couleur de la pâte peut également dépendre du mode de cuisson choisi pour élaborer l'objet. Les atmosphères présentes au cours des différentes phases de cuisson donnent une couleur à la céramique, qui peut alors différer de celle de la pâte d'origine. Il ne s'agit pas ici de reprendre entièrement la chaîne opératoire de la cuisson d'une céramique mais de rappeler qu'une atmosphère réductrice délivre une couleur noire et une atmosphère oxydante une couleur rouge ou claire. De plus, ces différentes atmosphères sont menées dans des types de fours précis. Ainsi, l'indication de la couleur de la « terre » de ces fragments nous aurait permis de pouvoir déterminer un savoir-faire. Pourtant, l'ambiguïté de la formulation employée par Léon Rey dans son inventaire ne nous permet pas d'identifier clairement un type de pâte ou un type de cuisson utilisée dans l'élaboration de ces céramiques.

Léon Rey utilise également d'autres notions hasardeuses pour qualifier la cuisson de ces céramiques. L'archéologue précise que le fragment de plat 123/38 est « *bien cuit* » et le tesson 122/38 « *très dur* ». Ces constatations semblent uniquement s'appliquer à ces deux fragments, les autres céramiques sont, elles, privées de commentaires. Cette absence de précisions pourrait alors nous indiquer une qualité supérieure de ces deux fragments ou une technique particulière employée dans leur confection. Toutefois, l'archéologue ne nous transmet pas sa démarche de raisonnement et de déduction. Nous ne savons pas sur quoi se basent les constatations de l'archéologue et le point de comparaison utilisé. Ainsi, ces deux mentions ne pourront pas non plus apporter à la compréhension des objets céramiques des « Thermes ».

1.1.2. L'application d'un engobe

Les fragments céramiques des « Thermes » sont revêtus d'un engobe. Cette étape technique est également sujette à des interrogations.

L'archéologue semble utiliser deux termes distincts pour désigner un même aspect. Léon Rey précise la présence d'un « *engobe* » sur les fragments 72/38, 112/38, 122/38, 123/38, 128/38, 129/38 et 155/38. Cependant, il utilise également la notion de « *couverte* » pour désigner le revêtement des tessons 68/38 et 78/38. Nous avons alors choisi d'assimiler ces deux termes et de leur conférer un seul et unique sens, celui d'« engobe ».

De plus, un certain nombre de fragments céramiques semblent être dépourvus d'engobe. La présence de l'enduit n'est alors pas précisée dans l'inventaire. Toutefois, nous tenons à nuancer cette constatation. En effet, nous avons pu souligner en introduction le caractère aléatoire et subjectif des données consignées dans l'inventaire. Ainsi, nous ne savons si ces fragments sont effectivement dépourvus de tout revêtement ou bien si l'archéologue a tout simplement omis de le préciser. Nous pourrions d'ailleurs constater que Léon Rey oublie probablement de préciser la présence d'un engobe pour un type de céramique particulier (la céramique d'Arezzo).

Ce corpus de céramique présente deux types d'engobes différents.

La majorité des fragments dotés d'un enduit sont revêtus d'un engobe de couleur rouge (68/38, 72/38, 78/38, 112/38, 122/38, 123/38, 128/38, 129/38 ; 149/38, 150/38, 151/38, 152/38 ?). Un fragment présente cependant un enduit singulier. L'exemplaire 155/38 est revêtu d'un engobe de couleur verte lui conférant un aspect brillant et argenté.

Il ne semble pas exister de lien évident entre un type de pâte et un engobe choisi. Bien qu'il couvre principalement les fragments de « *terre rouge* », l'engobe rouge n'est visiblement pas présent sur la totalité de ce type de tessons. Par ailleurs, cet enduit est également utilisé pour le revêtement d'un second type pâte, la « *terre ocre jaune* ». Toutefois, ce corpus semble comporter une exception. En effet, seule la pâte grise possède un enduit distinctif de couleur verte argentée.

Par ailleurs, la description de ce second enduit nous évoque un type particulier connu dans la confection de céramique antique. Le mica est un minéral brillant qui donne alors à la céramique un aspect argenté et métallique. Bien que l'archéologue ne reconnaisse pas explicitement cet enduit, il est possible que le fragment 155/38 soit revêtu d'un tel engobe. Cette exception au sein de ce corpus, certes lacunaire, lui confère alors une certaine singularité. Cette particularité est d'autant plus intéressante à souligner que l'utilisation du mica sur le territoire d'Apollonia reste plutôt occasionnelle¹. Les céramiques apolloniates sont rarement revêtues d'un tel engobe. Ainsi, ce fragment pourrait peut-être appartenir à une céramique importée.

1.2. Typologie

L'identification d'une typologie est uniquement possible lorsque Léon Rey précise la forme au sein de son inventaire. Par ailleurs, nous possédons uniquement un visuel pour trois des fragments, dont une photographie (156/38) et deux sous la forme d'un croquis (78/38, 111/38). Nous avons alors tenté de livrer l'image d'une typologie générale pour les plats et les lampes à partir des croquis de l'archéologue (annexe 16).

Sans description typologique de la part de l'archéologue, nous devons simplement nous contenter d'énumérer les types. Les grandes familles céramiques connaissent des sous types, engendrés par les différentes variantes dans la forme du col, des épaules, du bec ou encore des

¹ Vangjel D. *et al*, 2007, p. 146.

anses. Ainsi nous ne pouvons déduire un type précis sans l'appui d'une photographie, d'un croquis ou d'une description.

Nous devons également éviter toute généralité. Plusieurs fragments sont rattachés à la catégorie des coupes, des plats ou encore des lampes. Pourtant, pour chacune de ces trois typologies, nous possédons la description et le visuel uniquement pour un seul de ces fragments. Il serait alors dangereux d'essayer d'étendre cette forme aux autres fragments de la même typologie. La description formelle d'un fragment n'est pas nécessairement commune à l'ensemble des tessons d'une même typologie. Ces fragments céramiques peuvent ne pas relever d'un seul et même modèle. Ainsi, une seule description ne nous permettra pas de déduire une typologie générale. Nous avons d'ailleurs souhaité intégrer les trois fragments possédant une description à l'intérieur d'un sous type. Cette nouvelle catégorie typologique est déterminée par la distinction d'une caractéristique formelle présente sur la panse, le fond ou le bec. Evidemment, nous devons intégrer l'éventualité que les autres fragments peuvent également aussi appartenir à ces sous types mais nous avons souhaité distinguer ceux possédant une description explicite puisque notre documentation nous le permettait.

1.2.1. Les lampes

LAMPE (111/58, 128/38)

Deux exemplaires ont été découverts sur le site des « Thermes ».

Sous type : Lampe à bec rond (111/38)

La lampe possède un corps de forme circulaire. L'intérieur de son réservoir est marqué en son centre par le trou de remplissage. La lampe présente une anse, agencée dans l'axe central du médaillon. L'extrémité du bec possède une forme ronde et semble être rattachée à un entonnoir de forme triangulaire¹.

1.2.2. Les vases

1.2.2.1. Formes ouvertes

COUPE (72/38, 112/38, 121/38)

Trois fragments de coupe (ou de *skyphos* pour le 121/38) ont pu être retrouvés sur le site.

¹ L'inventaire de Léon Rey indique que le bec de cette lampe est perdu. Pourtant nous arrivons à distinguer sur le croquis un prolongement rattaché au réservoir, dans la partie inférieure de la lampe.

Un de ses fragments, le 121/38, possède une double typologie au sein de l'inventaire. Léon Rey semble avoir quelques difficultés à caractériser cette forme à partir de ce seul tesson. Ainsi, l'archéologue le désigne à la fois comme une « coupe » et comme un « skyphos ». Nous avons donc souhaité intégrer ces deux types pour l'étude de ce fragment.

Sous type : Coupe à support (72/38)

La coupe est dotée d'un fond creux et d'un diamètre de 6cm. Ce vase est alors disposé sur un support.

Une coupe potentiellement du même type a pu être retrouvée lors de la fouille du secteur du Monument des Agonothètes dans de la même année : enregistrée sous le numéro d'inventaire 24/38, elle est également associée à un support.

PLAT (78/38, 123/38, 129/38)

Trois fragments de plat ont pu être mis au jour sur le site, dont deux de fond.

Sous type : Panse carénée (78/38)

Le plat possède un fond plat. Le profil du vase dévoile une panse carénée dont l'arête horizontale est présente dans la partie supérieure du plat. Le corps du vase est alors convexe et ses bords saillants.

1.2.2.2. Formes fermée

AMPHORE (102/38)

PITHOS (100/38)

SKYPHOS (121/38) ?

1.2.2.3. Les fragments indéterminés

Le reste des fragments de ce corpus céramique possède à ce jour une typologie qui demeure indéterminée (69/38, 120/38, 122/38, 148/38, 149/38, 150/38, 151/38, 152/38, 155/38, 156/38). En effet, Léon Rey n'indique pas la forme à laquelle ces fragments se rattachent. L'archéologue précise seulement la nature générale de l'objet. L'ensemble de ces tessons constituent des fragments de « vases ». Nous ne disposons pas non plus de croquis ou de photographies qui nous permettraient d'identifier la typologie de ces céramiques.

1.3. Décor

1.3.1. Technique de décor : relief, incision et figures noires

Nous avons pu distinguer, grâce aux mentions de Léon Rey, trois techniques de décor utilisées à la surface des vases (69/38, 100/38, 112/38, 150/38, 152/38). Bien que les motifs développés sur les lampes soient mentionnés, nous n'en connaissons pas la technique. Par ailleurs, Léon Rey ne précise pas le procédé employé pour la totalité des fragments.

Un premier ensemble de fragments se distingue par l'utilisation du « *relief* » pour créer le décor (69/38, 100/38, 112/38, 150/38, 152/38 ; 149/38, 151/38 ?). Le relief peut jouer sur deux types d'effet. La technique semble tout aussi bien utiliser des arêtes vives que des creusements à la surface du vase. En effet, Léon Rey distingue le décor en relief du tesson 100/38 par le terme de « *creux* ».

Trois autres fragments possèdent, eux, un décor souligné par des « *incisions* » (148/38, 155/38, 156/38). Nous tenons à le distinguer de la technique du relief sur deux points. A la différence du décor en relief, les incisions ne sont jamais utilisées seules mais associées dans les trois cas à une autre technique que nous verrons juste après. D'autre part, les incisions sont toujours présentées sous la forme d'un sillon creux très fin, là où le relief se compose également de saillies.

Une dernière méthode est appliquée pour façonner le décor de ces vases. La technique de la figure noire est alors combinée avec les incisions (148/38, 155/38, 156/38) mais est également utilisée seule (120/38, 121/38). Cette peinture noire est soulignée par ces saillies en creux mais également par une seconde couleur. Le fragment 148/38 présente à sa surface des « *rehauts de rouge* ». L'association des incisions ou des touches de couleurs avec les figures noires reste caractéristique de cette technique de décor. La surface du vase est peinte de motifs noirs avant la cuisson auxquels sont ajoutés les incisions et les touches de couleurs claires pour donner du relief et souligner la représentation. La maîtrise de la cuisson et de son atmosphère confère un contraste de couleurs entre le décor et son fond : la pâte d'un vase à figures noires est alors obligatoirement de couleur rouge. Ainsi, nous avons souhaité élargir le corpus des fragments à « *terre rouge* » au sein de notre tableau et de notre analyse précédente sur les différentes pâtes.

1.3.2. Les thèmes iconographiques

Léon Rey ne peut inscrire que de courtes phrases au sein de son inventaire, mais l'archéologue arrive tout de même à nous faire parvenir la technique de décor employée ainsi que le thème développé sur le fragment. Nous avons alors pu distinguer quatre grandes catégories iconographiques présentes sur les vases et les lampes.

1.3.2.1. Les inscriptions

Deux fragments possèdent un motif plutôt singulier. Une inscription est alors développée à leur surface. L'épigraphie du tesson 72/38 est développée dans un timbre mais son écriture reste encore non identifiée et indéchiffrée. La lampe 128/38 présente quant à elle une inscription, visiblement incomplète, de trois lignes écrites en grec. Léon Rey ne nous en livre toutefois pas la retranscription ni la traduction. Nous ne connaissons donc pas le contenu de ces écritures mais celles-ci pourraient possiblement se rattacher à la marque d'un atelier, à une légende ou encore à une formule destinée à l'utilisateur¹.

1.3.2.2. Les motifs géométriques

Certains des fragments des « Thermes » présentent un décor somme toute très classique composé de motifs géométriques. Ce type de décor développe alors des « méandres » (100/38) ou des « godrons » (111/38).

Deux fragments appartenant à une même typologie semblent également arborer un décor similaire. En effet, les tessons de plats 123/38 et 129/38 possèdent tous deux sur leur fond un décor de cercles concentriques organisé en rangées. Certes, nous ne possédons aucune représentation de ce motif et de ses fragments qui nous permettrait indubitablement de les rapprocher stylistiquement. Toutefois, la similitude du motif, de sa localisation, de sa composition et la typologie du vase nous permettent de suggérer le développement d'un motif qui serait commun à ces deux fragments de plat.

Deux autres tessons possèdent un décor de « stries » (111/38, 155/38). Ce motif présent sur les fragments de lampe soulève toutefois une interrogation. Notre étude sur les matériaux et les techniques de ce corpus céramique n'a pas permis de traiter du façonnage même de ces fragments. En effet, Léon Rey ne le précise pas dans son inventaire et nous ne possédons pas de photographies pour nous permettre de constater le type de fabrication. Néanmoins, ces « stries » pourraient bien être les marques d'une technique de façonnage. En effet, les lampes élaborées au tour conservent bien souvent des stries à l'intérieur du réservoir, comme c'est le cas pour cet exemplaire 111/38². Il nous est alors difficile de déterminer si ces « stries » relèvent du décor de la lampe afin de former volontairement un motif ornemental en forme de rayons ou bien si elles sont le résultat du façonnage de la lampe.

1.3.2.3. Le décor végétal : les pampres et les palmettes

Un autre ensemble de fragments présente un décor végétal. Cette iconographie paraît développer seulement deux types de végétaux : les pampres (111/38, 120/38, 121/38, 156/38) et les palmettes (120/38). Ces deux motifs peuvent se retrouver réunis sur un même vase (120/38)

¹ Cagnat R., 1920.

² Bonnet J. *et al*, 1989, p. 8.

ou bien être associés à second thème iconographique, probablement sous la forme d'un motif secondaire (111/38, 121/38, 156/38).

1.3.2.4. Les scènes figurées

Les céramiques sont également un support propice au développement de scènes plus complexes. Certains de ces fragments sont alors dotés de représentations figurées. Deux natures de personnages composent ces scènes. Nous retrouvons principalement la présence de la figure humaine (69/38, 112/38, 121/38, 148/38, 156/38) mais deux autres fragments développent l'image de l'hybride sous la forme d'un génie ou d'une sirène (150/38, 156/38). Il nous est très difficile d'interpréter les différentes scènes développées et les thèmes abordés. Nous ne possédons que les courtes notations de Léon Rey pour comprendre la scène représentée. Ainsi, deux types de composition semblent être développées à la surface de ces vases : les « *scènes de combat* » (112/38, 156/38 ?) et les thèmes mythologiques (150/38, 156/38 ?). Par ailleurs, bien que nous possédions la photographie du fragment 156/38, nous n'avons pas su retrouver et identifier le contexte. Le fragment représente quatre personnages de profil droit, positionnés en enfilade les uns derrière les autres. Leurs jambes écartées semblent indiquer une attitude de course ou de marche rapide. Le personnage en tête de ce groupe semble être un hybride ou un animal à forte corpulence et au museau fin. Il semble porter une carapace sur son dos et un objet à sa hanche. Le personnage qui le suit semble également être un hybride à corps d'homme mais doté d'une queue à l'arrière. La partie supérieure de ses cuisses et de son corps est recouverte d'un motif d'écaille. La troisième figure paraît, elle, être humaine. Elle est habillée d'une tunique longue dont le tombé sur son bras gauche évoque celui de l'*himation* grec. Sa main gauche tient par ailleurs un objet. Nous pouvons uniquement distinguer les jambes nues et humaines du quatrième et dernier personnage.

1.3.3. Stylistique et datation

1.3.3.1. Des formulations hasardeuses

Lors des études céramiques, le style et la datation sont intimement liés, c'est pourquoi nous avons souhaité les regrouper dans une seule et même partie. En effet, le décor développé à la surface du vase appartient à une phase chronologique précise.

En l'absence de description étoffée ou de photographies des fragments, il nous est difficile de fournir une analyse stylistique de ces décors. Nous pourrions donc déduire le style de ces céramiques uniquement à partir des observations et des affirmations de Léon Rey. L'archéologue accompagne alors certains des fragments d'une identification stylistique et d'une datation. Cependant, une nouvelle fois, certaines de ces formulations restent ambiguës voire erronées.

Un fragment est daté par Léon Rey de « *l'époque hellénique* » (121/38). L'archéologue semble alors assimiler derrière le terme « *hellénique* » la notion chronologique et la notion géographique.

Ce terme peut effectivement désigner une période. Il renvoie alors à la période dite « classique » de l'art grec, comprise entre 490 et 338 av. J.-C. Toutefois, cette utilisation reste très rare, les chercheurs lui préférant le terme de « classique », notamment afin d'éviter toute ambivalence. En effet, ce terme est déjà principalement utilisé pour désigner un second objet. La notion d'« *hellénique* » définit plus largement le peuple grec dans son ensemble ou la Grèce comme lieu géographique. Ainsi, il nous est difficile de comprendre le sens donné par Léon Rey à travers cette mention. L'archéologue a-t-il voulu effectivement donner une datation précise de ce fragment en le rattachant à la période classique ou bien a-t-il identifié son origine grecque ?

Par ailleurs, la mention « *hellénique* » se rattache au fragment 121/38 dont le décor est élaboré à partir de la technique de la figure noire. Lorsque le terme d'« *hellénique* » est utilisé à des fins chronologiques, celui-ci désigne la période classique. Or, la technique de la figure noire se développe pendant la période archaïque de l'art grec. Ainsi, soit l'usage qu'en fait l'archéologue est erroné, soit celui-ci a bien voulu nous indiquer la provenance grecque de ce fragment.

L'expression « *hellénique* » se rattache donc que très rarement à une période à la différence du terme « *corinthien* ». Léon Rey utilise ce terme pour définir le style de la céramique 148/38. Or, dans ce cas présent, le mot peut tout à fait s'appliquer à un style et non pas seulement à l'origine désignant la région géographique de Corinthe.

Un second fragment a également attiré notre attention. Léon Rey parvient cette fois-ci à clairement identifier l'origine « *attique* » du fragment 156/38. En revanche, l'archéologue définit le style développé sur ce tesson comme le « *style sévère* ».

Or, cette appellation est généralement utilisée plutôt dans l'art de la sculpture grecque que celui de la céramique. Le style sévère correspond à une phase artistique développée au début de la période classique, entre 490 et 450 av. J.-C. La sculpture présente alors un hanchement et une musculature particulière mais c'est surtout à travers les traits du visage que s'exprime ce style sévère. Le visage fermé décrit un moment choisi d'intériorisation ou de réflexion ; la figure est généralement dotée d'un œil ourlé et de lèvres épaisses formant une moue boudeuse. Il est évident que le style sévère s'exprime aussi à travers le décor peint des céramiques. Par ailleurs, les parallèles anatomiques entre ces images peintes et les figures sculptées sont nombreux. L'utilisation même du terme par l'archéologue pose tout de même deux problèmes. En effet, cette appellation désigne en premier lieu la sculpture, bien que le style se développe dans les autres formes artistiques. D'autre part, si ce style s'étend au décor céramique, celui-ci se retrouvera sur les vases à figures rouges, contemporains de ce style sévère. La production de vases à figures noires, elle, disparaît à la fin du Ve av., parallèlement à la naissance de ce style sévère. Le tesson 156/38 au décor de figures noires peut alors être difficilement interpréter comme un élément

appartenant à ce style. De plus, l'archéologue indique lui-même dans son inventaire la datation d'« *époque archaïque* » de ce fragment. Cette datation contredit une nouvelle fois la mention de « *style sévère* », style qui appartient à la période classique de l'art grec.

Léon Rey précise également l'origine « *attique* » de ce fragment. Or, tout comme le style « *corinthien* » du tesson 148/38, ce terme peut tout à fait à la fois s'appliquer à son origine géographique mais également à son style. En effet, le style attique, tout comme le style corinthien, est un des courants développés dans la céramique à figures noires. Ainsi, notre analyse préférera écarter la notion de « *style sévère* » pour uniquement conserver le style « *attique* » identifié sur ce fragment.

En dépit de ces deux mentions, c'est bien Léon Rey qui nous permet de connaître les datations possibles pour les fragments dont le style est précisé dans l'inventaire. Il semblerait alors que ce corpus céramique présente au moins deux périodes et deux origines différentes. Nous traiterons alors séparément les fragments des vases grecs identifiés grâce aux mentions « *hellénique* », « *figures noires* », « *corinthien* » et « *attique* » (120/38, 121/38, 148/38, 156/38) des fragments de vases romains identifiés grâce à la mention de « *céramique d'Arezzo* » (149/38, 150/38, 151/38, 152/38). Les autres fragments céramiques ne présentent pas d'éléments caractéristiques suffisants nous permettant de déduire une datation stylistique.

1.3.3.2. Les vases grecs à figures noires : le style corinthien et le style attique

Les fragments dotés d'un décor peint de figures noires sont donc identifiés comme des fragments appartenant à des vases grecs (120/38, 121/38, 148/38, 156/38). Léon Rey désigne explicitement l'origine pour trois d'entre eux (121/38, 148/38, 156/38). Nous avons par conséquent souhaité intégrer également cette origine dans le tableau annexe 16 pour le tesson à figures noires 120/38, dont la provenance avait été omise par l'archéologue.

Le procédé de la figure noire est connu sur l'ensemble du territoire grec. Cette nouvelle technique naît à Corinthe au début du VII^e siècle av. J.-C. pour s'étendre par la suite aux autres régions de la Grèce jusqu'à la fin du VI^e av. Bien que la figure noire apparaisse à Corinthe, c'est véritablement la région de l'Attique et les artistes athéniens qui vont porter la technique à son apogée. Les différentes régions développent alors un style propre à chacune à travers des thèmes, des tracés et des compositions différentes.

Le corpus des céramiques des « Thermes » semble alors illustrer ces variantes régionales et l'opposition des deux centres de productions principaux. En effet, Léon Rey a pu identifier le style de deux des quatre fragments à figures noires. Nous n'essayerons pas de caractériser par extrapolation un style ou une datation pour les autres fragments, en l'absence d'une description ou d'un visuel. Bien que Léon Rey désigne explicitement le style de deux des fragments, il se révélera tout aussi difficile de poursuivre l'analyse et d'identifier avec certitude l'artiste et une datation absolue pour ces deux tessons.

L'archéologue reconnaît dans son inventaire le style « *corinthien* » du fragment 148/38. La très brève description de la scène représentée, celle d'un « *personnage de profil* » vers la « *droite* » et l'absence de reproduction ne nous permettent pas de confirmer et de poursuivre cette analyse.

La présence d'un personnage figuré sur le vase est en adéquation avec les thèmes abordés par le style corinthien. En effet, celui-ci développe généralement des images d'animaux mais également des scènes mythologiques auxquelles pourraient peut-être appartenir ce « *personnage* ».

La technique employée pour élaborer le décor de ce fragment reste appliquée tout au long de la période. En effet, les rehauts de couleur rouge et les incisions sont déjà utilisés sur les vases proto-corinthiens dès les débuts de la technique de la figure noire au VIIe av. J.-C. et se perpétuent lors de l'essor du procédé au VIe av. J.-C. Il nous sera donc très difficile de livrer une datation plus resserrée de ce fragment.

Le tesson 156/38 illustre quant à lui le style « *attique* ». La photographie nous a permis de décrire la scène, cependant nous n'avons pas su identifier explicitement les personnages et le thème représenté.

Le style attique développe principalement de grandes scènes mythologiques avec de nombreux personnages. La file des quatre personnages, ne composant qu'une petite partie du vase, paraît alors confirmer l'hypothèse de Léon Rey.

Nous sommes également tentés de proposer un *terminus post-quem* de ce fragment d'après la technique de décor et le tracé. Il appartiendrait à un vase qui ne serait pas antérieur au VIe av. J.-C. En effet, la production de vases proto-attiques, contemporains des céramiques proto-corinthiennes du VIIe av., n'utilisent pas encore la technique de l'incision pour élaborer leurs figures noires, à l'inverse du tesson 156/38. De plus, le dessin de la musculature, des corps et des vêtements s'éloigne de celui des premiers vases à figures noires. Ce style maîtrisé s'apparente plutôt à celui des artistes attiques du VIe av., voire de la seconde moitié du VIe av.

Nous avons souhaité compléter les datations de ces fragments à figures noires dans cette étude et notre tableau. Nous ne pourrions pas livrer une datation absolue de ces fragments. Toutefois, nous pouvons tout de même proposer une période chronologique plus large. L'époque archaïque, période du développement de cette technique et mentionnée par Léon Rey dans son inventaire (156/38), s'impose alors comme une évidence. Toutefois, nous avons souhaité conserver la forme interrogative. En effet, des fragments de figures noires attiques se retrouvent sur le site d'Apollonia jusqu'à la fin du Ve av¹.

1.3.3.3. La céramique romaine d'Arezzo

Léon Rey identifie un autre groupe de fragments comme de la « *céramique d'Arezzo* » (149/38, 150/38, 151/38, 152/38). L'archéologue précise le décor en relief de deux d'entre eux (150/38, 152/38). Cette technique de décor reste un des traits caractéristiques de ce type de

¹ Vangjel D. et al, 2007.

céramique¹. L'archéologue parvient également à distinguer la présence d'une sirène, d'un génie et d'un amour sur le fragment 150/38. Le répertoire figuré et mythologique constitue également un des thèmes principaux de ce type de céramique.

L'identification du type de céramique et du type de décor par l'archéologue nous autorise alors à étendre l'analyse de ces quatre fragments à partir des autres caractéristiques de cette céramique arétine. Ainsi, nous avons souhaité compléter ces données dans notre tableau annexe 16 lorsque les mentions de l'archéologue nous faisaient défaut. Nous avons dans un premier temps supposé un probable décor en relief pour les deux autres fragments (149/38, 151/38), mais pas seulement. En effet, l'appellation « céramique d'Arrezzo » nous permet également de proposer une technique d'élaboration ainsi qu'une datation relative pour l'ensemble des quatre fragments.

Cette céramique fine appartient à la famille des sigillées. Le vase est alors élaboré à partir d'une pâte claire ou de couleur rouge. L'inventaire de Léon Rey permet d'établir un premier ensemble de fragments à « *terre rouge* ». L'archéologue omet toutefois de préciser la nature de la pâte des fragments appartenant à la céramique d'Arrezzo. Ainsi, nous avons alors souhaité élargir le corpus des fragments à « *terre rouge* » au sein de notre tableau et de notre analyse précédente sur les différentes pâtes.

Nous avons pu voir que la céramique arétine est caractérisée par un décor en relief à la surface du vase. Mais la présence d'un engobe rouge constitue également un des éléments majeurs de cette céramique².

Ce type d'enduit est bien présent sur certains des fragments des « Thermes », cependant l'archéologue n'indique pas sa présence sur les fragments de céramique d'Arrezzo. Nous tenons une nouvelle fois à nuancer cette absence. En effet, l'archéologue ne semble pas consigner systématiquement dans son inventaire l'ensemble des caractéristiques de son mobilier. L'absence de l'identification d'un engobe sur ces céramiques pourrait alors être le reflet de cette omission plutôt qu'un réel manque d'enduit sur la céramique. Par ailleurs, la désignation même de « *céramique d'Arrezzo* » se suffit peut-être à elle-même pour l'archéologue afin de déduire les composantes de ces fragments. C'est pourquoi nous avons souhaité élargir le corpus des fragments enduits d'un engobe rouge au sein de notre tableau et de notre analyse précédente sur les engobes.

Toutefois, la forme interrogative est conservée. L'absence d'une mention explicite et d'une photographie ne nous permettent pas d'affirmer avec certitude la présence d'un tel enduit. Les premières céramiques arétines n'étaient pas revêtues d'un engobe rouge mais d'un vernis noir. Cette couleur était alors largement influencée par celle du bucchero et de la culture étrusque avoisinante d'Arrezzo³. L'absence de datation précise de ces fragments nous oblige alors à

¹ Cagnat R., 1920, p. 446 ; Rey L., 1924.

² Cagnat R., op.cit.

³ Ibid.

considérer l'éventualité qu'ils appartiennent à cette première phase de la céramique arétine, bien que celle-ci soit généralement définie par un engobe de couleur rouge.

Nous ne pourrions pas livrer une datation absolue de ces fragments. Toutefois, nous pouvons tout de même proposer une origine ainsi qu'une période chronologique plus large. Le centre de production de cette céramique se trouve donc dans la région italique mais son exportation permet de retrouver des exemplaires dans tout l'empire romain y compris dans la région grecque d'Illyrie et sur le site d'Apollonia¹. Ces quatre fragments sont donc définitivement datés d'époque romaine, dont la technique est connue dès le II^e siècle av. et trouve son apogée sous le règne d'Auguste.

1.4. Fonctions

1.4.1. L'identification d'une fonction

Léon Rey ne précise pas la fonction de ces céramiques dans son inventaire, à l'exception de l'exemplaire 121/38. Nous pouvons tout de même déterminer leur utilisation à partir de leur nature et de leur forme typologique. Ce corpus permet alors d'approcher deux types de fonctions distinctes : la fonction utilitaire et la fonction culturelle. Nous tenons tout de même à préciser que l'attribution d'une fonction reste difficile à définir.

Les céramiques peuvent posséder des usages multiples et appartenir à plusieurs catégories fonctionnelles. L'utilisateur requiert alors une typologie de céramique pour une occasion ou un contexte particulier qui peut différer de son utilisation habituelle. Le corpus des « Thermes » présente de telles typologies. Nous tenterons alors d'attribuer l'usage commun du vase mais également les différentes variantes d'utilisation. Par ailleurs, nous avons pu voir qu'un ensemble de fragments possède une typologie encore indéterminée. Nous ne pourrions donc établir une fonction pour ces tessons.

Le contexte de découverte permet généralement de trancher et d'attribuer une fonction sans équivoque, notamment lorsque le vase possède des usages multiples. La fonction de l'espace, de la pièce ou du lieu de découverte est alors généralement liée à la fonction de l'objet. Nous serons tout de même obligés dans cette étude de livrer les différentes fonctions potentielles. En effet, nous avons pu souligner en introduction les difficultés liées à la mention du contexte de découverte dans l'inventaire. Le corpus des céramiques des « Thermes » est un des principaux mobiliers concernés. En effet, la majorité des provenances de ces fragments est omise par l'archéologue. Lorsque celui-ci l'indique, le contexte reste associé à la localisation générale des « *Thermes* » ou à une localisation approximative regroupant plusieurs pièces (annexes 31, 32). De

¹ Vangjel D. *et al.*, 2007, p. 146.

ce fait, le contexte de découverte ou la fonction des pièces ne pourront pas nous aider à déterminer la fonction de ces fragments.

1.4.2. Les vases utilitaires ?

La majorité de ces fragments semble posséder une fonction utilitaire. Ces céramiques sont alors utilisées dans la vie quotidienne des populations, dans un contexte domestique.

Deux fragments sont rattachés à des vases de stockage ou de transport (100/38, 102). Les amphores et les *pithoi* sont des vases de grandes dimensions utilisés dans la conservation de denrées alimentaires et de liquides. Il nous est toutefois difficile à l'heure actuelle de déterminer les contenus de ces deux tessons.

Les deux fragments de lampe (11/38, 128/38) permettent également d'attribuer une fonction sans grande difficulté¹. En effet, ce type d'objet permet de fournir un éclairage artificiel au sein d'une architecture. Une mèche et de l'huile sont alors intégrées au réservoir de la lampe. Elles peuvent être portées par l'utilisateur ou déposées dans l'architecture par l'intermédiaire de niches par exemple.

Les *pithoi* et les lampes détiennent également une fonction funéraire. Le *pithos* constitue un mode d'inhumation pratiqué dans l'Antiquité. Les lampes sont utilisées par l'utilisateur de son vivant mais elles peuvent également accompagner le mort dans sa tombe². Toutefois, le contexte et la fonction de cette structure nous permettent d'exclure une utilisation funéraire. Ces deux vases détiennent alors uniquement une fonction utilitaire dans le cas présent.

Le reste des typologies possède une utilisation plus complexe à définir. Ces formes peuvent alors intervenir dans différentes occasions et revêtir plusieurs usages. Un ensemble de fragments se rattache à des vases destinés au monde culinaire. Les plats et les coupes peuvent alors servir à la préparation du repas. Les coupes et les *skyphos* constituent également des exemples de vaisselle de table, utilisés comme vase à boire. Les coupes et les plats peuvent également participer à la présentation et au service des aliments.

1.4.3. Les vases cultuels : une interprétation des « *vases dionysiaques* » ?

Nous avons pu voir que les plats et les coupes sont représentatifs des formes aux usages multiples. Nous n'excluons pas qu'ils puissent également posséder une fonction cultuelle, comme contenant.

Nous souhaitons tout particulièrement nous attarder sur le cas du « vase dionysiaque » (121/38) mentionné comme tel par Léon Rey dans son inventaire. Nous avons déjà pu aborder la

¹ Adam HP., 2012, p. 144.

² «La Très Riche Albanie Archéologique», 1986, p. 49.

complexité de cet exemplaire à travers l'identification de sa typologie. En effet, l'archéologue le désignait à la fois comme une coupe ou comme un *skyphos*.

L'archéologue le présente comme un « *vase dionysiaque* » mais ne précise pas la démarche de son raisonnement. Nous ne savons si cette identification se rattache à la fonction du vase ou bien à la scène représentée. En l'absence de photographie du fragment, nous ne disposons que de la courte description de l'archéologue indiquant la présence d'un « *personnage couché* ». Cette image reste beaucoup trop lacunaire pour pouvoir identifier la scène peinte mais peut être représentée – t – elle un thème dionysiaque. Par ailleurs, ce vase pourrait être utilisé au cours de cérémonies ou de célébrations dédiées au culte du dieu Dionysos. La mention de l'archéologue reste encore hasardeuse pour que nous puissions attribuer une fonction explicite à cet exemplaire 121/38.

2. LES MONNAIES

L'inventaire de Léon Rey rapporte la présence de trois monnaies issues de la fouille de 1938. Ce type de mobilier est également mentionné dans le journal de fouille : l'archéologue nous permet ainsi de connaître la localisation de ces monnaies. Toutefois, le contenu de l'inventaire ne pourra que compliquer la bonne démarche de notre analyse. En effet, nous ne pouvons que constater le manque important de descriptions et d'informations premières nécessaires à une étude numismatique. La présentation des données au sein du tableau annexe 17 permet alors de confirmer ces absences.

En dépit de ces très nombreuses lacunes, nous avons tout de même souhaité présenter ce mobilier. En effet, l'objectif de ce mémoire est avant tout de dévoiler le contenu de la fouille de 1938 afin de permettre une première publication de ses données. Dans un premier temps, nous listerons donc ces trois monnaies sous la forme d'un catalogue classique d'étude numismatique. Nous pourrions seulement présenter ces monnaies comme celles du site des « Thermes d'Apollonia d'Illyrie » à cause du manque d'informations relatives au métal et à la provenance de ces monnaies. En effet, dans les publications d'étude numismatique, ce classement s'organise habituellement par origine géographique ou chronologique. Par la suite, nous tenterons de livrer un premier examen de ces trois monnaies. L'absence de données nous permettra surtout de porter un regard critique sur la documentation et la méthode employée au cours de la fouille de 1938. Nous ne voulons pas non plus minimiser notre part dans cette absence d'analyse numismatique. Précédemment, lorsque la documentation nous le permettait, nous avons tenté de présenter des hypothèses voire d'extrapoler quelques peu nos idées. Toutefois, dans le cas des monnaies, il reste difficile d'établir une analyse sur si peu de données. Nous n'avons donc pas pu et su faire les recherches en conséquence.

2.1. Catalogage des monnaies

LES THERMES D'APOLLONIA D'ILLYRIE

126/58.

Diam. 2cm

Bien conservée

Epoque constantinienne

Pièce O ? P ? Q ? H ?

127/38.

Diam. 2.5cm

Epoque impériale

Pièce O ? P ? Q ? H ?

145/38.

Rv. Couronne

Diam. 1.9cm

Bon état

Epoque impériale, voire constantinienne

Pièce O ? P ? Q ? H ?

2.2. Tentative d'analyse

2.2.1. Des monnaies romaines : une datation relative et large

D'après les observations de Léon Rey inscrites dans l'inventaire, ces trois monnaies appartiennent manifestement à l'époque romaine. Les mentions de l'archéologue permettent d'ajuster quelque peu la datation. Ce corpus présente une, voire deux monnaies d' « *époque constantinienne* » (126/38, 145/38). Ces deux exemplaires sont alors émis sous cette dynastie gouvernant dans l'antiquité tardive, entre 306 et 364. La troisième monnaie est seulement datée de l' « *époque impériale* » (127/38). Sans description du droit ou du revers, nous ne pourrions donc déduire l'empereur auquel elle se rattache et proposer une datation plus affinée.

Nous tenons à utiliser le terme d' « émission » plutôt que de datation absolue pour ces deux monnaies d'époque constantinienne. En effet, la datation d'une monnaie, et par association de la couche stratigraphique où celle-ci se trouve, reste complexe. La description des deux faces et le type monétaire permettent facilement de dater la monnaie elle-même. Toutefois, il faut garder à l'esprit qu'une monnaie peut continuer à circuler et à être utilisée même lorsque sa production est arrêtée. Ainsi, la présence d'une monnaie dans un contexte peut être bien postérieure à la datation de la monnaie elle-même. Le taux d'usure de la monnaie est alors nécessairement mentionné afin de pallier à cette difficulté. L'aspect et l'état d'une monnaie permettent ainsi d'estimer son temps de circulation et d'utilisation. Léon Rey précise le « *bon état* » et la « *bonne conservation* » de ces deux monnaies constantiniennes. Ces observations pourraient alors indiquer un faible taux d'usure. Ces deux exemplaires appartiendraient donc bien à la période constantinienne.

Il est toutefois difficile de déterminer si ces trois monnaies se rattachent au dernier état d'occupation des « Thermes ».

En effet, nous avons pu souligner en introduction le problème lié au contexte de découverte pour cette fouille. Léon Rey ne mentionne pas explicitement la localisation en plan et en coupe de ces monnaies. Ces trois exemplaires sont situés de façon approximative sur le site. Le journal de fouille ne nous dit pas précisément si la découverte se rattache à la pièce O, P, Q ou H. D'autre part, l'archéologue ne procède pas à un enregistrement des différentes couches déblayées. Ainsi, nous ne savons pas si ces monnaies ont été retrouvées à même le sol ou dans une couche stratigraphique plus profonde.

Par ailleurs, il est important de prendre en compte dans une étude numismatique la perturbation du contexte. La monnaie peut effectivement être découverte dans son contexte primaire. Mais il faut également envisager l'hypothèse d'un contexte secondaire, où la monnaie aurait été déplacée. Dans ce cas, le contexte chronologique est alors différent de celui du niveau de sol où la monnaie a été perdue ou déposée.

2.2.2. L'abandon d'une étude numismatique aboutie

2.2.2.1. Observation critique de la documentation : le regard actuel sur une étude numismatique

Une étude numismatique relève normalement un ensemble de données directement sur ces monnaies. Nous ne possédons malheureusement qu'une infime partie de ces informations pour pouvoir livrer une analyse numismatique complète (annexe 17). Nous avons seulement pu aborder la datation de ces monnaies et par association le taux d'usure et le contexte de découverte. Toutefois, ce bref examen n'était pas sans difficultés et nous avons pu émettre certaines réserves sur une identification qui serait certaine et absolue.

Nous pouvons facilement comprendre l'absence d'analyse au sein de cet inventaire. En effet, nous avons pu indiquer en introduction que ce document permet de lister l'ensemble du mobilier facilement et rapidement. L'étude approfondie de ces données vient alors à la suite de la fouille complète du site et de recherches complémentaires postérieures à la fouille. Cela peut alors expliquer l'absence d'identification du type monétaire, du module, ou encore du lieu de production.

Toutefois, nous pouvons tout de même regretter que les informations liées à l'observation directe de la monnaie ne soient pas renseignées. L'inventaire ne précise pas le matériau métallique employé, la description du droit et du revers, ou encore l'orientation de la représentation. Ce qui est d'autant plus étonnant, c'est que l'archéologue prend le temps de consigner le diamètre, mais pas l'étude métrologique en relevant le poids et le module de la monnaie. Par ailleurs, Léon Rey nous fournit certaines des photographies ou des images de son mobilier, mais les monnaies ne bénéficient pas de ce traitement. Ce visuel nous aurait permis alors de pouvoir décrire aisément les deux faces de ces monnaies. La description du droit et revers constitue un des apports majeurs à la compréhension de ce mobilier. Elle permet notamment de déduire un type, une datation ainsi qu'un atelier.

2.2.2.3. La couronne sur le revers : une approche du monnayage d'Apollonia

Léon Rey n'inscrit que quelques informations capitales au sein de son inventaire. La datation était l'une d'entre elles. Mais l'archéologue nous décrit tout de même succinctement le revers de la monnaie 145/38. Cet exemplaire comporte alors un motif de « *couronne* ». Cette mention reste néanmoins beaucoup trop fragile pour être utilisée. La seule présence de ce motif et la datation incertaine de cette monnaie nous amènent tout de même à nous interroger.

Les monnaies romaines présentent sur leur droit le portrait de l'empereur. Sa tête peut alors être effectivement couronnée de lauriers, d'un diadème ou d'une couronne radiée. Or, ici l'exemplaire des « Thermes » arbore bien un motif de couronne mais sur son revers. Cette face des monnaies romaines présente généralement une scène ou un motif à connotation symbolique.

La datation d'époque constantinienne pour cet exemplaire 145/38 reste incertaine. En effet, l'archéologue accompagne son hypothèse d'un point d'interrogation. Or, nous connaissons des monnaies antérieures, retrouvées sur le site d'Apollonia, au décor de couronne sur leur revers. Les exemplaires de monnaies frappées sous la dynastie impériale des Antonins, entre 117 et 192 ap. possèdent un tel motif affiché sur leur revers. Ainsi, le portrait des empereurs Hadrien, Marc Aurèle et Commode est associé entre autre à une couronne supportant un trépied et une corne d'abondance¹. Les empereurs Sévériens, successeurs des Antonins, reprennent le motif de la couronne mais dans une iconographie tout autre. Les monnaies frappées pour l'avènement des deux fils de Septime Sèvre, Caracalla et Geta, en 211 ap. présentent notamment une figure mythologique, Apollon ou Niké, portant à la main une couronne. Un autre type propre à l'empereur Geta s'impose comme l'une des suppositions les plus plausibles. Le revers développe alors une couronne seule entourant une inscription².

Certes dans tous les cas que nous avons exposé, la couronne n'est jamais représentée seule. Les monnaies frappées sous la dynastie des Sévère incorporent ce motif dans des scènes de la vie religieuse de la cité ou des scènes des dieux de l'Olympe³. Elle est toujours associée à un trépied et une corne d'abondance sur les monnaies antoniennes. Cette dernière association constitue par ailleurs le thème iconographique caractéristique de la ville d'Apollonia. L'éventualité de ces revers pourrait alors nous renseigner sur la circulation de cette monnaie. En effet, l'ensemble des exemplaires que nous avons pu citer précédemment sont exclusivement frappés et destinés à cette cité. Ces types monétaires, avec un motif de couronne incorporé dans la représentation, restent alors propres à Apollonia⁴.

Cette idée ne reste évidemment qu'une hypothèse extrapolée à partir de la seule présence d'une couronne au revers. De plus, cette éventualité n'est plausible que si nous écartons définitivement

¹ Vangjel D. *et al*, 2007, p. 100-101.

² Vangjel D. *et al*, 2007, p. 103.

³ Vangjel D. *et al*, 2007, p. 102.

⁴ Ces monnaies sont destinées exclusivement à Apollonia dans un premier temps seulement. Il est évidemment que ces exemplaires finissent par circuler hors de la cité.

une datation d'époque constantinienne. Toutefois, la présence d'une couronne comme seul motif présent à l'arrière de la monnaie 145/38 peut être expliqué. En effet, l'usure d'une monnaie peut amener à effacer ou rendre difficile la lecture des différents motifs. Ainsi, malgré le « *bon état* » de cette monnaie, Léon Rey peut seulement avoir pu discerner le motif de la couronne. Une seconde explication suppose que l'archéologue ait seulement indiqué subjectivement ce décor en omettant les autres motifs et la légende du revers.

Par ailleurs, le contexte monétaire de la cité d'Apollonia semble pouvoir appuyer les deux hypothèses.

La chronologie de production des monnaies reste singulière dans le cas d'Apollonia. En effet, la cité arrête de frapper monnaie très tôt, sous le règne de l'empereur sévérien Elagabale. L'isolement de la cité et sa perte d'activité à partir du III^e ap. expliquerait cet arrêt de la production et la présence rare et épisodique des monnaies postérieures, comme les monnaies constantiniennes¹.

Le doute de Léon Rey sur l'identification de cette monnaie est alors fondé. Dans un premier temps, l'hypothèse de l'archéologue reste la bonne. Cet exemplaire 145/38 pourrait représenter une des rares monnaies d'époque constantinienne présente sur le site d'Apollonia. Une seconde hypothèse suppose alors que cette datation soit révisée, d'après l'indication même de Léon Rey dans son inventaire (datation accompagnée d'un point d'interrogation). Cette monnaie appartiendrait au monnayage propre d'Apollonia, sous la période antonine ou sévérienne où le motif de la couronne était couramment utilisé. Cette supposition accorde alors à la monnaie une datation plus haute, antérieure à l'époque constantinienne ainsi qu'au règne d'Elagabale et à la fin de la production monétaire à Apollonia. Nous devons également envisager l'hypothèse que ce motif de couronne renvoie à une période toute autre, cette iconographie étant assez courante sur les monnaies antiques.

¹ Vangiel D. *et al.*, 2007, p. 106 ; «La Très Riche Albanie Archéologique» 1986, p. 49.

3. LA TABLETTERIE

Une dizaine d'éléments en os sont inscrits dans l'inventaire de Léon Rey. L'étude de ce mobilier se retrouve une nouvelle fois marquée par certaines lacunes.

La plupart de ces objets possède encore une fonction indéterminée, probablement due à leur état fragmentaire, mais également à une identification erronée suite à une hypothèse de l'archéologue. De plus, nous possédons uniquement le contexte de découverte pour deux de ces objets, et cette localisation reste encore approximative (77/38, 125/38). Par ailleurs, nous ne serons pas en mesure de pouvoir dater ce lot à partir de notre documentation ou à partir de l'identification typologique. En effet, l'archéologue ne propose aucune hypothèse de datation. Et le peu d'images que nous possédons pour ces objets ne nous a pas permis de trouver un parallèle chronologique. Ces différents types d'objets sont d'ailleurs produits sur une période chronologique assez large. Bien que les éléments en tabletterie soient majoritairement d'époque romaine, leur production débute dès la fin de la période grecque au IV^e ou III^e siècle av. et peut se poursuivre postérieurement à l'Empire sous le règne mérovingien¹. Enfin, la description de ces objets repose sur les mentions de Léon Rey dans l'inventaire. Certains d'entre eux sont accompagnés d'une photographie (147/38) ou d'un croquis très sommaire (65/38, 75/38, 77/38, 108/38). Toutefois, la qualité de cette documentation ne nous permettra pas d'observer les traces laissées à la surface au cours de l'élaboration de l'objet. Ainsi, nous ne serons pas en mesure de traiter de la technique de fabrication de ce mobilier, qu'il soit exécuté par tournage ou par sciage.

Ainsi, nous avons souhaité présenter ce mobilier en os par l'angle typologique. En effet, les informations liées à la forme de ces objets constituent notre principale voire notre seule documentation. Cet ordre logique nous permettra alors d'exposer les données brutes issues de notre source afin de compléter et de réviser les hypothèses de recherches suggérées en 1938. Toutefois, notre typologie restera très sommaire. En effet, ce catalogage consistera principalement à dénommer les objets et développer leur fonction. Les objets de tabletterie sont habituellement classés et étudiés d'après la typologie établie par J.-C. Béal. Sa classification repose notamment sur les différences de dimensions et de technique d'élaboration entre les différents éléments en os². Nous ne possédons pas de telles informations pour ce corpus des « Thermes ». Nous pourrions seulement classer et étudier ces objets d'après leur forme décrite dans l'inventaire, sur un croquis ou une photographie. Tout comme pour la présentation des fragments céramiques, en l'absence d'une image ou d'une photographie, nous serons seulement en mesure de citer la typologie. Par ailleurs, nous possédons trop peu d'éléments au sein d'une même typologie pour pouvoir regrouper des séries d'objets et définir des styles ou des périodes de fabrication.

¹ Béal J.C., 1983, p. 12, 252, 374.

² Béal J.C., 1983.

Pour notre étude, la typologie de l'objet est étroitement liée à sa fonction. C'est pourquoi, nous avons souhaité associer l'angle fonctionnel à cette présentation. Nous avons alors pu dégager trois catégories fonctionnelles au sein de ce corpus. Un premier ensemble d'objets reste encore indéterminé. En parallèle de ce lot, ce corpus d'objets en os nous permet d'aborder deux autres domaines d'utilisation : trois de ces objets se rattachent à l'ameublement, et un dernier illustre l'usage alimentaire.

3.1. Les « flûtes » identifiées par Léon Rey : des éléments de charnière

3.1.1. Typologie

Sous type : Élément de charnière à trou unique

154/38. L : 5,5cm

Sous type : Élément de charnière à deux trous

140/38.

147/38. D : 2,6cm

Ces cylindres creux sont percés de deux trous alignés sur un même axe longitudinal. Ces deux orifices sont accompagnés par un groupe de trois filets dessinés par des cercles incisés. Les différents cercles sont organisés suivant un espacement régulier. L'intervalle compris entre ces deux ensembles de cercles et de trous est alors plus important que celui qui espace les filets incisés de l'orifice. Un large sillon creux crée une légère dépression à la surface de l'objet.

3.1.2. Une identification erronée

Léon Rey identifie ces trois exemplaires comme des « *fragments de flûte* ». Il les rapproche d'ailleurs tous les trois typologiquement en renvoyant chacun de ces fragments à un des deux autres exemplaires. Il accompagne la mention du 147/38 d'une photographie nous permettant ainsi d'obtenir une image sur le type d'objet. A la suite de nos recherches, nous avons pu trouver des typologies visuellement semblables à celles de ces exemplaires des « Thermes ». Or, il semblerait que ces trois objets en os ne soient pas des flûtes comme le suppose l'archéologue mais plutôt des éléments de charnière (annexe 58).

Il semblerait que ces petits éléments cylindriques aient longtemps été associés à l'image d'instruments de musique. Les premières révisions sur l'identification de ce type objet ont été

effectuées parallèlement à la campagne de fouille de 1938, au début du XXe siècle¹. Toutefois, l'accès à la recherche n'est pas aussi aisé qu'aujourd'hui. Léon Rey pourrait donc tout à fait ne pas avoir eu connaissance de ces nouvelles hypothèses d'identifications. Par ailleurs, cette nouvelle identification comme élément de charnière a ouvert la voie à de nombreuses autres interprétations qui semblent aujourd'hui tout aussi erronées qu'un potentiel instrument de musique². De plus, l'aspect de l'exemplaire 147/38 peut effectivement être confondu avec une « flûte ». Son extrémité fragmentée à la forme d'un bec ouvert et ses deux cavités ont alors orienté l'archéologue vers une telle identification.

Ces petits tubes cylindriques sont donc des éléments de charnières, probablement de meubles³. Les orifices servent alors à accueillir une goupille qui permettra de lier l'objet en os à l'autre élément de la charnière. La fragmentation de nos exemplaires et la qualité de la photographie (I.28.24) ne nous permettent pas d'observer l'extrémité de ces éléments. En effet, chacun de ces objets n'existe pas seul mais est associé par emboîtement à d'autres éléments de charnière en os. L'exemplaire 147/38 reste dépourvu d'un appendice cylindrique distinctif des éléments « mâles » ou d'une cavité de forme ronde pour les objets « femelles ». Cette fragmentation ne nous permet donc pas de déduire sa fonction. Par ailleurs, les différentes techniques d'élaboration, tourné ou scié, peuvent aisément être identifiées grâce aux marques laissées à la surface de l'objet et dans les orifices. Toutefois, la qualité de la photographie de l'exemplaire 147/38 ne nous permet pas, là non plus, d'analyser le procédé de fabrication.

3.2. Epingle, spatule ou cuillère ?

3.2.1. Typologie du *cochlear* 75/38

75/38. L. 5cm ; D. 2,6cm ? 3,26cm ?

L'objet est uniquement connu grâce à un croquis partiellement conservé. Toutefois, l'objet semble posséder un cuilleron de forme circulaire. Un manche est rattaché à cette extrémité et s'aligne perpendiculairement dans son axe central. Cette tige semble s'affiner dans sa partie basse. L'extrémité opposée au cuilleron n'est pas conservée.

¹ Béal J.C., 1983, p. 101.

² Ibid ; Ces éléments en os sont alors aussi vus comme du mobilier de parure ou de tissage.

³ Ibid.

3.2.2. Une fonction affranchie des multiples hypothèses de Léon Rey

3.2.2.1. Une spatule ou une épingle ?

Un seul objet en os de ce type a été retrouvé sur le secteur des « Thermes ». En revanche, Léon Rey en inventorie d'autres exemplaires découverts plus largement sur le site d'Apollonia. L'archéologue rapproche alors typologiquement des objets issus des fouilles de 1938 du centre monumental, à proximité de l'Odéon (62/38, 64/38), et de 1937 (61/37) avec cet exemplaire 75/38. Bien qu'il semble distinguer une forme similaire entre ces différents objets, leur fonction paraît toutefois lui échapper. Léon Rey utilise alors une variété de dénomination pour qualifier ces objets. Ce mobilier est premièrement identifié comme des « spatules ». Mais l'archéologue révisé par la suite son jugement pour voir dans ces objets des « épingle à cheveux ». Nous avons alors souhaité trouver des parallèles typologiques afin de les comparer avec l'exemplaire des « Thermes ». Il semblerait alors, qu'une nouvelle fois, l'identification supposée par Léon Rey soit erronée.

L'objet 75/38 se caractérise par une extrémité distincte du corps à la forme parfaitement circulaire. La tête de l'objet est alors plus large et développée que le manche présenté en tige affinée. Nous avons effectivement pu trouver des exemples d'épingles dotés d'une morphologie similaire, à la tête ronde plus volumineuse que la tige¹ (annexe 58). Cependant, la dimension de la tête de l'exemplaire des « Thermes » est beaucoup plus importante que celles des épingles en os. En effet, l'extrémité du 75/38 se mesure en centimètres alors que les têtes d'épingles ne font pas plus que quelques millimètres. Ainsi, ces grandes dimensions nous permettent d'écarter l'hypothèse d'une épingle. Par ailleurs, les spatules possèdent une forme et des dimensions similaires aux épingles². De ce fait, bien qu'elles possèdent une tête ronde dégagée du corps, la dimension millimétrique de leur palette les distingue également de l'exemplaire 75/38. Il est par ailleurs intéressant de noter que le vocabulaire employé pour désigner les spatules et la signification qui leur est attribuée reste ambiguë dans les publications³. Cette désignation incertaine reflète alors tout à fait la problématique liée à un tel objet.

3.2.2.2. Un *cochlear*

Cet objet semble alors être une cuillère en os. Les cuillères peuvent être utilisées dans différents contextes et sont alors destinées à des usages variés. La forme de l'exemplaire 75/38 va alors nous permettre de caractériser sa fonction.

Les cuillères ou les strigiles destinés à la toilette et au soin du corps possèdent une forme beaucoup plus allongée. La tête et le corps de ce type d'objet se confondent alors dans un prolongement commun (annexe 58). La tête circulaire et détachée du manche de l'exemplaire du 75/38 l'éloigne alors de cette catégorie de cuillères.

¹ Béal J.C., 1983, pl. LXXXIV.

² Béal J.C., 1983, pl. XLII.

³ Béal J.C., 1983, p. 241.

L'exemplaire des « Thermes » semble plutôt se rattacher à la sphère culinaire. Cette typologie est alors utilisée pour la consommation d'escargots, de crustacés ou d'œufs. Il ne faut toutefois pas écarter l'hypothèse d'une fonction tout autre, détournée de la destination première de ce type de cuillère¹. Par ailleurs, la forme même du cuilleron de l'exemplaire 75/38 nous permet de spécifier le type de cuillères. En effet, cette consommation spécifique requiert deux types de cuillères qui se distinguent par la forme de leur extrémité. Ainsi, la cuillère des « Thermes » appartient à la catégorie des *cochlearia* au cuilleron circulaire, opposée au *ligulae* dont l'extrémité adopte une forme plus allongée² (annexe 58).

3.3. La mention d'une « *aiguille* »

142/38. L : 10,9cm

Cette « *aiguille* » nous est uniquement connue à travers la mention de Léon Rey dans son inventaire. L'archéologue ne l'accompagne pas d'une description étoffée, d'une photo ou d'un croquis comme il a pu le faire pour d'autres objets en os. De ce fait, nous pouvons simplement l'intégrer au sein de ce corpus sans pour autant livrer une analyse plus poussée.

3.4. Les indéterminés : les « *tiges* » et les « *manches* »

La moitié de ces objets en tabletterie reste dépourvue de toute identification. Ces exemplaires sont alors désignés par leur élément constitutif, la « *tige* » (65/38, 125/38, 141/38, 143/38) ou le « *manche* » (77/38). Un de ces objets est également cité par un terme plus large, « *ustensile* » (108/38), qui démontre le constat d'incompréhension de la fonction de cet objet. Le caractère indéterminé de ces objets est principalement dû à l'absence de proposition de Léon Rey mais également à leur état fragmentaire qui empêche alors de comprendre l'objet dans sa globalité.

Ainsi, pour certains d'entre eux, nous pourrions seulement nous contenter de citer leur présence dans l'inventaire en essayant vaguement de les rattacher à une typologie mais sans grand succès. En revanche, les croquis de deux de ces objets (65/38, 77/38) nous ont permis de supposer des hypothèses d'identification et de fonction, en les comparant avec des typologies connues. Nous avons tout de même souhaité inclure ces deux objets dans ce mobilier indéterminé. En effet, les propositions que nous avancerons ne restent que des hypothèses appuyées par des croquis difficile à lire. Les objets précédemment analysés (l'élément de charnière et la cuillère) proposent une hypothèse voire une affirmation fondée sur de meilleures garanties.

¹ Béal J.C., 1983, p. 249.

² Ibid.

3.4.1. Les éléments encore indéfinis à ce jour

L'inventaire rapporte la présence de trois « *fragments de tige* » sur le site des « Thermes » (125/38, 141/38, 143/38). La fragmentation fait perdre alors à ces objets leurs extrémités ou l'élément distinctif permettant d'identifier la fonction. Il semble que seul le corps principal de ces objets soit conservé. Or, la typologie en forme de « tige » est assez récurrente dans le mobilier en os.

La notion de « tige » suggère une certaine finesse dans les dimensions et la forme. Ces trois fragments pourraient alors appartenir à une épingle, une aiguille mais également à une typologie que nous n'avons pas encore vue. En effet, le terme de tige est aussi utilisé afin de décrire le corps d'un fuseau¹. Ces objets associés à l'activité du tissage adoptent une typologie assez similaire à certaines aiguilles ou épingles (annexes 58).

Un dernier objet reste encore difficile à déterminer. La fonction de l'« *ustensile* » 108/38 échappait déjà à l'archéologue dans son inventaire. Bien que celui-ci nous livre un croquis de cet objet, nous n'avons pas non plus su trouver de comparaisons et déduire son identification. Cet élément est doté d'une forme rectangulaire qui s'affine dans sa partie haute. Une de ces extrémités est percée. La partie la plus large de l'objet est visiblement creuse, d'après l'annotation de l'archéologue. L'extrémité opposée à l'orifice est, elle, effilée. Le caractère affûté de cet objet nous permet de suggérer une possible lame dont la partie percée était rattachée à un manche. Toutefois, cette supposition reste encore difficile à percevoir.

3.4.2. Une première hypothèse pour le 65/38 et le 77/38

Léon Rey indique l'état fragmentaire de l'objet 65/38. Tout comme les trois exemplaires précédents, l'objet se présente sous la forme d'une tige, affinée dans sa partie basse. Toutefois, dans ce cas présent, cette tige s'accompagne d'une extrémité dont la forme singulière nous permet d'établir une première hypothèse sur l'identification.

Cette extrémité est alors constituée en deux parties. La tige s'évase en deux segments dont l'espacement forme un arc de cercle. Cet agencement rappelle celui d'une typologie d'aiguilles (annexe 58). Nous serions alors effectivement confrontés à un objet incomplet. L'exemplaire des « Thermes » pourrait être un fragment d'aiguille brisée à la base du chas². L'extrémité supérieure du 65/38 constituerait une partie du chas, à la forme plutôt arrondie que rectangulaire, d'après le bombé du croquis de l'archéologue.

¹ Béal JC., 1983, p. 153-154.

² Béal JC., 1983, p. 174.

La fonction d'un second objet peut également être déterminée à partir du croquis livré par l'archéologue. Léon Rey décrit la forme du 77/38 dans son inventaire. Ses quelques lignes sont alors accompagnées d'un croquis nous présentant deux objets. L'état partiel de ce dessin nous suggère que l'archéologue a voulu dessiner l'objet mais s'y est repris à deux fois afin de nous livrer la forme souhaitée.

L'exemplaire en os 77/38 se compose également d'une tige dont une extrémité possède une forme circulaire. Le prolongement entre le corps et la tête est légèrement marqué par un creusement. La différence d'épaisseur entre l'extrémité et le corps principal de l'objet paraît relativement minime. La largeur de la tige et l'élément circulaire évoquent des typologies connues d'objets en os (annexe 58).

L'exemplaire 77/38 des « Thermes » pourrait alors tout à fait, à la manière des trois « tiges » précédentes, représenter un exemplaire d'épingle. L'inventaire nous indique seulement la longueur conservée sans préciser l'épaisseur de son extrémité. L'absence d'indication du diamètre de l'extrémité nous oblige alors à prendre en considération l'hypothèse d'une épingle.

Léon Rey voyait dans l'exemplaire 75/38 une possible « spatule ». Or, c'est plutôt l'aspect circulaire et la grandeur de l'extrémité du 77/38 qui évoquent un tel objet. Toutefois, nous pouvons nuancer cette hypothèse. Le croquis représente seulement la vue frontale de l'objet et non pas son volume dans l'espace. Ainsi, l'inventaire précise que son extrémité forme une « boule » et non pas une palette plate caractéristique des spatules utilisées pour la toilette¹.

En revanche, deux autres catégories d'objets possèdent bien une tête sous forme de « boule » ovoïde. Les poinçons et les fuseaux présentent une forme relativement similaire et restent associés au sein des publications². Leur corps plus épais que les épingles ou les spatules, l'extrémité sphérique et le prolongement continu entre la tête et la tige simplement marqué par un léger creusement rappellent tout à fait l'aspect de l'exemplaire 77/38 des « Thermes ».

¹ Béal J.C., 1983, p. 241.

² J. C. Beal les énonce ensemble et les rapprochent typologiquement au sein de Béal J.C., 1983, p. 143, 151.

4. LES FRAGMENTS DE VERRE

La production en verre est largement connue et étudiée par l'archéologie. Nous aurions alors pu présenter un catalogue et une analyse des exemplaires en verre du site, en nous appuyant sur des typo-chronologies existantes établies par les chercheurs spécialistes dans le domaine de la production de verre¹. Néanmoins, nous sommes dans l'incapacité de traiter ce type de mobilier, comme nous avons pu le faire pour les céramiques et la tabletterie. En effet, nos sources directes écrites et photographiques sont minimes voire inexistantes.

L'inventaire des « Thermes » répertorie une certaine quantité de fragments de verre. La majorité de ces fragments se rattachent à des goulots (73/38, 81/38, 113/38, 114/38, 115/38, 116/38, 131/38, 132/38, 133/38, 134/38, 135/38, 136/38). Mais ce corpus compte également des exemplaires d'anses (67/38, 117/38), de fond (94/38, 118/38, 124/38, 138/38, 139/38) et de col (76/38). Deux de ces fragments restent encore indéfinis (66/38, 153/38). En revanche, nous ne possédons aucune image nous permettant d'observer leur forme, leur traitement ou leur décor et d'en déduire une production ou une typologie complète. Léon Rey n'a pas photographié ni dessiné ces fragments. Nous pouvons seulement entrapercevoir et approcher la typologie de ces exemplaires à travers l'énoncé de l'objet. Par ailleurs, l'archéologue n'accompagne pas cette simple appellation d'une description plus détaillée ou d'une interprétation. Nous ne possédons donc que des fragments de verres dont certains sont tout de même associés leur hauteur (73/38, 131/38, 132/38, 133/38, 134/38, 135/38), leur longueur (81/38), ou leur diamètre (94/38). Mais là encore, cette information peut difficilement nous aiguiller sur la typologie finale car la mesure correspond uniquement à la dimension du fragment.

Nous devons donc renoncer à fournir une analyse de ce mobilier. Les mentions présentes dans l'inventaire sont insuffisantes pour nous permettre d'affirmer ou même de supposer la forme de l'objet, sa fonction ou bien sa technique et sa provenance.

Dans un premier temps, les goulots, les anses, les cols ou les fonds ne sont pas caractéristiques d'une seule typologie mais peuvent se rapporter à un large panel de formes. Ces différents éléments sont aussi bien utilisés dans la composition de la vaisselle de table (gobelet, coupe, bouteille, cruche, ...) ou des accessoires de toilette (aryballe, alabastre, balsamaire, *unguentaria*, flacons).

Le corpus des « Thermes » nous permet tout de même de distinguer deux catégories d'objets. En effet, la fouille a majoritairement mise au jour des fragments de vases mais un de ses exemplaires se rattache à un élément de parure (137/38). De plus, l'archéologue a tout de même pu identifier une typologie à partir de trois fragments de verre. Les exemplaires 73/38, 138/38, 139/38

¹ Arveiller-Dulong, V. *et al*, 2005 ; Arveiller-Dulong V. *et al*, 2011 ; Nenna MD., 2012, p. 63–129.

semblent se rattacher à des flacons. Cette typologie de vases de toilette compte cependant des sous types et des originalités dans la forme que nous ne pourrions évidemment pas développer à partir des seules mentions de cet inventaire.

Par ailleurs, ces différents vases auxquels se rattachent nos fragments ne sont pas non plus représentatifs d'une production particulière. Ce mobilier et ses formes sont produits tout au long de l'antiquité ainsi que dans les différentes régions du bassin méditerranéen, en Italie, en Grèce, ou encore en Orient. Il est alors très difficile de déterminer à partir de ces seuls fragments l'origine de la production et la datation de ce mobilier en verre.

Même les exemplaires singuliers des « Thermes » peuvent difficilement être estimés. La description du bracelet 137/38 et du fragment 135/38 les agrémentent d'un élément de décor pour le premier (« côtes ») et de forme pour le second (« anneau au col ») qui pourrait éventuellement nous permettre les classer dans une typo-chronologie précise. Cependant, la problématique reste la même notamment pour le bracelet. Le décor côtelé qui semble être présent à sa surface est aussi bien connu dans le monde romain du II^e et III^e siècle ap. que dans la production orientale levantine du IV^e et V^e ap¹. Nous pouvons proposer une hypothèse de datation affinée uniquement pour le fragment de goulot annelé 135/38. En effet, la présence caractéristique d'un bourrelet en verre qui vient enserrer et souligner le goulot à sa base ou sur sa hauteur semble être plutôt caractéristique des productions de vases (cruches, flacons ou amphoriques) de la seconde moitié et la fin de l'Empire romain. Nous pouvons retrouver des exemples tout au long du III^e et IV^e siècle ap. en Orient mais également, et surtout, dans les régions occidentales de l'Empire romain, provinces auxquelles le site d'Apollonia est intégré². Toutefois, cette datation ne reste qu'une supposition, les éléments en notre possession étant beaucoup trop maigres pour pouvoir certifier cette affirmation.

De plus, dans l'optique où nous aurions pu identifier et dater ces exemplaires en verre, leur contribution à la compréhension du site aurait été infime. En effet, une nouvelle fois, le contexte de découverte observé à la fouille reste peu intelligible. La moitié de ces fragments est dénuée de toute localisation. Le second ensemble ne possède qu'un contexte approximatif nous indiquant la pièce dans laquelle les fragments ont été prélevés. La plupart d'entre eux semble d'ailleurs être issue du caniveau longeant les pièces P, O, Q. Cette localisation peut nous suggérer un contexte perturbé ou secondaire, où les débris auraient été potentiellement jetés ou mélangés au comblement du caniveau.

¹ Arveiller-Dulong V. *et al*, 2011, p. 249, 251.

² Arveiller-Dulong V. *et al*, 2005, p. 321-427.

5. LES ELEMENTS EN METAL

Nous nous retrouvons une nouvelle fois dans l'incapacité de traiter ce type de mobilier. Tout comme pour les fragments de verre, nos sources directes écrites et photographiques sont minimales voire inexistantes. Léon Rey nous fournit seulement une image sous forme d'un croquis pour quatre objets (72/38, 82/38, 109/38, 146/38). Les descriptions associées à ces objets restent par ailleurs très succinctes. De plus, la fonction d'une majorité de ces objets métalliques est incertaine. L'archéologue livre une identification des objets qui sont facilement reconnaissables (82/38, 119/38, 146/38), mais les exemplaires plus complexes par leur forme ou leur décor (72/38, 98/38, 109/38) restent indéterminés dans l'inventaire. Nous devons également reconnaître notre part dans cette absence d'analyse approfondie du mobilier métallique. En effet, nous n'avons pas su trouver des comparaisons typologiques probantes pour permettre une analyse fonctionnelle et chronologique du mobilier. Les corpus de mobilier métallique et les ouvrages spécialisés sur ce domaine restent absents de notre bibliographie.

Nous devons donc renoncer à fournir une analyse de ce mobilier. Nous pouvons seulement nous contenter de le présenter rapidement. L'inventaire des « Thermes » (annexe 10) répertorie alors six objets en métal.

Nous pouvons distinguer deux natures métalliques différentes. Quatre de ces objets sont en bronze (72/38, 98/38, 109/38, 119/38) et les deux autres sont alors en fer (82/38, 146/38).

La majorité de ces objets paraît appartenir à la catégorie des outils, objets techniques ou liés à la pratique d'une activité. Nous retrouvons tout d'abord les exemplaires identifiés par Léon Rey : le clou (119/38), la faucille en fer (146/38) et la clef en fer, à l'anneau circulaire dont la tige légèrement évasée se termine par un panneton sous la forme d'une tige perpendiculaire au corps principal de la clef (82/38). Les deux autres objets, dont l'identification est laissée indéterminée par Léon Rey, semblent tout de même appartenir à cette catégorie typologique. L'exemplaire 72/38 avec un manche terminé par un élément pointu et affuté nous évoque la forme d'un couteau. L'objet 109/38 est celui dont la typologie nous apparaît la plus complexe à traiter et l'absence de parallèle ne nous permet pas de l'identifier avec certitude. Cependant, sa forme et la mention d'une partie cylindrique « *creuse* » sur le croquis nous font penser au manche d'un objet probablement tranchant.

Enfin, il est difficile de connaître la fonction du dernier objet en bronze. En effet, la plaque 98/38 retrouvée à même le sol de la pièce B pourrait se rattacher au décor de différents éléments de la structure, d'un aménagement ou même d'un objet.

6. LES INSCRIPTIONS FUNERAIRES

L'inventaire de Léon Rey répertorie une dernière catégorie de vestiges associés à cette architecture des « Thermes ». Certes, cet ultime ensemble ne constitue pas des éléments de mobilier a proprement parlé. La fouille de 1938 a permis de mettre au jour cinq inscriptions gravées sur des plaques et un monument funéraire. Nous avons alors souhaité les intégrer à l'étude des objets issus de la fouille des « Thermes » au même titre que les céramiques, les monnaies, la tabletterie, le verre et le métal.

Ce corpus épigraphique constitue par ailleurs l'ensemble le mieux documenté par l'inventaire et les sources annexes fournies par l'archéologue. À l'exception de l'exemplaire 85/38 dont l'original et la copie prise sous forme d'empreinte restent perdus, les quatre autres ont fait l'objet d'un enregistrement rigoureux. Ces inscriptions sont alors prises en photo et associées à une seconde forme de transcription. En effet, deux de ses exemplaires sont également dessinés sous la forme d'un croquis (83/38, 84/38 ; annexe 5) tandis que les quelques lignes des deux autres (96/38, 101/38) sont retranscrites explicitement en majuscule dans l'inventaire. Ainsi, le contenu de ces inscriptions nous est parfaitement connu. Néanmoins, nous avons tout de même souhaité porter un regard critique et neuf sur ces inscriptions, détaché de la lecture faite par l'archéologue. Ainsi, nous avons également retranscrit ces inscriptions (annexe 59), à partir des photographies prises de ces vestiges. Nous verrons alors que ce nouveau document permet de livrer des hypothèses de lecture différentes de celles de Léon Rey.

Nous avons souhaité présenter ces inscriptions suivant la forme classique d'une étude épigraphique en prenant pour référence le corpus des inscriptions grecques de la région d'Apollonia¹. En effet, il nous semblait évident d'établir des comparaisons et une chronologie de ces inscriptions des « Thermes » avec des inscriptions avant tout locales, connues et étudiées par l'archéologie.

En revanche, nous avons renoncé à reprendre le classement chronologique puis typologique établi par cet ouvrage. En effet, la datation constitue une de nos problématiques principales pour l'analyse de ces inscriptions. Nous ne pourrions présenter que des suppositions et des périodes chronologiques larges pour le cas des « Thermes ». La datation de ces inscriptions n'étant ni absolue ni certaine, nous avons donc souhaité établir dans un premier temps un catalogue en suivant le numéro d'inventaire de ces inscriptions. La typologie des lettres nous permettra par la suite de suggérer une première hypothèse de datation.

¹ Cabanes P., 1995.

4.1. Complément au corpus des inscriptions grecques d'Illyrie méridionale et d'Épire

[] *absent de l'inscription*
? *hypothèse de lecture*
- *présence d'un espacement*

83/38. Dallage de la pièce A des « Thermes » ; deux fragments de plaque en marbre à la forme grossièrement rectangulaire ; quatre lignes ; dim. : 19 x 29 x 2 cm ; h.l. : 3,5 cm ; forme des lettres : *alpha* à barre brisée

Δ_α
μoν[ι ?]
[o ?]v_νβ
[χ]αιρε

84/38. Dallage de la pièce A des « Thermes » ; quatre fragments de plaque de marbre ; quatre lignes ; dim. : 28 x 29 x 2,4 cm ; h.l. : 3,5 cm ; forme des lettres : *alpha* à barre brisée, *omega* cursif

κλαυ
παρα
ετω
χ[αιρε]

85/38. Dallage de la pièce A des « Thermes » ; plaque de marbre perdue

96/38. Pièce B des « Thermes » ; cippe de calcaire blanc ; deux lignes ; base : 7,5 x 7,5 cm : 31 ; h.l. : 2-3 cm ; forme des lettres : *alpha* à barre brisée

αμ(?)ετ[ι]
χαιρε

101/38. Dallage de la pièce A des « Thermes » ; trois fragments de plaque de marbre ; deux lignes ; dim. : 30 x 9 cm ; h.l. : 1,5 cm ; forme des lettres ; *alpha* à barre brisée, *epsilon* lunaire

[ω]v_ν[ι ?]
[χ]α[ρ]ε

4.2. Analyse succincte de ces inscriptions des « Thermes »

4.2.1. Typologie du support : fonction et contexte

4.2.1.1. Plaques et cippe

Les quatre inscriptions des « Thermes » se présentent sur deux types de supports différents.

Une de ces inscriptions est gravée sur un support singulier au sein de ce corpus. L'archéologue évoque la forme d'une « stèle » sur laquelle serait inscrit le document 96/38. Or, la typologie de ce support semble plutôt être celui d'un cippe que d'une stèle¹. En effet, la stèle se compose d'un corps quadrangulaire habituellement couronnée par un fronton triangulaire. Ici, l'inscription se développe sur un « fût cylindrique calcaire à base quadrangulaire ». Ce type de support en pierre évoque alors la forme classique d'un cippe. Les fouilles archéologiques ont par ailleurs pu mettre au jour de nombreux exemplaires dans la région² et établir un classement typologique de ces cippes à partir des différences de fûts et de bases. La forme même de la base du cippe des « Thermes » nous permet alors de l'inclure parmi le corpus des cippes de type A (annexe 60)³.

Les trois autres inscriptions appartiennent à des fragments de plaques de marbre (83/38, 84/38, 101/38). Leur état fragmentaire nous permet difficilement de dire si elles constituent une partie d'une stèle ou d'une plaque indépendante.

4.2.1.2. Une fonction funéraire

La vocation funéraire de ces inscriptions et de leurs supports est explicitement décrite par la typologie du support mais également par le contenu même de la mention écrite.

L'inscription 96/38 est gravée sur un cippe, une structure architecturale destinée au milieu funéraire. Par ailleurs, ces quatre inscriptions comportent toutes la mention « χαίρει ». Ce terme signifiant « salut » est généralement placé à la fin d'une épitaphe. La présence de la mention « κλαν » au début de l'inscription 84/38 reste également associée au domaine funéraire. Sa traduction évoque celle de « larmes » et de « pleurs ».

La fonction de ces quatre inscriptions reste alors très représentative du corpus général des inscriptions trouvées dans la région. En effet, les fouilles archéologiques mettent majoritairement en évidence des épitaphes⁴. Ces textes funéraires présentent une variété de supports (stèle, urne, plaque, cippe). Nous avons donc ici, dans le cas des « Thermes » des épitaphes gravées à la fois sur des plaques funéraires et sur un cippe.

¹ Notamment d'après le classement qu'en fait P. Cabanes dans son corpus des inscriptions grecques d'Illyrie méridionales et d'Épire.

² Cabanes P., 1997 ; Cabanes P., 1995 ; Rey L., 1928, p. 39.

³ Cabanes P., 1997, p. 51.

⁴ Cabanes P., 1997, p. 50 ; Vangiel D. *et al*, 2007, p. 77.

Ces inscriptions funéraires semblent alors n'avoir que très peu de liens directs avec leur contexte de découverte.

Ces inscriptions ont toutes les quatre été retrouvées sur le site des « Thermes ». Trois d'entre elles font partie intégrante du dallage en marbre de la pièce A (83/38, 84/38, 101/38). Ces fragments de plaque également en marbre se confondent alors parfaitement avec les autres dalles quadrangulaires de la pièce. Le cippe funéraire 96/38 a lui été découvert dans la pièce B. En revanche, sa fonction au sein de cette architecture reste plutôt obscure. L'archéologue n'apporte pas plus de précision sur son contexte de découverte. Ainsi, nous ne savons si ce cippe était intégré à l'élévation ou bien s'il reposait sur le sol ou aux environs de la pièce.

La destination de ces inscriptions diffère clairement de la fonction de cette architecture, qui ne semble pas revêtir de fonction funéraire. Ces quatre inscriptions ont alors été retrouvées dans un contexte secondaire et non pas au sein de leur contexte primaire. Les trois plaques funéraires ont été détournées de leur fonction originelle pour être réutilisées comme plaques de dallage.

Les inscriptions funéraires sont initialement présentes au sein de nécropoles. Nous pouvons supposer que ce cippe et les plaques proviennent alors d'une des deux nécropoles qui encadrent la cité d'Apollonia, à l'ouest ou à l'est du centre monumental dans le vallon de Kriegiyata¹.

4.2.2. Forme des lettres

Ces inscriptions sont écrites en caractères grecs. La majorité de ces lettres sont alors des majuscules à une exception. Nous avons alors pu relever certaines singularités dans le choix de la forme de ces lettres.

Par ailleurs, la régularité de ces caractères et de l'écriture semblent diviser ces inscriptions en deux groupes. A première vue, les plaques 83/38 et 84/38 possèdent une certaine harmonie et homogénéité dans l'alignement, la taille des lettres et de l'espacement à la différence des inscriptions 96/30 et 101/38 qui nous apparaissent moins soignées.

4.2.2.1 *Alpha* à barre brisée, *epsilon* lunaire et *omega* cursif

Nous avons pu dans un premier temps établir trois originalités, à partir des observations faites par P. Cabanes dans son étude épigraphique. En effet, ces trois caractères renvoient à des modèles largement connus dans l'épigraphie grecque.

L'ensemble de ces inscriptions comporte un *alpha* majuscule à « barre brisée ». La barre habituellement horizontale se présente alors sous forme de deux segments obtus. La pointe nouvellement formée conserve une place médiane dans la composition sans descendre jusqu'à la base de la lettre.

¹ Cabanes P., 1997, p. 50 ; Vangiel D. *et al*, 2007, p. 77.

L'inscription 101/38 possède également un *epsilon* singulier, dit « lunaire ». La barre verticale sur les autres inscriptions des « Thermes » forme ici une courbe de manière à poursuivre un prolongement harmonieux avec les deux barres horizontales.

Une dernière particularité est lisible sur la plaque 84/38. Parmi les lettres majuscules, nous pouvons remarquer la présence d'un *oméga* « cursif ». Le caractère minuscule possède alors des dimensions similaires aux autres majuscules de l'inscription. Les barres verticales de l'*omega* possèdent une même hauteur de sorte que l'extrémité de la barre centrale soit sur le même plan que les autres.

4.2.2.2. Les autres caractères singuliers

Nous avons également pu noter d'autres tracés singuliers sur ces inscriptions. En revanche, ces lettres ne semblent pas appartenir un type de lettre défini et déterminé par les chercheurs.

L'*alpha* à « barre brisée » présent sur le cippe funéraire 96/38 est également associé à une forme particulière d'*epsilon*. Ce caractère ne forme ni la courbe de l'*epsilon* lunaire ni le tracé régulier d'un *epsilon* classique. Sa barre verticale poursuit son prolongement au-delà de l'intersection avec les barres horizontales supérieure et inférieure. Le *rhô* semble également reprendre cette convention. Sa barre verticale se prolonge en partie supérieure de façon à dépasser la boucle de la lettre. Cette forme adoptée par le *rhô* nous permet ainsi de nuancer la transcription présentée par Léon Rey dans son inventaire. En effet, l'archéologue propose de lire en première ligne la mention « *αριετι* ». Or, avec cette hypothèse, la forme du *rhô* de la première ligne différerait entièrement de celle utilisée dans la seconde ligne avec la mention « *χαρπε* ». Par ailleurs, nous pouvons voir que le caractère qui suit le *rhô* conserve, lui, la forme du *epsilon* observée sur la seconde ligne. D'après notre observation, la boucle du *rhô* déduit par Léon Rey n'est en réalité que le résultat du relief calcaire du cippe. Le *rhô* et le *iota* doivent alors être réunis pour former, selon nous, un *mu*. De cette façon, la première ligne de cette inscription exprimerait le terme « *αμετ* » dont la signification d'« immuable » et « immobile » coïncide alors tout à fait avec le contexte funéraire.

Nous pouvons également noter la présence d'un caractère qui n'appartient pas au registre des lettres grecques. En effet, les plaques funéraires 83/38 et 84/38 comportent un motif végétal commun. Nous pouvons noter la présence dans l'angle supérieur droit, ainsi qu'inférieur gauche de la plaque 84/38, d'une feuille courbe, dont la tige développe plusieurs lobes rainurés. La fonction esthétique de ce motif est tout à fait évidente mais nous pourrions également voir une connotation symbolique dans cet ornement. En effet, la forme stylisée de ce motif pourrait évoquer celle de la feuille de vigne. Ce végétal, porteur du symbole de renaissance, est alors régulièrement utilisé dans l'iconographie et le domaine funéraire

4.2.3. Hypothèses de datation

Le faible nombre d'éléments en notre possession nous oblige à présenter une datation uniquement sous la forme d'une hypothèse. Par ailleurs, nous sommes seulement en capacité de fournir une datation à partir d'une chronologie large et d'un *terminus ante quem*. Les datations de ces inscriptions sont alors à ce jour incertaines et imprécises.

Habituellement, le mobilier retrouvé avec ces plaques et ces cippes funéraires permet de fournir et de confirmer une datation¹. Or, ici dans le cas des « Thermes », nous avons pu voir que ces inscriptions se trouvaient dans un contexte secondaire, dépourvues de leur environnement et du mobilier qui les accompagnaient. Ainsi, notre proposition de datation se base exclusivement sur la comparaison avec d'autres inscriptions. Nous avons alors pu trouver des inscriptions appartenant à différentes périodes historiques (annexe 61).

Par ailleurs, les lettres utilisées et leur forme peuvent également fournir une datation pour ces inscriptions. Or, dans le cas présent, les caractères que nous avons pu présenter précédemment et qui définissent ces inscriptions semblent être aussi bien utilisés au cours de la période hellénistique que sous l'Empire romain. En effet, l'*alpha* à barre brisée, l'*epsilon* lunaire ou encore *omega* cursif sont connus dès le IIIe av. et perdurent jusqu'à la fin de l'Empire.

Ainsi, d'après nos comparaisons, les inscriptions des « Thermes » peuvent être datées de la période hellénistique, avec une chronologie comprise entre le IIIe et le Ier av. pour l'inscription 83/38, le IIe et Ier av. pour l'exemplaire 84/38, le IIIe et la première moitié du IIe av. pour le 96/38 et le IIe av. pour le 101/38. Mais trois de ces inscriptions pourraient également appartenir au siècle des antonins, avec une datation de la première moitié du IIe ap. pour les exemplaires 83/38 et 84/38, et comprise entre le IIe et le IIIe ap. pour l'inscription 96/38. La régularité des caractères, que nous avons pu souligner pour les inscriptions 83/38 et 84/38, ainsi que la forme cursive de l'*omega* de la plaque 84/38 et l'*alpha* à barre brisée évoquent également la dédicace présente sur l'architrave du Monument des Agonothètes du centre monumental d'Apollonia, elle aussi datée du IIe ap² (annexe 61).

Par ailleurs, l'utilisation même de la langue grecque pour ces inscriptions ne nous apporte aucune indication car elle n'est pas révélatrice d'une époque dans le cas qui nous concerne. En effet, bien qu'Apollonia devienne une colonie romaine sous l'Empire, la ville conserve la langue grecque comme langue officielle. Cette langue est alors appliquée autant pour la période grecque que romaine.

Nous pouvons donc seulement nous contenter d'une fourchette chronologique assez large. Les inscriptions funéraires découvertes sur le site d'Apollonia d'Illyrie semblent être majoritairement d'époque hellénistique (IIIe et IIe av.)³. De plus, la présence des trois caractères

¹ Cabanes P., 1997, p. 50.

² Rey L., 1935.

³ Dimo, Vangel D. *et al*, 2007, p. 77.

grecs classiques connus (*alpha*, *epsilon* et *omega*) et la datation des inscriptions comparatives confirment également la période hellénistique du III^e av. comme *terminus post quem* pour ces inscriptions.

Nous avons pu voir que ces inscriptions peuvent également être datées de l'époque romaine. Toutefois, nous pouvons peut-être présenter une certaine limite chronologique. En effet, les caractères de ces quatre inscriptions diffèrent des lettres employées en Grèce sous l'Empire romain pour la période comprise entre 210 et 500 ap¹. En effet, l'*alpha* retrouve désormais sa barre horizontale, la barre verticale intermédiaire de l'*oméga* cursif possède une dimension moindre, la boucle du *rhô* est détachée de sa barre verticale afin de former l'illusion d'une spirale et le *mu* possède un aspect très arrondi évoquant alors sa forme minuscule (annexe 61).

Ces inscriptions des « Thermes » ne seraient donc pas antérieures à la période hellénistique et pas postérieures au III^e ap.

¹ Rey L., 1928, p. 41, 43.

CHAPITRE 3

Tentative d' identification

L'ensemble des données collectées va désormais pouvoir nous permettre de traiter l'hypothèse émise par Léon Rey sur la fonction de cette structure.

Nous avons tenté de mettre à plat de manière objective les informations engrangées lors de ce chantier de fouilles. Au cours de l'étude de l'architecture, nous avons délibérément écarté la fonction et la datation de ce bâtiment, en omettant systématiquement la thèse et la résolution de « *thermes romains* ». Notre démarche de réflexion souhaite démontrer cette thèse de Léon Rey et non pas la prendre pour acquise. Nous voulions alors nous défaire de cet intitulé afin de pas être orienté et influencé par la théorie de Léon Rey. Cela nous a permis de voir au mieux l'ensemble des hypothèses, des caractéristiques et des options possibles pour cette structure et son étude. Les données et la fouille de l'archéologue n'ont jamais fait l'objet d'une étude. Il s'agissait donc dans un premier temps de connaître ce contenu avant de poursuivre une réflexion et une analyse scientifique plus poussées.

Nous pouvons désormais dans ce dernier chapitre nous attarder sur la fonction et la datation de cette structure architecturale. Les données et les hypothèses de Léon Rey seront à nouveau présentées et prises en compte. Nous pourrons alors confirmer ou dépasser la démonstration de l'archéologue autour de ces « *thermes romains* ».

1. LA DATATION

Nous souhaitons nous attarder dans un premier temps sur la datation de cette structure. Il s'agit alors de voir si les données de fouilles et les caractéristiques de la structure permettent bel et bien de la dater d'époque romaine.

Nous tenons toutefois dès maintenant à avouer le peu de précisions qu'aura notre démonstration. En effet, nous ne parviendrons pas à établir une datation absolue. Léon Rey lui-même n'évoque pas une période chronologique plus restreinte que celle de la période « romaine ». Par ailleurs, il n'incorpore pas dans son carnet ou ses articles de manière explicite et détaillée les justifications et les preuves archéologiques qui lui permettent d'établir cette datation. La stratigraphie du site et les relevés systématiques des couches d'occupation sont qui plus est absents de nos sources. Nous ne pourrions alors pas établir un phasage précis. Nous serons seulement en mesure de livrer un *terminus post quem* de cette dernière occupation du site, à partir des différents indices archéologiques (annexes 18, 19). Nous allons alors tenter d'estimer la chronologie de la structure, à travers l'architecture, le mobilier ou les aménagements afin d'obtenir un début de datation.

1.1. Les différents indices

1.1.1. La construction : matériaux et technique

Le choix d'un matériau précis dans la construction peut être révélateur d'une méthode de construction ou d'une mode et d'un goût architectural propres à une époque.

La brique apparaît comme un des matériaux privilégiés dans cette construction des « Thermes ». La brique cuite est connue dans la région et sur le site d'Apollonia dès l'époque grecque classique ainsi qu'hellénistique à la fin du IV^e siècle av¹. Toutefois, l'utilisation de la brique reste rare avant le règne d'Auguste, et pour cause : la brique tient une place prépondérante à la période romaine, à partir du I^{er} siècle ap. Elle incarne l'élément de l'architecture romaine par excellence². Les briques utilisées à la période romaine se distinguent de celles incorporées dans l'architecture d'époque grecque par une taille et un module de fabrication plus importants³. Cependant, dans le cas des « Thermes » nous ne connaissons pas avec précision les dimensions de ces briques⁴, ce qui aurait pu écarter définitivement l'hypothèse d'une construction d'époque grecque. Par ailleurs,

¹ Briques utilisées dans la construction des remparts et de la citerne du centre monumental ; Dimo, Vangjel D. *et al.*, 2007, p. 185, 230.

² Adam JP., 1984, p. 157.

³ Dimo, Vangjel D. *et al.*, 2007, p. 230.

⁴ Nous avons pu voir que Léon Rey nous précise les dimensions seulement pour un échantillon de murs et non pour l'ensemble ce qui rend difficile toute généralité.

l'utilisation de la brique dans l'architecture locale au cours de la période hellénistique peut aisément s'expliquer par l'absence de carrière de pierres sur le site et ses environs¹.

Nous pensons tout de même que la présence de briques dans l'élévation des « Thermes » reste un choix délibéré et propre à la construction romaine plutôt que le reflet d'une absence de matières premières ou d'une architecture d'époque grecque. Les différences de traitements et les choix de fabrication de la brique que ce soit dans les dimensions, la forme, la qualité ou encore la couleur, permettent de dater de façon plus précise la construction². Mais une nouvelle fois, l'absence de ces indications dans les documents de Léon Rey nous empêche de proposer une datation qui serait plus resserrée.

Nous avons pu noter la présence d'une technique de maçonnerie interne pour certaines des élévations des « Thermes », et qui pourrait par ailleurs être étendue à l'ensemble de la construction. Si le mortier est déjà connu dans le monde grec³, la technique de l'*opus caementicium*, elle, est résolument romaine. Elle apparaît à Pompéi dès le III^e siècle av.⁴ mais c'est véritablement au cours du siècle suivant, à partir 160 av.⁵, qu'elle connaît un véritable essor et se répand dans le mode de construction romain.

L'épaisseur des joints de mortiers, associant les différents moellons de l'élévation entre eux, peut également être l'indicateur d'une période donnée. Certes, nous possédons uniquement les dimensions précises, exprimées explicitement par Léon Rey, pour trois élévations. L'archéologue met alors en avant le caractère « mince » des joints présents sur le M22 et les 1,5 cm et 2 cm d'épaisseurs respectivement des M18 et M16 (annexe 12). Qui plus est, la relation entre l'épaisseur du joint et une période chronologique n'est pas forcément évidente et systématique⁶. Néanmoins, si nous tenons compte des données du carnet et de cette généralité, les joints de faible épaisseur, compris entre 1 à 2 cm, sont généralement utilisés au cours de la première moitié de l'Empire romain et non pas au Bas-Empire⁷.

1.1.2. La construction : l'appareil

Les différents appareils de construction sont développés à des périodes distinctes. De ce fait, ils peuvent être considérés dans une certaine mesure comme des marqueurs chronologiques. Nous avons pu relever la présence de trois appareils de construction dans l'élévation, l'*opus incertum*, l'*opus testaceum* et l'*opus mixtum*, ainsi qu'un hypothétique *opus signinum* pour le

¹ «La Très Riche Albanie Archéologique», 1986, p. 41.

² Adam JP., 1984, p. 159-161. Nous avons toutefois pu retrouver une thèse opposée dans De Filippo R., 1999 qui nous indique que la brique est utilisée dans n'importe quelle architecture sans typo-chronologie précise, ce matériau peut seulement indiquer une datation relative.

³ Adam JP., 1984, p. 82.

⁴ Adam JP., 1984, p. 83.

⁵ Adam JP., 1984, p. 72, 83, 130.

⁶ Adam JP., 1984, p. 150.

⁷ Ibid ; Rey L., 1935, p. 11.

pavement de la pièce O. L'ensemble de ces appareils est alors couramment utilisé dans le monde romain.

1.1.2.1. Les datations universelles des appareils

L'*opus incertum* constitue, parmi les différents appareils présents sur le site, la technique de construction la plus anciennement connue dans le monde romain. Il est déjà présent sous la République romaine. En vigueur dès le III^e siècle av.¹, sa période d'apogée et d'abondance correspond d'avantage au II^e et I^{er} siècle av.² Il est abandonné à la fin de la République en dépit de quelques rares exceptions sous l'Empire romain³.

La présence de cet *opus incertum* sur le site des « Thermes » est alors sujette à des interrogations. En effet, cet appareil de construction se trouve associé à des éléments dont la datation est postérieure à l'époque républicaine romaine. Plusieurs hypothèses peuvent alors expliquer la présence de l'*opus incertum*. Les élévations élaborées dans ce type d'appareil appartiennent-elles à une occupation antérieure et la construction des « Thermes » aurait alors conservé ces assises ? La structure des « Thermes » et les régions grecques de l'Empire font-elles partie des exceptions élaborées en *opus incertum* à la période impériale romaine ? Ou bien les quelques murs en *opus incertum* du site sont-ils des reconstructions⁴ ? Nous penchons plutôt pour cette dernière hypothèse qui sera développée dans une seconde partie. Nous pouvons également exclure le cas d'une construction rurale ou rustique où l'*opus incertum* reste employé, sans lien direct avec une période définie. En effet, la fonction et l'emplacement de ces « Thermes » ne se rapportent pas à l'image ou à la fonction d'une architecture de ce type.

La brique, élément de construction typiquement romain, constitue le matériau et les moellons de l'*opus testaceum*. Par conséquent, ce type d'appareil incarne l'architecture romaine développée sous l'Empire romain⁵. Utilisé dès les débuts de l'époque impériale, sous Auguste⁶, l'*opus testaceum* reste cependant caractéristique du II^e siècle ap⁷. La mode architecturale de ce siècle privilégie un appareil laissé nu, dépourvu de tout parement afin de mettre en évidence la brique et son jeu chromatique. Nous avons alors pu être confrontés à deux cas de figures pour l'élévation des « Thermes ». Un premier ensemble comporte tout de même des fragments de parement qui masquent alors l'appareil de brique (M17). Les autres murs en *opus testaceum* sont, eux, visiblement dépourvus de parement. Cependant, nous avons pu évoquer la question de cette absence : est-elle le reflet de la réalité historique ou bien est-elle le résultat de la détérioration et des effets du temps. Ainsi, nous ne pouvons savoir si ces murs étaient effectivement laissés nus, d'autant que le jeu chromatique de la brique reste très difficile à percevoir sur les photographies.

¹ Adam JP., 1984, p. 139.

² Adam JP., 1984, p. 140.

³ Exemple à Capoue ; Ibid.

⁴ Ibid.

⁵ Adam JP., 1984, p. 157-158 ; Rey L., 1935, p. 11.

⁶ Adam JP., 1984, p. 158.

⁷ Adam JP., 1984, p. 145 ; «La Très Riche Albanie Archéologique», 1986, p. 49.

L'absence confirmée de parement sur ces murs en *opus testaceum* nous aurait alors permis de livrer une datation affinée autour du début du IIe siècle ap.

Enfin, une majeure partie de l'élévation des « Thermes » est constituée en *opus mixtum*. De nombreuses publications revendiquent le caractère tardif de cet appareil, toutefois il paraît être en usage dès la fin du IIe siècle av.¹ Par la suite, il est utilisé parallèlement à l'*opus testaceum* au cours du IIe siècle ap.² L'*opus mixtum* perdure alors jusqu'à la fin de l'Empire, postérieurement aux autres appareils de construction, ce qui explique l'évocation du IVe siècle ap. dans certaines publications. La présence de l'*opus mixtum* dans la construction n'est alors pas forcément l'indicateur d'une époque basse.

L'*opus signinum* ne nous est pas d'une grande utilité pour dater la structure. Nous savons qu'il est en usage dès le Ier siècle avant³. Cette datation coïncide effectivement avec les autres éléments de la construction mais n'est pas assez récente pour nous permettre d'affiner la période d'occupation. Notons également que la présence de ce type de pavement n'est qu'une hypothèse de notre part qui reste encore à vérifier.

1.1.2.2. Les traces de reconstruction

Les marques de reconstruction peuvent se manifester sous différentes formes au sein de la construction. La structure des « Thermes » peut avoir subi un réaménagement ou une restauration perceptible à travers un décrochage dans l'élévation, la présence de béton en surface ou un changement d'appareil (annexe 34).

La présence de l'*opus incertum* dans un contexte anachronique, postérieur à sa datation et à son utilisation commune, peut être le signe d'une reconstruction⁴.

Nous avons pu relever la présence de trois murs bâtis en *opus incertum* (M2, M3, M21). Dans ce contexte de fouille inachevée, l'utilisation de ce type d'appareil reste tout de même anecdotique sur le site. Ces élévations peuvent être les vestiges d'une ancienne structure, récupérée pour cette dernière phase d'occupation, mais il paraît plutôt fort probable qu'elles constituent des reconstructions. Il est toutefois difficile de donner une datation ou de livrer un phasage précis. Nous ne pouvons savoir, avec les éléments en notre possession, quand est-ce qu'interviennent ces réaménagements, postérieurs à la première construction visible de ces « Thermes », bâtie en *opus mixtum* et *testaceum*,

Il reste cependant évident que la structure des « Thermes » a subi plusieurs réaménagements, consécutifs ou contemporains. En effet, si nous pouvons encore douter pour les M2 et M3, construits exclusivement en *opus incertum*, le M21 incorpore, lui, des assises de briques dans son élévation. Cet aménagement singulier démontre alors la complexité de ces reconstructions. L'*opus*

¹ Adam JP., 1984, p. 153.

² Ibid.

³ Barbet A. *et al.*, 2001, p. 124.

⁴ Adam JP., 1984, p. 141.

incertum vient visiblement perturber l'élévation de briques du M21 (I.30.5). Le chaînage de briques constitue alors le mur nord de la pièce H. En effet, nous pouvons constater le prolongement et l'angle que forme ce chaînage avec les autres murs de la pièce bâtis en *opus testaceum*. Le M21 constituait probablement à l'origine le mur nord de la pièce H bâti en *opus testaceum*, sur le même modèle que les autres murs de cette pièce. Cette construction de briques semble donc être antérieure à la reconstruction en *opus incertum*. Par ailleurs, l'autre face de ce M21 est, elle, bâtie en *opus testaceum*. En effet, nous avons pu distinguer sur la photographie I.30.22 l'élévation de l'abside de la pièce G faite de briques.

L'*opus incertum* ne représente qu'une seule des techniques utilisées. Son association avec des moellons d'autres natures et d'autres matériaux peut également être la marque d'un réaménagement dans la construction. Ainsi, les élévations en *opus mixtum*, associant cet *opus incertum* avec des assises de briques, peuvent ne pas être toutes datées de la même période. Il est évident que ces réfections ne concernent pas l'ensemble des murs des « Thermes » bâtis en *opus mixtum*. La reconstruction est perceptible seulement lorsque l'élévation, majoritairement bâtie en *opus incertum*, s'associe avec quelques arases de briques¹.

Il est alors nécessaire de tenir compte de la qualité des vestiges. En effet, l'élévation des murs n'est pas conservée dans sa totalité. Nous ne possédons alors que les premières assises, où les murs en *opus mixtum* possèdent visiblement un seul chaînage de briques. Or, nous devons garder à l'esprit que ces murs devaient être bâtis sur le modèle du M16, comportant plusieurs chaînages de briques sur toute son élévation. Les élévations ne possédant aujourd'hui plus qu'un chaînage visible ne constituent pas forcément des reconstructions. Nous avons pu déceler sur le site des « Thermes » un seul exemple de réfection suivant la technique de l'*opus mixtum*. En effet, le mur Est de la pièce B (I.30.2) comporte à sa base quelques assises de briques dont le niveau et la hauteur diffèrent alors des autres chaînages de briques des murs en *opus mixtum*. La localisation de ces assises et son élévation bâtie par la suite en *opus incertum* nous font alors penser que ce M4 pourrait constituer un réaménagement.

Le M6 comporte également un premier chaînage de briques présent sur le même niveau que la première marche du seuil S9. La hauteur de ce chaînage semble alors basse lorsque nous prenons pour référence ce seuil du M6. Nous pouvons cependant constater que le chaînage de briques se poursuit dans le prolongement du M6 dans la pièce O. Or, dans cette pièce, la hauteur du chaînage redevient régulière et homogène avec le reste du site. Il ne semble donc pas que l'*opus mixtum* encadrant ce S9 constitue une réfection au même titre que celui de la pièce B.

L'*opus testaceum*, déjà utilisé dans l'élévation des « Thermes », peut également être employé afin de restaurer ou de consolider la structure *a posteriori*². Nous en avons décelé un seul exemple sur le site des « Thermes ». Le seuil faisant la jonction entre les pièces E et F (S5) semble

¹ Adam JP., 1984, p. 141.

² Adam JP., 1984, p. 164.

avoir subi un réaménagement ou avoir été construit postérieurement à la structure générale. Léon Rey indique lui-même dans son journal que ces « *deux montants (...) ont été très nettement ajoutés après coups* ». Il apparaît évident qu'ils ne relèvent pas de la même technique de construction que le reste de la structure des « Thermes ». En effet, nous avons pu remarquer, tout comme Léon Rey, la différence de traitement des briques qui composent ce seuil, « *plus épaisses et d'aspect plus grossier* ». Par ailleurs, nous pouvons très nettement distinguer un décrochement entre ce seuil et le retour du M16 (I.30.22, I.30.26). Nous pouvons cependant difficilement dire si ce seuil reste contemporain de l'architecture ou s'il appartient à une période bien postérieure. Nous ne parvenons pas non plus à discerner la finalité de cette reconstruction. La brique est fréquemment utilisée comme élément de consolidation. Ce seuil pourrait alors venir ici comme appui et renfort au M16. Cependant, la fonction principale d'un seuil reste de séparer les pièces et les espaces. Nous pourrions alors suggérer que ce seuil nouvellement construit permettait de fermer la longue pièce rectangulaire qui menait anciennement jusqu'à l'abside de G afin de former un nouvel espace avec la pièce F.

Une différence dans le traitement de la brique est également perceptible sur l'élévation du M20. Nous pouvons constater sur la photographie I.30.11 une distinction dans le lit des assises avec un retrait des assises de briques supérieures. Néanmoins, il est difficile de certifier si cet agencement est le résultat d'un réaménagement. En effet, l'assise de brique qui marque ce décrochement par rapport aux autres se situe dans le prolongement et à la même hauteur que la dernière assise du M23. Cette continuité entre l'assise du M23, du M25 et du M20 permet alors de distinguer l'espace réservé à la pièce I dont le niveau est similaire à celui de la pièce H et de ses murs. Il semblerait donc ici que la différence de traitement de l'*opus testaceum* ne soit pas le signe d'une reconstruction mais plutôt de la simple construction d'une pièce présente sur un niveau inférieur.

Nous avons également pu noter la présence d'un parement pour le moins singulier sur la portion du M7 comprise entre les deux seuils (S2 et S3). L'existence de « *ciment* » sur le site, appliqué en couche sur l'élévation ou sur le sol, nous avait amené à nous interroger. La technique du ciment, comme nous l'entendons aujourd'hui, en tant que composant dans la fabrication du béton, reste inconnue dans l'antiquité et ce terme est alors souvent mal employé. En revanche, si par « *ciment* », Léon Rey a voulu désigner une couche de béton, cette technique est alors susceptible de nous intéresser pour l'étude des reconstructions. En effet, le béton appliqué en façade sur les murs constitue également un exemple de restauration du mur¹. Ainsi, nous aurions peut-être ici sur ce M7 une nouvelle trace d'un remaniement dans l'architecture.

Enfin, l'existence d'un double parement au sein de la pièce E, élaboré à partir de matériaux, de techniques et de motifs différents, nous avait également interpellé. Nous avons alors proposé plusieurs hypothèses afin de comprendre cet agencement². Une de ces suggestions reste

¹ Adam JP., 1984, p. 167.

² Nous avons proposé déjà deux hypothèses. Nous pourrions voir à travers cette différence de dallage tout d'abord un choix esthétique. La différence de pavement pourrait également être le reflet de fonctions distinctes dont l'espace est défini au sol.

l'hypothèse d'un remaniement dans le pavement de la pièce qui indiquerait alors deux états de l'architecture.

1.1.3. Le mobilier

Le mobilier découvert dans les différentes couches archéologiques constitue habituellement un des principaux éléments pour dater un site et son occupation. La datation d'un site par le mobilier reste alors intimement liée au contexte de découverte de l'objet. Cependant, la fouille des « Thermes » reste une exception dans un milieu où l'archéologie met à profit le mobilier comme indicateur temporel. En effet, nous avons pu soulever les nombreuses difficultés rencontrées lors de l'étude du mobilier. Ces lacunes étaient notamment dues à la conduite de la fouille et les données de nos sources textuelles. L'analyse des objets avait alors presque systématiquement écarté et omis les datations des objets découverts. En effet, le contexte de découverte ou encore les données typo-chronologiques restent bien souvent absentes de notre documentation.

L'absence du contexte de découverte n'empêche pas la datation de l'objet lui-même. En effet, le mobilier peut être rattaché à une période chronologique par son analyse stylistique et l'appui d'une typo-chronologie. Mais l'absence d'images, de données ou de précisions dans la description du mobilier nous empêche de proposer une typo-chronologie pour une grande majorité d'entre eux.

Le contexte de découverte de l'objet, sa localisation précise et explicite au sein des couches stratigraphiques du site, reste primordial si nous voulons alors dater le site. Or, nous avons pu constater l'absence d'un quelconque relevé stratigraphique. Qui plus est, l'archéologue ne précise pas systématiquement ne serait-ce que la localisation en plan de sa découverte.

Par ailleurs, il est important de tenir compte de la circulation et de l'utilisation des objets lorsque nous voulons déterminer une datation. En effet, un objet peut encore être en usage bien après l'arrêt de sa production. Quand bien même nous avons pu déterminer la datation de ce mobilier, nous devons également tenir compte de ce facteur. Il est alors important de comparer les différentes datations des éléments de ce site afin d'expliquer certaines datations anciennes dans un contexte archéologique plus récent. Certaines modes architecturales, typologies de vaisselle ou des monnaies peuvent alors être conservées et perdurer dans une époque postérieure à celle de leur élaboration.

En l'absence de contexte de découverte, les catégories de mobiliers les plus à même de dater les couches d'occupation et les plus couramment utilisées pour cette étude, comme les céramiques ou les monnaies, restent donc inutilisables. Cependant, nous avons pu mettre en avant deux groupes de céramiques présents sur le site. Un premier ensemble de vases grecs archaïques à figures noires et un groupe de céramiques italiennes dites d'« Arezzo ». En revanche, nous

pouvons difficilement dire si ces productions, qui ne sont pas contemporaines, coexistent sur le site ou si elles reflètent deux états d'occupations. Il est cependant difficile de concevoir que les vases grecs à figures noires soient encore utilisés après la fin de leur production, qui plus est à l'époque romaine. La production de la céramique arétine dépasse, elle, sa période d'apogée et se poursuit également après le règne d'Auguste. Par ailleurs, les ateliers italiens qui constituent le centre de la production ne sont cependant pas les seuls à façonner ce type de céramique et cette production se retrouve alors dans bien d'autres ateliers de l'Empire.

Les trois monnaies, elles, sont résolument d'époque romaine. Elles sont toutes frappées sous l'Empire, dont une (126/38), voire deux (145/38 ?), sous la dynastie constantinienne, au IV^e siècle.

Les éléments en tabletterie sont probablement d'époque romaine, mais leur typo-chronologie reste très difficile à définir.

L'état fragmentaire du mobilier en verre et sa production continue dans l'Antiquité nous empêchent également de dater avec précision cette catégorie de mobilier. Un seul exemplaire, le goulot annelé 135/38, a pu être estimé d'époque romaine, rattaché à la seconde moitié et fin de l'Empire, entre le III^e et IV^e siècle ap. Cependant, nous tenons à rappeler que cette datation repose exclusivement sur la très brève description de Léon Rey. Nous avons alors établi une comparaison avec d'autres productions en verre sans visuel à l'appui.

Les inscriptions des « Thermes » possèdent une estimation chronologique relativement large, comprise entre la période hellénistique et le III^e siècle ap. Ancrées dans le sol et le dallage de la pièce A, elles nous auraient permis de donner un *terminus post quem* incontestable pour la construction de ces « Thermes ». La majorité des indices et des éléments de la structure semblent converger vers une datation d'époque romaine. De ce fait, même la datation la plus haute, d'époque hellénistique pourrait être tout à fait justifiée. En effet, il est évident, et nous avons pu le prouver, que ces inscriptions sont réutilisées et présentes dans un contexte secondaire. La réutilisation ne peut alors se faire que dans une période postérieure à l'élaboration de l'objet. Ainsi, ce mobilier pourrait tout à fait évoluer dans une construction d'époque romaine.

Certains éléments du décor architectural adoptent des modèles déjà connus depuis l'époque grecque. Le modèle « normal » du chapiteau corinthien (157/38), le chapiteau ionique à calices (74/38), vu pour la première fois en 360 av, ou encore l'ordre ionique (79/38, 159/38) sont initialement élaborés dans des constructions grecques. Ces productions qui tirent leur origine dans le monde grec perdurent par la suite dans le monde romain et s'étendent dans tout l'Empire. Il est alors difficile d'établir une datation pour ces blocs architecturaux dont nous trouvons des exemples connus de la période grecque à l'époque romaine. En revanche, un second ensemble de blocs semble être exclusivement romain. Léon Rey indique dans un premier temps la nature « romaine » d'un chapiteau dorique. Cependant, nous n'avions pas pu l'étudier : ce bloc est dépourvu de numéro d'inventaire, de description ou même d'un visuel nous permettant de

l'analyser. Par ailleurs, l'archéologue n'apporte pas les preuves archéologiques ou les détails de sa datation. La frise de godrons 158/38 présente également des caractéristiques romaines. Son corps lisse, dénué de lunule ou de ménisque à sa base, est visiblement propre aux provinces de l'Empire sous Auguste¹. Bien que la cité d'Apollonia profite d'une certaine autonomie sous la dynastie d'Auguste², la région reste tout de même rattachée administrativement à Rome³. De ce fait, elle peut être par la même sujette à ses influences architecturales en étant intégrée aux provinces orientales de l'Empire. Nous tenons tout de même à préciser que cette datation est permise grâce à une comparaison avec des productions issues des provinces occidentales de l'Empire romain, sur des sites gallo-romains (Saintes, Nîmes). Nous devons peut-être rester prudents sur une généralisation étendue à l'ensemble des provinces orientales. Ce fragment de frise romain appartiendrait à la composition d'un ordre ionique mais nous ne pouvons là aussi généraliser cette datation à l'ensemble des fragments de cet ordre trouvés sur le site.

1.1.4. Les aménagements

Un dernier élément de la structure s'ajoute à la liste des indices d'époque romaine. Nous avons pu relever l'existence de trois pièces montées sur hypocaustes (C, J, D), grâce à la mention de Léon Rey relatant la présence de pilettes de briques. Bien que ce système de chauffe soit connu dès l'époque grecque⁴, la technique de l'hypocauste reste plutôt attachée au monde romain. Ce système de chauffe reste alors caractéristique de l'architecture romaine thermale ou d'habitations⁵. Présent dès le II^e siècle av., il est par la suite couramment utilisé tout au long de l'Empire. Le contexte géographique nous permet alors d'affiner quelque peu la chronologie. En effet, les espaces chauffés par hypocauste au sein des régions orientales de l'Empire, notamment de la Grèce, n'apparaissent véritablement qu'au I^{er} siècle ap. L'emploi de ce système de chauffe en territoire grec perdure effectivement jusqu'au IV^e siècle mais c'est surtout au cours des II^e et III^e siècles ap. que le chauffage par hypocauste est particulièrement fréquent⁶.

Par ailleurs, la composition même de ces pilettes de briques est représentative d'une époque donnée (annexe 56). Nous pouvons constater une certaine évolution dans la forme et la confection de ces pilettes⁷. Ainsi, les premiers modèles connus dans le monde romain se présentent sous la forme de petites colonnes monolithes à la surface lisse et homogène⁸. Or, nous avons pu suggérer que la pièce J renfermait ce type de pilettes, décrites par Léon Rey premièrement comme des « *colonnes formé de briques cylindriques* ». Cet ensemble de pilettes des « Thermes » pourrait alors

¹ Tardy D., 1994, p. 133.

² «La Très Riche Albanie Archéologique», 1986, p. 48.

³ Vangjel D. *et al.*, 2007, p. 74.

⁴ Adam JP., 1984, p. 288.

⁵ Ibid.

⁶ Wurmser H., 2008, p. 283.

⁷ Adam JP., 1984, p. 290-291.

⁸ Ibid.

correspondre aux petites colonnes moulées des premiers hypocaustes. Nous devons toutefois rester prudents face à une hypothèse qui serait hâtive et extrapolée. En effet, notre raisonnement se base uniquement sur la mention corrigée après coup de Léon Rey, une nouvelle fois sans image à l'appui qui pourrait confirmer cette datation haute.

La typologie des conducteurs de chaleur, parcourant l'élévation du mur, est également caractéristique d'une époque. Cependant, les « Thermes » ne semblent pas avoir conservés la trace de ces éléments complémentaires nécessaires au bon fonctionnement du chauffage par hypocauste. Ainsi, la présence avérée de *tubuli*, postérieurs aux *tegulae mammatae* des premiers hypocaustes, nous aurait permis d'établir un *terminus post quem* au Ier siècle ap¹. Cependant, nous avons vu ci-dessus que la présence d'hypocauste dans un contexte grec impliquait déjà dans tous les cas une datation tardive au Ier siècle ap.

2.2. Une première hypothèse de datation

Le site nous donne à voir ce qui doit être le dernier état de l'occupation. Nous n'en savons pas beaucoup plus sur les couches et l'occupation antérieures. En revanche, ce dernier état semble posséder plusieurs phases et une occupation longue si nous nous référons aux traces de reconstructions et au mobilier tardif (annexe 18, 19).

Nous tenons avant tout à préciser notre vocabulaire. Les termes de « première », de « phase » ou d'« état » se réfèrent bien évidemment à la seule structure des « Thermes » que nous avons. Nous aborderons alors ce phasage uniquement par rapport à cette architecture, sans inclure dans notre chronologie des structures qui seraient antérieures, présentes dans les couches inférieures, et qui constitueraient ainsi véritablement les « premiers états » du site et de l'occupation. En effet, nous avons supposé ci-dessus, que cette architecture devait constituer le dernier état d'une occupation plus globale. Cette hypothèse se base sur des modèles connus d'occupations longues au sein de bâtiments importants et complexes pendant l'Antiquité. Seule une fouille complète du site ou la réalisation de sondages profonds nous permettraient de dire si le site connaît une occupation antérieure. Nous ne pouvons à l'heure à actuelle affirmer si cette construction constitue l'unique structure du site ou si elle incarne effectivement le dernier état connu de l'architecture et de l'occupation. Quand bien même ces « Thermes » constitueraient le dernier état de la structure, après plusieurs phases successives et occupations antérieures, pour notre étude, nous considérerons ces « Thermes » dans leur individualité et les termes de « premier » et « dernier » correspondront à cette architecture uniquement.

Les techniques architecturales semblent indiquer une construction d'époque impériale. En l'absence de datation absolue, nous pouvons seulement estimer un intervalle de temps, en supposant une datation qui serait la plus haute et une datation qui serait alors la plus basse.

¹ Adam JP., 1984 ; Wurmser H., 2008.

L'appareil des murs nous donne alors une structure qui serait construite au plus tôt à partir du II^e siècle ap. Notons que cette estimation pourrait être revue à la baisse si les inscriptions proviennent effectivement du III^e siècle ap., date qui constitue leur *terminus* hypothétique maximal. Ainsi cette structure n'aurait pas pu être élaborée avant le III^e siècle ap.

Cette première construction bâtie en *opus mixtum* et *testaceum* ne constitue que la première phase du bâtiment définitif. En effet, nous avons pu constater des potentielles traces de restaurations ou de réaménagements qui conservent tout de même la majorité de la structure en l'état. Cette phase de réfection est pour le moins difficile à dater. Par ailleurs, nous ne pouvons dire si ces reconstructions sont toutes contemporaines ou si elles appartiennent elles-mêmes à plusieurs états de l'occupation.

L'occupation du site semble par la suite assez tardive si nous nous référons au fragment de verre hypothétique ou aux monnaies constantiniennes. Ce mobilier indique alors que le site était encore en usage au moins jusqu'au IV^e siècle ap. Nous tenons toutefois à porter un autre regard sur cette datation et ce mobilier. En effet, nous avons proposé ci-dessus une datation d'après l'architecture, datation qui serait hypothétiquement la plus haute. Cependant, l'*opus testaceum* et notamment l'*opus mixtum* dont nous avons pu noter le caractère tardif, sont en usage tout au long de l'Empire. Ainsi, ce IV^e siècle pourrait en réalité constituer la première phase d'occupation. C'est principalement la datation par les joints de mortier corrélée avec la datation de l'apparition de ces deux appareils qui nous a fait estimer une datation plus haute. En effet, l'épaisseur des joints indiquerait une architecture élaborée au cours de la première moitié de l'Empire. Mais le nombre total des épaisseurs de mortier connu sur le site reste tout de même très maigre pour ne prendre en compte que ce cadre chronologique¹.

Si cette construction est datée entre le II^e siècle et le IV^e siècle ap. il devient alors difficile d'expliquer la présence d'éléments antérieurs (céramiques grecques et italiques, frise de godrons) à cette datation hypothétique. L'absence d'un contexte stratigraphique explicite et complet nous oblige alors à proposer deux hypothèses. Ce mobilier pourrait tout d'abord appartenir à une ancienne phase d'occupation, antérieure à la structure des « Thermes ». Mais nous avons également pu soulever la complexité de la datation du mobilier et de l'usage qu'en font alors les populations antiques. Ces éléments effectivement antérieurs à la construction du site peuvent avoir perduré en étant conservés et réutilisés dans une époque postérieure à leur élaboration.

¹ Nous verrons par la suite que le IV^e siècle constitue la phase d'abandon de la ville d'Apollonia et que ce siècle ne peut donc pas constituer la première phase d'occupation du site des « Thermes »

2. IDENTIFICATION ET FONCTION DES PIÈCES : **ENTRE HABITAT ET ESPACE THERMAL**

Nous avons pu, grâce à la datation, estimer l'époque de construction et d'occupation du site. Il semble désormais avéré que cette structure date bel et bien de l'époque romaine. Nous devons à présent nous attarder sur la fonction et la destination de ce bâtiment.

2.1. La thèse de Léon Rey : des thermes romains

2.1.1. Les arguments de la fouille de 1938

Léon Rey a interprété ce bâtiment comme des « *thermes* ». Cette conclusion n'est perceptible qu'à travers le titre donné au secteur de fouille ainsi qu'au sein de publications ou d'articles postérieurs. En effet, l'archéologue n'indique pas explicitement dans son carnet de fouilles les arguments ou les preuves archéologiques qui le mènent à un tel raisonnement. Léon Rey se contente de décrire l'avancée du chantier et les caractéristiques des pièces fouillées. Nous devons alors tenter de comprendre ses déductions afin de les confirmer ou de les dépasser.

Léon Rey a très probablement pu déduire cette fonction thermique grâce à la forme des pièces, aux aménagements techniques et aux matériaux choisis :

- la construction présente trois pièces dont le sol reposait sur des pilettes d'hypocauste (C, D, J).
- deux pièces en hémicycle suggèrent la présence de bassin ou de baignoire (G, G')¹.
- le marbre blanc reste également remarquable comme dallage de trois autres pièces de ces « Thermes » (A, A', E).

La fonction thermique semble alors assurée. La structure comporte des pièces assimilées à des salles de bains mais la construction se limite-t-elle à un édifice thermal ? Faut-il alors généraliser cette fonction à l'ensemble de la structure ? En effet, les pièces chauffées et le potentiel secteur thermal suggérés par Léon Rey ne semblent représenter que le tiers occidental de la construction. Ces « Thermes » possèdent alors des pièces annexes autour de la grande pièce AA' qui ne semblent, à première vue, pas contribuer à la démonstration de Léon Rey. Il nous reste encore à mieux définir ces pièces afin de saisir la fonction globale de ce bâtiment.

2.1.2. Des thermes attestés : l'exclusion de certaines fonctions

Notre démarche consistait en premier lieu à s'affranchir de la thèse de Léon Rey afin d'établir l'ensemble des hypothèses plausibles ou non pour ces « Thermes » d'Apollonia. Nous

¹ Lemerle P., 1938.

pouvons d'ores et déjà écarter certaines hypothèses quant à la fonction de ce bâtiment, grâce à l'étude des vestiges architecturaux et de son mobilier.

La vocation culturelle et funéraire semble totalement exclue en dépit des quelques inscriptions que nous avons pu étudier.

Il semble également que ces « Thermes » ne soient pas un bâtiment artisanal ou de service. Ce type d'architecture est généralement caractérisé par l'existence de meules, d'outils, de dolia, de fours ou de bassins ou encore des espaces de stockage ou des boutiques. L'étude de l'architecture et du mobilier des « Thermes » n'a pas permis de mettre en avant la présence de structures ou de mobilier propres à la pratique d'une activité, à l'exception de quelques fragments céramiques d'amphores ou de *pithoi* ainsi que des fuseaux, des aiguilles ou des poinçons en os. Néanmoins, ces éléments céramiques peuvent également se retrouver dans des pièces dédiées au stockage au sein d'habitations. L'identification des éléments en tabletterie ne restent qu'une hypothèse établie sur des croquis de l'archéologie. Par ailleurs, ce mobilier en os destiné à la pratique d'une activité peut également se retrouver au sein d'une architecture domestique.

La présence d'un espace thermal sur le sol grec pourrait soulever l'hypothèse de bains bâtis sur un modèle grec. Les bains collectifs sont déjà connus dans le monde grec. Cependant, ces « Thermes » présentent un agencement et un système de chauffage qui diffèrent de ces bains¹. En effet, nous n'avons pas pu constater de *tholos*, une pièce circulaire aménagée de sièges sur toute sa circonférence. De plus, les bains grecs sont chauffés par l'intermédiaire de conduits souterrains horizontaux et non pas par des pilettes d'hypocaustes. Bien que nous soyons en territoire grec, la datation de la structure et son architecture confirment que nous sommes en présence de thermes romains.

Une de nos hypothèses de recherche suggère que cet espace thermal soit intégré à un espace de vie, une habitation. Il existe alors dans le monde romain différents niveaux d'architecture privé. Nous pouvons dès maintenant écarter l'hypothèse d'un *aedes*, une maison modeste destinée aux classes moyennes. En effet, la délimitation de la fouille suggère une structure des « Thermes » plus importante et étendue en superficie. Par ailleurs, l'utilisation de matériaux luxueux, comme le marbre, et la présence d'un secteur thermal démontrent également un certain niveau de vie.

Nous connaissons deux types d'architectures comportant au moins un secteur thermal, associé à un second ensemble de pièces dont la vocation est différente. Il pourrait alors tout à fait s'agir de thermes publics ou de thermes privés. Les autres pièces des « Thermes » doivent alors appartenir à un de ces deux modèles d'architecture thermale.

Dans le premier cas, le secteur thermal constitue le corps central de la structure. Ces pièces de bains sont alors agrémentées de pièces périphériques liées à la détente et la relaxation ainsi qu'à l'entretien du corps, comme une palestres, un *solarium* ou encore une bibliothèque². Les thermes

¹ « Architecture Grecque », 2010, p. 57-61.

² Ginouvès R. *et al*, 1998 ; argumentation également émise par Xavier Lafon.

privés ne constituent, eux, qu'une aile du bâtiment d'habitation. La *domus* urbaine ou bien la *villa* possèdent alors une multitude pièces réservées à la vie du maître et de sa famille ainsi qu'à la réception des convives.

2.2. Fonction des pièces

L'analyse successive des pièces des « Thermes » va alors nous permettre de déterminer les caractéristiques fonctionnelles et la destination de chacune d'entre elles (annexe 35). Nous nous attarderons autant sur les potentielles pièces thermales que sur les espaces qui restent encore à définir. Nous avons souhaité procéder non pas par thème mais en tenant compte de la lettre nominative des pièces. Plusieurs hypothèses fonctionnelles peuvent intervenir pour une seule et même pièce, il nous aurait alors été difficile de classer les différentes thématiques au sein d'une seule catégorie.

La nature partielle de la fouille et de la documentation complique quelque peu l'interprétation du plan et de la fonction de cette architecture. Nous ne pourrions déterminer et proposer avec certitude une seule fonction.

Le plan incomplet des « Thermes » nous empêche de voir le bâtiment dans son ensemble. Nous pourrions difficilement tenter de retrouver un modèle connu complet et abouti pour ces « Thermes » qui ne dévoilent à ce jour qu'une partie de leur structure.

Par ailleurs, les installations et les aménagements techniques n'ont pas été fouillés dans leur intégralité ou bien simplement conservés. Il devient alors difficile de déterminer avec certitude une fonction unique et sans équivoque dans le cas d'une architecture thermale. Un élément, une structure peut suggérer un ensemble d'hypothèses et de possibilités. L'exemple des thermes de Baies est assez probant. L'identification d'une fonction devient presque impossible en l'absence des installations. Ainsi, une des piscines des Thermes est également interprétée comme un théâtre, un nymphée, ou encore une palestra¹. Nous serons nous-même amenés à proposer plusieurs hypothèses pour certaines pièces. Notre raisonnement intègre par ailleurs un plus large éventail de fonctions, extérieures à la fonction thermale, dont d'éventuelles pièces d'habitations, ce qui augmente un peu plus le nombre de propositions.

L'identification de la fonction d'une pièce peut donc se révéler complexe sans éléments qui déterminent sa vocation. Certaines des pièces des « Thermes » seront alors laissées de côté. L'absence d'éléments découverts en fouille ou bien simplement l'absence de traitement ou d'intérêt porté sur un espace au cours du chantier impliquent nécessairement une absence de données nous permettant d'aborder la pièce et son fonctionnement.

¹ Barbet A. *et al*, 2001, p. 207.

2.2.1. Les pièces C, DG', J

Ces trois pièces constituent les pièces chauffées de l'espace thermal. Cette affirmation est justifiée par la présence d'hypocauste dans le sol de ces pièces. Les pièces chauffées des thermes ne sont pas nécessairement et exclusivement des pièces de bains (*caldarium*, *tepidarium*) mais peuvent également être des pièces d'entretien du corps, comme un *destrictarium*¹ ou une salle de sudation.

L'existence dans ces « Thermes » de deux pièces chauffées juxtaposées suppose la présence assurée d'un *caldarium* mais également d'un *tepidarium*, un bain tiède². Le troisième espace bâti sur hypocauste constituerait alors un *destrictarium*³ ou une *sudatio*⁴. Ainsi, les pièces C, J, DG' pourraient alors correspondre au circuit classique d'un espace thermal, du *tepidarium* en C ou en J au bain le plus chaud, le *caldarium* en DG'. L'orientation de la structure ainsi que la localisation des *praefurnia* pourraient également justifier cette organisation. La pièce DG' semble posséder une source de chaleur suffisante pour la qualifier de *caldarium*. Déjà orientée vers le sud, elle est par ailleurs accolée directement à un hypothétique *praefurnium* dans la pièce I. L'organisation et le rapport des *praefurnia* avec les salles de bains chauds restent très maîtrisés dans les thermes romains⁵. La chaleur diffusée dans le sous-sol du *tepidarium* par les pilettes n'est qu'indirecte. La *praefurnium* est généralement en contact direct avec le *caldarium*, le bain le plus chaud. La chaleur est par la suite diffusée au *tepidarium* par sa proximité avec le *caldarium*. Ainsi, les pièces C et J, visiblement éloignées de la source de chaleur produite par le *praefurnium*, pourraient tout à fait représenter un *tepidarium*, juxtaposé au *caldarium* de la pièce DG'.

Le circuit de ces pièces chaudes soulève encore quelques interrogations. La fouille partielle du site nous livre un plan incomplet du secteur thermal. Nous pouvons effectivement observer le seuil communicant entre les pièces C et J. En revanche, seul l'angle sud-ouest de la pièce J est aujourd'hui connu. Nous ne pouvons pas encore affirmer avec certitude que cette pièce était communicante avec la pièce D. Par ailleurs, la délimitation de la fouille pourrait suggérer un espace thermal plus étendu encore vers l'est.

2.2.2. Les pièces F et G

Les pièces thermales C, DG', J sont toutes chauffées et bâties sur hypocauste. Ce secteur balnéaire semble alors à première vue dépourvu de bassin froid. Les pièces F et G forment peut-

¹ Pièce où l'usager s'enduit le corps d'huile à l'aide d'un strigile.

² *La maison urbaine d'époque romaine en Gaule narbonnaise et dans les provinces voisines*, 1996, p. 170.

³ Hypothèse émise par Xavier Lafon.

⁴ Nous écartons l'hypothèse d'un *laconium*, qui à la différence de la *sudatio*, est chauffé par un brasero et non par hypocauste.

⁵ Adam JP., 1984, p. 298 ; Barbet, A. *et al*, 2001, p. 144 ; Ginouvès R. *et al*, 1998, p. 104.

être la piscine froide, le *frigidarium* du secteur thermal¹. Ce bassin constitue habituellement le premier passage de l'usager dans le circuit thermal, après l'arrivée dans l'*apodyterium*².

Cependant, cette proposition soulève plusieurs incohérences. En effet, le circuit thermal ordinaire impose la présence d'un *tepidarium* à la suite de la piscine froide. Les seuils faisant la jonction et la circulation entre les pièces des « Thermes » suggèrent alors un passage imposé dans la pièce DG' après une entrée dans les pièces FG. Ainsi, l'espace DG' devrait alors être consacré au *tepidarium*. Néanmoins, nous avons pu voir que la localisation des potentiels *prae-furnia*, fournissant la chaleur aux pièces de bains chauds, contredit cette organisation. La pièce I accolée directement à la pièce DG' suppose alors que cette dernière constitue le *caldarium* de l'espace thermal³. Cette identification des pièces balnéaires des « Thermes » irait donc à l'encontre du modèle de circulation classique d'un espace thermal. Nous aurions ici un passage de la piscine froide FG directement au *caldarium* présent dans la pièce DG'. Par ailleurs, l'agencement même des pièces F et G complique l'idée d'un bassin uniforme et commun à la pièce FG. La pièce G se termine effectivement en abside, une forme qui induit généralement la présence d'une baignoire ou d'un bassin. Néanmoins, nous pouvons constater la présence d'un seuil à la transition de la pièce FG. Le niveau de ce seuil est alors supérieur au niveau de circulation de ces deux pièces. À la différence, le passage entre la pièce D et l'abside G' se fait bien de plain-pied (annexe 15, 25).

Cette pièce FG pourrait sinon être un simple passage permettant le retour vers l'*apodyterium*⁴. Cet espace achèverait alors le circuit thermal après le passage dans le *caldarium* de la pièce DG'.

Néanmoins, la forme en hémicycle de la pièce G suggère tout de même la présence d'un bassin⁵. Cet espace ne pourrait donc pas être un simple passage de circulation.

2.2.3. Les pièces H et I

Ces deux pièces, par leur superficie et leur agencement, pourraient éventuellement correspondre aux chambres de chauffe. Bien qu'elles ne possèdent pas de mur mitoyen avec les pièces sur hypocaustes, les pièces H et I se situent tout de même dans le secteur thermal à proximité des pièces chauffées C, D et J. Par ailleurs, nous avons pu remarquer leur présence sur un niveau inférieur par rapport au reste de la construction. Ces pièces H et I sont alors établies sur le même niveau de sol que celui du sous-sol des pièces chauffées. De plus, leur petite surface et l'absence d'accès par un seuil semblent conférer à ces pièces une fonction propre, possiblement liée à activité technique⁶. Ces pièces de services sont par ailleurs généralement installées en façade

¹ Hypothèse émise par Xavier Lafon.

² Hypothèse abordée plus tard : les pièces AA' ou E pourraient être un *apodyterium*.

³ Cependant nous verrons que la localisation même des *prae-furnia* peut être remise en cause.

⁴ Hypothèse émise par Xavier Lafon.

⁵ Lemerle P., 1938.

⁶ *La maison urbaine d'époque romaine en Gaule narbonnaise et dans les provinces voisines*, 1996, p. 170.

extérieure ou latérale afin d'en faciliter l'accès et ne pas entraver la circulation des usagers¹. Bien que nous tenions compte du caractère lacunaire du plan, les pièces H et I sont, à ce jour, localisables à l'extérieur des pièces de bains. Nous avons également pu remarquer la présence d'une cavité dans la pièce H au cours de l'étude des aménagements architecturaux (I.30.5). Cette ouverture pourrait constituer l'ouverture de la chambre de chauffe.

Toutefois, ces nombreux arguments peuvent être révisés. En effet, la pièce H est bien dotée d'une ouverture mais cette cavité est présente dans l'élévation de son mur ouest. La pièce H ne se situe pas à proximité directe d'une des pièces chauffées. En effet, la fouille n'a pas permis de mettre en évidence des pilettes d'hypocauste dans la pièce G. Le *praefurnium* de H se situerait alors à proximité directe d'une pièce froide. L'ouverture de la pièce H devrait plutôt se présenter dans le mur nord ou est de la pièce afin de se rapprocher et d'être au plus près d'une pièce chauffée. Actuellement, l'ouverture présente dans cette pièce se situe dans l'axe opposé aux pièces chauffées. Le chantier de 1938 n'a pas non plus permis d'atteindre le niveau de sol de ces deux pièces H et I. Nous pouvons tout de même constater que la fouille est descendue suffisamment en profondeur pour atteindre un niveau équivalent au sous-sol de la pièce D (I.30.5, I.30.11). Pourtant, Léon Rey n'a pas pu déceler la trace de vestiges maçonnés appartenant au *praefurnium*. La chambre de chauffe ne requiert pas obligatoirement la présence d'un foyer bâti. Cependant, la production d'une source de chaleur implique la combustion d'un matériau, marquée par une aire de cendres dans la pièce². Le comblement des pièces H et I devrait alors comporter de la terre rubéfiée ou des couches de couleurs différentes, plus sombres. En dépit d'un important décaissement de terre, le dégagement de ces pièces n'a visiblement pas révélé cette singularité. Notre documentation et l'état actuel de notre recherche ne nous permettent pas d'identifier la localisation des *praefurnium* au sein des « Thermes ».

L'orifice présent dans la pièce H pourrait également évoquer une canalisation. Nous avons déjà pu émettre un parallèle avec l'ouverture du caniveau qui longe la pièce AA'. L'ouverture de la pièce H pourrait alors être rattachée au réseau hydraulique des « Thermes » et autoriserait ainsi un système d'adduction d'eau pour le secteur thermal.

2.2.4. La pièce AA'

Léon Rey distingue les pièces A et A' par une appellation différente mais le dallage uniforme de marbre blanc et l'absence de séparation entre ces deux espaces nous font dire qu'elles ne forment qu'une seule grande pièce. Nous pouvons proposer quatre hypothèses sur la destination de cette pièce, la dernière proposition évoquée nous semble la plus probable.

¹ Adam JP., 1984, p. 290 ; Visibles sur les différents plans d'édifices thermaux dans Gros P, 2006, p. 398-415.

² Adam JP., 1984, p. 289.

Cette pièce pourrait alors correspondre à l'*apodyterium* de l'espace thermal. La localisation de la pièce AA', à proximité directe des pièces de bains, coïncide alors avec le modèle de l'*apodyterium*. Ce vestiaire représente tout de même un exemple imposant par ses dimensions et par le choix du matériau luxueux de son dallage.

Cette pièce AA' reste pourtant dépourvue de certains aménagements caractéristiques d'un *apodyterium*. En effet, cette pièce employée comme vestiaire est généralement agrémentée de banquettes mais surtout de niches présentes dans l'élévation du mur, destinées à recevoir les affaires des usagers¹. Nous avons pu constater des orifices construits sur le M16. Néanmoins, leur faible nombre et l'absence d'homogénéité dans leur forme ne permettent pas de les apparenter à des cases de rangement. Nous tenons toutefois à préciser que nous n'avons pas pu observer, à travers les photographies, le côté est du M6, donnant également sur cet hypothétique *apodyterium*. Bien que sa hauteur soit de moindre envergure, cette élévation aurait alors pu comporter d'éventuelles niches murales. Par ailleurs, nous ne connaissons pas le modèle de profondeur de ces cases de rangements. Ainsi, ces niches pouvaient peut-être se présenter seulement à la surface du parement alors qu'aujourd'hui nous n'avons plus que l'appareil du mur, dépourvu de son revêtement. Nous tenons également à signaler que la présence de niches n'est pas non plus obligatoire et commun à l'ensemble des *apodyterium* connus².

La pièce AA' vue comme une grande cour centrale nous permet également de la rapprocher à une forme d'*atrium*. Cette pièce ne serait alors plus rattachée aux thermes mais constituerait un des éléments de l'habitation autour duquel s'articulent les différentes ailes, dont le secteur thermal. Cette cour intérieure représente la première pièce après le passage par le *fauces*³, le couloir d'entrée. Or, nous avons pu constater que cette grande pièce AA' était dotée d'un seuil monumentalisé par quelques marches, faisant ainsi la jonction avec la pièce rectangulaire Q⁴. Par ailleurs, un des orifices présents dans l'élévation du M16 pourrait peut-être constituer une niche destinée aux dieux protecteurs de la maison, un *laraire*, habituellement présent dans un *atrium*⁵. Plusieurs modèles d'*atrium* et de variantes sont alors connus dans l'architecture romaine. Un des exemples courants comporte généralement une ouverture zénithale quadrangulaire, située dans la toiture afin de profiter de la lumière et de l'aération. Cette ouverture est alors associée à un bassin situé dans le même axe afin de réceptionner les eaux de pluie et conférer une atmosphère bucolique à l'habitation. Nous pouvons cependant constater l'absence d'un tel aménagement au sein de la pièce AA'. Si l'hypothèse d'un *atrium* s'avère exacte, nous serions plutôt en présence d'un *atrium tedestudinatum*⁶. Cette aire couverte impose alors aux murs latéraux une certaine hauteur⁷. Or, nous avons pu constater que le M16, un des murs encadrant

¹ Barbet A. *et al.*, 2001, p. 145 ; Ginouvès R. *et al.*, 1998.

² L'*apodyterium* des thermes de Labitolosa reste en effet dépourvu de cases de rangement sur son élévation.

³ Gros P., 2006, p. 25.

⁴ Hypothèse abordée plus tard : cette pièce Q ferait alors office d'entrée.

⁵ Adam JP., 2012, p. 92 ; Gros P., 2006, p. 22-25.

⁶ Adam JP., 2012, p. 81 ; *Ibid.*

⁷ Adam JP., *op.cit.*; *Ibid.*

cette pièce AA', possédait déjà une importante hauteur conservée de 4m20, ce qui suppose encore une plus grande envergure.

La forme rectangulaire et les dimensions relativement importantes de cette pièce AA' pourraient également évoquer une palestine ou un gymnase. Cette grande cour est associée à un espace thermal : elle jouxte directement les pièces de bains, en précédant l'*apodyterium*¹. La localisation de la pièce AA' vient alors confirmer un peu plus cette hypothèse.

La palestine est destinée à la pratique d'une activité sportive. Le sol de marbre blanc semble toutefois peu adéquat pour cet exercice mais cette pièce des « Thermes » constitue peut-être un exemple remarquable d'architecture propre à l'époque romaine². Nous connaissons par ailleurs, l'exemple de la maison du Dionysos de Dion dont des espaces richement pavés et associés au secteur thermal sont assimilés à une palestine (annexe 44)³.

A défaut de former un véritable *atrium* romain classique, cette pièce AA' peut au moins être considérée comme une grande cour intérieure. Cette hypothèse, qui nous paraît alors la plus plausible, est notamment basée sur la comparaison avec le modèle de la maison grecque du Dionysos, également d'époque impériale, bâtie sur le site macédonien de Dion (annexe 44)⁴.

Cette habitation se divise alors en trois espaces dont un est consacré au secteur thermal. L'espace balnéaire est organisé autour d'une grande cour aux dimensions similaires à celles de la pièce AA'⁵. Le pourtour de cette grande cour est alors souligné au sud par les pièces de bains (piscine froide, *tepidarium*, *caldarium*) et au nord par des espaces non chauffés probablement réservés à des activités annexes. Ainsi, les dimensions de la cour ainsi que l'organisation des pièces autour de celle-ci nous paraît comparable à la pièce AA' et à son agencement par rapport au secteur balnéaire au sud d'une part (C, D, F, G, G', J) et les autres pièces périphériques au nord d'autre part (K, L, M).

2.2.5. La pièce E

La pièce E est devancée par un long seuil (S4), interrompu en son centre par un imposant pilier de briques parementé (M17). L'agencement de cet espace pourrait alors correspondre à une exèdre. Si la fonction précise de ce type de pièce reste difficile à cerner⁶, son modèle d'architecture reste cependant assez proche de la pièce E. L'exèdre est une pièce ouverte sur une cour⁷, un *atrium* ou présente autour d'une palestine⁸. L'association de la pièce E avec la grande pièce AA' et les différentes hypothèses émises sur la fonction de cette dernière coïncident ainsi avec la localisation

¹ Hypothèse abordée plus tard : l'*apodyterium* se trouverait alors dans la pièce E.

² En effet, R. Ginouvès précise que les premiers exemples de ces espaces sportifs sont relativement modestes mais dès l'époque hellénistique et au cours de l'époque romaine nous assistons à des démonstrations architecturales ; Ginouvès R., 1998.

³ Wurmser H., 2008, p. 357.

⁴ Wurmser H., 2008, p. 284.

⁵ 11 x 7 pour la maison du Dionysos et 11,70 x 8,90 pour les « Thermes ».

⁶ Adam JP., 2012, p. 77 ; Barbet A. *et al.*, 2001, p. 216 ; Wurmser H., 2008.

⁷ "Architecture Grecque", 2010, p. 93.

⁸ Ginouvès R., *op.cit.*

d'une exèdre. Par ailleurs, l'ouverture d'une exèdre peut être rythmée par des colonnes¹. Ainsi, le pilier de la pièce E permettrait de diviser cette ouverture.

Nous avons également pu émettre l'hypothèse d'une palestre dans la pièce AA'. Ainsi, cette pièce ne ferait plus office d'*apodyterium*. Le vestiaire des thermes serait alors intégré dans la pièce E, comprise entre la palestre et le premier bain du circuit thermal. Cependant, une nouvelle fois, nous n'avons pu retrouver la trace des niches de rangement nécessaires à l'*apodyterium* au sein de l'élévation de la pièce E.

2.2.6. La pièce Q

La pièce Q semble posséder un plan rectangulaire plutôt étroit en largeur et étendu en longueur. Son extrémité orientale est achevée par un seuil doté de deux marches. La configuration de la pièce et son association avec la grande pièce AA' pourraient alors lui conférer le rôle d'une entrée propre aux Thermes et à son *apodyterium*², ou bien d'un vestibule ou d'un *fauces* annonçant un *atrium*.

2.2.7. La pièce O

Nous avons pu noter la singularité de l'agencement de la pièce O et de ses aménagements intérieurs. La nature des murs de cette pièce paraît très ambiguë. Les photographies démontrent des murs arasés (I.30.18, I.30.23), mais le plan et d'autres photographies (I.30.8) laissent finalement paraître une pièce quadrangulaire sans ouverture. Cette pièce O visiblement fermée comporte tout de même un seuil qui longe son mur est. La fonction de cet espace est alors difficilement perceptible. Nous avons dans un premier temps assimilé le M9 à une banquette (I.30.18). La hauteur de cette maçonnerie singulière ainsi que son matériau constitutif nous évoquaient un muret présent au sein d'une cuisine comme plan de travail ou foyer de cuisson³ ou encore une banquette maçonnée du triclinium⁴. Mais la continuité du M9 avec le M10 de cette même pièce O nous a fait nous raviser. Ce M9 ne constitue pas un socle de maçonnerie mais un véritable mur de la pièce⁵.

Cette pièce O pourrait tout de même appartenir à un espace de service⁶ dont la vocation et l'activité restent encore à définir.

¹ "Architecture Grecque", op.cit.

² Hypothèse émise par Xavier Lafon.

³ Adam JP., 1984. ; Adams JP., 2012, p. 168.

⁴ Adams JP., 2012, p137 ; "Architecture Grecque", 2010, p. 94. Par ailleurs, les petites dimensions de la pièce et l'absence de certains éléments caractéristiques du triclinium (mosaïque, autres banquettes) nous font également écarter cette proposition.

⁶ Hypothèse également émise par Xavier Lafon.

Nous avons alors écarté l'hypothèse d'un *culina* car la pièce semble dépourvue des structures nécessaires à son fonctionnement et des habituels indices archéologiques. En revanche, cette pièce O pourrait peut-être former des latrines. En effet, elle présente certaines des caractéristiques de cet espace. Les latrines nécessitent l'installation de canalisations le long du mur de la pièce et à l'extérieur afin d'évacuer les eaux usées. Nous avons pu évoquer l'hypothèse d'une canalisation le long du mur est de la pièce, couverte par le S10. Cette installation hydraulique serait alors le prolongement du « *caniveau* » observé le long de la pièce AA' par Léon Rey. L'ouverture inscrite dans le mur sud de la pièce O permettrait ainsi le passage de la canalisation sous cette pièce et l'évacuation des eaux. Ce système d'adduction d'eau est par la suite couvert et occupé par aménagements domestiques, les places assises pour les usagers¹. Nous pourrions alors supposer un agencement similaire dans cette pièce. Le seuil en pièce S10 aurait pu recevoir ces aménagements, aujourd'hui perdus. Par ailleurs, le sol de ces espaces peut-être exécuté en *opus signinum*². Or, nous avons pu supposer un tel un pavement pour la pièce O, dont le sol est formé par des fragments de « *briques et de pierres* » (annexe 30).

Les aménagements et la construction de la pièce O semblent probants mais sa localisation n'est pas entièrement déterminante. Les latrines se situent généralement dans deux endroits stratégiques. Lorsque l'habitation est dotée d'une partie thermique, les latrines appartiennent alors à cette aile balnéaire afin de bénéficier du réseau hydraulique et des canalisations déjà en place³. Nous pouvons cependant constater que la pièce O est sensiblement éloignée du secteur thermal. En revanche, elle est accolée à la pièce Q, présentée comme une potentielle entrée ou vestibule. Or, les latrines peuvent également se localiser à proximité de l'entrée de l'habitation⁴.

Une autre hypothèse suggère que cet espace constitue un puit de lumière⁵. Le pavage « *grossier* » de son sol et l'absence d'accès pourraient peut-être corroborer cette proposition.

2.2.8. Les pièces K, L, M

Les pièces développées au nord de la grande pièce AA' pourraient représenter les pièces annexes à l'ensemble thermal public (école, gymnase)⁶ ou bien une aile d'habitation coexistant avec le secteur thermal au sein d'une *domus*. Les données archéologiques et les aménagements des pièces L et M restent trop maigres pour pouvoir définir leurs fonctions. En revanche, les dimensions de la pièce K, son pavage en terre cuite et la présence d'un long seuil à son entrée nous permettent d'émettre certaines hypothèses sur sa fonction. L'ouverture importante (S1) composée de cinq larges dalles conserve potentiellement la trace d'une colonne en son centre. Ce

¹ Wurmser H., 2008.

² Exemple de la villa de Vilauba ; Colloque Circam Villam tenu à Pau le 13 novembre 2015.

³ Abadie-Reynal, C. *et al.*, 2011, p. 195 ; Adams JP., 2012, p. 177 ; Wurmser H., 2008, p. 280.

⁴ Ibid.

⁵ Hypothèse émise par Xavier Lafon.

⁶ Hypothèse émise par Xavier Lafon.

seuil scandé par une colonne confère alors à la pièce K une fonction d'exèdre. Les pièces ouvertes dotées de grandes dimensions constituent généralement des espaces de travail ou de détente¹. Trois modèles d'exèdre connus dans l'architecture privée romaine pourraient alors convenir.

Dans un premier temps, cette pièce pourrait constituer un *triclinium*. Son orientation au nord, le pavement soigné et la présence d'une seule colonne dans l'ouverture la rapprochent du modèle du *triclinium* de la maison de Fourni à Délos². Bien qu'elle soit devancée par la pièce B, elle reste tout de même à proximité de la grande cour marbrée AA'. Par ailleurs, ses dimensions lui confèrent l'espace nécessairement prévu pour un *triclinium*³. Néanmoins, cette hypothèse peut être nuancée. En effet, la pièce n'est visiblement pas dotée des banquettes nécessaires à la consommation du repas. Nous n'avons pas pu constater la présence de socles de maçonnerie ni de marquages caractéristiques dans le pavement. Nous connaissons cependant le modèle antique de banquettes amovibles qui ne nécessite alors pas de socle de maçonnerie ou d'un pavement distinct.

Cette pièce K pourrait sinon former le *tablinium* de l'habitation. Cet espace, doté de peu de cloisons, est généralement situé dans l'axe de l'*atrium*⁴. Or, ici nous pouvons constater qu'elle se présente effectivement dans le prolongement de l'hypothétique cour AA'. Par ailleurs, le large seuil S1 donne certes indirectement vers cette pièce AA', mais reste tout de même orienté vers celle-ci.

Enfin, cette pièce K pourrait renvoyer à l'*oecus* de la demeure. Cet espace possède une fonction difficilement perceptible. Ouvert sur l'extérieur et également doté de colonnes, il s'apparente à un grand *triclinium*. Il constitue généralement la pièce principale et la pièce de réception de l'habitation⁵. Ainsi, l'agencement et les aménagements de la pièce K pourraient la rapprocher d'une telle pièce.

2.3. Les différents problèmes liés à l'identification d'une fonction thermale

L'étude de la fonction des pièces a pu évoquer une variété d'hypothèses et d'interprétation sur l'ensemble des espaces mais également parfois au sein d'une seule et même pièce. Cette multiplicité démontre bien l'ambiguïté de certains éléments ou de certaines structures archéologiques. Par ailleurs, bien que la présence de bains soit évidente, l'identification d'un secteur thermal n'est pas sans contradiction. Nous souhaitons revenir ici sur les différents problèmes et incohérences auxquels nous avons été confrontés pendant cette étude.

¹ Adams JP., 2012, p. 184, 187.

² "Architecture Grecque", 2010, p. 93.

³ JP Adams préconise une grande pièce ; Adams JP., 2012, p. 34.

⁴ Adams JP., 2012, p. 104 ; Gros P., 2006, p. 25.

⁵ Adams JP., 2012, p. 148 ; Wurms H., 2008, p. 46.

2.3.1. Le parcours thermal

La circulation au sein d'un espace thermal et l'agencement des pièces de bain sont mûrement pensés et réfléchis dans la construction romaine. L'utilisateur emprunte alors une succession de pièces dans un ordre précis pour bénéficier au mieux des bienfaits des installations. Ainsi, le parcours classique préconise une entrée dans l'*apodyterium* afin d'y déposer ses affaires avant de plonger dans le premier bain, la piscine froide. Par la suite, le circuit mène aux pièces chauffées en suivant une température croissante afin de ne pas brusquer l'organisme. L'utilisateur entre tout d'abord dans le *tepidarium* pour finir par le *caldarium*.

Nous avons alors pu émettre des propositions sur la fonction des différents espaces du secteur thermal. Néanmoins, le plan incomplet et les données de fouilles ont quelque peu entravé notre raisonnement. Notre hypothèse de restitution du parcours présente tout de même quelques incohérences.

La piscine froide proposée dans la pièce FG est alors difficilement concevable, premièrement à cause de sa localisation à proximité du *caldarium* DG'. Par ailleurs, la présence de seuils qui interrompent sa continuité ne permet pas d'y voir un bassin continu aux deux pièces.

La destination des pièces chauffées est encore confuse, sans une localisation avérée et visible des *praefurnia*. En effet, la proximité d'une pièce chauffée avec le *praefurnium* détermine son taux de chaleur et sa fonction entre *caldarium* ou *tepidarium*. Or, le pourtour des pièces C et J reste à ce jour encore inconnu. Par ailleurs, l'hypothèse d'un *caldarium* dans la pièce DG' à la suite du *frigidarium* FG perturbe le bon sens de circulation des thermes.

De plus, la limite imposée par la fouille pourrait également suggérer un espace thermal plus étendu encore vers l'est. Ces premiers bains découverts à la fouille se trouveraient éventuellement doublés par des espaces similaires, sur le modèle de grands thermes publics qui admet plusieurs parcours, selon le sexe ou la saison de fréquentation.

Le contexte singulier des thermes privés nous amène cependant à supposer que le circuit thermal n'est peut-être pas aussi strict au sein des habitations. Nous avons par exemple pu constater au sein de la maison du Dionysos de Dion que le bassin réservé à la piscine froide, isolé et surélevé par des marches, n'avait aucun mur mitoyen avec les autres pièces thermales chauffées (annexe 44)¹. Il apparaît ainsi que l'utilisateur pouvait déambuler dans les pièces à sa convenance sans nécessairement suivre un parcours précis et dicté par l'ordre successif des ouvertures des pièces entre elles. Cet exemple nous permet alors d'aborder avec un certain recul les difficultés et les incohérences liées à l'agencement des pièces thermales de notre architecture.

¹ Wurmser H., 2008, p. 284.

2.3.2. Les installations techniques : le système de chauffe

2.3.2.1. L'identification des *praefurnia*: des aménagements incomplets

La fouille n'a semble-t-elle pas encore permis d'atteindre le niveau des installations techniques, ni de mettre au jour l'ensemble d'entre elles. L'avancée de la fouille et la documentation de l'archéologue ne nous permettent donc pas de saisir ces aménagements dans leur totalité. Nous devons toutefois souligner ces lacunes même si elles sont vraisemblablement dues aux biais archéologiques.

Les pilettes de céramique constituent seulement un des éléments du chauffage par hypocauste. Ce système de chauffe requiert d'autres composants nécessaires à son fonctionnement. Or, sur le site des « Thermes, ils semblent totalement absents de cette installation thermique. Les pilettes sont les seuls marqueurs retrouvés en fouilles.

Les trois pièces chauffées n'ont pas conservé leur sol de circulation supporté par les pilettes en céramique. La *suspendra* peut alors être présumée grâce à l'existence de ces pilettes ainsi qu'à la couche de béton conservée au sein de ces pièces. Néanmoins, ce sol suspendu reste tout de même absent dans l'immédiat.

Par ailleurs, les murs de ces trois pièces n'ont pas non plus conservé les conduits verticaux nécessaires à la circulation de l'air chaud. Nous pouvons, tout comme le sol suspendu, supposer leur existence grâce à la présence des pilettes. Ces *tubuli* sont installés entre l'appareil du mur et son parement. Or, les élévations de ces trois pièces ne dévoilent plus que la maçonnerie ou l'appareil, ce qui peut alors expliquer la perte de ces conduits.

Nous avons alors proposé l'hypothèse des pièces H et I comme des pièces de service indépendantes utilisées comme *praefurnia* de l'espace thermal. Nous ne reviendrons pas sur l'ensemble des précautions émises sur cette supposition. Mais ces deux pièces ne présentent pas non plus les éléments constitutifs des pièces de chauffe. L'ouverture et l'aire de combustion y sont absentes tout comme le canal de chauffe avancé dans le *praefurnium*. De tels aménagements sont donc absents de ces deux pièces H et I mais également des autres pièces chauffées. Nous devons alors tenir compte de l'éventualité où ces pièces ne formeraient nullement des *praefurnia*. Face à cette possibilité, nous ne savons alors pas où se situent les sources de chaleur des pièces chauffées C, J, et D.

Nous pouvons cependant certifier l'existence d'un système de chauffage par hypocauste, malgré l'absence de documentation et de photographies concernant la découverte des pilettes. En effet, le niveau de circulation du secteur thermal est entièrement rehaussé depuis la pièce AA' par la présence des quelques marches. Cette surélévation confirmerait alors la présence en sous-sol, sur un niveau inférieur, d'un système par hypocauste.

2.3.2.2. L'assimilation entre pièces chauffées et pièces thermales

Notre démarche de recherche souhaite inclure dans les hypothèses fonctionnelles de potentielles pièces d'habitation, présentes en parallèle du secteur thermal. Les aménagements techniques comme le chauffage par hypocauste peuvent alors être déterminants.

Il est important de noter qu'une pièce chauffée n'est pas nécessairement une pièce de bains. En effet, plusieurs identifications peuvent être proposées sur la destination d'une pièce chauffée. Ces espaces peuvent effectivement constituer des pièces thermales mais également des pièces d'habitation. En effet, des exemples de chauffage par hypocaustes sont connus dans le sol de *triclinium* ou d'espace de réception¹. La fonction thermique est alors difficile à identifier. La seule présence d'une pièce chauffée ne suffit pas pour attester des thermes, notamment lorsque les murs ou les structures sont arasés et que la construction a seulement conservé les pilettes de briques².

Il est alors nécessaire de tenir compte du contexte architectural et géographique. L'utilisation du chauffage par hypocauste est intimement liée au climat de la région. La technique par hypocauste est généralement absente des autres pièces de la *domus* et réservée aux pièces thermales dans les régions méridionales et orientales de l'Empire³. Ce système de chauffe peut effectivement être étendu aux pièces d'habitation mais cette disposition reste généralement propre aux provinces occidentales de l'Empire, comme la Gaule, la Germanie ou encore le nord-est de l'Espagne⁴. Le contexte espagnol semble alors à première vue singulier. Bien que la région de la Catalogne soit dotée d'un climat favorable, certaines *villae* conservent des traces d'hypocaustes au sein d'une pièce absidiale identifiée comme un *triclinium*⁵. Ces caractéristiques semblent alors comparables aux pièces d'Apollonia. Cependant, la pièce d'habitation chauffée reste un *triclinium* « d'hiver » dont l'orientation au sein de la *villa* ne bénéficie pas de la chaleur naturelle.

Les espaces chauffés au sein des « Thermes » d'Apollonia seraient donc bien des pièces thermales et non pas des pièces d'habitation. L'espace thermal de cette architecture comprend alors trois pièces de bains *a minima*, voire une quatrième si nous intégrons la pièce FG. Ce nombre important de pièces destinées à la fonction thermique démontre et suppose la présence de grands thermes et d'une qualité de vie élevée.

2.3.2.3. L'absence de système de chauffe complémentaire

Les thermes et les espaces d'habitation nécessitent habituellement des sources de chaleur, en complément du système de chauffage par hypocauste, exclusivement destiné aux pièces

¹ Adam JP, 1984, p. 287-288 ; Degbomont JM., 1984 ; *La maison urbaine d'époque romaine en Gaule narbonnaise et dans les provinces voisines*, 1996, p. 172.

² *La maison urbaine d'époque romaine en Gaule narbonnaise et dans les provinces voisines*, p. 169. ; Colloque Circam Villam tenu à Pau le 13 novembre 2015.

³ Adam, JP., op.cit.

⁴ Adam JP., 1984, p. 294 ; Adams JP., 2012, p. 146 ; Degbomont JM., 1984 ; *La maison urbaine d'époque romaine en Gaule narbonnaise et dans les provinces voisines*, 1996, p. 172.

⁵ La villa suburbaine Pla de l'Horta et la villa maritime Ametllers.

thermales en contexte grec. Or, la fouille des « Thermes » n'a pas permis de retrouver de traces archéologiques d'autres systèmes de chauffe. Il nous est difficile d'estimer à l'heure actuelle si cette absence résulte d'un biais archéologique ou d'une réalité historique ; le mobilier lié au chauffage (*brasero* ou chaudron) est d'ailleurs très rarement retrouvé en fouille.

Le mobilier métallique n'a pas mis en évidence d'exemplaires de *brasero* mobile¹ permettant de chauffer des espaces d'habitation ou des pièces thermales comme l'*apodyterium*² ou le *laconium*. Cette absence de brasero, propre au chauffage du *laconium*, nous a notamment permis de supposer une *sudatio*, chauffée³ elle par hypocauste, au sein d'une des trois pièces de l'espace thermal.

La construction peut également recourir à l'installation d'un chaudron encastré au centre des pièces de bains chauffées, aussi bien dans le *caldarium* que dans le *tepidarium*⁴. Cette installation vient alors en complément du système de chauffage par hypocauste afin d'augmenter les performances et la rapidité de chauffe. Le sol effondré des pièces sur hypocauste et l'incertitude liée à la localisation des *preafurnia* n'ont cependant pas permis de retrouver un tel dispositif sur le site thermal d'Apollonia.

La chaudière constitue un des exemples de pièces attenantes aux pièces de bains. Alimentée par la chaleur d'un *praefurnium*, cet espace de service est alors utilisé, à la manière de l'hypocauste, afin de chauffer l'eau des thermes, grâce à sa proximité avec la pièce chauffée et son lien direct par un conduit ou un robinet⁵. Nous avons déjà pu voir les difficultés liées à l'identification d'une *praefurnium* ne serait-ce que pour le système par hypocauste. Et rien ne nous permet à l'heure actuelle d'identifier les pièces H ou I comme des chaudières, malgré leur proximité avec les pièces thermales. Par ailleurs, la présence même d'un premier système de chauffage, par hypocauste, annulerait alors le besoin d'une chaudière, ces deux techniques de chauffe et leur présence étant individuelles pour chaque pièce.

Notre réflexion suppose d'hypothétiques pièces d'habitation. Ces « Thermes » seraient alors vus comme une *domus* dotée d'un secteur thermal. L'espace balnéaire de cette structure est par ailleurs le secteur le mieux identifié et le moins enclin au doute. L'ensemble de ces données aurait alors dû nous permettre d'identifier avec certitude l'espace réservé à la *culina*. En effet, la cuisine entretient un rapport direct et particulier avec le secteur thermal. De nombreux exemples présentent la cuisine à proximité directe des pièces de bains chauffées. Le système de chaudière ou d'hypocauste destiné à l'espace thermal ne possède alors pas son *praefurnium* propre. La cuisine attenante aux pièces chauffées fournit la source de chaleur nécessaire grâce à son propre foyer de cuisson⁶. Le *preafurnium* est alors contigu et commun à la *culina* et au *caldarium*. Une

¹ Adam JP., 1984, p. 287-288.

² Colloque Circam Villam tenu à Pau le 13 novembre 2015.

³ Le *laconium* et la *sudatio* ont la même finalité mais leur source de chaleur ne résulte pas de la même technique de chauffe.

⁴ Adam JP., 1984, p. 292 ; Barbet A. *et al.*, 2001, p. 144, 185.

⁵ Adam JP., 2012, p. 165 ; Barbet A. *et al.*, 2001, p. 140.

⁶ Adam JP., 1984, p. 287, 290, 336 ; Adam JP., 2012, p. 165, 167-168 ; Barbet A. *et al.*, 2001, p. 80 ; Colloque Circam Villam tenu à Pau le 13 novembre 2015.

telle disposition devrait probablement se retrouver dans la structure des « Thermes », mais la fouille n'a pas permis de mettre en évidence l'existence de cette pièce. La seule pièce de service potentielle que nous avons identifiée, la pièce O, ne semble pas posséder de *preafurnium* et reste trop éloignée du secteur thermal, sans lien direct avec celui-ci. Par ailleurs, les pièces attenantes H et I présentent une surface beaucoup trop restreinte et ne possèdent pas les aménagements nécessaires pour être qualifiées de cuisine. La surélévation du secteur thermal, due à la présence d'un escalier et du système par hypocauste, nous permet de supposer l'existence de la *culina* sur un niveau inférieur à celui du niveau de circulation de la structure. Sur le modèle des pièces H et I, également présentes en sous du niveau sol des pièces thermales, la *culina* et son foyer de chauffe seraient alors à proximité directe de l'espace thermal. Cet agencement est notamment connu dans des *domus* italiques¹.

2.3.3. Les installations techniques : le réseau hydraulique

2.3.3.1. La réalité archéologique

La gestion de l'eau constitue un des éléments indispensables, avec le système de chauffage, nécessaire au fonctionnement d'une architecture thermique. Cependant, tout comme pour la technique de chauffe par hypocauste, nous n'avons pas connaissance du réseau hydraulique dans sa globalité. La fouille n'a pas encore permis de mettre au jour l'ensemble de ces installations au sein de la structure.

Ce défaut est principalement dû à l'avancée de la fouille menée par Léon Rey. Le chantier n'a pu réaliser qu'un gros défrichage des structures laissant apparaître le dernier état du bâtiment et le niveau de sol de certaines pièces. Les aménagements techniques que nous souhaitons traiter, qu'ils soient hydrauliques ou thermiques, sont généralement présents en dessous du pavement dans des niveaux profonds. Les sources disponibles ne nous permettent donc pas d'étudier de façon exhaustive le réseau hydraulique de cette architecture. Cette disparité explique que Léon Rey fasse uniquement mention d'un caniveau et que cette structure hydraulique soit la seule présente sur le site à l'heure actuelle.

Il est alors nécessaire de procéder à une fouille ou à des sondages plus en profondeur afin de pouvoir discerner ces aménagements. En effet, il est impensable que ce bâtiment, au moins dans sa partie thermique, soit dépourvu de tous aménagements hydrauliques ou bien coupé du réseau urbain d'eau courante². L'implantation de ce type d'architecture, qui requiert d'importants besoins, résulte nécessairement d'un choix réfléchi³. La proximité avec une source hydraulique naturelle ou bien anthropique est notamment un des facteurs déterminant pour l'emplacement d'une structure thermique. Un secteur thermal nécessite de nombreuses canalisations et installations hydrauliques mais le contexte géographique impose également de tels

¹ Exemple de la maison du Centenaire à Pompéi ; Adam JP., 2012, p. 336.

² Abadie-Reynal C. *et al.*, 2011, p. 153, 227 ; Adam JP., 1984, p. 287.

³ Adam JP., 1984, p. 257.

aménagements. En effet, en l'absence de sources présentes sur le site, la ville d'Apollonia et son programme d'aménagements techniques profitent alors de l'abondance des pluies et du taux de précipitations¹. Nous ne pouvons que constater le nombre important de structures liées au réseau hydraulique sur le site afin de desservir décemment les différents monuments et habitations. L'absence visible de canalisations sur le périmètre des « Thermes » apparaît d'autant plus comme une singularité due à la fouille.

Cette importante lacune est donc uniquement due à un fait archéologique plus qu'à une réalité historique. Néanmoins, il se pose vraiment la question de l'alimentation en eau de la partie thermale et la gestion de cette ressource au sein de la structure.

2.3.3.2. L'absence d'une source d'eau nécessaire à l'alimentation des thermes

Les pièces de vie et principalement le secteur thermal requièrent une alimentation importante en eau. L'alimentation de ces espaces nécessite un apport constant depuis une source. Cette ressource naturelle est alors captée et stockée par des installations hydrauliques, qui constituent un relais et une source intermédiaire. Plusieurs sources et aménagements de ce type sont alors généralement connus au sein des habitations et des thermes.

Dans un premier temps, nous pouvons écarter l'hypothèse d'une source d'eau naturelle propre aux « Thermes ». Le site d'Apollonia est effectivement bordé de cours d'eau² et dispose de sources naturelles, au nord du site à proximité de la fontaine monumentale (annexe 37)³. Cependant, aucun élément ne permet d'affirmer à l'heure actuelle l'existence d'une source qui serait exclusivement dédiée au site des « Thermes ». Léon Rey ne l'évoque pas et nous n'avons pas pu constater la présence du fleuve ou d'une source souterraine dans les environs ou sur le site des « Thermes ». Par ailleurs, les récentes prospections menées sur le site n'ont pu que constater l'absence de sources complémentaires à celles présentes au nord du site et associées à la fontaine monumentale⁴. L'eau utilisée dans les bassins du secteur de thermal est alors probablement issue du stockage d'eau de pluie ou bien du transport depuis un point d'eau avéré⁵.

Nous pouvons cependant écarter dès à présent un de ces deux modes d'approvisionnement. Le réseau hydraulique urbain, pourtant parfaitement attesté à Apollonia⁶, exclut à l'heure actuelle toutes traces d'un aqueduc sur le site⁷. Pourtant, la présence d'un espace thermal au sein d'une habitation nécessite généralement une adduction par la voie d'un aqueduc afin d'être pourvu en

¹ Vangjel D. *et al.*, 2007, p. 347.

² Le fleuve Vjosa débouche à Apollonia, la cité conserve une proximité avec les cours de l'Apsos et de l'Aôos ; Vangjel D. *et al.*, 2007, p. 9.

³ Vangjel D. *et al.*, 2007, p. 13.

⁴ Vangjel D. *et al.*, 2007, p. 347.

⁵ Abadie-Reynal C. *et al.*, 2011, p. 160 ; Barbet A. *et al.*, 2001, p. 80 ; *La maison urbaine d'époque romaine en Gaule narbonnaise et dans les provinces voisines*, 1996, p. 175.

⁶ Nous avons pu constater la présence de nombreuses canalisations d'adduction et d'évacuation d'eau, ainsi qu'un exemple de citerne, autant dans le centre monumental (prytanée, portique, odéon, magasin, ...) que dans le quartier d'habitation (maison A, maison B) ; Vangjel D. *et al.*, 2007, p. 207 ; Rey L., 1925, p. 11, 14-15 ; Rey L., 1927, p. 11, 13 ; Rey L., 1939a, p. 7 ; Rey L., 1930

⁷ Vangjel D. *et al.*, 2007, p. 13.

eau courante sous pression¹. La présence d'aménagements domestiques thermaux au sein de notre architecture aurait alors dû induire un tel dispositif hydraulique. Néanmoins, l'eau des « Thermes » ne semble pas découler du captage et du transport par voie d'aqueduc. Si le site d'Apollonia est dépourvu d'un véritable aqueduc, la fontaine monumentale remplit toutefois ses fonctions de captage et de distribution d'eau dans la cité². Les « Thermes » pourraient donc être reliés au réseau urbain et bénéficier de cet aménagement similaire au fonctionnement d'un aqueduc.

Les « Thermes » d'Apollonia devaient donc probablement être alimentés par une eau puisée d'un puit ou stockée dans une citerne³. Ces deux aménagements peuvent alors coexister au sein de la structure mais dans tous les cas, l'apport en eau nécessite la présence d'au moins une de ces deux installations, en l'absence d'un aqueduc. L'origine de l'eau issue de ces deux installations pourrait déjà nous permettre certaines hypothèses. En effet, le puit est doté d'une source d'eau constante située dans le niveau de sol naturel. Or, nous avons précisé ci-dessus que la documentation à notre disposition ne nous avait pas permis de constater la présence d'une source d'eau naturelle sur le secteur. L'éventualité d'un puit pourrait alors être abandonnée. La citerne est, elle, alimentée par un aqueduc ou par l'eau de pluie⁴. Nous avons cependant pu écarter précédemment l'existence d'un aqueduc sur le site. Mais l'absence de cet aménagement hydraulique n'empêche pas la citerne d'être rattachée au réseau urbain⁵, afin fournir la quantité d'eau nécessaire en complément de l'eau issue du ruissellement. La fouille n'a cependant pas permis de mettre en évidence la trace d'une citerne dans le secteur des « Thermes » (ni d'un puit mais cette hypothèse est déjà écartée). Malgré la présence de son orifice de puisage à la surface sur le niveau de circulation⁶, la citerne est aménagée en sous-sol sur un niveau inférieur au pavement, sous le niveau de fouille actuel⁷. Son emplacement est alors intimement lié avec sa fonction de stockage et de distribution de l'eau. En effet, elle se situe à proximité directe des espaces qu'elle dessert afin de limiter au mieux le transport de la ressource. Ainsi, nous pouvons retrouver des réservoirs sous l'*atrium* afin de réceptionner les eaux de pluie⁸ ou dans le secteur même des thermes afin de fournir les bassins en eau⁹. Une des hypothèses d'interprétation de la pièce AA' est d'y voir un potentiel *atrium*. Mais quand bien même cette supposition serait confirmée, cet espace serait couvert et ne posséderait pas d'*impluvium* intégré à son pavement. Ainsi, la citerne n'aurait pas lieu d'être et ne serait donc pas localisée sous la pièce AA'. Qui plus est, aucune structure archéologique assimilée à une citerne, par sa forme rectangulaire et la présence d'un mortier hydraulique étanche, n'a pu être

¹ Abadie-Reynal C. *et al*, 2011, p. 234.

² D'après Vangiel D. *et al*, 2007, p. 347 : « la fontaine [...] se présente comme une structure technique de type aqueduc ».

³ Abadie-Reynal C. *et al*, 2011, p. 165, 224 ; Adam JP., 1984, p. 257 ; Wurmser H., 2008, p. 282. En plus du potentiel rattachement à la fontaine monumentale.

⁴ Adam JP., *op.cit*.

⁵ Abadie-Reynal C. *et al*, 2011, p.210 ; Adam JP., 1984, p. 323.

⁶ Adam JP., 1984, p. 257 ; Adams JP., 2012, p. 181.

⁷ Adam JP., 1984, p. 271.

⁸ Adam JP., 1984, p. 258.

⁹ Les *domus* du Dionysos et de l'atelier de verrier, respectivement présentes dans les cités macédoniennes de Dion et de Philippos, possèdent une citerne intégrée au secteur thermal, attenante aux pièces de bains ; Wurmser H., 2008.

identifiée à ce jour dans la partie thermale, sous le niveau de circulation ou dans une pièce indépendante.

Les pièces de bains peuvent également être alimentées en eau grâce à un réservoir de toit¹. L'eau est alors conduite par pente naturelle et commandée par l'ouverture d'une vanne. L'identification de cet aménagement hydraulique nécessite obligatoirement une conservation en l'état de l'élévation et de la toiture. Cependant, nous pouvons tout de même écarter l'hypothèse d'un tel dispositif pour le cas des « Thermes ». En effet, cette installation hydraulique reste caractéristique de la période antérieure à l'époque impériale. Or, d'après notre hypothèse, ces « Thermes » appartiendraient bien à l'époque impériale romaine.

2.3.3.3. Un réseau hydraulique non perceptible

Nous avons pu voir les éléments de captage et de stockage qui permettent d'acquérir la ressource nécessaire à l'alimentation mais le réseau hydraulique d'un bâtiment thermal ou d'habitation dispose également d'installations liées à la distribution de l'eau. Ce système de distribution distingue deux circuits, un réseau d'adduction apportant l'eau dans les pièces et un réseau d'évacuation afin de drainer les eaux usées. Le réseau hydraulique déjà occupé par des structures de stockage, comme des réservoirs ou des citernes, est alors complété par un ensemble de canalisations et de collecteurs destiné au circuit de distribution.

Une seule canalisation a pu être identifiée à l'heure actuelle sur le site. Interprétée comme un caniveau par Léon Rey, l'installation longe la pièce AA' en passant sous le S9. Au cours de l'étude des vestiges architecturaux, nous avons pu émettre des réticences sur cette identification. Malgré ces doutes, cette structure démontrerait dans tous les cas la présence d'un système complet de gestion de l'eau sur le site des « Thermes ». En effet, si c'est effectivement un caniveau destiné à évacuer les eaux usées du bâtiment, sa présence implique obligatoirement des canalisations liées à l'adduction de l'eau. La construction d'un système de drainage n'est nécessaire que si le site est préalablement fourni en eau par un réseau d'adduction. Par conséquent, d'autres aménagements hydrauliques doivent coexister avec ce caniveau au sein des « Thermes ». Inversement, si ce caniveau ne se révèle être qu'une canalisation destinée à la distribution de l'eau comme nous avons pu le proposer, sa présence atteste tout aussi bien d'un réseau hydraulique d'adduction et d'évacuation d'eau. Nous pouvons cependant uniquement nous contenter de suppositions d'après la nature de l'architecture et de la fonction des pièces car la fouille n'a pas permis de mettre en avant d'autres installations liées au système de distribution et d'évacuation. Ce réseau est donc pour l'instant absent du site des « Thermes ».

Pourtant, une construction thermale implique des canalisations afin de véhiculer l'eau dans les thermes mais également pour évacuer et nettoyer les bassins. Par ailleurs, deux pièces

¹ Adam JP., 1984, p. 336.

thermales que nous avons pu identifier dans cette architecture réclament un traitement particulier.

En effet, le *frigidarium* est généralement raccordé au réseau urbain d'adduction d'eau¹. L'abside de la pièce FG, identifiée comme la potentielle piscine froide, comporte à sa base une ouverture mais nous pouvons à l'heure actuelle simplement supposer sa fonction hydraulique. Les photographies qui nous ont permis d'observer cette cavité ne nous permettent pas de distinguer une canalisation ou tout autre aménagement hydraulique.

Les pièces chauffées peuvent également posséder un égout sous leur niveau de circulation afin d'évacuer les eaux usées du bassin². Une des pièces attenantes aux salles thermales est alors occupée par un collecteur³, une installation où converge l'ensemble des égouts et des canalisations qui drainent les eaux usées. L'éloignement du caniveau découvert le long de la pièce AA' exclut une telle fonction et la fouille n'a donc pas encore mis en évidence ce dispositif d'évacuation.

Enfin, l'hypothèse d'une ouverture dans le mur ouest de H rattachée au réseau hydraulique reste encore à vérifier.

2.4. Public ou privé : la question du propriétaire

2.4.1. Grands thermes publics ou *domus* dotée d'une partie thermale ?

L'existence d'un espace thermal semble désormais avérée au sud-est du site des « Thermes ». Un ensemble de pièces se développe alors en périphérie de ces pièces de bains. Nous devons être très prudents et précis sur l'utilisation du terme « *therme* » qui serait alors généralisé à l'ensemble des pièces de ce secteur. En effet, deux modèles, à la destination différente, coexistent dans le monde romain.

L'établissement thermal public a uniquement pour vocation l'entretien et le délassement du corps et de l'esprit. Les pièces de bains sont alors complétées de pièces annexes réservées à l'exercice sportif (palestre), l'exécution de massage, l'exposition au soleil (*solarium*) ou à l'instruction et l'éducation (bibliothèque, école).

Les thermes privés constituent seulement une des ailes d'habitation d'une maison. La partie thermale est alors associée à des pièces de vie destinées à la réception et l'ostentation (*tablinium*, *triclinium*, *oecus*) mais également à des pièces réservées à la sphère privée du maître et de sa famille (*cubiculum*). Ces différentes espaces s'articulent autour de cour (*atrium*, péristyle, galerie) et de pièces de service (latrine, *culina*, foyer).

¹ Adam JP., 2012, p. 213.

² *La maison urbaine d'époque romaine en Gaule narbonnaise et dans les provinces voisines*, 1996, p. 182.

³ Ibid.

A la différence des pièces de bains qui représentent l'ensemble principal au sein des thermes publics, dans le cadre d'une *domus*, la partie balnéaire n'est qu'un secteur périphérique. Il est alors très difficile d'estimer la répartition et l'importance accordée à chaque espace à travers un plan incomplet.

Par ailleurs, la multiplicité des fonctions potentielles au sein d'une seule et même pièce complique l'identification (annexe 35). Nous avons pu présenter les pièces, laissées indéterminées lors de la fouille de Léon Rey, comme de potentielles pièces d'habitation. Cependant, ces pièces de vie pourraient tout fait être des pièces destinées aux activités annexes dans les thermes publics. En effet, nous avons pu proposer pour les pièces AA', K, L et M des hypothèses relevant de ces deux classes fonctionnelles, thermale ou d'habitation. Cette ambiguïté nous empêche d'affirmer avec certitude la destination et la vocation de cet ensemble architectural.

2.4.1.1. Les arguments en faveur de thermes publics

La fouille partielle du site laisse un secteur thermal incomplet. Le plan dévoile seulement la partie occidentale des thermes. La superficie des trois pièces chauffées n'est pas restituée en totalité et certains murs sont laissés hors des limites de la fouille. Il est alors évident que le secteur balnéaire se développait plus à l'est. Nous pouvons en revanche difficilement estimer son étendue. Dans un premier temps, la limite extrême pourrait effectivement être constituée par les murs est des pièces D et J et ces thermes seraient alors uniquement composés par ces trois pièces chauffées. Mais nous ne devons pas écarter la possibilité d'un ensemble thermal public de plus grande envergure. La fouille ne dévoilerait alors qu'un des deux parcours nécessaires à l'usage public. Le nombre important de pièces chauffées et d'espaces périphériques sur le site suggèrent alors la présence d'un vaste édifice thermal que nous pouvons assimiler à des thermes publics¹. Nous tenons toutefois à préciser que la présence réduite de ces trois pièces chauffées, qui ne forme alors qu'un seul parcours, n'exclut pas pour autant la thèse de thermes publics. En effet, certaines cités possèdent un établissement thermal doté d'un seul circuit².

La fonction des pièces est difficile à percevoir en l'absence d'éléments déterminants, comme le mobilier ou les aménagements. Cependant, une de nos hypothèses a pu rapprocher certaines des pièces du site avec des espaces annexes caractéristiques des thermes publics. Ainsi, la grande pièce AA' pourrait constituer la palestre ou la cour de l'établissement. Par ailleurs, les pièces K, L, M peuvent également être perçues comme ces espaces annexes propres aux thermes publics, destinés à l'instruction (école ou bibliothèque)³. Si ces propositions s'avèrent justifiées, la présence de ces espaces confirmerait alors que ce bâtiment peut être bien identifié comme des thermes publics.

¹ Adam JP., 1984, p. 299

² Exemple des thermes d'Herculanum ; Barbet A. *et al.*, 2001, p. 140 ; Gros P., 2006.

³ Hypothèse émise par Xavier Lafon.

Par ailleurs, le contexte historique et géographique du site reste favorable à l'hypothèse d'un établissement public. Apollonia représente une des plus grandes villes de la région d'Épire sous l'Empire romain¹. Cette domination s'exerce par sa superficie mais également par ses aménagements et son programme architectural ainsi que son statut privilégié au sein de l'Empire. Bien qu'elle conserve une certaine indépendance financière et linguistique², la cité d'Apollonia reste tout de même intégrée à l'Empire et soumise aux influences romaines. Il est alors difficilement concevable qu'une ville impériale de cette stature, qui développe un programme architectural basé sur des éléments et des modèles romains en intégrant un théâtre, un arc de triomphe et un *bouleuterion*, reste pourtant dépourvue de thermes publics. Les différentes fouilles et prospections menées sur le site n'ont pour l'instant pas mis en évidence la présence d'un établissement thermal public destiné à la population de la cité. Ainsi, les vestiges du secteur des « Thermes » pourraient peut-être pallier à cette lacune et représenter les thermes publics. Par ailleurs, l'éloignement du secteur des « Thermes » avec le centre monumental, déjà doté des principaux monuments publics, ne constitue pas un défaut en soi. En effet, les villes impériales développent des programmes urbanistiques et architecturaux qui intègrent des thermes publics dans différents quartiers de la ville. Ainsi ces thermes pourraient parfaitement être rattachés au sud-ouest de la ville tout en étant un établissement public³.

2.4.1.2. La thèse d'une habitation

Les thermes privés aménagés au sein d'habitation représentent généralement une version réduite et simplifiée de l'architecture thermale publique⁴. Ces aménagements intérieurs ne comportent alors pas nécessairement l'ensemble des pièces dévolues à l'activité thermale. Une grande majorité des thermes de *domus* ne comporte en réalité que deux pièces de bain dont l'extrémité est formée par une abside⁵. Une des salles est obligatoirement occupée par le *caldarium*. En revanche, pour la seconde, les exemples sont partagés entre le *tepidarium*⁶ ou le *frigidarium*.

Ce modèle des thermes privés romains explique notamment notre difficulté à retrouver la fonction des pièces du secteur thermal. En effet, nous tenons à identifier des espaces attestés dans les thermes publics sans avoir la certitude que cette partie thermale contienne effectivement ces pièces caractéristiques du modèle public. Ainsi, certains éléments comme, la piscine froide ou l'*apodyterium*, ne seraient peut-être pas représentés dans notre structure.

Par ailleurs, la superficie même du secteur thermal pourrait tout à fait correspondre à des thermes privés. Le plan incomplet laisse supposer une partie thermale plus étendue vers l'est. La limite

¹ Vangjel D. *et al.*, 2007.

² Apollonia conserve la langue grecque comme première langue et elle est également exemptée d'impôt romain.

³ Wurmser H., 2008, p. 357.

⁴ Adam JP., 2012, p. 181 ; *La maison urbaine d'époque romaine en Gaule narbonnaise et dans les provinces voisines*, 1996, p. 181.

⁵ Adam JP., 1984, p. 291.

⁶ Adam JP., 1984, p. 336.

extrême pourrait alors être constituée par les murs est des pièces D et J et ces thermes seraient alors uniquement composés par ces trois pièces chauffées.

Si les exemples les plus modestes de thermes privés sont composés un ou deux bassins, ce modèle d'architecture peut également être plus complet et développer un nombre plus important de pièces thermales.

La partie thermale du site se compose assurément de trois pièces de bains, chauffées. Mais cette première estimation peut être revue à la hausse et le secteur thermal posséderait jusqu'à deux pièces de plus, un *frigidarium* en FG' et un *apodyterium* dans la pièce AA' ou E. Les thermes de ce site appartiendraient alors à une catégorie de thermes privés richement développés, composés de trois à quatre pièces¹.

Par ailleurs, l'hypothèse de bains privés sur le site des « Thermes » coïnciderait avec la datation que nous avons proposée pour cette structure. En effet, les espaces thermaux privés au sein d'habitation apparaissent à partir du Ier siècle ap. et perdurent jusqu'au IVe ap. dans les régions grecques de l'Empire romain².

2.4.1.3. Le rapport ambigu entre thermes privés et thermes publics

Les thermes privés et les thermes publics peuvent coexister au sein d'une même ville mais également au sein d'un même bâtiment.

Les grands établissements thermaux privés, comme ceux du site des « Thermes », dotés d'un nombre important de pièces dévolues à l'activité thermale dans sa plus large définition, peuvent comporter la double fonction, en étant à la fois privé et public. L'espace thermal est alors effectivement rattaché à une *domus*, tout en étant ouvert au public³. C'est notamment le cas de la maison du Dionysos à Dion avec laquelle nous avons déjà pu faire un rapprochement. Cette ouverture au public nécessite tout de même un accès sur la voie publique voire une certaine proximité avec le centre de la cité. La limite de la fouille nous empêche d'observer le pourtour de la structure et ses voies d'accès. Par ailleurs, le secteur des « Thermes » se situe en contrebas de la ville d'Apollonia, opposé et à une distance relativement importante du centre monumental. A l'heure actuelle, seule la taille et les aménagements de la partie thermale nous permettent évoquer l'éventualité de cette double vocation.

Par ailleurs, les thermes privés se développent parallèlement aux thermes publics et les deux modèles peuvent coexister au sein de la ville. La présence d'un établissement public n'annule pas l'existence d'une aile thermale au sein des *domus*. Cette variété d'établissements thermaux s'explique notamment par la différence de fonction et de vocation entre les deux modèles. En effet, les thermes privés sont avant tout un élément d'ostentation, destiné au confort du maître. Les grands thermes publics sont, eux, destinés à l'ensemble des couches de population et se

¹ *La maison urbaine d'époque romaine en Gaule narbonnaise et dans les provinces voisines*, 1996, p. 172.

² « Architecture Grecque », 2010, p. 95.

³ *La maison urbaine d'époque romaine en Gaule narbonnaise et dans les provinces voisines*, 1996 ; Wurmser H., 2008, p. 358.

présentent alors comme un lieu social, certes dévoué en premier lieu à l'hygiène et au délasserment, mais également aux affaires. Si les fouilles archéologiques de la cité d'Apollonia amènent à découvrir l'existence de thermes publics intégrés au centre monumental et au programme architectural de la cité, cela n'exclut donc pas pour autant l'hypothèse de thermes privés sur le site des « Thermes ». Par ailleurs, la taille des bains privés peuvent entre autre dépendre de l'éloignement avec un établissement public¹. Ce modèle, notamment connu en Gaule, pourrait expliquer la présence d'une importante partie thermale privée sur le site des « Thermes », puisque le secteur est relativement éloigné du centre monumental.

2.4.2. Le niveau de vie

Les thermes publics sont gérés par la ville, bien que leur construction puisse être financée par un acte d'évergétisme. En revanche, les thermes privés intégrés dans une habitation appartiennent pleinement au maître de maison. Ainsi, l'architecture de la *domus* est intimement liée à son propriétaire : elle reflète son mode de vie et son niveau de richesse². Il s'agit de pouvoir démontrer à travers la construction, le décor, le mobilier, les aménagements, sa richesse, le luxe et sa capacité d'approvisionnement. L'ensemble de ces éléments participe ainsi à la représentation du niveau social, au sein d'une classe de riches propriétaires amenés à recevoir des convives au sein de leur *domus*. La structure des « Thermes » et ses différents éléments constitutifs nous amènent à penser qu'elle est le domaine d'un riche propriétaire³.

Dans un premier temps, le squelette même de l'architecture révèle une construction soignée et de qualité. Nous avons pu remarquer la structure tripartite des murs, leur conférant ainsi une certaine épaisseur. La présence d'une maçonnerie interne constituée de véritables moellons est la preuve d'une bonne facture, d'une architecture soignée et de qualité⁴. L'architecture a également révélé des vestiges de différents marbres, utilisés comme pavage pour le sol ou bien comme parement sur certaines élévations. Par ailleurs, ce matériau luxueux nécessite une importation depuis des îles grecques méridionales ou des côtes orientales d'Asie Mineure. Ainsi, la présence d'un tel décor au sein de la structure démontre la fortune du propriétaire et sa capacité d'approvisionnement en matériaux précieux. Le soin apporté à la construction se remarque également dans les simples dallages de pavés en terre cuite ou la présence de nombreux enduits sur les murs.

Les objets, à travers leur matériau constitutif ou leur typologie fonctionnelle, sont également très représentatifs du confort et du luxe de l'habitation. Bien que nous ayons difficilement pu caractériser les productions de verre, leur simple présence sur le site atteste du niveau de vie de

¹ *La maison urbaine d'époque romaine en Gaule narbonnaise et dans les provinces voisines*, 1996, p. 182.

² Adam JP., 2012, p. 213 ; Wurmser H., 2008, p. 30.

³ Si la thèse d'une habitation et de thermes privés est adoptée.

⁴ Adam JP., 1984, p. 77, 81.

l'habitation. De plus, les exemplaires de lampes à huiles retrouvées sur le site participent également au confort domestique¹. Ce n'est pas leur matériau constitutif, la terre cuite, qui en fait des objets de luxe mais plutôt leur fonction destinée à l'éclairage de l'habitation et la nécessité de pouvoir se fournir en huile.

La nature des pièces participe à la représentation du *dominus*. En effet, la présence d'espaces de réception, comme le *triclinium*, le *tablinium* ou l'*oecus*, ou d'espaces de circulation comme un *atrium* ou une grande cour intérieure démontrent alors le rang social du propriétaire. Seul le mode de vie d'une personnalité de haut-rang requerrait de tels espaces. Par ailleurs, la présence d'une aile thermique constitue également un élément de luxe par sa rareté et les dimensions importantes propres au site des « Thermes ». En effet, les exemples de thermes privés restent occasionnels dans les régions grecques de l'Empire². De plus, le nombre de pièces dévolues à l'espace thermal du site confirme la présence d'une grande partie thermique. Le nombre de pièces thermales est alors intimement lié au niveau de vie du propriétaire. La présence de 3 à 5 pièces balnéaires sur le site se distingue des deux pièces des thermes modestes. Cette organisation ne peut être la propriété que d'une personnalité au rang social élevé³.

Les thermes incarnent alors une marque de luxe et de confort, notamment grâce à leurs aménagements techniques. La présence d'hypocauste sur le site permet aux bains d'être dotés de leur propre système de chauffage. Cet élément de confort domestique fournit alors à la structure une température agréable et propice à la vie quotidienne. Par ailleurs, la présence de l'eau dans le domaine privé n'est pas sans signification. La capacité de gestion de cette ressource participe également à la représentation du propriétaire des lieux. Malgré l'absence de traces et de vestiges archéologiques, nous avons pu démontrer que la structure thermique nécessitait l'existence d'un réseau hydraulique. Ainsi, l'eau courante au sein de la *domus* et le rattachement au réseau urbain constituent également un élément de confort et de luxe⁴.

Si la présence d'un nombre important de pièces thermales reste attachée à l'image d'une personnalité de haut rang, l'inverse n'est pas toujours vrai. Les dimensions de l'ensemble de l'habitation ou la modestie des thermes n'ont pas nécessairement un rapport direct avec la richesse et le niveau de vie du *dominus*⁵. En effet, de nombreux thermes privés uniquement dotés de deux pièces sont tout de même rattachés à d'importantes et riches habitations⁶. Ainsi, il n'existe pas un lien de proportionnalité entre l'espace de l'aile thermique et l'espace réservée aux pièces de vie⁷. Il nous est alors d'autant plus difficile de restituer ou même d'estimer la superficie globale de la structure en tenant compte uniquement de l'envergure importante de la partie thermique.

¹ Adam JP., 2012, p. 144-145.

² Wurmser H., 2008, p. 357.

³ *La maison urbaine d'époque romaine en Gaule narbonnaise et dans les provinces voisines*, 1996.

⁴ Abadie-Reynal, C. *et al*, 2011, p. 157, 201; Adam JP., 2012, p. 213.

⁵ *Ibid.*

⁶ L'exemple de la célèbre et riche *domus* de Trebius Valens à Pompéi doté d'un modeste espace thermal.

⁷ *La maison urbaine d'époque romaine en Gaule narbonnaise et dans les provinces voisines*, 1996, p. 181.

Nous pouvons cependant assurer du niveau de vie élevé de son propriétaire. La valeur accordée à l'espace thermal ne semble pas être commune à l'ensemble des provinces de l'Empire. En effet, les thermes privés présents dans les régions de l'Afrique romaine ne sont pas nécessairement la preuve du niveau de vie et du luxe de leur propriétaire¹. Il est alors essentiel de tenir compte du contexte historique et géographique de la structure. Nous avons pu voir que la rareté des thermes privés dans les régions grecques de l'Empire impliquait alors un niveau de vie aisé du propriétaire. Ainsi, la structure des « Thermes » doit bien être le domaine d'habitation d'un riche propriétaire.

¹ *La maison urbaine d'époque romaine en Gaule narbonnaise et dans les provinces voisines*, 1996, p. 172.

3. INSERTION DANS LE PAYSAGE URBAIN D'APOLLONIA

Nous avons étudié de manière approfondie la structure dans son individualité, en développant son architecture, son mobilier, sa datation et sa destination. Nous devons désormais la replacer dans son contexte géographique et historique. Une étude complète de l'architecture nécessite que nous nous attardions sur la place de cette structure au sein de la ville et le rapport qu'elle entretient avec les autres bâtiments et aménagements urbanistiques, à l'époque romaine. L'ensemble des données et des hypothèses émises sur la structure des « Thermes » sera alors confronté au plan et au programme urbanistique menés dans la ville. Cette étude est à lire notamment avec les annexes 37 et 43 qui localisent et détaillent l'ensemble des structures architecturales et des réseaux urbains d'Apollonia.

3.1. Urbanisme

3.1.1 La place topographique du site des « Thermes » dans la ville

L'observation du secteur des « Thermes » à différentes échelles sur le site général de la ville permet de caractériser au mieux sa place et la fonction qu'il tient.

3.1.1.1. Place dans la géographie du site

La structure des « Thermes » se situe au nord-ouest du site d'Apollonia, dans l'angle formé par le rempart ouest et le *diateichisma*¹(annexe 37).

Le bâtiment bénéficie alors d'une situation privilégiée en comparaison des autres vestiges architecturaux du site, déployés sur les points culminants ou en pente abrupte. En effet, les courbes de niveaux du secteur des « Thermes » sont plus distantes et l'angle nord-ouest du site est alors très peu marqué par le dénivelé. La structure se place en rupture de pente², entre deux courbes de niveaux. Cet agencement lui permet d'obtenir un terrain pratiquement plat, contraint par une très légère pente.

Le site des « Thermes » est alors à première vue isolé, à l'écart des vestiges densément présents au nord et à l'est. Nous pouvons tout de même distinguer quelques traces archéologiques, quelques fragments de blocs au sud du site³, disposés parallèlement au *diateichisma*, dans le prolongement des « Thermes » (annexe 42).

¹ Mur qui sépare la cité en deux parties en reliant le rempart est et le rempart ouest.

² Vangjel D. *et al.*, 2007, p. 163.

³ Vangjel D. *et al.*, 2007, p. 157.

3.1.1.2. Place dans le centre urbain

Les remparts dessinent le pourtour du site et délimitent ainsi l'espace consacré à la partie intra-muros de la ville. Nous pouvons cependant remarquer la présence d'une construction singulière sur le site. Un mur, perpendiculaire à la pente, vient alors relier le rempart est et le rempart ouest de la cité. La fonction et la finalité de ce *diateichisma* restent difficilement perceptibles¹. Nous pouvons toutefois constater que cette structure sépare alors dans l'immédiat la ville en deux zones distinctes², laissant le tiers sud du site isolé.

Apollonia s'organise visiblement en trois espaces. La ville basse est alors associée à deux points culminants essentiels. L'acropole au nord-ouest du site est adjacente à la fontaine monumentale. La colline 104, plus au sud, développe à sa base le centre monumental de la ville. Le site d'Apollonia se dote alors d'un programme architectural monumental avec de nombreux édifices publics et des quartiers d'habitations.

La structure des « Thermes », présente au nord du *diateichisma*, est alors théoriquement intégrée à l'espace urbain d'Apollonia. Elle appartient à l'espace intra-muros en étant localisée dans la ville basse.

Néanmoins, cet ensemble architectural est situé en contrebas du promontoire. La structure des « Thermes » reste alors éloignée du cœur d'Apollonia, occupé par le centre monumental. Cette partie haute de la ville, pourtant excentrée à l'est pour des raisons topographiques³, est consacrée aux monuments publics. La distance géographique relativement importante des « Thermes » avec ce centre politique (un peu moins de 600 mètres) induit dans une certaine mesure un éloignement avec les activités de la ville et une perte d'attractivité pour ce secteur.

La fréquentation du secteur est liée à la proximité entretenue avec le centre monumental mais également avec les voies d'accès principales de la ville. Nous pouvons alors constater que la structure des « Thermes » n'est pas non plus localisée à proximité directe d'une poterne ou d'une des quatre portes de la ville. L'accès le plus proche reste la porte 3 située au sud (800 mètres) qui serait par ailleurs l'accès principal d'Apollonia⁴. Actuellement, la trajectoire depuis cette porte semble interrompue par le mur transversal. Néanmoins, ce *diateichisma* semble être une construction tardive⁵, qui ne devait donc pas exister au cours de la période d'apogée de la ville et d'occupation du site des « Thermes ».

Cette structure des « Thermes », tout en étant physiquement intégrée à l'enceinte de la cité, apparaît dans une certaine mesure isolée. Cette constatation est bien évidemment soumise aux données de fouilles et ne constitue qu'un premier état de la question. La densité des vestiges reste présente à l'est mais nous avons pu voir que des vestiges de moindre envergure que ceux

¹ Il semblerait que ce mur transversal ait été bâti pour réduire l'enceinte de la cité en raison de la baisse démographique ; Vangjel D. *et al*, 2007, p. 170-171, 182-183.

² Vangjel D. *et al*, 2007, p. 170.

³ Vangjel D. *et al*, 2007, p. 348.

⁴ Vangjel D. *et al*, 2007, p. 174.

⁵ *Ibid.*

des « Thermes » persistent également au sud. Une fouille complète du site pourrait peut-être modifier cette répartition et la perception actuelle du secteur nord-ouest du site.

3.1.2. L'intégration de la structure au réseau urbain

La planification urbanistique d'une cité impose la création d'un réseau urbain. Ce réseau orthogonal organise la voirie ainsi que la répartition et l'orientation des structures architecturales. Apollonia n'est alors pas seulement dotée d'un, mais de deux réseaux urbains orthogonaux, à l'orientation et à la chronologie différentes (annexe 43)¹.

Un premier réseau orthogonal est perceptible dans le centre monumental et le quartier d'habitation, au sud de la colline 104². Ce réseau urbain est alors déterminé par l'orientation d'une importante rue (H) située parallèlement aux habitations et dont le prolongement conduit au centre monumental. Un second réseau détermine l'orientation d'un espace de la ville haute, compris entre l'acropole et la colline 104, et développé jusqu'au théâtre pourtant présent au-dessus de la rue H organisant le premier réseau orthogonal³. Un dernier ensemble de vestiges ne semble être régi par aucun réseau connu. En effet, la fontaine monumentale et le portique aux niches du centre monumental possèdent une orientation singulière et désaxée qui ne correspond pas à un des deux réseaux orthogonaux.

Il reste difficile d'établir une chronologie précise de ces réseaux urbains⁴. Le second réseau que nous avons présenté semble être antérieur et pourrait remonter à l'époque archaïque grecque, comprise entre le Xe et le Ve siècle av. L'origine du réseau organisant le centre monumental est, quant à elle, datée de la période hellénistique, au IIIe siècle av. Bien que la création de ces deux réseaux relève de périodes différentes, leurs utilisations peuvent tout de même être contemporaines⁵. Si la rue H connaît des phases de réaménagements jusqu'au VIe siècle ap. nous ne connaissons cependant pas la date d'abandon du réseau le plus ancien. Il apparaît toutefois, que ces deux réseaux urbains coexistaient et étaient conjointement utilisés au IIIe siècle av⁶.

La structure des « Thermes » semble alors s'inscrire parfaitement dans le premier réseau que nous avons présenté : son orientation la place parallèlement à la rue H, sur le modèle de la maison du secteur D (annexe 43). Ce réseau orthogonal qui organise les édifices du centre monumental et du quartier d'habitation s'étend en réalité à l'ensemble de la cité, à l'exception de la fontaine monumentale, du portique et des structures régies par le second réseau. Ainsi, l'organisation de la ville basse à laquelle appartiennent les « Thermes » est également soumise à ce réseau principal de la cité⁷. Cette insertion dans ce réseau orthogonal reste alors dans le sens

¹ Vangjel D. *et al*, 2007, p. 157, 339.

² Le réseau dit « rouge » ; Vangjel D. *et al*, 2007, p. 341.

³ Le réseau dit « bleu » ; Vangjel D. *et al*, 2007, p. 341-345.

⁴ Ibid.

⁵ Ibid.

⁶ Ibid.

⁷ Vangjel D. *et al*, 2007, p. 186, 341.

de notre proposition de datation des « Thermes ». En effet, nous avons pu supposer une datation d'époque impériale, postérieure donc à la période hellénistique et à la création de ce réseau urbain au III^e siècle av.

L'orientation de ce réseau entraîne une implantation des structures architecturales perpendiculairement aux courbes de niveaux. L'importance du dénivelé implique alors de lourds travaux urbanistiques auxquels ne sont cependant pas soumis les « Thermes »¹. En effet, leur localisation bénéficie d'un replat de pente. Nous avons par ailleurs pu constater l'absence de tout aménagement de terrasses ou de mur de soutènement sur le site.

L'appartenance confirmée des « Thermes » au réseau orthogonal de la cité laisse tout de même certaines interrogations en suspens.

En effet, la limite de la fouille nous empêche d'observer le pourtour de la structure et ses voies d'accès. Par ailleurs, la rue H reste le seul élément de voirie connu à ce jour pour ce réseau urbain, à l'exception de certaines rues présentes dans le centre monumental. L'accès privé de la structure et la voirie destinée à desservir le secteur « Thermes » restent alors inconnus à l'heure actuelle. De plus, le réseau principal de la ville permet de livrer le plan orthogonal. Le carroyage présumé découpe alors Apollonia en îlots (annexe 43). Nous avons pu supposer que la superficie totale des « Thermes », interrompue par la limite de la fouille de 1938, pourrait être en réalité beaucoup plus étendue. Le niveau de vie, la richesse de ces « Thermes » et leur orientation commune avec la maison du secteur D nous permettent de supposer une organisation similaire à cette habitation qui occupe un îlot à elle seule (annexe 43). Nous aurions alors une première estimation de la superficie totale de ces « Thermes ».

3.2. Apollonia à l'époque romaine

Nous avons pu replacer les « Thermes » dans le contexte géographique de la ville d'Apollonia. Nous devons à présent ancrer ces « Thermes » dans leur contexte historique. Il ne s'agit pas de retracer l'histoire complète du site qui connaît une occupation antique longue depuis la date de sa fondation à l'époque archaïque jusqu'à la fin du IV^e siècle ap., mais d'étudier la situation d'Apollonia à l'époque romaine impériale, datation que nous avons proposé pour la structure des « Thermes ».

3.2.1. Le programme architectural

Il nous paraît alors nécessaire de comparer l'architecture des « Thermes », sa structure, sa construction, ses élévations et ses aménagements avec des édifices publics présents dans le centre monumental ainsi qu'avec les maisons des quartiers d'habitation. Nous avons délibérément choisi

¹ Vangjel D. *et al.*, 2007, p. 186, 344.

ces éléments de comparaison bâtis sur le site même d'Apollonia car leurs natures et leurs fonctions appartiennent aux deux hypothèses de recherche et d'identification de la structure des « Thermes » (un établissement public ou une habitation). Par ailleurs, ces monuments publics et ces habitations sont régis par le même réseau orthogonal que les « Thermes ». Nous pourrions ainsi observer l'architecture des « Thermes » à une plus grande échelle, du simple secteur de site à celle de la ville. Par ailleurs, cette étude nous permettra de savoir si cette structure est intégrée au programme urbanistique et architectural global d'Apollonia et ainsi confirmer voire d'affiner la datation proposée pour ces « Thermes ».

3.2.1.1. Les édifices publics du centre monumental

L'occupation longue du site d'Apollonia induit nécessairement plusieurs périodes d'occupations marquées par des constructions successives et des réaménagements. Nous ne retracerons pas l'histoire complète de l'architecture du centre monumental et les différentes phases qui le rythment. Le programme architectural de la ville la dote alors d'importants monuments publics depuis du IV^e siècle av.¹ jusqu'au IV^e siècle ap.². Deux phases de constructions sont alors rattachées à la période impériale romaine. Nous nous attarderons uniquement sur la première. En effet, cette phase possède un intérêt tout particulier car elle nous fournit des exemples comparatifs pour notre étude mais elle incarne également une phase de changement et de rupture dans l'architecture de la ville.

Au cours du second quart du II^e siècle ap, la cité connaît un profond remaniement architectural³. Le centre monumental est alors entièrement reconstruit et doté de monuments pérennes qui ne sont plus modifiés jusqu'à la fin de l'occupation du site⁴. Ces nouvelles constructions sont alors caractéristiques de la période impériale du II^e siècle ap. (annexe 62)⁵. Leur élévation est faite de moellons de briques. Cet *opus testaceum* peut également être revêtu d'un parement en marbre. Certains de ces édifices sont aujourd'hui très arasés et nous permettent seulement de distinguer les premières assises de briques (le temple ionique, le prytanée, le bâtiment carré à proximité de l'odéon). En revanche, deux monuments conservent encore une partie importante de leur élévation, ce qui nous permet d'attester de leur fonction et de leur prestance. Le monument des Agonothètes possède encore son entrée monumentale dotée de colonnes et surmontée d'une inscription sur son tympan, ainsi que ses murs latéraux composés d'une maçonnerie interne revêtue d'un appareil de briques et d'un parement de marbre⁶. Par ailleurs, l'inscription datée de l'époque impériale du II^e siècle ap. et antérieure à la dynastie des Sévères⁷, permet ainsi de dater

¹ "Lettre d'Albanie.", 1937 ; Lemerle P., 1936 ; Rey L., 1939b, p. 693.

² Vangjel D. *et al*, 2007, p. 217.

³ Lemerle P., 1935; "La Très Riche Albanie Archéologique", 1986, p. 49.

⁴ Ibid.

⁵ Vangjel D. *et al*, 2007, p. 201, 203, 215 ; "La Très Riche Albanie Archéologique", op.cit. ; "Lettre d'Albanie », op.cit. ; Rey L., 1935, p.46 ; Rey L., 1939b, p. 7.

⁶ Béquignon Y., 1931.

⁷ Vangjel D. *et al*, 2007, p.201 ; Rey L., 1935, p. 46.

cette phase de construction et les nombreux édifices désormais intégrés au centre monumental. Le monument des Agonothète devient alors le modèle architectural et le point de comparaison pour les autres édifices de cette même phase de construction, comme l'Odéon qui conserve également une grande partie de ses installations (*cavea*, *orchestra*, scène, autel) et de son élévation en briques revêtue de marbre.

Les éléments architecturaux développés au cours de cette phase de renouvellement du centre monumental montrent alors de nombreuses similitudes avec l'élévation des « Thermes ». En effet, nous avons pu constater sur ces deux secteurs la présence d'une structure tripartite des murs, dotés d'une maçonnerie interne revêtue d'un appareil en brique, l'*opus testaceum*. Par ailleurs, certains de ces monuments et des élévations des « Thermes » conservent des plaques de parement en marbre. Cette proximité dans la construction nous permet de supposer que la structure des « Thermes » pourrait appartenir à cette période historique et architecturale de la ville. Par ailleurs, les phases de construction précédents (portique, sanctuaire) ou suivants (magasins) cette première période architecturale romaine présentent des édifices publics dépourvus d'analogie ou d'éléments communs avec les « Thermes » (annexe 62)¹. La période du II^e siècle ap. est donc la seule qui intègre des éléments que nous avons pu observer sur le site des « Thermes ». Sans vouloir généraliser hâtivement cette datation à la totalité de la structure, les parties bâties en *opus testaceum* pourraient au moins représenter une phase d'aménagement de la structure, alors datée du second quart du II^e siècle ap.

3.2.1.2. Les maisons d'Apollonia

Les « Thermes » ne constitueraient pas le seul exemple d'habitation sur le site d'Apollonia. Plusieurs *domus* sont alors attestées sur le site mais seulement cinq d'entre elles sont occupées à la période impériale (Maison A, maison B, maison D ou « d'Athéna », complexe F, maison G). Les données archéologiques restent très maigres pour nous permettre d'établir des comparaisons étoffées et probantes. Cependant, nous avons tout de même pu distinguer des similitudes comparables au site des « Thermes » dans des éléments d'architecture et du mobilier de certaines d'elles.

Les *domus* A et B ainsi que la maison d'Athéna présentent visiblement une élévation similaire à celle des « Thermes ». Les habitations A et B possèdent des murs de briques, bâtis en *opus testaceum* et associés à la pierre². Le matériau constitutif de l'élévation de la maison D reste un peu plus confus mais s'apparente visiblement à des moellons de pierre associés à des éléments de briques et de tuiles à l'aide d'un mortier³.

¹ Les élévations sont principalement en blocs de pierre.

² Rey L., 1925.

³ Vangjel D. *et al*, 2007, p. 296.

Par ailleurs, les fouilles de la maison A ont pu mettre en avant un mobilier également découvert sur le site des « Thermes », de la céramique d'Arezzo¹.

Si l'agencement intérieur de la maison A relève d'un autre modèle que celui des « Thermes », la maison B et plus particulièrement la maison D présentent une organisation similaire de pièces de vies articulées autour d'une cour imposante (annexes 45, 46).

Par ailleurs, la maison d'Athéna est également dotée d'installations techniques. En effet, certaines de ses pièces ont révélé la présence de chauffage.

L'occupation d'époque romaine ne constitue en réalité qu'une phase d'occupation de ces *domus*. Ces habitations sont généralement construites depuis l'époque hellénistique, puis réaménagées à l'époque impériale². Les éléments que nous avons pu présenter et rapprocher de la structure des « Thermes » appartiennent à la période d'occupation romaine de ces *domus*, datée des II^e et III^e siècle ap.

La fouille du secteur des « Thermes » nous présente le dernier état du site et donc la dernière phase d'occupation. Nous ne pouvons à l'heure à actuelle affirmer si cette construction constitue l'unique structure du site ou si elle repose sur des niveaux antérieurs. Seule une fouille complète du site ou la réalisation de sondages profonds nous permettraient de dire si le site connaît une occupation antérieure.

Les similitudes observés dans la construction, les aménagements et le mobilier, autant d'éléments qui constituent des indices de datation, nous permettent de rapprocher les phases d'occupation des *domus* et des « Thermes ». Le modèle d'occupation de ces *domus* pourrait alors s'appliquer aux « Thermes ». Le secteur des « Thermes » pourrait posséder une structure antérieure et une phase d'occupation d'époque hellénistique, à laquelle l'actuelle structure se superpose. Par ailleurs, la phase d'abandon de la *domus* D est datée par le mobilier du IV^e siècle ap. Nous avons également pu discerner ce phénomène à travers le mobilier des « Thermes »

3.2.2. Le contexte historique

3.2.2.1. Le contexte du II^e siècle ap.

Nous avons pu mettre en évidence plusieurs des éléments architecturaux à la fois des monuments du centre politique d'Apollonia et du quartier d'habitations, en parallèle avec la structure des « Thermes ». L'ensemble de ces éléments converge alors vers une datation autour du II^e siècle ap, comprise entre le II^e et le III^e siècle ap. Si la structure des « Thermes » n'est peut-être pas entièrement datée de cette période, il reste évident que certains de ses éléments constitutifs sont caractéristiques de ce siècle et appartiennent à cette importante phase de construction que connaît la ville. Ce siècle marque un tournant et reste déterminant dans l'histoire

¹ Rey L., 1925, p. 20.

² Vangjel D. *et al.*, 2007, p. 290.

d'Apollonia¹, tout particulièrement dans le domaine architectural². En effet, nous avons pu remarquer que le centre monumental connaît un renouvellement de son programme architectural, marqué par des embellissements³ et de nouveaux édifices. Cette période incarne alors la période d'apogée de la ville, qualifiée au sein de certaines publications comme l'âge d'or d'Apollonia⁴. Au cours de ce siècle, elle connaît une prospérité et atteint un niveau de richesse jamais égalée dans son histoire⁵. Ce contexte favorable transparaît ainsi dans le domaine architectural.

Il est alors tentant d'intégrer la structure des « Thermes » à ce siècle. Les indices archéologiques et architecturaux nous y autorisent. Par ailleurs, l'historique et les phases d'occupation de la cité viennent corrélérer cette interprétation.

En effet, le siècle suivant correspond à une phase d'appauvrissement économique⁶ mais également architectural. Cette seconde phase de construction romaine du centre monumental, au IIIe siècle ap. développe uniquement les magasins et un arc de triomphe⁷. Par ailleurs, le mobilier de cette période reste pauvre, notamment en objets de valeur⁸. Il est alors difficilement concevable d'associer la construction de ces « Thermes », une structure remarquable par sa superficie, sa qualité de construction, et le confort de ses aménagements, à ce siècle qui ne connaît pas d'importantes constructions.

Enfin, le IVe siècle marque le déclin de la cité et l'abandon de la ville. Nous avons pu supposer que ce siècle soit en réalité la première phase d'occupation du site des « Thermes », grâce aux mobiliers et à certains éléments de l'architecture. Mais le contexte historique vient alors nous confirmer que cette période ne constitue qu'une phase d'occupation, voire désormais d'abandon du site, postérieure donc à une construction qui serait potentiellement datée du IIe au IIIe siècle ap. En effet, il est là aussi difficilement concevable que la construction d'une telle structure soit entreprise dans un contexte d'abandon de la cité. Par ailleurs, Apollonia ne connaît aucune nouvelle phase de construction, après la seconde phase romaine du IIIe ap., ou de reconstruction sur le site⁹, après l'abandon de la ville.

3.2.2.2. La place d'Apollonia d'Illyrie dans l'Empire

L'occupation romaine d'Apollonia ne constitue pas la première phase d'occupation du site. En effet, la ville connaît un antécédent grec, à l'origine de sa fondation¹⁰. L'apparition de cette cité, associée à deux autres comptoirs grecs sur le littoral, marque alors les débuts de l'urbanisme dans

¹ Rey L., 1939b, p. 694 .

² Lemerle P., 1935 ; «La Très Riche Albanie Archéologique», 1986, p. 49.

³ Vangjel D. *et al*, 2007.

⁴ «La Très Riche Albanie Archéologique», op.cit.

⁵ Ibid.

⁶ Ibid.

⁷ Vangjel D. *et al*, 2007, p. 217.

⁸ «La Très Riche Albanie Archéologique», op.cit.

⁹ Rey L., 1939b, p. 690.

¹⁰ Fondée en 600av. par des colons grecs de Corinthe.

cette région de l'Illyrie du sud¹. Néanmoins, ce premier état de la cité reste bien inférieur, notamment en superficie, par rapport à l'état actuel du site². En effet, il faudra véritablement attendre les périodes hellénistique et romaine pour que la cité entreprenne le développement urbanistique et architectural que nous lui connaissons.

La cité d'Apollonia s'allie alors très tôt avec Rome, dès la période hellénistique, autour de 230 av., un siècle avant la période d'occupation officielle dans les régions grecques du II^e siècle av³. Elle se détache alors de ses cités voisines afin de se rapprocher de Rome, dans un premier temps pour des besoins de sécurité et de protection dans le contexte instable de la région de l'Illyrie. La capitale italique et la cité illyrienne seront alors impliquées et alliées dans de nombreux de conflits, sur le site même d'Apollonia ou dans les régions environnantes⁴. Par ailleurs, en parallèle de cette fidélité dans les conflits militaires, Apollonia accueille au sein même de sa cité des empereurs ou futurs empereurs romains, comme César et Auguste, au cours d'un siège ou en villégiature.

Cette ancienneté dans les rapports et la nature même de cette relation avec Rome confèrent alors à Apollonia une position privilégiée dans l'Empire romain. La ville acquiert une autonomie dès les débuts de l'époque impériale, sous Auguste, par son statut et son exemption d'impôt⁵. Son indépendance est aussi bien marquée dans la conservation des institutions grecques que dans la conservation de sa langue grecque comme langue officielle⁶. Ce statut de cité grecque la distingue ainsi des cités voisines importantes, comme Epidamne qui possède, elle, le statut de colonie romaine de vétérans⁷.

3.2.2.3. Une certaine idée de la romanisation

Apollonia acquiert donc une indépendance institutionnelle et administrative, mais cette autonomie se remarque également dans le domaine culturel⁸. Son alliance avec Rome et la présence romaine sur le site ne transparaissent pas visiblement à travers la culture matérielle ou artistique. La ville conserve alors son modèle et ses influences grecques.

Cette idée développée dans de nombreux ouvrages et publications semble toutefois aller à l'encontre des constatations que nous avons établies pour la structure des « Thermes ». Le modèle, la vocation et la construction de cette architecture, thermale ou domestique, restent romains. Certes, nous avons pu remarquer des singularités grecques et il était nécessaire de sans cesse prendre en compte le contexte géographique et de faire des parallèles avec un modèle grec. Mais ces particularités restent propres aux régions grecques ou orientales de l'Empire romain, et donc

¹ «La Très Riche Albanie Archéologique », 1986, p. 38.

² Rey L., 1939b.

³ Rey L., 1927 p. 23 ; Rey L., 1925 ; «La Très Riche Albanie Archéologique », 1986, p. 44.

⁴ La première guerre d'Illyrie, les guerres de Macédoine ou encore la guerre civile romaine opposant César et Pompée.

⁵ Vangjel D. *et al*, 2007, p. 76.

⁶ Vangjel D. *et al*, 2007, p. 76, 206.

⁷ Vangjel D. *et al*, op.cit.

⁸ Vangjel D. *et al*, 2007, p. 128 ; «Lettre d'Albanie.», 1937.

à un certain modèle développé sous l'hégémonie de Rome. La tradition grecque affirmée, remarquée dans le domaine culturel, est alors peut-être seulement propre au mobilier et doit être nuancée dans le milieu architectural¹. Nous avons pu par ailleurs remarquer ce modèle et ces caractéristiques romains à travers les édifices du centre monumental, en plus de la structure des « Thermes ».

L'identité romaine perçue à travers ces différentes structures architecturales ne permet pas cependant d'admettre l'idée d'une romanisation brute et imposée à la cité illyrienne dans ses infrastructures et le mode de vie de ses habitants. En effet, le caractère précoce de l'alliance et les relations privilégiées qu'entretient Apollonia avec Rome supposent que l'influence et la présence romaines aient été acceptées et non pas subies par la cité. Bien qu'Apollonia conserve son origine grecque dans de nombreux domaines, son intégration au sein des provinces de l'Empire implique nécessairement une réception des influences et des modèles qui véhiculent dans l'ensemble du territoire romain.

« De manière générale, l'incorporation de techniques et matériaux nouveaux trouve systématiquement son point de départ dans des villes dont l'expansion économique et urbaine est imputable au lien privilégié qu'elles entretiennent avec le pouvoir impérial » Hélène Wursmer²

La position privilégiée de la ville dans la hiérarchie administrative romaine ainsi que dans la géographie du monde antique³ place alors Apollonia dans cette définition et la caractérise comme un espace privilégié pour recevoir et diffuser le modèle romain. La réception de ces influences peut évidemment se faire à différentes échelles et dans différents domaines. Apollonia semble alors visiblement assimiler la culture romaine à travers son architecture.

La problématique et les réflexions liées sur la romanisation nécessitent impérativement de tenir compte du contexte géographique. Le territoire romain est particulièrement étendu et il est alors évident que ses modèles connaissent des rythmes différents de diffusion, parfois au sein même d'une province, comme la Grèce⁴. Par ailleurs, certaines régions peuvent avoir conservé des particularités architecturales profondément ancrées dans leurs traditions ou adaptées à la géographie du site et de la région. Enfin, l'importance de l'impact sur les populations, tout particulièrement dans le domaine de l'architecture domestique, dépend également du choix et de l'arbitraire⁵, dans un contexte de romanisation acceptée et voulue comme celui de la cité d'Apollonia.

La romanisation de l'architecture et notamment dans le domaine domestique est avérée à l'époque impériale dans les régions grecques de l'Empire⁶. Néanmoins les relations entretenues entre la capitale italique avec les autres provinces, et tout particulièrement les Grecs, restent

¹ Constatation confirmée et étendue probablement à l'ensemble des régions grecques de l'Empire, le modèle de la maison grecque à l'époque impériale et clairement soumis aux techniques romaines ; Wursmer H., 2008, p. 291.

² « Architecture Grecque », 2010, p. 90.

³ Présente sur la côté littorale, dotée de voies fluviales, d'un port et d'une voie terrestre majeure, la via egnatia.

⁴ « Architecture Grecque », 2010.

⁵ Wursmer H., 2008, p. 391-392.

⁶ « Architecture Grecque », 2010, p. 95.

complexes à percevoir et à analyser¹. A cette première difficulté, s'ajoute le cadre singulier de la ville grecque d'Apollonia qui ne possède assurément pas les mêmes relations, généralisées aux autres sites de l'Illyrie. Nous pouvons d'ailleurs à l'heure actuelle difficilement dire, dans le cas des « Thermes », si le propriétaire était un romain ou un grec originaire de la cité.

¹ Wurmser H., 2008, p. 396.

CONCLUSION

Léon Rey publiait le sixième et dernier numéro de sa revue *Albania* en 1939, l'année suivant la fouille des « Thermes ». Ces articles sont consacrés à deux édifices du centre monumental, l'Odéon et le sanctuaire à abside, ainsi qu'à la présentation du musée archéologique du site. La Seconde Guerre Mondiale, dont le conflit éclate cette même année, vient signer l'arrêt et la fin des campagnes de fouilles de Léon Rey sur le site d'Apollonia. L'étude du secteur des « Thermes » reste alors enfermée dans le carnet de l'archéologue, absente des publications scientifiques traitant du site d'Apollonia.

Ce mémoire révèle alors deux objectifs. Ce travail apparaît comme essentiel car il permet avant tout la publication des données de fouilles de Léon Rey et poursuit son travail. Mais à une plus grande échelle, il apporte à la connaissance plus globale du site d'Apollonia et contribue ainsi à la découverte de nouveaux vestiges archéologiques de cette cité antique. Cette structure des « Thermes » permet par ailleurs de mesurer un peu plus l'impact de la romanisation, l'apport de cette culture romaine et les modalités d'adoption de ses codes au sein de la ville d'Apollonia et plus largement de l'Illyrie à l'époque romaine.

Le poids de cette documentation, l'éminence de l'archéologue, la conséquence et l'intérêt de ce travail nous obligeaient à prendre les plus grandes précautions et à établir une méthodologie pour aborder au mieux ces données de fouilles et donner sens aux propos de Léon Rey.

C'est pourquoi, nous avons souhaité nous défaire de sa thèse et de l'idée reçue d'une structure architecturale perçue comme des « *thermes romains* ». Ce choix a permis, à notre sens, de traiter et d'analyser ces données de la façon la plus objective possible. Il s'agissait dans un premier temps de présenter seulement les faits archéologiques, et par la suite d'aborder l'analyse en proposant une datation et la fonction de cette structure.

L'idée d'atteindre une objectivité parfaite n'est bien sûr que pure illusion. Néanmoins, nous avons tenté de nous y approcher en croisant nos différentes sources, textuelles et photographiques, ainsi qu'en apportant un regard complémentaire à travers une bibliographie contemporaine et spécialisée. La confrontation de ces différentes données nous a permis de ne pas nous contenter d'un acquis mais de sans cesse questionner notre documentation et cette fouille. Les données et les propositions de Léon Rey étaient toujours prises en compte mais en étant élargies à d'autres hypothèses, recevables dans le cas des « Thermes ». Ce travail était d'autant plus nécessaire que l'archéologue omet bien souvent d'exprimer de façon explicite les faits archéologiques qui le mènent à ses déductions.

La reprise de cette fouille par une étudiante qui ne s'est pas formée sur ce site, à l'inverse de l'archéologue qui a pu y consacrer une grande partie de sa vie, de ses motivations et de ses

recherches pourrait être, dans une certaine mesure, condamnée. Mais à l'inverse, ce point de vue extérieur apporte un peu plus au discours raisonné que nous voulions livrer. En effet, nous n'étions pas empreints émotionnellement par le travail qu'ont pu représenter ces fouilles ou influencés par les premières hypothèses qui peuvent être émises dans l'environnement même de la fouille. Nous avons alors pris ces données comme toutes autres données scientifiques qu'il aurait fallu traiter, avec certes un certain recul chronologique mais également méthodologique.

Nous souhaitons cependant reconnaître le bénéfice de ce carnet et des documents de l'archéologue. Il reste évident que ce travail n'aurait jamais vu le jour sans cette source essentielle et les premières analyses de Léon Rey. Nous avons pu à de nombreuses reprises souligner les lacunes de ce carnet mais nous souhaitons rendre ses lettres de noblesse à l'archéologue et à son travail. Sans revenir sur son expérience qui n'est désormais plus à prouver, c'est la nature même du support qui est en cause. En effet, le premier destinataire de ces écrits n'est autre que Léon Rey lui-même et que ce soit l'inventaire ou le journal, ces différents contenus ne peuvent que posséder de courtes mentions et des notes écrites dans l'instant et pour l'archéologue lui-même. Par ailleurs, ce journal n'avait pas la vocation d'être publié sous cette forme mais était destiné à la rédaction d'un article fouillé et complet, où ces premières notes couchées sur papier seraient complétées dans la revue *Albania*

La conclusion établie par Léon Rey à la fin de cette fouille de 1938 s'avère alors être exacte. En effet, il apparaît tout à fait vraisemblable que ce secteur d'Apollonia présente au moins en partie des thermes d'époque romaine. Cette identification est rendue possible car l'espace thermal est le mieux caractérisé au sein de la structure, notamment grâce à ses aménagements et son architecture distinctive. Mais ce mémoire ne devait pas se contenter des pièces déjà reconnues lors de la fouille de 1938 en confirmant ou nuancant la thèse de Léon Rey. Il fallait pousser la réflexion à l'ensemble du site des « Thermes » afin de savoir si cette fonction thermique pouvait s'appliquer aux pièces adjacentes.

Nous avons alors défini la partie thermique du site dans le secteur sud-est des « Thermes ». Les pièces C, D, G' J représentent les pièces de bains ou de délasserment chauffées, associées à l'espace FG qui pourrait incarner le *frigidarium* ou au moins des pièces dévouées à la fonction thermique. Ces hypothèses sont certifiées par les différentes traces d'hypocaustes retrouvées en fouille ainsi que la forme absidiale caractéristique des pièces G et G'.

Ce site des « Thermes » développe néanmoins un ensemble de pièces à l'ouest et au nord de ce secteur thermal. Nous avons pu éprouver une certaine difficulté à définir ces pièces, en constatant l'absence d'éléments caractéristiques, comme du mobilier ou des aménagements singuliers, qui nous permettraient d'établir une fonction avérée et sans équivoque. Nous avons alors préféré développer deux hypothèses, deux modèles d'architecture qui intègrent dans leur agencement un espace thermal.

- un premier point de vue présente ce site comme un établissement thermal public où ces pièces de bains parfaitement identifiées sont associées à des espaces annexes consacrés à l'entretien du corps (*palestre, solarium*) et de l'esprit (école, bibliothèque, espace de discussion).

- une seconde proposition suggère que ces pièces ne constituent que l'aile thermale d'une habitation, intégrant plus largement des pièces de réception (*triclinium, oecus, tablinium*), des espaces de circulation (entrée, cour ou *atrium*) et des espaces de service.

Nous avons également pu constater le grand soin apporté à cette construction. Ce site développe alors des murs épais composés d'une maçonnerie interne de moellons de pierre coffrée par l'appareil. La structure comporte par ailleurs trois appareils distincts, l'*opus mixtum*, l'*opus testaceum* et l'*opus incertum*. Certaines de ces élévations conservent des traces de l'enduit appliqué sur l'appareil ainsi que des vestiges de parement en marbre. La présence de ce matériau luxueux se remarque également dans le pavement de certaines pièces, sous la forme d'un dallage de plaques monolithes et monochromes. Ce premier pavement riche et soigné est associé au sein de la construction à des pavements plus modestes mais tout aussi remarquables de pavés en terre cuite et d'un probable *opus signinum*. En parallèle des hypocaustes des pièces thermales, cette structure incorpore également des aménagements hydrauliques, perçus seulement à ce jour à travers la canalisation qui longe la pièce AA'.

Cette structure semble effectivement appartenir à une phase de construction d'époque romaine. Nous avons essayé de dater la construction de ce bâtiment entre le II^e et III^e siècle av. grâce aux matériaux choisis, aux techniques architecturales, aux aménagements et à certaines catégories de mobilier. L'occupation de cette structure semble ensuite se poursuivre jusqu'au IV^e siècle av., avec un probable abandon du bâtiment daté de cette période, si nous la rapprochons de la date générale de l'abandon de la ville d'Apollonia. Ce parallèle avec l'occupation à plus grande échelle de la ville antique est notamment autorisé grâce à l'intégration de cette structure des « Thermes » au réseau urbain de la ville et très probablement à son programme architectural ; ce bâtiment ne constitue pas une installation isolée et indépendante. En revanche, il nous est difficile de dire si l'ensemble des structures, des élévations et des aménagements composant ces « Thermes » sont contemporains. Nous avons pu constater de potentielles traces de remaniement dans l'architecture mais il reste là aussi difficile de proposer une datation.

Nous savons pertinemment que cette fouille des « Thermes » n'est que partielle et que, par conséquent, nous ne traitons qu'un échantillon des vestiges présents sur le site. Ces premiers vestiges sont-ils représentatifs de l'état de l'architecture à l'époque antique ? Seule une fouille complète et détaillée pourrait nous le dire. Toutefois, nous avons essayé de rendre un état de la question d'après la documentation, certes lacunaire, que nous avons.

Nous avons conscience que nos hypothèses, qui reposent bien souvent sur de maigres citations, sur une image approximative ou sur une extrapolation, peuvent s'avérer fausses à l'avenir. Il est évident qu'il reste principalement à les vérifier en les confrontant à des données archéologiques de terrain, nouvellement récoltées et plus seulement avec les informations relevées par Léon Rey. Notre travail s'est principalement attaché à examiner de façon exhaustive notre documentation première à savoir l'écriture du journal, des inventaires, et les photographies et le dessin des croquis. Nous concédons en revanche que les pistes de recherche, notamment dans l'analyse fonctionnelle des pièces et du plan, doivent être poursuivies et élargies. Nous avons pu présenter certaines possibilités et particularités recevables pour cette structure des « Thermes » mais certains ouvrages restent absents de la bibliographie, tout comme certains modèles d'architecture qui restent encore à découvrir et à chercher.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	6
CHAPITRE 1 - LES VESTIGES ARCHITECTURAUX	24
1. LES MATERIAUX.....	25
1.1. Nature des différents matériaux utilisés	25
1.1.1. L'argile	25
1.1.1.1. De la brique cuite ?.....	25
1.1.1.2. Les moellons de briques dans l'élévation	26
1.1.1.3. Les pilettes d'hypocauste	26
1.1.1.4. La terre cuite en pavement	26
1.1.2. La roche.....	26
1.1.2.1. Le calcaire	26
1.1.2.2. Le marbre	27
1.1.2.3. Les pierres indéterminées : un problème typologique et de vocabulaire	27
1.2. Technique d'élaboration.....	28
1.2.1. La taille des blocs.....	28
1.2.1.1. Les moellons.....	29
1.2.1.2. Les seuils	29
1.2.2. Le façonnage des briques.....	30
1.2.3. La mise en chantier	32
1.2.3.1. Le transport et la mise en place des différents types de blocs.....	32
1.2.3.2. La présence d'un échafaudage ?	32
1.3. Origine des matériaux.....	33
1.3.1. Les matériaux locaux.....	34
1.3.2. Les matériaux importés.....	34
2. L'ELEVATION	35
2.1. La conservation de l'élévation	35
2.1.1. La dimension et l'état des différents murs	35
2.1.2. Les limites de la documentation : l'absence de toiture	36
2.1.3. Les limites de la documentation : l'absence de fondations visibles	37
2.1.3.1. L'absence de sources.....	37
2.1.3.2. Une première hypothèse	38
2.2. La partie interne des murs : la présence de maçonnerie ?	39
2.2.1. Une structure tripartite	39
2.2.2. La technique de l' <i>opus caementicium</i>	40
2.3. Les différents appareils	41
2.3.1. L' <i>opus incertum</i>	41
2.3.2. <i>Opus testaceum</i> ou <i>opus latéricium</i> ? : la présence avérée de la brique cuite.....	42
2.3.3. L' <i>opus mixtum</i>	43
2.3.4. La mention de l' <i>opus reticulatum</i>	44
2.4. Le parement.....	45
2.4.1. La préparation : la technique de l'enduit	46
2.4.1.1. Les différents enduits présents sur le site des « Thermes »	46
2.4.1.2. La technique employée.....	47
2.4.2. Le placage de marbre attesté par Léon Rey	47
2.4.3. Les autres types de parement	48
2.4.3.1. Un ciment sur le M7.....	48
2.4.3.2. Les fragments oubliés par Léon Rey.....	49
2.4.3.3. L' <i>opus testaceum</i> et son potentiel parement de marbre.....	50
3. LES SOLS	51
3.1. La préparation.....	51
3.1.1. Une couche de béton.....	51
3.1.2. Un ciment.....	52
3.2. Les différents types de pavement	53
3.2.1. Le dallage de marbre	53
3.2.2. Un pavage sous forme de cloisonné.....	54
3.2.2.1. En terre cuite.....	54
3.2.2.2. Le matériau indéterminé de la pièce E.....	55

3.2.3. Le sol de la pièce 0 : <i>opus signinum</i> ou béton tuileau ?	55
3.2.3.1. Un béton comme espace de circulation	56
3.2.3.2. Quel type de pavé ?	56
3.2.4. L'absence de pavé : des sols en terre battue ?	57
4. LE PROGRAMME ARCHITECTURAL ET TECHNIQUE : AMENAGEMENTS ET CIRCULATION	59
4.1. <i>Etude du plan relevé par Léon Rey</i>	59
4.1.1. Le plan des pièces des « Thermes »	59
4.1.1.1. Formes, dimensions et agencement	59
4.1.1.2. Les pièces supposées par Léon Rey	61
4.1.2. Les différents niveaux	63
4.1.2.1. L'appropriation des données de Léon Rey : la mise en place d'une méthode	63
4.1.2.2. L'analyse des niveaux	64
4.2. <i>Les aménagements architecturaux</i>	65
4.2.1. Les seuils	65
4.2.1.1. Premières difficultés	65
4.2.1.2. Le pas du seuil	66
4.2.1.3. Les montants du seuil	67
4.2.1.4. Les indices de porte	68
4.2.1.5. L'absence d'accès	68
4.2.2. L'escalier : la présence d'un étage ?	69
4.2.2.1. Les indices : les seuils dotés de marches	69
4.2.2.2. L'interprétation : l'analyse de l'élévation	70
4.2.2.3. Des trous de boulins ou un plancher ? : les cavités du M16	72
4.2.3. Orifices et niches : un aménagement difficile à percevoir	73
4.3. <i>Les aménagements techniques</i>	74
4.3.1. Le système hydraulique : la présence d'un caniveau	74
4.3.1.1. La description de l'aménagement d'après notre documentation	74
4.3.1.2. Le tracé de la canalisation	75
4.3.1.3. Une construction en surface ?	76
4.3.1.4. Un matériau indéterminé	77
4.3.1.5. La finalité du caniveau	78
4.3.1.6. Quid des autres structures hydrauliques ?	79
4.3.2. Le système de chauffage	79
4.3.2.1. La perception d'un chauffage à travers notre documentation	79
4.3.2.2. Les pilettes en brique : le chauffage par hypocauste	80
4.3.2.3. Le sol suspendu	81
4.3.2.4. Le <i>praefurnium</i>	82
4.3.2.5. Les conduits verticaux	83
5. LE DECOR ARCHITECTONIQUE	84
5.1. <i>L'inventaire de Léon Rey</i>	84
5.1.1. Les blocs architecturaux inventoriés par Léon Rey	84
5.1.2. Les blocs architecturaux nommés dans le journal de fouille	84
5.1.3. Les blocs architecturaux apparaissant sur les photographies du site	85
5.2. <i>Typologie des blocs</i>	86
5.2.1. Les chapiteaux	86
5.2.1.1. Chapiteau ionique	86
5.2.1.2. Chapiteau dorique	87
5.2.1.3. Chapiteau corinthien	87
5.2.2. Les fûts	89
5.2.2.1. Tambour cannelé	89
5.2.2.2. Fût monolithe	90
5.2.2.3. Pilastre	90
5.2.3. L'entablement	90
5.3. <i>Analyse et restitution</i>	94
5.3.1. Analyse stylistique	94
5.3.1.1. Un chapiteau ionique à calice apolloniate ?	95
5.3.1.2. Les tambours aux vingt cannelures	97
5.3.1.3. Un ordre ionique ?	97
5.3.2. Restitution du décor	98

5.3.2.1. L'instauration d'une méthode.....	98
5.3.2.2. Les pilastres.....	99
5.3.2.3. Les colonnes cannelées et l'ordre corinthien	100
5.3.2.4. Le fût monolithe.....	101
5.3.2.5. La frise de godrons.....	101
CHAPITRE 2 - LE MOBILIER	104
1. LA TERRE CUITE : LES VASES ET LES LAMPES A HUILE	108
1.1. <i>Matériau et technique</i>	108
1.1.1. Une certaine ambiguïté entre pâte et cuisson	108
1.1.2. L'application d'un engobe.....	109
1.2. <i>Typologie</i>	110
1.2.1. Les lampes.....	111
1.2.2. Les vases	111
1.2.2.1. Formes ouvertes.....	111
1.2.2.2. Formes fermée.....	112
1.2.2.3. Les fragments indéterminés.....	112
1.3. <i>Décor</i>	113
1.3.1. Technique de décor : relief, incision et figures noires.....	113
1.3.2. Les thèmes iconographiques	113
1.3.2.1. Les inscriptions.....	114
1.3.2.2. Les motifs géométriques.....	114
1.3.2.3. Le décor végétal : les pampres et les palmettes	114
1.3.2.4. Les scènes figurées	115
1.3.3. Stylistique et datation	115
1.3.3.1. Des formulations hasardeuses.....	115
1.3.3.2. Les vases grecs à figures noires : le style corinthien et le style attique.....	117
1.3.3.3. La céramique romaine d'Arezzo	118
1.4. <i>Fonctions</i>	120
1.4.1. L'identification d'une fonction.....	120
1.4.2. Les vases utilitaires ?.....	121
1.4.3. Les vases cultuels : une interprétation des « <i>vases dionysiaques</i> » ?	121
2. LES MONNAIES.....	123
2.1. <i>Catalogage des monnaies</i>	123
2.2. <i>Tentative d'analyse</i>	124
2.2.1. Des monnaies romaines : une datation relative et large	124
2.2.2. L'abandon d'une étude numismatique aboutie	125
2.2.2.1. Observation critique de la documentation : le regard actuel sur une étude numismatique.....	125
2.2.2.3. La couronne sur le revers : une approche du monnayage d'Apollonia.....	126
3. LA TABLETTERIE	128
3.1. <i>Les « flûtes » identifiées par Léon Rey : des éléments de charnière</i>	129
3.1.1. Typologie.....	129
3.1.2. Une identification erronée.....	129
3.2. <i>Épingle, spatule ou cuillère ?</i>	130
3.2.1. Typologie du <i>cochlear</i> 75/38.....	130
3.2.2. Une fonction affranchie des multiples hypothèses de Léon Rey	131
3.2.2.1. Une spatule ou une épingle ?.....	131
3.2.2.2. Un <i>cochlear</i>	131
3.3. <i>La mention d'une « aiguille »</i>	132
3.4. <i>Les indéterminés : les « tiges » et les « manches »</i>	132
3.4.1. Les éléments encore indéfinis à ce jour.....	133
3.4.2. Une première hypothèse pour le 65/38 et le 77/38.....	133
4. LES FRAGMENTS DE VERRE	135
5. LES ELEMENTS EN METAL.....	137
6. LES INSCRIPTIONS FUNERAIRES.....	138
4.1. <i>Complément au corpus des inscriptions grecques d'Illyrie méridionale et d'Épire</i>	139
4.2. <i>Analyse succincte de ces inscriptions des « Thermes »</i>	140
4.2.1. Typologie du support : fonction et contexte	140

4.2.1.1. Plaques et cippe	140
4.2.1.2. Une fonction funéraire.....	140
4.2.2. Forme des lettres.....	141
4.2.2.1 <i>Alpha</i> à barre brisée, <i>epsilon</i> lunaire et <i>omega</i> cursif.....	141
4.2.2.2. Les autres caractères singuliers.....	142
4.2.3. Hypothèses de datation.....	143
CHAPITRE 3 - TENTATIVE D'IDENTIFICATION.....	146
1. LA DATATION.....	148
1.1. <i>Les différents indices</i>	148
1.1.1. La construction : matériaux et technique	148
1.1.2. La construction : l'appareil.....	149
1.1.2.1. Les datations universelles des appareils	150
1.1.2.2. Les traces de reconstruction	151
1.1.3. Le mobilier	154
1.1.4. Les aménagements.....	156
1.2. <i>Une première hypothèse de datation</i>	157
2. IDENTIFICATION ET FONCTION DES PIÈCES : ENTRE HABITAT ET ESPACE THERMAL.....	159
2.1. <i>La thèse de Léon Rey : des thermes romains</i>	159
2.1.1. Les arguments de la fouille de 1938.....	159
2.1.2. Des thermes attestés : l'exclusion de certaines fonctions.....	159
2.2. <i>Fonction des pièces</i>	161
2.2.1. Les pièces C, DG', J.....	162
2.2.2. Les pièces F et G	162
2.2.3. Les pièces H et I.....	163
2.2.4. La pièce AA'.....	164
2.2.5. La pièce E.....	166
2.2.6. La pièce Q.....	167
2.2.7. La pièce O.....	167
2.2.8. Les pièces K, L, M	168
2.3. <i>Les différents problèmes liés à l'identification d'une fonction thermale</i>	169
2.3.1. Le parcours thermal	170
2.3.2. Les installations techniques : le système de chauffe.....	171
2.3.2.1. L'identification des <i>praefurnia</i> : des aménagements incomplets.....	171
2.3.2.2. L'assimilation entre pièces chauffées et pièces thermales.....	172
2.3.2.3. L'absence de système de chauffe complémentaire	172
2.3.3. Les installations techniques : le réseau hydraulique.....	174
2.3.3.1. La réalité archéologique.....	174
2.3.3.2. L'absence d'une source d'eau nécessaire à l'alimentation des thermes.....	175
2.3.3.3. Un réseau hydraulique non perceptible.....	177
2.4. <i>Public ou privé : la question du propriétaire</i>	178
2.4.1. Grands thermes publics ou <i>domus</i> dotée d'une partie thermale ?.....	178
2.4.1.1. Les arguments en faveur de thermes publics.....	179
2.4.1.2. La thèse d'une habitation	180
2.4.1.3. Le rapport ambigu entre thermes privés et thermes publics.....	181
2.4.2. Le niveau de vie.....	182
3. INSERTION DANS LE PAYSAGE URBAIN D'APOLLONIA.....	185
3.1. <i>Urbanisme</i>	185
3.1.1. La place topographique du site des « Thermes » dans la ville.....	185
3.1.1.1. Place dans la géographie du site	185
3.1.1.2. Place dans le centre urbain.....	186
3.1.2. L'intégration de la structure au réseau urbain	187
3.2. <i>Apollonia à l'époque romaine</i>	188
3.2.1. Le programme architectural.....	188
3.2.1.1. Les édifices publics du centre monumental.....	189
3.2.1.2. Les maisons d'Apollonia	190
3.2.2. Le contexte historique	191
3.2.2.1. Le contexte du II ^e siècle ap.....	191

3.2.2.2. La place d'Apollonia d'Illyrie dans l'Empire	192
3.2.2.3. Une certaine idée de la romanisation.....	193
CONCLUSION	197
TABLE DES MATIERES.....	202
BIBLIOGRAPHIE.....	208

BIBLIOGRAPHIE

Abadie-Reynal Catherine, Provost Samuel, Vipard Pascal. *Les réseaux d'eau courante dans l'Antiquité : réparations, modifications, réutilisations, abandon, récupération actes du colloque international de Nancy, 20-21 novembre 2009*. Archéologie & culture. Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2011.

Adam Jean Pierre. *La Construction Romaine: Matériaux et Techniques*. Grands Manuels Picard. Paris: Picard, 1984.

Adam Jean Pierre. *La Maison Romaine*. Arles: Honoré Clair, 2012.

"Architecture Grecque," Les Dossiers de l'archéologie, no. 342 (2010).

Arveiller-Dulong Véronique, Loyrette Henri, Nenna Marie-Dominique. *Les verres antiques du Musée du Louvre. II. Vaisselle et contenants du I^{er} siècle au début du VII^e siècle après J.-C.* Paris: Somogy éd. d'art Musée du Louvre éd, 2005.

Arveiller-Dulong Véronique, Nenna Marie-Dominique. *Les verres antiques du Musée du Louvre. III. Parures, instruments et éléments d'incrustations*. Paris: Somogy éd. d'art Louvre éd, 2011.

Barbet Alix, Compoin Stéphane. *Les cités enfouies du Vésuve : Pompéi, Herculaneum, Stabies et autres lieux*. Paris: Fayard, 2001.

Béal Jean-Claude. "Catalogue des objets de tabletterie du Musée de la civilisation gallo-romaine de Lyon." Université Jean-Moulin diff. de Boccard, 1983.

Béquignon Yves. "Chronique Des Fouilles et Découvertes Archéologiques Dans l'Orient Hellénique (1931)." *Bulletin de Correspondance Hellénique* 55, no. 1 (1931).

Béquignon Yves. "Chronique Des Fouilles et Découvertes Archéologiques Dans l'Orient Hellénique (1932)." *Bulletin de Correspondance Hellénique* 57, no. 1 (1933).

Bonnet Jacqueline, Bergès Gabrielle, Delplace Christiane. *Collections du Musée archéologique départemental de Saint-Bertrand-de-Comminges 2. Les lampes*. Saint-Bertrand-de-Comminges [Toulouse]: Musée archéologique départemental Conseil général de la Haute-Garonne, 1989.

Boucher. "Léon Rey." *Bibliothèque de L'école Des Chartes* 119, no. 1 (1961).

Bruhl Adrien. "Inscription d'Apollonie et de Durazzo." *Albania, Revue archéologique d'histoire d'art et des sciences appliquées en Albanie et dans les Balkans*, no. 5 (1935).

Cabanes Pierre. *Corpus Des Inscriptions Grecques d'Illyrie Méridionale et d'Épire. I. Inscriptions d'Épidamne-Dyrrhachion et d'Apollonia. 1. Inscriptions d'Épidamne-Dyrrhachion.* Ecole française d'Athènes. Etude Épigraphique, 1997.

Cabanes Pierre. *Corpus Des Inscriptions Grecques d'Illyrie Méridionale et d'Épire. I. Inscriptions d'Épidamne-Dyrrhachion et d'Apollonia. 2. Apollonia.* Ecole française d'Athènes. Etude Épigraphique, 1995.

Cagnat René, Chapot Victor. *Manuel d'archéologie romaine. Tome premier. Les monuments. Décoration des monuments. Sculpture.* Manuels d'archéologie et d'histoire de l'art. Paris: A. Picard, 1916.

Cagnat René. *Manuel d'archéologie romaine. Tome second. Décoration de monuments. Peinture et mosaïque. Instruments de la vie publique et privée.* Manuels d'archéologie et d'histoire de l'art. Paris: A. Picard, 1920.

“Chronique Des Fouilles et Découvertes Archéologiques Dans l'Orient Hellénique.” *Bulletin de Correspondance Hellénique* 47, no. 1 (1923).

“Chronique Des Fouilles et Découvertes Archéologiques Dans l'Orient Hellénique.” *Bulletin de Correspondance Hellénique* 51, no. 1 (1927).

“Chronique Des Fouilles et Découvertes Archéologiques Dans l'Orient Hellénique (1925).” *Bulletin de Correspondance Hellénique* 49, no. 1 (1925).

“Chronique des fouilles et découvertes archéologiques dans l'Orient hellénique, 1928.” *Bulletin de correspondance hellénique* 52, no. 1 (1928).

“Chronique des fouilles et découvertes archéologiques dans l'Orient Hellénique, 1933.” *Bulletin de correspondance hellénique* 58, no. 1 (1934).

De Filippo Raffaël. “La Brique et Les Matériaux de Construction En Terre Cuite À L'époque Romaine.” In *La Construction - Les Matériaux Durs: Pierre et Terre Cuite*, Errance. Collections “Archéologiques.” Paris, 1999.

Degbomont J.-M. *Le chauffage par hypocauste dans l'habitat privé: de la place st-Lambert à Liège à l'Aula Palatina de trèves.* Liège: Serv. Archéol, 1984.

Derenne Eugène. “Inscriptions grecques.” *Albania, Revue archéologique d'histoire d'art et des sciences appliquées en Albanie et dans les Balkans*, no. 3 (1928).

Fournet Thibaud, Redon Bérengère. "Le Bain Grec À L'ombre Des Thermes Romains." *Dossiers d'Archéologie*, 2010.

Ginouvès René, Martin Roland. *Dictionnaire méthodique de l'architecture grecque et romaine. Tome I. matériaux, techniques de construction, techniques et formes du décor.* Collection de l'École française de Rome 84. Athènes] [Rome: École française d'Athènes École française de Rome, 1985.

Ginouvès, René, Billot Marie-Françoise, Charalampos Th, Coarelli Filippo, Martin Roland. *Dictionnaire méthodique de l'architecture grecque et romaine. Tome II. Éléments constructifs: supports, couvertures, aménagements intérieurs.* Collection de l'École française de Rome 84. Athènes] [Rome: Ecole française d'Athènes Ecole française de Rome, 1992.

Ginouvès René. *Dictionnaire méthodique de l'architecture grecque et romaine. Tome III. Espaces architecturaux, bâtiments et ensembles.* Collection de l'École française de Rome 84. Rome] [Athènes: École française de Rome École française d'Athènes, 1998.

Godart Justin. "L'Albanie en 1925." *Albania, Revue archéologique d'histoire d'art et des sciences appliquées en Albanie et dans les Balkans*, no. 1 (1925).

Gros Pierre. *L'architecture romaine: du début du IIIe siècle av. J.-C. à la fin du Haut-Empire. 2. Maisons, palais, villas et tombeaux.* Les manuels d'art et d'archéologie antiques. Paris: Picard, 2006.

Hatzopoulos Miltiade, V Hautefeuille. "Le journal intime de Léon Rey: un témoignage exceptionnel sur le service archéologique de l'Armée d'Orient et sur la vie dans un camp retranché de Salonique," 191–200. Thessalonique, 1992.

Hellmann, Marie-Christine. *L'architecture grecque - 1. Les principes de la construction.* Les manuels d'art et d'archéologie antiques. Paris: Picard, 2002, p. 174.

Hellmann, Marie-Christine. *L'architecture Grecque - 3. Habitat, Urbanisme et Fortifications.* Les Manuels D'art et D'archéologie Antiques. Paris: Picard, 2010.

La Chronique des arts et de la curiosité: supplément à la Gazette des beaux-arts. Gazette des beaux-arts (Paris), 1861.

La Maison Urbaine D'époque Romaine: Atlas Des Maisons de Gaule Narbonnaise. Avignon: association pour la promotion de la recherche archéologique en Vaucluse, 1996.

La maison urbaine d'époque romaine en Gaule narbonnaise et dans les provinces voisines. Avignon: association pour la promotion de la recherche archéologique en Vaucluse, 1996.

"La Mission Archéologique Française en Albanie." *La Chronique des arts et de la curiosité.* October 15, 1929, Gazette des Beaux Arts edition.

"La Très Riche Albanie Archéologique," *Les Dossiers de l'archéologie*, no. 111 (Décembre 1986).

Lemerle Paul. "Chronique Des Fouilles et Découvertes Archéologiques Dans l'Orient Hellénique En 1934." *Bulletin de Correspondance Hellénique* 59, no. 1 (1935).

Lemerle Paul. "Chronique Des Fouilles et Découvertes Archéologiques En Grèce." *Bulletin de Correspondance Hellénique* 60, no. 1 (1936).

Lemerle Paul. "Chronique Des Fouilles et Découvertes Archéologiques En Grèce." *Bulletin de Correspondance Hellénique* 61, no. 1 (1937).

Lemerle Paul. "Chronique Des Fouilles et Découvertes Archéologiques En Grèce En 1938." *Bulletin de Correspondance Hellénique* 62, no. 1 (1938).

"Les fouilles en Albanie." *La Chronique des arts et de la curiosité.* mai 1929, Gazette des Beaux Arts edition.

"Lettre d'Albanie." *Beaux Arts*, 1937.

Michaud Jean Pierre. *Fouille de Delphes. Topographie et Architecture. Le Sanctuaire d'Athéna Pronaia. Le Temple En Calcaire.* Vol. 2. Ecole Française d'Athènes. Paris: De Boccard, 1911.

Nenna Marie-Dominique. "Verres de l'Antiquité gréco-romaine : trois ans de publication (2008-2010)." *Revue archéologique*, no. 53 (August 1, 2012).

Rey Léon. "Fouilles de la Mission Française à Apollonia d'Illyrie." *Albania, Revue archéologique d'histoire d'art et des sciences appliquées en Albanie et dans les Balkans*, no. 6 (1939a).

Rey Léon. "Fouilles de la Mission Française à Apollonia d'Illyrie (1925)." *Albania, Revue archéologique d'histoire d'art et des sciences appliquées en Albanie et dans les Balkans*, no. 2 (1927).

Rey Léon. "Fouilles de la Mission Française à Apollonia d'Illyrie (1926-1927)." *Albania, Revue archéologique d'histoire d'art et des sciences appliquées en Albanie et dans les Balkans*, no. 3 (1928).

Rey Léon "Fouilles de la Mission Française à Apollonia d'Illyrie (1930-1931) Exploration de la nécropole." *Albania, Revue archéologique d'histoire d'art et des sciences appliquées en Albanie et dans les Balkans*, no. 4 (1932).

Rey Léon. "Fouilles de la Mission Française à Apollonie d'Illyrie et à Durazzo (1923-1924)." *Albania, Revue archéologique d'histoire d'art et des sciences appliquées en Albanie et dans les Balkans*, no. 1 (1925).

Rey Léon. *Guide de l'Albanie, Avec Une Carte Des Voies D'accès, Une Carte Routière et Les Plans de Scutari, Tirana et Kortcha*. Paris: Office du tourisme en Albanie, 1930.

Rey Léon. "Les Fouilles d'Apollonie (Albanie)." *Comptes Rendus Des Séances de l'Académie Des Inscriptions et Belles-Lettres* 73, no. 1 (1929).

Rey Léon. "Rapport Sur Les Travaux de La Mission Archéologique Française En Albanie." *Comptes Rendus Des Séances de l'Académie Des Inscriptions et Belles-Lettres* 68, no. 1 (1924).

Rey Léon. "Seize Années de Fouilles En Albanie." *Revue de Paris*, no. 15 (1939b).

Rey Léon, and Adrien Bruhl. "Fouilles de la Mission Française à Apollonia d'Illyrie (1931-1933)." *Albania, Revue archéologique d'histoire d'art et des sciences appliquées en Albanie et dans les Balkans*, no. 5 (1935).

Tardy Dominique. *Le Décor Architectonique de Saintes Antiques. II Les Entablements*. Aquitania 5, 7. Paris: Editions du CNRS, 1994.

Vangjel Dimo, Lenhardt Philippe, Quantin François. *Apollonia d'Illyrie: mission épigraphique et archéologique en Albanie fondée par Pierre Cabanes et dirigée par Jean-Luc Lamboley et Bashkim Vrekaj*. Collection de l'Ecole française de Rome 391. Athènes [Paris] Rome: Ecole française d'Athènes Ministère des Affaires étrangères Ecole française de Rome, 2007.

Wurmser Hélène. "Étude D'architecture Domestique : La Maison En Grèce À L'époque Impériale." Paris 4, 2008.